COLLECTION
DE SEIZE PORTRAITS

POUR

LA CORRESPONDANCE INÉDITE
DE NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour la guerre d'Italie :

BONAPARTE, BERNADOTTE, AUGEREAU, MASSÉNA, CARNOT.

Pour la campagne des États de Venise :

SERRURIER, VICTOR, BARAGUAY-D'HILLIERS, KILMAINE, BESSIERES.

Pour la guerre d'Égypte :

KLÉBER, LANNES, DESAIX, DAVOUST, BELLIARD, FRIANT.

Il paraîtra quatre livraisons : chacune sera de quatre portraits in-8°. sur très-beau papier. Le prix de chaque livraison est de *deux* fr. *cinquante* cent., et *sept* fr. in-4°. vélin satiné, premières épreuves.

La première livraison est au jour chez l'éditeur C. L. F. Panckoucke, rue des Poitevins, n°. 14.

Monumens des victoires et conquêtes des Français, Recueil de tous les objets d'arts, statues, bas-reliefs, arcs de triomphe, colonnes, tableaux, médailles, etc., *consacrés à célébrer les victoires des Français, de 1792 à 1815.*

(Les monumens, arcs de triomphe, routes, canaux, sont décrits par M. Charles Dupin, membre de l'Institut; les tableaux, statues, médailles, par MM....... ; les combats de mer, par M. J. T. Parizot, officier de marine). Cent planches en vingt-cinq livraisons.

On réalisera ainsi par la gravure l'ensemble de tous ces monumens qui doivent à jamais publier la gloire française. La route du Simplon, les statues, les tableaux, les arcs de triomphe, etc., etc., forment la réunion de cette galerie historique.

La même impartialité qui préside au recueil des *Victoires et Conquêtes des Français* dirigera la collection nouvelle; ainsi que la première, elle sera uniquement consacrée à la gloire française. Tout ce qui honore les guerriers français; tout monument acheté par leur sang, conquis par leur bravoure, ou érigé à la suite ou avec les fruits de leurs exploits, soit à l'utilité publique, soit à la gloire de la nation, en fera partie. C'est la gloire française seule que nous nous efforçons de promulguer. En célébrant ainsi de nouveau les noms de nos guerriers, nous rendrons en même temps hommage au génie de nos grands artistes, dont le pinceau ou le ciseau a reproduit leurs traits et leurs exploits, aux peintres français David, Gérard, Girodet, Gros, Isabey, Lejeune, Lethiers, Renaud, Taunay, C. et H. Vernet, etc.; aux sculpteurs Bosio, Cartelier, Chaudet, Dejoux, Lemot, Moitte, Rolland, etc.; aux architectes Chalgrin, Fontaine, Gisors, Gondouin, Lecomte, Percier, Peyre (neveu), Poyet, Vignon, etc.; aux ingénieurs Becquey, Cachin, Céard, Dausse, Dillon, Girard, Hageau, Prony, Sévestre, Tarbé, etc.; aux savans Berthollet, Denon, Fourrier, Geoffroy Saint-Hilaire, Jomard, Monge, Norry, etc., etc.

Puissions-nous ainsi réaliser pour la postérité l'ensemble de tous les trophées de cette gloire si chèrement acquise!

La collection formera vingt-cinq livraisons. L'éditeur prend l'engagement formel de ne pas en publier une seule de plus.

Il paraîtra tous les vingt jours un cahier avec quatre planches. Le recueil contiendra cent planches.

Pour présenter ces *Monumens* sous un format plus convenable, nous avons adopté l'in-folio; de cette manière, aucune planche ne sera ployée; le texte sera aussi in-folio. Nous avons cru devoir faire ce sacrifice de nos propres intérêts à un Recueil national: cependant, nous conserverons, pour les souscripteurs des *Victoires* SEULEMENT, le premier prix de 2 francs 50 centimes par livraison in-folio; il sera de 3 francs 50 centimes pour les NON-souscripteurs des *Victoires*, et la souscription sera fermée prochainement.

Il a été tiré vingt-cinq exemplaires sur vélin satiné; le prix est de 7 francs.

Les éditeurs de la Correspondance ont reçu les vingt-neuf pièces suivantes : leurs titres donnent la certitude de l'intérêt du volume où elles seront placées. Le Rapport de Savary était en original et signé de sa main. En regard de ce rapport sont placées les réponses de l'empereur de Russie. L'authenticité des autres pièces est garantie par les personnes qui les ont communiquées.

Lettre de Napoléon à M. Bourgoing, son ministre à Dresde. *Ingolstadt, le* 19 *avril* 1809.

Lettre de l'empereur d'Autriche au roi de Prusse. . . . *du* 18 *juin* 1809.

Lettre du comte de Stadion au baron de Vessenberg, ministre d'Autriche à Berlin. *Wolkersdorff, le* 9 *juin* 1809.

Dépêche de M. de Caulaincourt au duc de Cadore. *Saint-Pétersbourg, le* 17 *janvier* 1810.

Lettre de Louis Bonaparte à M. Bourgoing, ministre de France à Dresde. *Tœplitz, le* 11 *juillet* 1810.

Dépêche de M. Schocler, colonel prussien, envoyé en mission en Russie, au roi de Prusse. *Saint-Pétersbourg*, 6 *et* 18 *avril* 1811.

Lettre du roi de Prusse à l'empereur de Russie. . . . , 12 *mai* 1811.

Réponse. *Saint-Pétersbourg, le* 18 *juin* 1811.

Rapport du colonel Schocler au roi de Prusse. *Saint-Pétersbourg*, 14 *et* 26 *août* 1811.

Dépêche du ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg, adressée à sa cour. . . . . ., *le* 12 *mars* 1812.

Lettre du roi de Prusse à Napoléon. *Potsdam, le* 10 *mai* 1812.

Extrait d'une lettre de M. le duc de Bassano à M. l'ambassadeur de France à Vienne. . . . . . , *le* 20 *septembre* 1812.

Autre au même. *Wilna, le* 3 *décembre* 1812.

Lettre de Napoléon à l'empereur d'Autriche. *Dresde, le* 14 *décembre* 1812.

Lettre confidentielle de M. de Saint-Marsan, ministre de France à Berlin, au duc de Bassano. *Berlin, le* 12 *janvier* 1813.

Lettre du même au même. *Breslau, le* 15 *février* 1813.

Autre du même au vice-roi. *Breslau, le* 18 *février* 1813.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

Cet ouvrage se trouve aussi

à Bruxelles, chez MM. Berthot, Demat, Horgnies-Renier, Lecharlier, et madame veuve Lemaire ;

à Gand, chez MM. Houdin et Dujardin ;

à Bruges, chez Bogaert-Dumortier.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES
ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

ÉGYPTE.

TOME PREMIER.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, N. 14.
MDCCCXIX.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

LIVRE PREMIER

Renfermant les dispositions préliminaires et l'occupation de l'île de Malte.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Article premier. Le contre-amiral Duchayla est nommé inspecteur des côtes de la Méditerranée, et formera avec les citoyens ci-après désignés, la commission de l'armement de ces côtes.

2. Le citoyen Leroy, commissaire de la marine au Hâvre, fera les fonctions d'ordonnateur des côtes de la Méditerranée.

3. Le général Dommartin est nommé inspecteur de l'artillerie des côtes de la Méditerranée.

4. L'ordonnateur Sucy est nommé ordonnateur en chef, membre de ladite commission.

5. La trésorerie nationale nommera un payeur, pour faire partie de cette commission.

6. Toutes les dépenses relatives à l'armée de terre seront ordonnancées par l'ordonnateur Sucy, et celles de la marine par l'ordonnateur Leroy.

7. Cette commission prendra toutes les mesures pour la levée des matelots, et suivra les instructions qu'elle recevra incessamment.

8. Les officiers civils et militaires de la marine, les commissaires du gouvernement près les administrations, les officiers commandant sur les différens points de la côte obtempéreront aux réquisitions qui leur seront faites par la commission.

9. Les ministres de la guerre, de la marine et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution très-prompte du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Signé Reveillere-Lepaux, Merlin, Reubell et François (de Neufchâteau).

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. La commission chargée de l'inspection des côtes de la Méditerranée fera mettre embargo, frétera et prendra toutes les mesures pour se procurer à Nice,

à Gênes, à Antibes, à Toulon et à Marseille, les bâtimens nécessaires au transport des troupes et de l'artillerie, conformément au tableau ci-joint.

2. Elle pourvoira à l'approvisionnement de ces troupes, en vivres pour deux mois et en eau pour un mois.

3. Elle prendra toutes les mesures pour lever des matelots et activer l'armement de l'escadre, et fera en sorte que tout soit prêt à partir du 20 au 30 germinal.

4. Le ministre des finances fera verser, sur les crédits des ministres de la guerre et de la marine, avant le 20 ventose, 1,000,000 dans la caisse de la commission, dont elle enverra 200,000 francs pour le frètement, l'approvisionnement et les dépenses de l'artillerie, qui doivent se faire à Gênes; 200,000 francs pour l'embarquement qui doit se faire en Corse, et autres établissemens regardant l'extraordinaire de l'expédition.

5. Elle se servira des 600,000 francs restant, pour commencer l'embarquement à Nice et Antibes, à Toulon et Marseille.

6. Le ministre des finances fera verser dans la caisse de la commission, sur le crédit des ministres de la guerre et de la marine, 500,000 francs par décade, à commencer du 20 ventose; cette somme sera employée au même objet et à toutes les depenses extraordinaires de l'embarquement.

7. La commission ne fera aucuns frais pour les dépenses ordinaires de l'escadre; elle sera chargée cependant de l'approvisionnement de deux mois de vivres pour les troupes qui doivent s'embarquer sur l'escadre.

Elle recevra des ordres directement du général Bonaparte.

8. Elle pourvoira à toutes les dépenses de l'extraordinaire de l'expédition.

9. Cet arrêté et tous ceux du même jour, relatifs à l'armement des côtes de la Méditerranée, seront remis au général Bonaparte, qui est chargé de leur exécution.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le ministre de la guerre donnera ordre à la dix-neuvième de ligne, et à la quarante-cinquième de ligne, au vingt-deuxième de chasseurs, aux deux escadrons du dix-huitième de dragons qui sont dans le midi, au général Lebon, de se rendre à Marseille avec un commissaire des guerres, un chef de chaque administration et une ambulance.

2. Il donnera les ordres pour qu'il soit établi à Ajaccio, avant le 1er floréal, un hôpital de cinq cents lits, un magasin capable de nourrir 25,000 hommes pendant dix jours, avec un approvisionnement tant en pain qu'en viande et paille de couchage. Les dépenses de cet établissement seront prises sur les fonds que le Directoire met à la disposition de la commission dont l'ordonnateur Sucy est membre.

3. Il donnera ordre au deuxième bataillon du quatrième régiment d'artillerie de se rendre sur-le-champ à Toulon. *Signé*, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le ministre de la marine prendra les moyens pour que les vaisseaux de guerre et frégates qui se trouvent dans le port de Toulon, six tartanes canonnières six chaloupes canonnières, avec trois mois de vivres, soient prêts à partir de Toulon le 15 germinal.

2. Il fera embarquer sur ces vaisseaux de guerre 8,000 hommes de débarquement, qui devront avoir des vivres pour deux mois.

3. Les dépenses de l'extraordinaire de cet embarquement seront payées par la commission formée par arrêté de ce jour.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le général commandant les troupes françaises dans la Cisalpine se rendra sur-le-champ à Gênes, avec le général Baraguey d'Hilliers, et se concertera avec le Directoire exécutif de la république ligurienne pour mettre l'embargo et noliser les plus grands bâtimens qui se trouvent dans le port de Gênes.

2. Il fera embarquer sur ces bâtimens la vingt-deuxième d'infanterie de ligne, la treizième de ligne, la soixante-neuvième de ligne, leurs compagnies de canonniers, leurs dépôts, cent cartouches par homme, deux mois de vivres, un mois d'eau ; les généraux Baraguey d'Hilliers, Vial, Veaux et Murat, un commis-

saire des guerres, un chef de chaque administration, et une ambulance proportionnée au nombre des troupes.

3. Il fera embarquer les quatorzième et dix-huitième de dragons, avec leurs dépôts, leurs harnois, mais sans chevaux.

4. Il fera également embarquer le général Sugny, un chef de brigade d'artillerie, avec tous les officiers subalternes nécessaires; deux compagnies d'artillerie à cheval, sans chevaux; deux compagnies d'artillerie de ligne, le commissaire d'artillerie Boinod, des conducteurs d'équipages d'artillerie, 200 charretiers, des harnois pour 500 chevaux, une compagnie d'ouvriers, une compagnie de pontonniers, une compagnie de mineurs, un bataillon de sapeurs, douze pièces de 3, approvisionnées à cinq cents coups; quatre obusiers de 6 pouces, quatre pièces de 8, quatre pièces de 12, approvisionnées chacune à trois cents coups; deux mortiers à la Gomère de 12 pouces, deux mortiers idem de 8 pouces, cinq cents bombes à tirer, deux mille outils de pionniers, des artificiers, un million de cartouches.

5. Le Directoire exécutif de la république ligurienne sera invité de fournir deux galères pour escorter ledit convoi, lequel se rendra à Ajaccio, où il restera en rade jusqu'à nouvel ordre.

6. Le général commandant dans la Cisalpine prendra ses précautions de manière à ce que le convoi puisse partir de Gênes du 20 au 30 germinal.

7. Le payeur de la commission, chargé par l'arrêté de ce jour de l'armement des côtes de la Méditerranée,

fera passer sur-le-champ à Gênes 200,000 fr. pour subvenir aux frais dudit embarquement.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le général Masséna mettra l'embargo et frétera au compte de la république les bâtimens les plus gros qu'il pourra trouver dans le port de Civita-Vecchia et ports voisins ; il prendra même, s'il est nécessaire, des bâtimens neutres.

2. Il fera embarquer sur lesdits bâtimens les généraux Friant, Muireur et Belliard ; un chef de brigade d'artillerie, deux officiers de génie qu'il nommera, un commissaire des guerres, un chef de chaque administration, une ambulance proportionnée au nombre des troupes, la vingt-unième d'infanterie légère, la soixante-unième de ligne, la quatre-vingt-huitième idem, leurs dépôts, leurs compagnies de canonniers, cent cartouches par homme, de l'eau pour un mois et des vivres pour deux.

3. Il fera embarquer le vingtième de dragons et le septième de hussards, avec leurs selles, leurs dépôts, en armant chaque cavalier d'un fusil. Dès l'instant que le convoi sera parti, il fera donner les chevaux de ces deux corps aux autres corps de cavalerie de l'armée.

4. Il fera embarquer deux obusiers de 6 pouces, deux pièces de 12, trois cents coups à tirer par pièce, une compagnie d'artillerie à cheval, sans chevaux, une

compagnie de ligne complette, un capitaine d'artilleric faisant les fonctions de directeur du parc.

5. Il fera mettre en armement les galères du pape, et s'en servira tant pour le transport des troupes que pour l'escorte du convoi.

6. L'administrateur des finances donnera la solde aux troupes embarquées jusqu'au premier prairial.

7. Dès l'instant que ce convoi sera dans le port, il le fera partir pour se rendre dans le port d'Ajaccio en Corse, où il restesa à l'ancre jusqu'à nouvel ordre.

8. Le général Masséna prendra ses mesures de manière à ce que le convoi parte, si le temps le permet, du 20 au 30 germinal.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le général Vaubois fera mettre sur-le-champ embargo et noliser à Bastia, Ajaccio et autres ports de l'île de Corse, les bâtimens qui seraient nécessaires pour embarquer la quatrième demi-brigade d'infanterie légère, commandée par le général Mesnard.

2. Cette demi-brigade avec son dépôt, ainsi que les bâtimens nécessaires, se rendront à Ajaccio.

3. Ils devront avoir pour un mois d'eau, deux de vivres, et cent cartouches par homme.

4. Ce convoi doit se tenir prêt à lever l'ancre de la rade d'Ajaccio, le 30 germinal.

5. Le payeur de la commission chargé de l'inspection de la Méditerranée, fera passer sur-le-champ à la dispo-

sition de l'ordonnateur de cette dernière, 200,000 fr. pour subvenir à la dépense de cet embarquement et autres dépenses extraordinaires.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le ministre des finances fera nommer sur-le-champ par la trésorerie un payeur pour la commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

2. Il fera verser sur-le-champ un million dans la caisse de ce payeur.

3. A compter du 20 ventose, il fera verser, toutes les décades, 500,000 fr. dans la même caisse.

4. Il portera le tiers de ces sommes sur le crédit du ministre de la guerre, et les deux autres sur celui du ministre de la marine.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Aux ministres de la guerre, de la marine et des finances.

Le Directoire exécutif, citoyens ministres, vient de prendre différens arrêtés pour former une commission de l'armement des côtes de la Méditerranée. L'exécution de ces mesures est confiée au général Bonaparte, qui vous transmettra les arrêtés et instructions sur ce point. Vous voudrez bien concourir avec zèle à remplir les intentions du gouvernement.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Au Général Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, les expéditions des arrêtés pris par le Directoire exécutif pour remplir promptement le grand objet de l'armement de la Méditerranée. Vous êtes chargé en chef de leur exécution. Vous voudrez bien prendre les moyens les plus prompts et les plus sûrs. Les ministres de la guerre, de la marine et des finances sont prévenus de se conformer aux instructions que vous leur transmettrez sur ce point important, dont votre patriotisme a le secret et dont le Directoire ne pouvait mieux confier le succès qu'à votre génie et à votre amour pour la vraie gloire.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Aux ministres de l'intérieur et de la guerre.

Le Directoire exécutif désire, citoyens ministres, que vous vous concertiez promptement l'un avec l'autre pour faire préparer à Lyon, avant le 5 germinal prochain, les coches d'eau et bateaux qu'il sera nécessaire de réunir pour effectuer, au besoin, vers cette époque, le transport par eau de 8,000 hommes à Avignon.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Au Général Masséna, à Rome.

Le Directoire exécutif, citoyen général, vous recommande de faire partir sur-le-champ, pour Corfou, le troisième bataillon de la soixante-dix-neuvième demi-brigade qui est à Ancône, afin qu'il aille rejoindre sa demi-brigade.

Signé, etc.

Paris, le 26 ventose an 6 (16 mars 1798).

Au Général Masséna, à Gênes.

Le Directoire exécutif, citoyen général, vous a donné ordre de vous rendre à Gênes, en attendant qu'il pût vous procurer des moyens de rendre à votre patrie de nouveaux services et de vous dédommager des contradictions que vous venez d'éprouver en Italie : il croit en avoir trouvé l'occasion. En conséquence vous vous rendrez sur-le-champ à Antibes, où vous recevrez des ordres du général Bonaparte, relatifs à l'armée qu'il commande.

Signé, etc.

Paris, le 26 germinal an 6 (16 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Le général Desaix se rendra sur-le-champ à Civita-Vecchia pour y prendre le commandement des troupes qui ont ordre de s'embarquer dans ce port. Il recevra à cet effet du général Bonaparte les instructions nécessaires.

Le présent arrêté ne sera pas imprimé.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Il sera formé une armée qui portera le nom d'armée d'Orient.

2. Cette armée sera composée des forces de terre et de mer qui sont déterminées par un arrêté particulier, en date de ce jour. Les départemens du Golo, de Liamone, de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée, seront compris dans son arrondissement.

3. Le citoyen Bonaparte, actuellement général en chef de l'armée d'Angleterre, est nommé général en chef de l'armée d'Orient. Il sera pourvu à son remplacement dans le commandement en chef de la première de ces armées.

4. La destination de l'armée d'Orient sera réglée par des arrêtés séparés.

5. Le présent arrêté ne sera pas imprimé.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. L'armée d'Orient, dont le commandement est, par un arrêté de ce jour, confié au général Bonaparte, sera composée :

1°. Des forces navales de la Méditerranée ;

2°. De celles de terre et de mer actuellement stationnées dans les huitième et vingt-troisième divisions militaires, que le général Bonaparte jugera à propos de comprendre dans son embarcation ;

3°. Des forces de terre et de mer stationnées dans les départemens de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée;

4°. Des divisions de l'armée d'Italie qui sont actuellement à Gênes et à Civita-Vecchia.

2. Le général en chef de l'armée d'Orient est autorisé à donner, dans le cours de son expédition, de l'avancement aux citoyens faisant partie des forces de terre et de mer, qui lui en paraîtront dignes par leur zèle, leurs talens et leurs services.

3. Le présent arrêté ne sera pas imprimé. Les ministres de la guerre et de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dudit arrêté.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Les forces navales de la Méditerranée, les forces de terre qui se trouvent dans les huitième et vingt-troisième divisions militaires et dans les départemens de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée; les divisions de l'armée d'Italie qui sont à Gênes et à Civita-Vecchia, seront sous les ordres immédiats du général Bonaparte, jusqu'à son embarcation, dans laquelle il comprendra toutes celles de ces forces qu'il jugera convenable.

2. Il sera, par le général Bonaparte, transmis des duplicata du présent arrêté au général en chef de l'armée d'Italie, à l'ordonnateur de la marine à Toulon, aux généraux de terre et de mer et aux agens civils et

militaires des départemens et divisions ci-dessus désignés, pour, par eux s'y conformer en ce qui les concernera respectivement.

3. Le présent arrêté ne sera pas imprimé. Les ministres de la guerre et de la marine sont chargés de son exécution chacun en ce qui le concerne.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. Le général de division Klébe r sera employé, sous les ordres du général en chef Bonaparte, dans l'expédition qui se prépare à Toulon.

2. Le présent arrêté ne sera point imprimé. Le ministre de la guerre est chargé de son exécution.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif considérant que l'ordre de Malte s'est mis, de son propre mouvement, et dès le commencement de la guerre actuelle, en état d'hostilité contre la France ; qu'il en a fait la déclaration expresse par un manifeste de son grand-maître, du 10 octobre 1793 (v. s.); qu'il a même protesté par cet acte insolent qu'il ne devait, ni ne pouvait, ni ne voulait reconnaître la république française ; que les efforts qu'il a faits avant et depuis pour seconder la coalition des rois armés contre la liberté, ont constamment répondu à cette expression de ses sentimens; que tout récemment encore, il vient de mettre le comble à ses attentats contre

la république, en recevant dans son sein et en admettant à ses premières dignités, des Français universellement connus pour les ennemis les plus acharnés de la patrie et flétris à jamais, pour avoir porté les armes contre elle ; que tout annonce de sa part l'intention de livrer incessamment son territoire à l'une des puissances encore en guerre contre la France, et par là de paralyser la navigation française dans la Méditerranée ; qu'à tous égards, cet ordre est envers la république française, dans la même position que toutes les puissances contre lesquelles, à l'époque de l'établissement du régime constitutionnel, la nation se trouvait en état de guerre sans déclaration préalable de sa part, par cela seul qu'elles s'étaient mises elles-mêmes dans cet état ; qu'ainsi il n'est besoin d'aucun acte du corps législatif pour que le Directoire exécutif prenne contre l'ordre de Malte les mesures que prescrivent l'honneur et l'intérêt national,

Arrête ce qui suit :

ART. 1er. Le général en chef de l'armée d'Orient est chargé de s'emparer de l'île de Malte.

2. Il dirigera, à cet effet, immédiatement sur l'île de Malte, les forces de terre et de mer qui sont sous ses ordres.

Le présent arrêté ne sera point imprimé.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1er. L'ordre donné, par l'arrêté de ce jour, au général Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Orient, de s'emparer de l'île de Malte, ne sera par lui exécuté, qu'autant qu'il le jugera possible, sans compromettre le succès des autres opérations dont il est chargé.

Le Directoire exécutif s'en rapporte entièrement sur ce point à sa prudence.

2. Le présent arrêté ne sera point imprimé.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif considérant que les beys qui se sont emparés du gouvernement de l'Egypte, ont formé les liaisons les plus intimes avec les Anglais, et se sont mis sous leur dépendance absolue; qu'en conséquence, ils se livrent aux hostilités les plus ouvertes et aux cruautés les plus terribles contre les Français qu'ils vexent, pillent et assassinent chaque jour ;

Considérant qu'il est de son devoir de poursuivre les ennemis de la république partout où ils se trouvent, et en quelque lieu qu'ils exercent leurs manœuvres hostiles ;

Considérant d'ailleurs que l'infâme trahison à l'aide de laquelle l'Angleterre s'est rendue maîtresse du cap de Bonne-Espérance, ayant rendu l'accès des Indes très-difficile aux vaisseaux de la république par la route

usitée, il importe d'ouvrir aux forces républicaines une autre route pour y arriver, y combattre les satellites du gouvernement anglais, et y tarir les sources de ses richesses corruptrices,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le général en chef de l'armée d'Orient dirigera sur l'Egypte les forces de terre et de mer dont le commandement lui est confié, et il s'emparera de ce pays.

2. Il chassera les Anglais de toutes les possessions de l'Orient où il pourra arriver, et notamment il détruira tous leurs comptoirs sur la mer Rouge.

3. Il fera couper l'isthme de Suez, et il prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la libre et exclusive possession de la mer Rouge à la république française.

4. Il améliorera par tous les moyens qui seront en son pouvoir le sort des naturels de l'Egypte.

5. Il maintiendra, autant qu'il dépendra de lui, une bonne intelligence avec le Grand Seigneur et ses sujets immédiats.

6. Le présent arrêté ne sera point imprimé.

Signé, etc.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Le Directoire exécutif arrête :

Art. 1. Les frégates de la république qui se trouvent à l'Ile de France se rendront dans le port de Suez, où elles seront sous les ordres du citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient.

2. A cet effet, elles mettront à la voile immédiatement après la réception du présent arrêté.

3. Elles ameneront avec elles tous les bâtimens de transport capables de faire le trajet, qui se trouvent dans les différens ports de l'Ile de France et de la Réunion.

4. Le présent arrêté ne sera pas imprimé. Le général en chef de l'armée d'Orient est chargé de son exécution.

Signé, etc.

Paris, le 15 ventose an 6 (5 mars 1798).

Note remise par le général Bonaparte au Directoire exécutif.

Pour s'emparer de Malte et de l'Egypte, il faudrait de 20 à 25,000 mille hommes d'infanterie, et de 2 à 3,000 hommes de cavalerie sans chevaux.

L'on pourrait prendre et embarquer ces troupes de la manière suivante, en Italie et en France :

A Civita-Vecchia, la vingt-unième d'infanterie légère, 2,000 ; la soixante-unième, de ligne, 1,600 ; la quatre-vingt-huitième, *id.*, 1,600 ; le vingtième de dragons, de 400 ; et le septième de hussards de, 400 ; en tout 6,000 hommes, commandés par les généraux Belliard, Friant et Muireur.

A Gênes, la vingt-deuxième d'infanterie légère, 2,000 ; la treizième de ligne, 1,800 ; soixante-neuvième *id.*, 1,600 ; quatorzième de dragons, 400 ; deux escadrons du dix-huitième de dragons qui sont en Italie,

200 ; en tout 5,500 hommes, commandés par les généraux Baraguey d'Hilliers, Veaux, Vial et Murat.

En Corse, la quatrième d'infanterie légère, 1,200 hommes, commandés par le général Ménars.

A Marseille, la neuvième de ligne, 1,800 ; la quarante-cinquième, *id.*, 2,000 ; vingt-deuxième de chasseurs, 400 ; deux escadrons du dix-huitième dragons qui sont dans le midi, 200 ; en tout 4,400 hommes. commandés par les généraux Bon et......

A Toulon, sur les vaisseaux de guerre, la dix-huitième de ligne, 2,000 ; vingt-cinquième, *id.*, 2,000 ; trente-deuxième, *id.*, 2,000 ; soixante-quinzième, *id.*, 2,000 ; troisième dragons, 400 ; quinzième, *id.*, 400 ; en tout 8,800 hommes, commandés par les généraux Brune, Rampon, Pigeon et Leclerc.

A Nice et à Antibes, la deuxième d'infanterie légère, 1,500 hommes.

Ce qui formerait un total de 24,600 hommes d'infanterie, et de 2,800 de cavalerie.

Les demi-brigades, avec leurs compagnies de canonniers.

La cavalerie, avec les harnois et sans chevaux, et chaque cavalier armé d'un fusil. Tous les corps avec leur dépôt, cent cartouches par homme ; de l'eau pour les bâtimens, pour un mois ; des vivres pour deux.

Il faudrait que ces troupes fussent embarquées dans ces différens ports et prêtes à partir au commencement de floréal, pour se rendre dans le golfe d'Ajaccio, et réunies et prêtes à partir de ce golfe avant la fin de floréal.

Il faudrait joindre à ces troupes, soixante pièces d'artillerie de campagne, quarante grosses bouches à feu de siége, deux compagnies de mineurs, un bataillon d'artillerie, deux compagnies d'ouvriers, un bataillon de pontonniers, qui seraient embarqués dans les ports d'Italie et de France de la manière suivante :

A Marseille, vingt obusiers de 6 pouces, quatre pièces de 12, trois cents coups à tirer par pièce, deux compagnies d'artillerie à pied.

A Civita-Vecchia, deux obusiers de 6 pouces, deux pièces de huit, deux pièces de 12, trois cents coups par pièce; une compagnie d'artillerie à cheval, une compagnie d'artillerie de ligne, commandés par le général Sugny.

A Gênes, quatre obusiers de 6 pouces, quatre pièces de 8, quatre pièces de 12, douze pièces de 3, cinq cents coups à tirer par pièce; deux compagnies d'artillerie à cheval, deux *id.* d'artillerie de ligne.

A Nice et Antibes, vingt pièces de 24, six mortiers à la Gomère, de 12 pouces, cinq cents coups à tirer par pièce, deux compagnies d'artillerie de ligne, commandées par le général Dommartin.

A Toulon, six obusiers de 6 pouces, six pièces de 8, six pièces de 12, quatre mortiers à la Gomère de 12 pouces, quatre *id.*, de 6, cinq cents coups à tirer par pièce, quatre compagnies d'artillerie à pied, deux compagnies d'artillerie à cheval.

A Civita-Vecchia, le général Masséna peut être chargé de noliser les bâtimens les plus grands qu'il trouvera dans ce port, d'y embarquer les troupes et ladite ar-

tillerie, et les faire partir sur-le-champ pour se rendre et rester jusqu'à nouvel ordre dans le port d'Ajaccio : on peut prendre sur les contributions de Rome, de quoi subvenir aux frais de cet embarquement. On doit spécialement y affecter les galères du Pape qui seraient dans le cas de tenir la mer.

Le général qui commande dans la Cisalpine peut exécuter le même ordre à Gênes, et le général Baraguey d'Hilliers peut s'y rendre à cet effet ; il faut, au préalable, envoyer l'argent nécessaire.

On demandera au Directoire exécutif de la république cisalpine deux galères, qui serviront à aider à transporter les troupes et à escorter le convoi.

Quant à Nice, Antibes et Marseille, il faut que le ministre de la marine :

1°. Frète les plus gros bâtimens de commerce, suffisamment pour porter les troupes et l'artillerie désignées ci-dessus ;

2°. Travaille aux approvisionnemens nécessaires ;

3°. Que le ministre de la guerre donne ordre pour y faire passer les troupes ci-dessus, avec l'artillerie et autres approvisionnemens.

Nous avons à Toulon six vaisseaux de guerre, des frégates, des corvettes ; il faudrait y joindre six tartanes canonnières.

Tous ces bâtimens réunis seraient dans le cas de porter la partie des troupes qui doit être embarquée à Toulon.

Cette escadre, selon le rapport du ministre de la marine, sera sous quinze jours prête à partir ; mais elle

manque entièrement de matelots. Il n'y aura donc qu'à noliser et mettre l'embargo sur les bâtimens nécessaires au transport de l'artillerie.

Pour réussir dans cette expédition, on doit calculer sur une dépense extraordinaire de cinq millions, sans compter les dépenses ordinaires, tant pour l'approvisionnement, armement et solde de l'escadre, que pour la solde, nourriture et habillement des troupes, que pour les dépenses de l'artillerie et du génie, auxquelles il est indispensable de pourvoir en effectif; ce qui forme donc une somme de huit à neuf millions qu'il faudrait que le gouvernement déboursât d'ici au 20 germinal.

Paris, le 7 ventose an 6 (7 mars 1798).

Instruction pour la commission chargée de l'inspection de la côte de la Méditerranée (proposée par Bonaparte au Directoire exécutif).

Le premier soin de la commission doit être de conférer à Toulon avec les chefs du port, et de prendre toutes les mesures pour que les six vaisseaux de guerre, les quatre frégates qui s'y trouvent, les quatre frégates que le citoyen Perrée amène avec lui d'Ancône, six corvettes, six chaloupes canonnières, six tartanes canonnières et quatre bombardes portant un mortier de 10 ou 12 pouces, ayant à bord pour trois mois de vivres, soient prêts à partir de la rade de Toulon au 15, ou au plus tard au 20 germinal.

On placera sur chaque chaloupe ou tartane canon-

nière, indépendamment de ces pièces, un mortier de 4 à 5 pouces.

2°. Faire prendre les mesures pour que les approvisionnemens pour deux mois, soient embarqués sur lesdits vaisseaux à raison de 600 hommes par vaisseau de guerre, 210 par frégate, et 100 par corvette.

3°. Faire préparer la solde et les vivres, également pour trois mois, pour l'escadre de l'amiral Brueys, de maniere que cette escadre puisse, le 15 germinal, sortir de quarantaine pour reprendre la mer.

4°. Faire armer *le Conquérant*, les gabares, les vieilles frégates, etc., en flûte, de manière à pouvoir porter le supplément de 10,000 hommes que doit embarquer le port de Toulon, dans le cas où l'amiral Brueys ne rejoindrait pas à temps.

5°. Donner des ordres pour que l'on embarque sur-le-champ, à bord des six vaisseaux de guerre et des six frégates ou gabares, vingt pièces de 24 en bronze, avec deux affûts, un porte-voix, cinq ou six cents coups à tirer par pièce.

Dix mortiers à la Gomère, de 12 pouces; dix, *id.*, de 8 pouces, avec cinq cents coups à tirer par mortier; double crapaud et les camions nécessaires pour transporter les mortiers. Six forges pour rougir les boulets, avec leurs soufflets et leurs ustensiles. Quatre millions de cartouches avec les pierres à feu, en proportion. Vingt mille fusils. Trente mortiers de 4 à 5 pouces, ayant chacun six cents coups à tirer, et tous les ustensiles et approvisionnemens nécessaires à un équipage de

siége, de quarante bouches à feu ; spécialement une grande quantité d'objets pour artifices.

Nota. Une partie de ces objets est portée sur le tableau joint aux instructions du gouvernement, comme devant être embarqués à Nice ou à Antibes ; mais il sera possible de les faire embarquer sur les vaisseaux de guerre, si cela ne les obstrue pas trop.

6°. Faire embarquer sur les vaisseaux de guerre et frégates : Six obusiers de campagne, six pièces de 8, six pièces de 12 : cinq cents coups à tirer par pièce.

7°. Faire transformer en écuries deux ou trois gabares ou autres bâtimens de transport, de manière à pouvoir transporter 250 chevaux.

8°. Se procurer et faire embarquer trois paires de bœufs sur chaque bâtiment de guerre, avec les harnois et les hommes nécessaires, afin de pouvoir s'en servir pour le transport de l'artillerie.

9°. La commission fera charger à Antibes ou à Nice, sur deux ou trois très-gros bâtimens, des approvisionnemens de manière à ce que toutes les pièces de campagne de l'équipage qui s'embarque à Civita-Vecchia, à Gênes, à Nice, à Toulon et à Marseille, et qui se trouve composé de seize pièces de campagne, seize pièces de 12, seize pièces de 8, seize pièces de 3, ait sur ces bâtimens un approvisionnement de réserve de trois cents coups par pièce.

L'on pourra également faire embarquer à Nice ou à Antibes un supplément extraordinaire d'artifices, d'outils et autres objets nécessaires au gros parc de l'armée,

indépendamment des 1,100 hommes que l'on doit faire embarquer dans ce port.

Le général Dommartin donnera les ordres pour toute la partie de l'artillerie, et fournira les états nécessaires.

10°. La commission fera mettre l'embargo et nolisera à Marseille de gros bâtimens en suffisance pour embarquer de 4 à 5,000 hommes, et des écuries pour 200 chevaux, et fera en sorte que ces bâtimens soient approvisionnés d'un mois d'eau, de deux mois de vivres, et que ce convoi soit prêt à partir de Marseille le 15 germinal.

11°. La commission correspondra avec le consul de Gênes; elle enverra de suite, à Gênes, un officier de marine intelligent qui puisse lui rendre compte de tout. Indépendamment des 200,000 fr. que le payeur y fait passer, il y fera passer tous les fonds qui seraient nécessaires.

12°. La commission ne correspondra qu'avec moi.

13°. Si l'amiral Brueys arrivait à temps, pour pouvoir partir le 20 germinal, la commission ferait sur-le-champ armer en flûte les six vaisseaux vénitiens qu'il amène avec lui, ce qui diminuerait d'autant le convoi.

14°. La commission correspondra avec le général Vaubois en Corse, pour l'embarquement des 2,000 hommes que ce général a reçu l'ordre du gouvernement de faire embarquer. Indépendamment des 200,00 f. que l'on a envoyés dans cette île, elle y fera passer ce qui pourrait être nécessaire pour l'établissement d'un hôpital de cinq cents lits et un magasin de rafraîchis-

semens que l'ordonnateur de la division de Corse a reçu ordre d'établir à Ajaccio.

15°. Indépendamment de tous ces objets, la commission formera à Toulon et à Marseille, un magasin de seize mille paires de souliers, mille paires de bottes, seize mille chemises, huit mille gibernes, six mille chapeaux, seize mille paires de bas pour pouvoir être distribués aux troupes.

16°. Elle fera également acheter un million de pintes de vin, cent vingt mille pintes d'eau-de-vie, qu'elle fera charger sur de gros bâtimens, auxquels elle donnera ordre de se rendre dans le port d'Ajaccio, où ils resteront sans décharger, jusqu'à nouvel ordre; les équipages ayant de l'eau pour un mois et des vivres pour deux.

17°. Le commissaire ordonnateur Sucy ordonnancera toutes les dépenses relatives aux troupes de terre; le citoyen Leroy, celles relatives au fret des bâtimens et en général à la marine, et l'on mettra à la disposition des directeurs d'artillerie les sommes nécessaires pour les dépenses de l'artillerie.

18°. Les 10,000 hommes qui s'embarqueront à Toulon, les 5,000 autres qui s'embarqueront à Marseille, et ceux qui s'embarquent à Gênes, doivent avoir chacun une ambulance avec les chirurgiens, médecins et approvisionnemens nécessaires.

19°. Indépendamment du million que le payeur de la commission recevra demain, la commission recevra, chaque décade, à commencer du 20 ventose, 500,000 fr. jusqu'au 30 germinal. Elle aura soin de garder en ré-

serve, et pour être employés sur un ordre exprès de moi, 200,000 fr. sur le million qu'elle touche demain, et 200,000 fr. sur le demi-million qu'elle touchera chaque décade; ce qui fera, au 30 germinal, qu'il y aura dans la caisse du payeur un million en réserve.

Lorsque la commisson fera des marchés, elle réservera une partie des paiemens desdits marchés pour être faits en floréal.

20°. La commission m'enverra, le plus tôt possible, l'état des sommes présumées nécessaires pour l'exécution du présent ordre.

21°. La commission formera une compagnie de vingt-cinq armuriers, avec leurs outils; deux compagnies d'ouvriers bourgeois de la même formation que celles de l'artillerie, avec leurs outils, destinées également à être embarquées.

Paris, le 25 ventose an 6 (15 mars 1798).

Aux commissaires de la trésorerie nationale.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyens, l'arrêté du Directoire relatif à la commission de la Méditerranée, et que vous m'avez paru désirer.

Je joins également l'état des demi-brigades qui se trouvent en ce moment à Gênes et en Corse. Je désirerais savoir si la solde des troupes est assurée pour les mois de ventose et germinal.

BONAPARTE.

Etat des troupes qui se trouvent dans ce moment-ci en Corse.

Dix-neuvième demi-brigade de ligne, 2,000 hommes ; premier bataillon de la quatre-vingt-sixième, 900 ; quatrième d'infanterie légère, 1500 ; vingt-troisième *id.*, 2,100 ; artillerie, 200 : en tout, 6,700 hommes.

Etat des troupes qui viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Gênes.

Vingt-deuxième d'infanterie légère, 1,500 hommes ; treizième de ligne, 2,000 ; soixante-neuvième *id.*, 1,700 ; quatorzième de dragons, 500 ; dix-huitième *id.*, 200 ; artillerie, 300 : en tout, 6,200 hommes.

Paris, le 25 ventose an 6 (15 mars 1798).

A la commission de l'armement de la Méditerranée.

Le citoyen Estève, nommé payeur près de la commission, part ce soir. Il a des ordres pour toucher 1,300,000 fr. à Toulon. Il a touché ici, et a fait partir pour Gênes, par un courrier extraordinaire, 200,000 fr., ce qui fait les 1,500,000 fr. que vous deviez toucher dans ce mois.

J'aurai soin qu'au 1er. germinal on vous fasse passer 500,000 autres francs.

Il est indispensable que vous fassiez partir sur-le-champ par une frégate, 200,000 fr. en Corse. J'attends avec intérêt votre première dépêche. Mettez la plus grande activité dans tous vos travaux.

Les troupes qui doivent s'embarquer à Toulon sont en marche, et arriveront vers le 15 germinal. Faites préparer les casernes et les subsistances.

BONAPARTE.

Paris, le 25 ventose an 6 (15 mars 1798).

Instruction pour le Général Dommartin.

L'équipage d'artillerie pour la Méditerranée est composé d'un équipage de campagne et d'un de siége.

Il a été ordonné au général Masséna, par un courrier qui est parti le 15 ventose, de faire embarquer à Civita-Vecchia deux obusiers de 6 pouces, deux pièces de 8, deux pièces de 12, trois cents coups à tirer par pièce; une compagnie d'artillerie à cheval, une *id.* de ligne, un capitaine faisant fonction de directeur du parc.

Il a été ordonné au général Berthier, par un courrier parti le même soir, de faire embarquer à Gênes le général Sugny, un chef de brigade d'artillerie, deux compagnies d'artillerie à cheval, deux *id.* de ligne, le commissaire des guerres Boinod, des conducteurs et inspecteurs d'équipages, 200 charretiers, cinq cents harnois de chevaux de trait, une compagnie d'ouvriers, une *id.* de mineurs, une *id.* de pontonniers, un bataillon de sapeurs, douze pièces de 3 approvisionnées à cinq cents coups, quatre obusiers de 6 pouces approvisionnés à trois cents coups, quatre pièces de 8, *id.*; quatre pièces de 12, approvisionnées à trois cents coups; deux mortiers à la Gomère, de 12 pouces, deux *id.*

de 6 pouces, approvisionnés à cinq cents coups; deux cents outils de pionniers, un million de cartouches. Vous devez faire embarquer à Marseille deux obusiers de 6 pouces, quatre pièces de 12, trois cents coups à tirer par pièce, deux compagnies de ligne; à Toulon, six obusiers de 6 pouces, six pièces de 8, six pièces de 12, approvisionnés à trois cents coups par pièce.

Vous devez faire embarquer à Nice ou à Antibes un double approvisionnement pour tout l'équipage.

Vous devez faire également embarquer à Toulon ou à Marseille trois ou quatre millions de cartouches, avec tout ce qui est nécessaire pour un équipage de campagne de cette importance.

Vous devez également faire embarquer un équipage de siége de vingt pièces de 24, dix mortiers de 12 pouces, dix *id.* de 8 pouces, vingt ou trente mortiers de 3 ou 4 pouces, le tout approvisionné à six cents coups.

Embarquez le plus d'ouvriers et d'armuriers munis de leurs outils, qu'il vous sera possible.

BONAPARTE.

Paris, le 25 ventose an 6 (15 mars 1798).

Au Général Berthier.

Le courrier qui vous porte cette lettre, mon cher général, porte au consul de Gênes des lettres de change pour 200,000 fr., afin de subvenir aux dépenses extraordinaires de l'embarquement, tant pour la marine, que pour l'artillerie et les approvisionnemens extraordinaires de deux mois.

Il serait nécessaire de faire arranger trois des plus gros bâtimens de transport, pour servir d'écuries, de manière qu'ils pussent porter, à eux trois, une centaine de chevaux de cavalerie et une cinquantaine d'artillerie. Vous feriez alors choisir les chevaux les plus forts et en meilleur état.

Si l'on peut trouver à Civita-Vecchia, également pour embarquer, une centaine de chevaux de cavalerie et une cinquantaine d'artillerie, donnez-en l'ordre; si on ne le peut pas, on s'en passera.

Envoyez un de vos aides-de-camp à Civita-Vecchia, qui prendra l'état de situation des troupes qui s'embarquent; de l'artillerie : le nombre, le nom et le tonnelage des bâtimens.

Donnez l'ordre, tant à Gênes qu'à Civita-Vecchia, pour que le général de division ne puisse pas embarquer plus de 3 chevaux, le général de brigade, plus de 2, le chef de brigade plus de 1 : vous sentez combien il est nécessaire de n'avoir que ce qui est strictement nécessaire et indispensable; mais vous pouvez engager les officiers à embarquer leurs selles, brides, etc., pour les chevaux qu'ils doivent avoir.

Je vous ai déjà écrit, je crois, pour que vous teniez tous vos chevaux, ceux de Leclerc, et 5 à 6 autres bons chevaux, prêts à partir.

Vsus enverrez également à Gênes, pour être embarquée, la compagnie des guides qui est dans le Mont-Blanc, ainsi que les 12 gardes à cheval que vous avez gardés avec vous.

BONAPARTE.

Paris, le 26 ventose an 6 (16 mars 1798).

Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif.

Le Directoire exécutif arrête que le général Desaix se rendra sur-le-champ à Civita-Vecchia pour y prendre le commandement des troupes qui ont ordre de s'embarquer dans ce port. Il recevra, à cet effet, du général Bonaparte, les instructions nécessaires.

Le présent arrêté ne sera point imprimé.

MERLIN.

Paris, le 26 ventose an 6 (16 mars 1798).

Au Ministre de la marine.

Je désirerais, citoyen ministre, que vous envoyassiez l'ordre à la frégate qui est à Cadix de se rendre à Ajaccio en Corse, où elle attendra les ordres du contre-amiral Duchayla, et que vous en prévinssiez à Toulon, pour qu'on y fît passer la solde et les vivres dont elle doit avoir besoin.

BONAPARTE.

Paris, le 27 ventose an 6 (17 mars 1798).

Au Ministre de la guerre.

J'ai reçu, citoyen ministre, votre lettre relative aux adjudans-généraux Grésieux et Clauzel. Vous pourrez donner des lettres de service au citoyen Clauzel pour l'armée d'Angleterre, et envoyer le citoyen Grésieux à Toulon, où il serait employé sur les côtes de la Méditerranée.

Je vous demanderai également d'employer l'adjudant-général Jullien à Marseille, sous les ordres du général Bon. Cet adjudant-général est actuellement employé à l'armée d'Angleterre.

BONAPARTE.

Paris, le 27 ventose an 6 (17 mars 1798).

Aux Commissaires du Gouvernement, à Rome.

Le Directoire exécutif, attachant la plus grande importance à la bonne organisation et au prompt départ de la division qui doit s'embarquer à Civita-Vecchia, a jugé à propos d'en confier le commandement au général Desaix, qui part ce soir même pour s'y rendre en toute diligence.

Je vous prie de lui faire fournir tout ce dont il peut avoir besoin, et tous les officiers d'état-major, d'artillerie, du génie, commissaires des guerres qu'il demandera.

BONAPARTE.

Paris, le 27 ventose an 6 (17 mars 1798).

Note au Directoire exécutif.

Le général commandant à Berne fera faire le prêt de la deuxième demi-brigade d'infanterie légère, de la dix-huitième de ligne, de la vingt-cinquième *idem*, du troisième régiment de dragons, du quinzième *idem*, ainsi que des canonniers attachés à cette division, jusqu'au 13 germinal.

Il fera compléter leur armement, leur buffleterie, et, autant qu'il sera possible, leur habillement.

Il donnera l'ordre au troisième et au quinzième régimens de dragons, avec toute l'artillerie de campagne qui est attachée à la division qui est venue de l'armée d'Italie, de se rendre, par le chemin le plus court, à Toulon.

Le ministre de la guerre donnera l'ordre au général de brigade de cavalerie Leclerc de se rendre sur-le-champ à Lyon, pour prendre le commandement de ces deux régimens, et les conduire lui-même à Toulon.

Le général commandant l'armée d'Helvétie incorporera dans la seconde d'infanterie légère les éclaireurs de la vingt-troisième d'infanterie légère; après quoi, il donnera l'ordre au général Pigeon de partir avec la deuxième demi-brigade d'infanterie légère, les dix-huitième et vingt-cinquième de ligne, pour se rendre à Lyon, où ces corps s'embarqueront sur le Rhône jusqu'à Avignon, d'où ils se rendront par terre à Toulon.

Deux jours après, il donnera l'ordre au général Rampon de partir avec la trente-deuxième et la soixante-quinzième pour se rendre également à Lyon, s'y embarquer sur le Rhône jusqu'à Avignon, et se rendre de là par terre à Toulon.

Le ministre de la guerre donnera l'ordre au général Lannes de partir sur-le-champ en poste de Paris, pour se rendre à Lyon avec l'adjudant-général Lagrange, et prendre toutes les mesures, en se concertant avec le commandant de cette place, le commissaire-ordonnateur et celui du Directoire exécutif, pour qu'il y ait dans cette ville la quantité de bateaux et tout ce qui est nécessaire pour embarquer les troupes ci-dessus, et sur-

veiller ledit embarquement ; après quoi, le général Lannes et le citoyen Lagrange se rendront à Toulon.

Le ministre de la guerre donnera également les ordres pour qu'il y ait à Lyon : 10,000 paires de souliers, 6,000 paires de culottes, 6,000 chapeaux, 4,000 vestes, 10,000 paires de bas, 10,000 chemises, 3,000 sacs de peau, 3,000 habits, 14,000 paires de bottes, pour pouvoir être distribués auxdites troupes, à leur passage.

Le général Lannes aura soin de veiller aux distributions, pour qu'elles se fassent conformément aux besoins de chaque corps.

Le général commandant l'armée d'Helvétie fera mettre à l'ordre des demi-brigades ci-dessus désignées, qu'elles vont se rendre à Toulon, d'où elles partiront pour une opération extrêmement essentielle, et qu'elles trouveront à Toulon le général Bonaparte, sous les ordres duquel elles continueront d'être.

Bonaparte.

Paris, le 27 ventose an 6 (17 mars 1798).

Au Président du Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyen président, la réponse de la trésorerie à la demande que je lui avais faite si la solde était assurée pour les troupes qui se rendent en Corse et à Gênes.

La caisse de l'armée d'Italie a bien de la peine à subvenir aux dépenses des corps qui sont dans ce pays.

Je crois qu'il serait nécessaire que le Directoire prît l'arrêté ci-joint :

3.

ARRÊTÉ.

ART. 1er. La trésorerie nationale fera sur-le-champ passer à son payeur en Corse, la solde pour les troupes qui y sont, pour les mois de nivose, pluviose et ventose.

2. L'ordonnateur de la marine à Toulon fera partir une corvette pour porter lesdits fonds.

Pour cet effet, il en remettra les sommes au payeur de la marine à Toulon, qui les fera passer en Corse par un aviso.

3. La trésorerie nationale fera solder à Gênes, dans le plus court délai, aux troupes qui s'y trouvent, la solde des mois de ventose et germinal.

Etat des troupes qui sont en Corse.

La quatrième d'infanterie légère, 1,500 hommes; la vingt-troisième d'infanterie légère, 2,100 hommes; la dix-neuvième de ligne, 1,800 hommes ; un bataillon de la quatre-vingt-sixième de ligne, 800 hommes; artillerie, 300 : en tout, 6,500 hommes.

Etat des troupes qui sont à Gênes, sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers.

La vingt-deuxième d'infanterie légère, 1,500 hommes; la treizième de ligne, 2,000 hommes; la soixante-neuvième, *idem*, 1,800 hommes ; le quatorzième de dragons, 500 hommes; le dix-huitième, *idem*, 200 hommes; artillerie, 200 : en tout, 6,200.

BONAPARTE.

Paris, le 2 germinal an 6 (22 mars 1798).

Au Ministre des finances.

La commission chargée de l'armement dela côte de la Méditerranée doit recevoir 500,000 fr. cette décade-ci. Je désirerais, citoyen ministre, être informé si la trésorerie a donné des ordres pour cet objet.

Je vous prierais de faire réserver sur cette somme 50,000 fr., pour être mis à la disposition du général Dufalga, commandant l'arme du génie, attaché à ladite commission, lesquels 50,000 fr. doivent être soldés à Paris.

Je vous prie également de donner des ordres pour que la trésorerie fasse passer des fonds pour solder les troupes qui sont dans les deux départemens de Liamone et du Golo, qui sont arriérées de trois mois.

BONAPARTE.

Paris, le 3 germinal an 6 (23 mars 1798).

Au Ministre de la guerre.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général de brigade Gardanne, qui est à Paris, de se rendre à Toulon, où il s'adressera au général Dommartin, chez lequel il trouvera de nouveaux ordres.

Je vous prie de donner les mêmes ordres au général Verdier qui est à Toulouse, au général de brigade Davoust, qui est dans ce moment-ci à Paris, de se rendre à Marseille pour y prendre le commandement de la cavalerie qui se réunit dans cette ville, où il sera sous les

ordres du général Bon, et au général de division Dumas de se rendre à Toulon, où il recevra de nouveaux ordres.

BONAPARTE.

Paris, le 5 germinal an 6 (25 mars 1798).

A la commission chargée de l'approvisionnement de la Méditerranée.

J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous m'avez envoyée par un courrier extraordinaire.

J'a vu, avec plaisir, l'état satisfaisant de l'escadre. J'aurais désiré avoir également l'état des galères ou bâtimens de transport que vous avez arrêtés à Toulon, pour l'embarquement de dix mille hommes.

Les troupes arriveront avant le 15 germinal, il est nécessaire qne tout soit prêt à partir le 20.

Si le contre-amiral Brueys n'est point arrivé lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous ferez vos préparatifs pour vous en passer.

Les six vaisseaux de guerre qui sont en rade : *le Conquérant*, les frégates, les bricks, doivent, ensemble, porter facilement 6,000 hommes. Il ne vous reste donc plus qu'à chercher, à Toulon, des bâtimens de transport pour 4,000 hommes.

Si l'escadre du contre-amiral Brueys était arrivée, ou si vous aviez des nouvelles du jour où elle arrivera, vous n'aurez plus alors besoin de transports à Toulon.

Le général Dommartin doit être arrivé. Vous avez déjà, sans doute, commencé à embarquer l'artillerie.

Si le citoyen Sucy n'était pas arrivé, cela ne doit pas vous empêcher de faire tout ce dont il est chargé, appelant auprès de vous un commissaire-ordonnateur le plus à portée.

Le payeur, qui doit être arrivé, vous aura apporté l'argent qui vous était nécessaire; la trésorerie prend ses dispositions pour vous faire toucher 500,000 fr. cette décade.

J'attends avec impatience votre premier courrier pour savoir si tout est prêt, et si les troupes pourront être embarquées le 20 de ce mois.

BONAPARTE.

Paris, le 6 germinal an 6 (26 mars 1798).

Aux Commissaires de la trésorerie nationale.

Le ministre des finances, citoyens commissaires, a dû vous prévenir que, sur les 500,000 de cette décade que vous devez mettre à la disposition de la commission de la Méditerranée, 50,000 fr. devaient être soldés, à Paris, au général Dufalga.

Je vous prie, citoyens commissaires, de vouloir bien faire solder lesdits 50,000 fr. au général Dufalga, et de donner son reçu en paiement au payeur de la commission, qui le recevra pour comptant. Le revirement est tout simple : la lettre du ministre des finances et celle que j'ai l'honneur de vous écrire, cette commission se trouvant sous mes ordres, vous y autorisent suffisamment.

BONAPARTE.

Paris, le 6 germinal an 6 (26 mars 1798).

Au Ministre des relations extérieures.

Ayant besoin, citoyen ministre, pour remplir les intentions du gouvernement, des citoyens Ruyer et Belletête, deux jeunes gens qui sont partis, il y a quelques jours, pour Constantinople, et qui doivent être actuellement à Toulon, je vous prie de leur envoyer l'ordre de rester à Toulon.

Je désirerais également que vous donnassiez l'ordre aux citoyens Jaubert, Chéry, Laporte, trois jeunes gens les plus avancés à l'école des langues orientales à Paris, de se rendre à Constantinople, et de leur envoyer contre-ordre à Toulon, pour qu'ils y attendent de nouveaux ordres.

Bonaparte.

Paris, le 6 germinal an 6 (26 mars 1798).

Au Ministre de l'intérieur.

Le directeur de l'imprimerie de la république et le citoyen Langlès, citoyen ministre, sont animés de la plus mauvaise volonté. Je vous prie de donner l'ordre positif que tous les caractères arabes actuellement existans, hormis les matrices, soient sur-le-champ emballés, et au citoyen Langlès l'ordre de les suivre.

Le citoyen Langlès m'a paru, dans la première conférence que j'ai eue avec lui, très-disposé à venir; d'ailleurs la république, qui a fait son éducation et qui

l'entretient depuis long-temps, a le droit d'exiger qu'il obéisse.

Je vous prie de donner l'ordre que l'on emballe également les caractères grecs; il y en a, puisque l'on imprime en ce moment Xénophon, et ce n'est pas un grand mal que le Xénophon soit retardé de trois mois, pendant lequel temps on fera d'autres caractères, les matrices restant.

Je vous prie de donner également l'ordre positif d'emballer les caractères pour trois presses françaises. Il nous suffit d'avoir des caractères ordinaires.

BONAPARTE.

Paris, le 6 germinal an 6 (26 mars 1798).

Au ministre de l'intérieur.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, citoyen ministre, la lettre du Directoire pour vous.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien donner l'ordre aux citoyens dont la liste est ci-jointe (1), de se tenir prêts à partir, au premier ordre qu'ils recevront, pour se rendre à Bordeaux.

Ceux d'entre eux qui ont des places les conserveront, les appointemens en seront payés à leur famille. Ils recevront en outre un traitement extraordinaire et les frais de poste pour la route.

Je vous prie de donner l'ordre aux citoyens dont la

(1) Dangés, Duc-la-Chapelle, astronomes; Costaz, Fourier, Monge, Molard, géomètres; Conté, chef de bataillon des aérostiers; Thouin, Geoffroi, Delisle, naturalistes; Dolomieu, minéralogiste; Berthollet, chimiste; Dupuis, antiquaire.

liste est ci-jointe (1), de se tenir prêts à partir, au premier ordre, pour Flessingue. Les ingénieurs jouiront d'un traitement pour leurs travaux extraordinaires. Leur mission n'étant que temporaire, leurs places doivent leur être conservées.

BONAPARTE.

Paris, le 6 germinal an 6 (26 mars 1798).

A la commission chargée de l'inspection des côtes de la Méditerranée.

Je viens de recevoir, citoyens, des nouvelles du contre-amiral Brueys. Il est parti de Corfou, le 6 ventose, avec six vaisseaux de guerre français, six frégates *idem*, cinq vaisseaux de guerre vénitiens, trois frégates *idem*, deux cutters pris sur les Anglais.

Le chef de brigade Perrée est parti d'Ancône le 12, avec deux frégates françaises et deux vénitiennes.

Il est donc possible que, lorsque vous recevrez cette lettre, l'un et l'autre soient déjà arrivés, et j'espère que, moyennant votre activité et les mesures que vous avez prises avec l'ordonnateur Najac, ces vaisseaux pourront repartir quinze jours après leur arrivée. *Le Mercure* est le seul vaisseau, je crois, qui ait besoin de réparation.

Quant aux vaisseaux vénitiens, s'ils peuvent être armés en guerre tous les cinq, vous y ferez travailler de suite, et, s'il fallait trop de temps, vous n'en ferez ar-

(1) Isnard, Lepère, Lepère (Gartien), Lancret, Lefebvre, Chézy, ingénieurs des ponts et chaussées; Panuzen, interprète.

mer qu'une partie ; ainsi, vous n'auriez besoin d'aucun secours de bâtimens de transport pour porter les 10,000 hommes que vous devez embarquer à Toulon, avec l'artillerie, et, je vous le répète, le 25 ou même le 20 germinal, tout doit être prêt à partir.

Plusieurs médecins et officiers généraux ont eu ordre de se rendre à Toulon : ils s'adresseront à vous, vous leur ferez fournir le logement et tout ce dont ils auront besoin, et vous leur direz d'attendre de nouveaux ordres.

La quatre-vingt-cinquième demi-brigade s'est embarquée le 3 à Lyon pour se rendre à Marseille. Le deuxième bataillon du quatrième régiment d'artillerie s'est embarqué le 5 pour se rendre à Toulon.

Cinq demi-brigades doivent être, à l'heure qu'il est, embarquées à Lyon, pour aller par le Rhône jusqu'à Avignon, et de là se rendre à Toulon.

Conférez avec le commissaire ordonnateur et le général de division Dugua, pour vous assurer que les subsistances et les cantonnemens de ces troupes sont assurés.

Les dix-huitième et trente-deuxième demi-brigades, commandées par le général Rampon, seront cantonnées au fort Lamalgue, à Lavalette, à Solier, à Hières et autres villages dans ces environs.

Les vingt-cinquième et soixante-quinzième, commandées par le général Gardanne, seront cantonnées à Ollioules, au Bausset, la Seine, St.-Lazaire et autres villages environnans.

La deuxième demi-brigade d'infanterie légère sera

cantonnée dans Toulon. Le général Pigeon aura le commandement de la deuxième demi-brigade d'infanterie légère. Le général Gardanne commandera la vingt-cinquième et la soixante-quinzième. Vous placerez les troisième et quinzième régimens de dragons dans les endroits où il y aura le plus de fourrages.

Je vous recommande de veiller à ce que les troupes aient tous les jours du vin ou de l'eau-de-vie, et à ce que les subsistances leur soient assurées.

Il me tarde d'avoir un compte détaillé sur tous les ordres contenus dans les instructions que je vous ai données, ainsi que d'apprendre l'arrivée et l'état dans lequel se trouve le contre-amiral Brueys.

Pour n'être pas dans le cas de vous tromper dans vos calculs, vous devez compter, pour l'embarquement de Toulon, sur 12 à 13,000 hommes, compris l'artillerie, les charretiers et les domestiques, et 5,000 à Marseille.

Actuellement que le contre-amiral Brueys est arrivé, il sera bon que vous ménagiez à Toulon de quoi embarquer plutôt 1000 hommes de plus que de moins.

Vous trouverez ci-joint :

1°. Des plans et des notes sur la construction d'un ponton qui ne doit pas peser plus de neuf cents livres ; vous en ferez mettre sur-le-champ trente en construction avec les poutrelles et ce qui est nécessaire pour établir le pont.

2°. L'esquisse d'un petit bateau portant une pièce de 12, et dont la simple carcasse ne doit pas peser plus de dix milliers : vous en ferez mettre sur-le-champ deux en construction.

3°. Le mémoire et le projet d'une petite corvette portant une pièce de 24 et plusieurs pièces de 6, laquelle doit se diviser en parties, pour pouvoir être transportées par terre sur huit diables. Vous en ferez mettre une sur-le-champ en construction.

Vous ferez en sorte que les pontons et les deux petits bateaux soient en état de partir le plus tôt possible. Il les faudrait avoir pour les premiers jours de floréal.

Quant à la petite corvette, mettez-la en construction; lorsqu'elle sera finie, nous nous en servirons. Je sais bien que cela ne peut pas être avant le milieu de prairial: ce serait un grand bien, s'il était possible que cela fût plus tôt.

En vous envoyant ces plans et les mémoires qui les expliquent, je n'ai pas entendu vous prescrire de n'y faire aucun changement dans le détail. Le véritable point de vue est de tout sacrifier à la légèreté, afin de les rendre transportables par terre.

Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe au contre-amiral Brueys, du moment qu'il arrivera.

Bonaparte.

Paris, le 10 germinal an 6 (30 mars 1798).

Au contre-amiral Brueys.

Je présume, citoyen général, que vous êtes arrivé à Toulon, puisque vos dernières dépêches m'apprennent que vous êtes parti de Corfou le 7 ventose.

L'on est ici extrêmement satisfait de votre conduite. Il faut que les bâtimens qui vous ont plusieurs fois porté les ordres du gouvernement aient été pris.

Maintenez une sévère quarantaine parmi vos équipages : c'est le plus sûr moyen d'empêcher la désertion. Tous les ordres ont été donnés pour que la solde et les vivres leurs soient fournis.

Vous aurez sous vos ordres une des plus belles escadres qui soient sorties depuis long-temps de Toulon.

Je compte sur vos six vaisseaux. Vous vous dépêcherez de faire faire les réparations dont *le Mercure* pourrait avoir besoin ; ce qui, joint aux six vaisseaux qui sont en ce moment en rade, aux treize frégates, au *Conquérant* armé en flûte, et au plus grand nombre des vaisseaux vénitiens qui seront susceptibles d'être promptement armés, vous mettront à même de remplir la mission brillante qui vous est destinée.

Je serai fort aise de vous revoir : j'espère que ce sera dans très-peu de temps.

Casabianca partira bientôt pour servir sous vos ordres. Il faut absolument que vous vous arrangiez de manière à ce que vous puissiez partir le premier floréal.

Bonaparte.

Paris, le 10 germinal an 6 (30 mars 1798).

Au Général Lannes.

Je reçois, citoyen général, votre dernière lettre de Lyon, du 3 du courant. J'aurais désiré que vous m'eussiez envoyé l'état de situation de la quatre-vingt-cinquième, celui des effets qui lui ont été délivrés, et des notes sur l'esprit qui anime les troupes.

Ne manquez pas de me l'envoyer le plus tôt possible,

ainsi que celui des demi-brigades qui viennent de Suisse.

Prévenez le général Dugua à Marseille, et le commissaire ordonnateur Sucy à Toulon, des mouvemens des troupes, afin qu'ils fassent préparer tout ce qui est nécessaire aux troupes sur les routes d'Avignon à Marseille et Toulon.

BONAPARTE.

Paris, le 10 germinal an 6 (30 mars 1798).

Au Général Dugua.

Les neuvième et quatre-vingt-cinquième demi-brigades de ligne, ainsi que le vingt-deuxième de chasseurs et le deuxième escadron du dix-huitième régiment de dragons, se rendent à Marseille où ils doivent s'embarquer. Je vous prie, mon cher général, de veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. Le général Bon et le général Davoust sont partis pour commander, le premier l'infanterie, le second la cavalerie, et l'adjudant-général Jullien, pour faire les fonctions de chef de l'état-major de cette division.

Les deuxième d'infanterie légère, les dix-huitième, vingt-cinquième, trente-deuxième et soixante-quinzième arriveront également sous peu de jours à Avignon par le Rhône.

Elles ont ordre de se rendre à Toulon.

Vous enverrez l'ordre au général Rampon avec les dix-huitième et trente-deuxième, de tenir garnison au fort Lamalgue, Solliers, Lavallette et Hières, à la

vingt-cinquième et soixante-quinzième de tenir garnison à Ollioules, Saint-Lazaire, Laseine et autres villages environnans. Cette brigade sera commandée par le général Gardanne.

Vous enverrez l'ordre à la deuxième d'infanterie légère, qui sera commandée par le général Pigeon, de tenir garnison à Toulon.

Vous placerez le général Leclerc et deux régimens de dragons qu'il commande, dans l'endroit le plus favorable pour la subsistance de la cavalerie, mais de manière à ce qu'ils soient dans un cercle de trois ou quatre lieues de Toulon.

Donnez les ordres à votre commissaire-ordonnateur pour que ces troupes ne manquent de rien, et prévenez le payeur de votre division pour qu'elles aient leur prêt avec exactitude, qu'elles aient le vin ou l'eau-de-vie tous les jours. Voyez aussi l'ordonnateur Sucy, le général Dommartin, l'amiral Blanquet et le citoyen Leroy, qui forment la commission de la Méditerranée.

Prévenez vos étapiers d'Avignon à Toulon, afin que ces troupes aient leur subsistance assurée pendant la route.

BONAPARTE.

Paris, le 10 germinal an 6 (30 mars 1798).

Au citoyen Sucy.

Indépendamment, citoyen ordonnateur, de votre qualité de membre de la commission, vous remplissez plus spécialement les fonctions de l'ordonnateur en chef de l'armée qui va s'embarquer.

Je compte assez sur votre discrétion pour vous faire part de suite de la composition de toute l'armée dont vous êtes chargé, en vous enjoignant surtout de garder le plus profond silence.

L'armée sera composée de cinq divisions :

1°. Les trois demi-brigades qui s'embarquent à Civita-Vecchia, qui ont ordre d'embarquer avec elles deux commissaires des guerres, un chef de chaque administration, une ambulance et des vivres pour deux mois.

2°. La division qui s'embarque à Gênes, composée de trois demi-brigades et qui a ordre d'embarquer deux commissaires des guerres, un chef de chaque administration, une ambulance et des vivres pour deux mois.

3°. Une division qui s'embarque à Toulon, composée de la quatrième d'infanterie légère, de la dix-huitième et de la trente-deuxième de ligne; vous y attacherez deux commissaires des guerres, un chef de chaque administration, une ambulance.

5°. Une division qui s'embarquera à Marseille, composée des neuvième et quatre-vingt-cinquième de ligne, à laquelle vous attacherez également un chef de chaque administration, deux commissaires des guerres et une ambulance.

Vous ferez bien attention surtout que la manière dont je viens de classer les divisions, n'est point par les numéros qu'elles doivent garder; j'ai suivi leur position géographique : ainsi vous désignerez les deux divisions qui sont à Toulon, l'une sous le nom de Solliers,

l'autre sous celui de Laseine, sans leur donner aucun numéro.

Toutes ces troupes, avec un corps de cavalerie et d'artillerie à proportion, doivent être réunies sur un seul point pour concourir à une même opération. Il est donc nécessaire que vous ayez avec vous, pour les employer selon les circonstances, sept à huit bons commissaires des guerres, un chef d'attelage d'artillerie et huit ou dix hommes entendus, pour pouvoir, lorsque notre débarquement sera opéré, les charger des différens services de l'armée, sans cependant leur désigner encore aucune fonction.

Le général Dommartin commande l'artillerie de ladite armée, vous vous entendrez avec lui pour tous les détails.

Le citoyen Desgenettes est médecin en chef; le citoyen Larrey, chirurgien en chef. Dix-huit chirurgiens et médecins doivent être partis, et, à l'heure qu'il est, être rendus à Toulon.

Indépendamment de cela, vous prendrez le plus de chirurgiens et de médecins que vous pourrez, soit en en faisant venir de l'armée d'Italie, soit en prenant ceux de quelque mérite, que vous pourriez trouver dans le pays où vous êtes : vous n'en aurez jamais de trop.

Vous organiserez aussi une pharmacie, que vous prendrez dans les hôpitaux de Marseille et de Toulon.

Chaque vaisseau de guerre ou vaisseau de transport doit avoir sa pharmacie pour les malades qui pourraient survenir pendant le passage, et vous devez aussi embarquer une quantité de médicamens proportionnée

à la force de l'armée, qui se trouve être de 30,000 hommes.

Procurez-vous 200 ou 300 infirmiers, huit ou dix bons directeurs d'hôpitaux, un bon architecte, douze ou quinze maçons, cinq ou six garde-magasins, et un agent en chef des hôpitaux. Vous avez là-dessus liberté toute entière.

Dans les instructions de la commission, j'ai demandé beaucoup de souliers; indépendamment des besoins qu'aura la troupe au moment de l'embarquement, il faudra encore y suppléer jusqu'à ce que nous ayons pu faire des établissemens dans le pays où nous allons.

Le payeur général sera le citoyen Estève. Il faut qu'il y ait autant de payeurs qu'il y a de divisions, indépendamment des bureaux et des payeurs qui peuvent lui devenir nécessaires.

N'oubliez pas de vous procurer quelques artistes vétérinaires.

Le général de division ne pourra embarquer que trois chevaux, le général de brigade deux, et tous les officiers qui ont le droit d'avoir des chevaux, un; le commissaire-ordonnateur, trois, et les commissaires des guerres en chef, un; les administrateurs, aucun; mais tout le monde a la liberté d'embarquer le nombre de selles et de palfreniers que la loi lui accorde.

Faites-vous rendre compte s'il y a des tentes dans l'arrondissement où vous vous trouvez; s'il y en avait, il faudrait les fairre mettre en état: je désirerais en avoir un millier.

Le deuxième bataillon du quatrième régiment s'est

embarqué le 5 à Lyon, pour Avignon. Ainsi, il sera déjà rendu à Toulon quand vous recevrez cette lettre.

J'ai donné ordre que l'on embarque cinquante chevaux d'artillerie à Civita-Vecchia, cinquante à Gênes. Nous en embarquerons le plus que nous pourrons à Toulon et à Marseille. Dans les instructions que j'ai données à la commission, cet article de l'artillerie est spécialement détaillé.

BONAPARTE.

Paris, le 11 germinal an 6 (31 mars 1798).

Au ministre des finances.

Vous devez remettre, citoyen ministre, pour cette décade, 500,000 fr. à la disposition de la commission chargée de l'inspection des côtes de la Méditerranée. Je désirerais que la trésorerie pût faire partir demain des lettres de change pour 200,000 fr. sur Gênes et faire passer 300,000 fr. à Toulon.

La solde des troupes qui s'embarquent à Gênes est arriérée. Il serait nécessaire que la trésorerie fît passer au payeur de la division du général Baraguey d'Hilliers à Gênes 400,000 fr., pour payer cette division jusqu'au premier germinal.

J'ai un courrier tout prêt, qui porterait les lettres de change pour ces 600,000 fr. Il serait fort essentiel à nos opérations que cela pût partir demain.

Je vous prie aussi de donner des ordres pour qu'elle fasse passer de l'argent pour la solde des troupes qui sont en Corse. Il faudrait au moins 300,000.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Le consul recevra, citoyen général, par un courrier que j'expédierai demain, 600,000 fr., ce qui, joint aux 200,000 fr. que j'ai déjà fait passer, fournira les sommes nécessaires à l'embarquement.

Faites-moi passer, par le retour de mon courrier :

1°. L'état de situation des bâtimens, le nombre des tonneaux et de l'équipage de chaque bâtiment, avec le nombre d'hommes et le nombre de chaque corps que chaque bâtiment transporte.

2°. L'état de situation de votre division, le nom de votre payeur, de vos deux commissaires des guerres, de vos deux adjudans-généraux, et des officiers d'artillerie et de génie attachés à l'état-major de la division.

Tâchez d'embarquer avec vous le plus de chirurgiens et de médecins que vous pourrez, français ou italiens ; quatre médecins, douze chirurgiens, indépendamment des chirurgiens des corps et de l'ambulance, ne seraient pas trop.

Embarquez huit ou dix armuriers avec leurs outils, français ou italiens, et des calfats, charrons, serruriers, le plus que vous pourrez vous en procurer.

J'écris au général Berthier de vous faire passer 3,000 fusils, s'il peut se les procurer.

Ne partez pas sans de nouveaux ordres.

Faites en sorte d'avoir plutôt trois ou quatre jours de vivres de plus que de moins. Tenez la main à ce que

l'on n'embarque rien d'inutile. Vous ne pouvez embarquer pour vous que trois chevaux, les généraux de brigade deux, et les autres officiers qui ont le droit d'avoir des chevaux, un; mais chacun embarquera ses selles et ses palfreniers

Laissez à Gênes un officier supérieur par corps composant votre division, afin de réunir à Gênes tous vos hommes sortant des hôpitaux, et, toutes les fois qu'il y en aura cent, on leur donnera des ordres pour vous rejoindre. Les officiers peuvent également donner rendez-vous à Gênes à leurs domestiques, gros bagages, qu'ils ne pourraient pas embarquer avec eux.

Embarquez tous les dépôts actuellement existans.

J'imagine que vous menez avec vous Parthouneaux. J'écris à Berthier de vous envoyer Almeyras, qui est un fort bon adjudant-général.

Faites-moi connaître, par le retour du courrier, l'état exact et par corps de tout ce qui serait dû aux soldats.

Ayez avec vous trois bons directeurs d'hôpitaux et une centaine de bons infirmiers.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au Général Lannes.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, des lettres pour le payeur de la division qui vient de Suisse, pour le payeur de Lyon et de deux autres départemens.

Vous ferez donner à Lyon la solde aux troupes

jusqu'au 15 de ce mois. Si la division n'avait point à Lyon de payeur, vous chargeriez un des quartiers-maîtres d'en faire les fonctions et de recevoir l'argent que la trésorerie donne ordre de remettre entre ses mains pour subvenir aux dépenses ultérieures du prêt.

Ayez soin, en m'envoyant l'état de situation de chaque corps, de m'instruire jusqu'à quel jour les soldats ont été payés, ainsi que de la quantité d'effets qui a été distribuée à chaque corps et ce qui pourrait leur manquer encore. Surtout ayez bien soin de completter l'armement.

Voyez le commandant de l'artillerie à Lyon, pour vous informer quand partiront les différens objets que le général Dommartin doit lui avoir demandés, et pressez-le le plus que vous pourrez. Voyez les salles d'armes. Faites partir le plus tôt possible 10,000 ou 12,000 bons fusils avec autant de sabres, et 2,000 selles et brides de hussards et même de dragons.

Il faut que tous ces différens objets soient à Avignon le 25 de ce mois. Vous préviendrez le général Dommartin de tout ce qui partira, afin qu'il prenne ses mesures pour que, d'Avignon, le tout se rende de suite à Toulon.

Instruisez-moi de tout dans le plus grand détail.

Envoyez l'adjudant-général Lagrange à Grenoble, pour connaître le jour où les différens objets que le général Dommartin a dû demander, seront arrivés à Avignon, et pressez le départ du tout.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au Général Brune.

Je profite du départ de Suchet pour vous écrire deux mots. J'ai expédié à Rome un courrier extraordinaire il y a trois heures : il était chargé d'une lettre pour Berthier ou vous.

J'imagine que Berthier, en vous remettant le commandement de l'armée, vous communiquera les renseignemens sur les embarcations qui se font à Civita-Vecchia et à Gênes. Comme il est extrêmement essentiel que ces embarquemens n'éprouvent aucun retard, je vous les recommande spécialement. Il paraît que celui de Gênes va assez bien, mais celui de Civita-Vecchia est bien arriéré.

Aidez Desaix, à qui le Directoire a confié le commandement des troupes qui s'embarquent à Civita-Vecchia.

Vous avez beaucoup à faire dans le pays où vous êtes. J'espère que ce sera le passage d'où vous viendrez me rejoindre pour donner le dernier coup de main à la plus grande entreprise qui ait encore été exécutée parmi les hommes.

Entourez-vous d'hommes à talens et forts.

Je vous recommande de protéger l'observatoire de Milan, et, entre autres, Oriani, qui se plaint de la conduite que l'on tient à son égard : c'est le meilleur géomètre qu'il y ait eu.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au Général Schawenbourg.

La trésorerie donne ordre, citoyen général, à son payeur à Berne, de faire passer 3,000,000 à Lyon. J'expédie l'ordre de la trésorerie par un courrier extraordinaire.

Comme ces 3,000,000 sont destinés à l'armée d'Angleterre, je vous serai obligé de me faire connaître le jour où ils pourront arriver à Lyon, et en quelle monnaie. Il serait nécessaire que le plus possible ce fût en monnaie de France.

La trésorerie donne ordre de les faire partir en toute diligence. Je vous prierai d'activer par tous les moyens possibles leur arrivée à Lyon avant le 20 de ce mois.

Je suis fort aise, citoyen général, que cette circonstance m'ait fourni l'occasion de correspondre avec vous et de vous témoigner l'estime et la considération distinguées avec laquelle je suis,

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au citoyen Belleville.

J'ai reçu, citoyen, vos dernières lettres. Je ferai partir, par un courrier extraordinaire, des lettres de change pour 600,000 fr. Elles ne sont payables que dans un mois; mais vous vous arrangerez pour avoir tout de suite de l'argent comptant.

Quatre cent mille fr. sont destinés pour la solde des troupes, et 200,000 pour l'extraordinaire de l'expédition.

Le payeur de la division du général Baraguey d'Hilliers rendra compte des 400,000 fr. à la trésorerie, et vous rendrez compte à la commission à Toulon des autres 200,000.

J'espère que, moyennant cet argent, vous pourrez subvenir à toutes les dépenses de l'opération, puisque vous ne paierez que quinze jours de nolis aux bâtimens. Vous savez qu'il est avantageux qu'ils ne soient payés en définitif qu'à la fin de l'expédition. Vous avez parfaitement fait de noliser par mois.

J'ai trouvé que 16 fr. par tonneau était excessivement cher. Vous devez trouver quelques biscuits à Tortone ou à Milan : j'en ai fait faire une très-grande quantité, cela économiserait d'autant.

Sur les 400,000 fr. que j'envoie sur la solde, vous devez retenir une décade, laquelle ne doit être donnée que lorsqu'on sera embarqué.

J'écris à Berthier qu'il vous fasse remettre le présent que j'ai destiné au marquis de Gallo. Il doit valoir 100,000 fr., vous le vendrez; mais faites en sorte que l'on ne sache pas que c'était ce que l'on destinait à M. de Gallo, afin que cela ne fasse pas un mauvais effet. L'argent provenant de ces diamans sera mis dans la caisse du payeur de cette division, pour les événemens extraordinaires, et on n'en disposera que pour subvenir aux dépenses que pourrait nécessiter un nouveau relâche dans quelque port, et sur mon ordre.

Le convoi ne partira que d'après de nouveaux ordres; mais je vous conjure de faire en sorte qu'il puisse partir dans les premiers jours de floréal, et que les deux mois de vivres soient bien complets, et qu'il y ait plutôt pour quatre ou cinq jours de plus que de moins.

Spécifiez qui doit nourrir les équipages, et que dans tous les cas leur subsistance soit assurée pour deux mois.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au général Berthier.

Vous ferez remettre, mon cher général, à Belleville, le présent que j'avais destiné pour M. de Gallo. Il s'en servira pour faire de l'argent. Les circonstances présentes et le besoin que nous en avons pour l'expédition de la Méditerranée, sont d'une importance majeure. Gardez le plus profond secret, afin que cela ne produise pas un mauvais effet.

Je vous prie de donner l'ordre au citoyen Monge et à tous les ingénieurs des ponts et chaussées, ou géographes qui sont à l'armée, de se rendre à Gênes, pour y être embarqués sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers.

Faites-lui passer trois bons directeurs d'hôpital, une centaine d'infirmiers, et les médecins et chirurgiens qu'il vous demandera.

Voyez aussi, je vous prie, s'il ne serait pas possible de faire passer de Milan ou de Tortone, 3,000 fusils, pour être embarqués à Gênes.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au Général Desaix.

Par la lettre que je reçois de Monge, citoyen général, du 30 ventose, je vois qu'il sera impossible que vous soyez prêt pour le 30 germinal. Dans ce cas-là, continuez toujours vos préparatifs et tâchez d'être prêt pour le 20 floréal, époque à laquelle je vous enverrai de nouveaux ordres.

Je préfère, si cela est possible, que vous vous embarquiez sur les plus gros bâtimens, ayant les vivres et tout ce qui vous est nécessaire, et retardiez d'une ou deux décades pour vous les procurer, à vous voir passer en Corse sur de petits bateaux.

Ou je viendrai vous prendre à Civita-Vecchia, ou je vous enverrai des frégates pour vous escorter et vous conduire à l'endroit où il sera nécessaire.

Tâchez de vous procurer, à Rome, 2 ou 3,000 fusils; faites-les transporter à Civita-Vecchia; embarquez-les sur votre convoi, ou, si cela vous encombre et exige de nouveaux moyens de transport, nous les ferons venir après.

Vous ne devez avancer aux patrons que tout juste ce qu'il leur faut pour commencer l'opération. On leur soldera tous les mois le nolis de leurs bâtimens.

Spécifiez qui doit nourrir les équipages, et que, dans tous les cas, leur subsistance leur soit assurée pour deux mois.

Le contre-amiral Brueys est arrivé à Toulon; là, à Marseille et à Gênes, les affaires vont parfaitement.

Je compte partir de Paris le 25 de ce mois.

Si vous envoyez des courriers, il sera nécessaire qu'ils s'adressent, à Lyon, au général Lannes, ou, dans le cas qu'il n'y soit plus, au général commandant, qui saura seul si je suis passé, afin de se diriger sur Toulon ou sur Paris.

BONAPARTE.

Paris, le 13 germinal an 6 (2 avril 1798).

Au citoyen Monge.

J'ai reçu, mon cher Monge, votre lettre du 30 ventose. Desaix doit être arrivé. Je vous prie de lui remettre la lettre ci-jointe. Je ne compte que sur vous et sur lui pour l'embarquement de Civita-Vecchia. J'ai envoyé d'ici de l'argent, afin de vous décharger entièrement de l'embarquement à Gênes.

Je compte sur l'imprimerie arabe de la Propagande et sur vous, dussé-je remonter le Tibre avec l'escadre pour vous prendre.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

Au citoyen Monge.

J'apprends à l'instant qu'un courrier part pour Rome. Je vous écris deux mots : j'ai reçu votre lettre du 8. J'ai appris avec plaisir que l'embarquement de Civita-Vecchia avançait.

J'envoie l'ordre, par un courrier extraordinaire, à Toulon, à une frégate armée en flûte, de se rendre à Ci-

vita-Vecchia; elle pourra embarquer 400 hommes et servira à embarquer Desaix, auquel vous direz de m'envoyer un courrier extraordinaire pour m'instruire de sa position au 1er. floréal.

Nous aurons avec nous un tiers de l'Institut et des instrumens de toute espèce. Je vous recommande spécialement l'imprimerie arabe de la Propagande.

Si Faipoult voulait être des nôtres, il pourrait nous être bien utile là-bas. Les choses sont ici assez tranquilles.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

A la Commission chargée de l'inspection des côtes de la Méditerranée.

Je vous prie, citoyens, de m'envoyer par le retour du courrier, 1°. l'état des vaisseaux de guerre, de leurs vivres et de leurs équipages qui se trouvent en rade et prêts à partir au 1er. floréal, avec le nombre d'hommes que chacun peut porter;

2°. Les bâtimens de guerre armés en flûte, le nombre d'hommes, d'équipages, et la quantité de monde que chacun peut embarquer;

3°. L'état de l'artillerie, ou embarquée, ou qui pourra être embarquée pour le 1er. floréal;

4°. La situation des vivres et des approvisionnemens pour la troupe de passage, pendant deux mois, qui se trouvera embarquée au 1er. floréal;

5.° La quantité d'eau que chaque bâtiment aura à bord au 1er. floréal;

6°. Le transport, avec le nombre d'équipages, le nombre d'hommes que chacun doit porter, qui seront prêts à partir au 1er. floréal, tant à Marseille qu'à Toulon, et la quantité de vivres et d'eau que chacun aura à bord ;

7°. le nom des officiers de génie, d'artillerie, commissaires des guerres, généraux, troupes d'artillerie, demi-brigades qui seront arrivés à Marseille ou à Toulon, au jour où ledit état sera fait, ainsi que les sommes qui seront dues à ces différens corps.

Le courrier part aujourd'hui 16 à dix heures du soir, il arrivera le 20 avant minuit, à Toulon. Je vous prie de le faire partir dans la journée du 21, afin qu'il soit de retour, au plus tard, le 25.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 4 (5 avril 1798).

Au citoyen Belleville.

La division du général Baraguey d'Hilliers, qui s'embarque à Gênes, ne se monte pas à plus de 6,000 hommes, et cependant le convoi composé de soixante-six bâtimens, dont vous m'avez envoyé l'état, porte de 12 à 13,000 tonneaux. Un bâtiment peut porter un homme par tonneau, sans aucune espèce d'inconvénient. Je vous prie de faire l'essai et de vous assurer du nombre d'hommes que chaque bâtiment peut porter : car si c'est un inconvénient de trop resserrer les hommes, c'en serait un aussi de trop les diviser et d'employer plus de transports qu'il ne faut. Je m'en rapporte là-dessus à votre expérience.

S'il arrivait que ces bâtimens ne pussent pas porter davantage d'hommes, mais pussent porter davantage d'artillerie, je vous prierais d'y faire embarquer, sans augmenter le convoi, un second million de cartouches, et jusqu'à la concurrence de dix mortiers de 12 pouces, dix *id.* de 8 pouces, dix pièces de 24, approvisionnés tous à cinq cents coups, avec double affût.

Vous ne manquez pas à Gênes de ces différens objets d'artillerie, qui, en tout cas, seraient bien vîte arrivés de Tortone. Vous aurez soin de m'instruire de ce que vous pourrez faire là-dessus, et d'en envoyer l'état circonstancié au général Dommartin. Ce que vous embarquerez de ces objets, diminuera d'autant l'embarquement que nous sommes obligés de faire de notre équipage de siége.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

A la Commission chargée de l'inspection des côtes de la Méditerranée.

La trésorerie, citoyens, vous fait passer exactement l'argent qui vous est destiné : vous devez n'avoir aucune inquiétude sur cet objet, et pousser vos travaux avec la plus grande activité. Il est indispensable que l'escadre du contre-amiral Brueys et celle qui est en rade avec tous les transports soient prêtes à partir au 1er. floréal.

La frégate armée en flûte reçoit l'ordre, par le courrier, de se rendre à Civita-Vecchia, pour embarquer du monde dans ce port. Il est urgent qu'elle parte le plus promptement possible.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

Au général Dommartin.

Je vois avec peine, citoyen général, que tous les préparatifs que vous faites, pour vous procurer de l'artillerie, traîneront en longueur. Voyez à prendre à Toulon, Antibes, Marseille et Nice, ce qui vous serait nécessaire. Il y a, à Nice, toutes les pièces de 24 que vous pourrez désirer. Il y a sur la côte de la Méditerranée plus de soixante mortiers à la Gomère. Il faut être prêt à partir dans les premiers jours de floréal : vous sentez bien que les bombes que vous faites faire dans les foyers du Forez, ne peuvent être prètes pour cette époque.

Faites-moi connaître par le retour de mon courrier, dans le plus grand détail, dans quelle situation vous vous trouverez au moment où vous m'écrirez, quelles sont les pièces ou autres effets qui sont embarqués, et où se trouvent les objets qui ne le sont pas.

J'ai écrit au général Lannes pour qu'il ait à activer, de Lyon et Grenoble, les demandes que vous avez faites.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

Au Ministre de la marine.

Vous avez ordonné, citoyen ministre, il y a un mois, à l'ordonnateur Najac d'armer en flûte une vieille frégate pour servir au transport des troupes : je vous prie de faire donner l'ordre à cette frégate de se rendre à Ci-

vita-Vecchia, où elle servira à embarquer une partie des troupes qui ont ordre de s'y embarquer. Elle servira en même temps pour l'escorte du convoi. Elle embarquera le général qui commande cette expédition, duquel elle recevra des ordres pour toute la destination du convoi. Il serait nécessaire que cette frégate partît le plus tôt possible.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

Au Ministre de la guerre.

Il serait nécessaire, citoyen ministre, d'avoir à Toulon vingt mille fusils pour l'opération qu'y a commandée le gouvernement. Comme il n'y en a pas dans cette place, ni à Marseille, je vous prie de les faire partir le plus tôt possible de Lyon ou de Saint-Etienne.

BONAPARTE.

Paris, le 16 germinal an 6 (5 avril 1798).

Au Général Brune.

Je vous prie, général, de faire partir, par un courrier extraordinaire, la lettre ci-jointe pour le citoyen Belleville.

Je désirerais que le citoyen Belleville fît embarquer à Gênes dix pièces de 2[illegible], vingt mortiers, à cinq cents coups par pièce, si les bâtimens du convoi y peuvent suffire.

Je vous prie de lui fournir, soit de Tortone, ou

même de Gênes, les effets d'artillerie dont il peut avoir besoin.

Je vous recommande, mon cher général, d'accélérer de tous vos moyens l'embarquement de Civita-Vecchia. Il ne faudrait pas que cet embarquement retardât nos opérations.

BONAPARTE

Paris, le 18 germinal an 6 (7 avril 1798).

Au citoyen Belleville.

Vous trouverez ci-joint, citoyen consul, la lettre que vous écrit la trésorerie, avec l'envoi de lettres de change pour 48,000 piastres; sous trois jours, je vous enverrai le reste jusqu'au complément de 600,000 fr.

Je vous ai écrit tous ces jours-ci. Je vous prie, par le retour de mon courrier, de m'instruire dans le plus grand détail de la situation dans laquelle vous vous trouverez au 1er. floréal, et de me l'expédier de suite. Je lui donne l'ordre de ne pas rester plus de vingt-quatre heures à Gênes.

BONAPARTE.

Paris, le 20 germinal an 6 (9 avril 1798).

Au Général Berthier.

Je n'ai pas encore reçu de vos nouvelles, mon cher général; mais les dernières nouvelles que j'ai reçues de Monge, le 8 germinal, étaient assez satisfaisantes.

Le général de division ne peut embarquer que trois

5.

chevaux, le général de brigade, deux, et les deux autres officiers qui ont droit à des chevaux, un. Il faut tenir la main à l'exécution dudit ordre.

Si vous pouvez faire embarquer 50 chevaux d'artillerie et 100 chevaux de cavalerie, vous ferez embarquer les 100 meilleurs chevaux du septième régiment de hussards, ayant soin de les donner tous à un même escadron, et tenir la main à ce que, sous ce prétexte, les officiers de cavalerie ne fassent passer tous leurs chevaux, de sorte qu'au commencement du débarquement, vous ayez 100 hommes de cavalerie à mettre à terre.

Les chevaux restans du septième régiment de hussards et du vingtième de dragons, seront donnés aux autres corps de cavalerie de l'armée; en embarquant l'harnachement, vous aurez soin que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne reste aucun homme du septième et du vingtième en Italie. Faites compléter la musique de vos différentes demi-brigades. Donnez-en une à la vingt-unième d'infanterie légère, s'il n'y en a pas.

Ayez soin qu'il ne manque point de tambours. Si cela était, vous pourriez vous en faire donner dans les corps qui restent à Rome.

Faites donner un drapeau à chaque bataillon de la vingt-unième d'infanterie légère. Ayez soin que les lieutenans et les sous-officiers d'infanterie légère soient armés de fusils, ainsi que les sous-officiers de ligne. Faites armer de fusils les canonniers.

J'avais ordonné, dans le temps, que chaque corps eût un certain nombre de sapeurs, avec des haches et des outils. Assurez-vous que cet ordre est exécuté.

La Courageuse, frégate armée en flûte, qui peut porter 600 hommes, doit être partie de Toulon, pour se rendre à Civita-Vecchia. Cela servira à vous embarquer.

Tout étant prêt à Toulon, Marseille et Gênes, je compte partir dans six jours. J'y serai dans les premiers jours de floréal. Envoyez-moi un courrier pour Lyon. Il s'informera chez le général commandant où je suis.

Je désirerais aussi que vous m'en envoyassiez un en droite ligne à Toulon, qui me fît connaître le situation dans laquelle vous vous trouverez au 1er. floréal, pour que je vous envoye des ordres en conséquence.

BONAPARTE.

Paris, le 20 germinal an 6 (9 avril 1798).

Au général Brune.

Il était resté en Italie, citoyen général, 25 hommes de mes guides à cheval, soit aux hôpitaux, soit en détachement avec le général Berthier, je vous prie de leur donner l'ordre de se rendre à Gênes, où ils s'embarqueront avec le général Baraguey d'Hilliers.

Je vous prie aussi de faire partir pour Gênes tous les hommes qui resteraient des demi-brigades suivantes,

Deuxième d'infanterie légère, vingt-deuxième *id.*, dix-huitième, vingt-cinquième, trente-deuxième, soixante-quinzième, neuvième, quatre-vingt-cinquième, treizième, soixante-neuvième de ligne; quatorzième, quinzième, dix-huitième régimens de dragons; vingt-deuxième de chasseurs.

Et de faire rendre à Civita-Vecchia ceux des vingt-unième d'infanterie légère, soixante-unième, quatre-vingt-huitième de ligne ; septième régiment de hussards, vingtième *idem* de dragons.

Ces hommes s'embarqueront à la suite des divisions qui s'embarquent à Gênes et à Civita-Vecchia, et quand même ces divisions seraient parties, leurs dépôts resteront à Gênes et à Civita-Vecchia, de manière que lorsqu'il y aura 100 hommes réunis, on pourra les faire partir pour rejoindre au lieu où se rend ledit embarquement.

Les quatorzième et dix-huitième de dragons et le septième de hussards laissent leurs chevaux sans hommes à Gênes et à Civita-Vecchia. Envoyez des détachemens des différens corps de cavalerie qui ont le plus d'hommes à pied. Vous trouverez dans les régimens de dragons, des chevaux qui pourront remonter votre grosse cavalerie.

BONAPARTE.

Paris, le 20 germinal an 6 (9 avril 1798).

Au général Baraguey d'Hilliers.

J'imagine, citoyen général, qu'à l'heure qu'il est, l'embarquement de Gênes doit être prêt.

J'avais écrit au général Berthier, en date du 25 ventose, pour qu'il fît préparer des bâtimens capables de porter 150 chevaux, indépendamment de ceux des états-majors.

Vous ferez choisir 50 chevaux des plus forts d'artil-

lerie et 100 des meilleurs chevaux du quatorzième de dragons. Vous aurez surtout bien soin que ces chevaux montent les hommes d'un même escadron, et que les officiers de cavalerie n'en profitent point pour faire passer leurs chevaux, de manière qu'au moment du débarquement, vous ayez un escadron tout monté pour votre service.

Vous ferez préparer en outre des bâtimens pour porter les chevaux de l'état-major, si vous ne croyez pas plus convenable de les embarquer dans les mêmes bâtimens où s'embarquent les officiers. Au reste, ce ne doit pas être un objet, puisque je ne calcule pas que cela puisse passer 20 ou 25 chevaux.

Les chevaux restans des quatorzième et dix-huitième de dragons seront donnés à des détachemens de différens régimens qui sont en Italie, auxquels ils seront distribués; bien entendu que vous aurez soin de faire embarquer les selles et tout l'harnachement.

Vous aurez soin que le quatorzième et le dix-huitième de dragons ne laissent aucun homme en Italie, et que tout soit embarqué. Faites compléter la musique de vos différentes demi-brigades. Donnez-en une à la vingt-deuxième d'infanterie légère, si elle n'en a pas.

Donnez trois drapeaux à la vingt-deuxième d'infanterie légère. Ayez soin que les lieutenans et les sous-officiers d'infanterie légère aient des fusils, ainsi que les sous-officiers des demi-brigades de bataille. Faites donner à l'artillerie à pied des fusils.

BONAPARTE.

Paris, le 21 germinal an 6 (10 avril 1798).

Au Général Régnier.

Le général de division Régnier se rendra à Lyon ; il y verra le général de brigade Lannes ; il s'informera si les objets d'artillerie qui ont été demandés par le général Dommartin, sont partis de Lyon.

Il verra le commandant de l'artillerie et le directeur des transports, pour activer le départ des objets demandés.

Il m'écrira de Lyon pour me rendre compte de tout ce qu'il aura fait.

Il se rendra a Grenoble pour activer également le départ des objets d'artillerie qui auraient été demandés par le général Dommartin.

Arrivé à Avignon, il fera faire toutes les dispositions nécessaires pour que tous les objets d'artillerie qui arriveraient dans cette ville, soient sur-le-champ mis en route pour Toulon.

Avant de partir pour Paris, il verra le général Dufalga, pour avoir de lui la note de tous les effets qui sont partis ou doivent partir de Paris, et le jour où ils passent à Lyon ou à Avignon.

Il préviendra les directeurs des transports de ces deux villes, afin que ces objets n'éprouvent aucun retard.

De là il se rendra à Marseille, où il attendra de nouveaux ordres.

BONAPARTE.

Paris, le 22 germinal an 6 (11 avril 1798).

Au général Baraguey d'Hilliers.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 11, avec les états qui y étaient joints. Le courrier porte au citoyen Belleville le restant des sommes pour completter 800,000 fr. y compris le premier envoi de 200,000 francs.

Je trouve que quatorze mille tonneaux pour 7,000 hommes, c'est trop. Dans les embarquemens que nous faisons à Toulon et à Brest, l'on ne compte qu'un tonneau par homme ; 16 francs par tonneau, c'est encore trop cher : nous ne payons que la moitié sur l'Océan et à Marseille. Une décade d'avance pour les nolis suffit. Le reste sera payé lors de l'arrivée.

Six cent quatre-vingts francs par navire pour les arrangemens me paraissent aussi trop cher.

Pourvu que le prêt soit payé à jour, à l'instant qu'on s'embarque, l'on pourra se passer de deux mois d'avance.

Il résulte que les 800,000 fr. que Belleville a touchés doivent faire votre embarquement, puisque vous en portez la valeur à 1,500,000, et que vous y comprenez 260,000 fr. pour deux mois de prêt d'avance, 400,000 fr. pour le nolis de deux mois ; en tout 660,000 fr. d'économisés.

Il sera facile d'économiser 40 ou 60,000 fr. sur le reste. S'il vous est possible d'avoir deux décades de prêt au moment de votre embarquement, ce sera un grand bien. S'il reste une queue de 100,000 fr. à devoir aux fournisseurs, cela serait payé à Paris.

J'espère donc qu'au 1er. floréal, vous serez prêt à partir. Dans quatre jours, je vous expédierai un courrier avec l'ordre, qui devra être exécuté, quelle que soit la position où vous vous trouverez.

BONAPARTE.

Paris, le 22 germinal an 6 (11 avril 1798).

Au citoyen Belleville.

Je vous envoie, citoyen consul, une lettre de la trésorerie nationale avec des lettres de change pour 20,000 piastres. Ainsi, voilà 800,000 fr. que vous avez reçus pour l'embarquement. Cela doit vous suffire : d'ailleurs les diamans que vous vendez, vous mettront peut-être à même de pouvoir prendre 200,000 fr., s'il est nécessaire, et enfin s'il y avait un reste de compte de 100,000 francs dû aux fournisseurs, cela serait payé à Paris.

Dans quatre jours, j'enverrai l'ordre pour le départ du convoi : il faut que tout soit prêt à partir le 1er. floréal.

BONAPARTE.

Paris, le 22 germinal an 6 (11 avril 1798).

Au général Lannes.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que m'a remise votre aide-de-camp. 3,000,000 sont partis en poste, le 18 de ce mois, de Berne pour Lyon. Vous trouverez ci-joint l'ordre de la trésorerie à son payeur de Lyon, de les faire passer sur-le-champ à Toulon.

Vous ferez embarquer ce convoi sur le Rhône, vous

vous rendrez avec lui à Avignon, d'où vous les ferez partir en toute diligence, de Lyon pour Toulon. Vous m'instruirez du jour de votre départ de Lyon et des différentes espèces qui composent le convoi de 3,000,000.

Lorsque votre convoi sera parti d'Avignon, et que vous aurez pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de son transport, vous vous rendrez à Marseille, où vous attendrez de nouveaux ordres.

BONAPARTE.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Au ministre des finances.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire nommer par la trésorerie nationale un contrôleur auprès du payeur de la commission de la Méditerranée. Je vous recommanderai, pour cette place, le citoyen Poussielgue, qui est actuellement à Paris, et qui a été long-temps employé dans votre ministère.

Je désirerais, que sur les 600,000 fr. que vous devez mettre, cette décade, à la disposition de la commission de la Méditerranée, vous fissiez remettre, à Paris, au général Dufalga, commandant le génie de l'armement de la Méditerranée, 500,000 fr. pour dépenses de ce corps, instrumens, etc., et 100,000 fr. à ma disposition à toucher à Paris.

BONAPARTE.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Au Ministre des relations étrangères.

Je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien donner l'ordre au citoyen Magallon, consul de la république au Caire, de partir sur-le-champ pour se rendre le 3 floréal à Marseille, où il recevra de nouveaux ordres.

Ce consul réclame 30,000 fr. qui lui sont dus par votre département, dont les comptes ne sont pas encore apurés. Je désirerais que vous lui fissiez donner un à-compte de moitié.

Je vous prie de donner également l'ordre au citoyen Venture de partir sur-le-champ pour Toulon, où il recevra de nouveaux ordres. Je désirerais que vous lui fissiez donner les frais de poste, et que vous lui assurassiez la place qu'il a dans votre département, en faisant toucher à sa famille les appointemens qu'il a.

Bonaparte.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 avril 1798).

Au Ministre de la marine.

Je désirerais, citoyen ministre, que vous ordonnassiez à une de nos bonnes frégates de partir de Toulon pour se rendre à Gênes, et prendre sous son escorte le convoi qui est prêt à partir de cette ville. Elle prendra à son bord le général de division qui commande le convoi, de qui elle recevra des ordres pour sa destination.

Je vous prie également de donner l'ordre pour qu'on fasse partir pour Ajaccio, en Corse, neuf des plus gros bâtimens de transport qui sont à Toulon, pour embarquer les troupes qui doivent partir d'Ajaccio. Ils y attendront de nouveaux ordres. Ils pourraient partir sous l'escorte d'une corvette.

BONAPARTE.

Paris, le 24 germinal an 6 (13 avril 1798).

Au vice-amiral Brueys.

Le Directoire exécutif, citoyen général, voulant récompenser les services que vous lui avez rendus dans la Méditerranée, où vous naviguez depuis quinze mois, vous a nommé au grade de vice-amiral. Vous recevrez incessamment votre nomination ainsi que votre brevet.

Une frégate reçoit ordre de partir pour Gênes, pour escorter le convoi qui doit partir de cette ville; il est nécessaire qu'elle soit commandée par un homme de tête.

Les chefs de division Decrés et Thevenard doivent être arrivés. Le citoyen Ganteaume et deux autres officiers de marine partent après demain de Paris. Nous organiserons l'escadre avant de partir, de manière à ce qu'elle puisse être digne de la grande mission qu'elle va remplir.

Je ne doute pas que, grâce à votre activité, tout ne soit prêt à partir dans les premiers jours de floréal. J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous avez l'artillerie, les vivres et l'eau à bord et qu'il n'y a plus qu'à y mettre les hommes.

Il est indispensable d'avoir avec l'escadre le plus de corvettes et d'avisos qu'il sera possible. J'imagine que toutes les corvettes et tous les avisos qui étaient de l'armée d'Italie et sous vos ordres, sont dans ce moment à Livourne ou à Gênes. Envoyez par la frégate qui part l'ordre à tous ceux qui sont à Gênes de partir pour escorter le convoi, à tous ceux qui sont à Livourne ou ailleurs de se rendre à Civita-Vecchia, où ils seront sous les ordres de la frégate qui s'y rendra de Toulon, et serviront à escorter le convoi.

Faites rallier à Toulon toutes les corvettes qui seraient disséminées dans nos différens ports.

BONAPARTE.

Paris, le 24 germinal an 6 (13 avril 1798).

Note remise au Directoire.

Dans notre position, nous devons faire à l'Angleterre une guerre sûre, et nous le pouvons.

Que nous soyons en paix ou en guerre, il nous faut 40,000,000 ou 50,000,000 pour réorganiser notre marine.

Notre armée de terre n'en sera ni plus ni moins forte, au lieu que la guerre oblige l'Angleterre à faire des préparatifs immenses qui ruinent ses finances, détruisent l'esprit de commerce et changent absolument la constitution et les mœurs de ce peuple.

Nous devons employer tout l'été à armer notre escadre de Brest, à faire exercer nos matelots dans la rade, à achever les vaisseaux qui sont en construction à Rochefort, à l'Orient et à Brest.

Si l'on met quelque activité dans ces travaux, nous pouvons espérer d'avoir au mois de septembre, trente-cinq vaisseaux à Brest, y compris les quatre ou cinq nouveaux que l'on peut construire à l'Orient et à Rochefort.

Nous aurons, vers la fin du mois, dans les différens ports de la Manche, près de deux cents chaloupes canonnières. Il faut les placer à Cherbourg, au Hâvre, à Boulogne, à Dunkerque et à Ostende, et employer tout l'été à emmariner nos soldats.

En continuant à donner à la commission des côtes de la Manche 300,000 fr. par décade, nous pouvons faire construire deux cents autres chaloupes d'une dimension plus forte et propres à transporter des chevaux.

Nous aurions donc au mois de septembre quatre cents chaloupes canonnières à Boulogne, et trente-cinq vaisseaux de guerre à Brest.

Les Hollandais peuvent également avoir dans cet intervalle douze vaisseaux de guerre au Texel.

Nous avons dans la Méditerranée deux espèces de vaisseaux :

Douze vaisseaux de construction française qui peuvent d'ici au mois de septembre, être augmentés de deux nouveaux ;

Neuf vaisseaux de construction vénitienne.

Il serait possible, après l'expédition, que le gouvernement projetât dans la Méditerranée de faire passer les quatorze vaisseaux à Brest et de garder dans la Méditerranée, simplement, les neuf vaisseaux vénitiens ; ce qui nous ferait, dans le courant du mois d'octobre ou de

novembre, cinquante vaisseaux de guerre français à Brest, et presque autant de frégates.

Il serait possible alors de transporter 40,000 hommes sur le point de l'Angleterre que l'on voudrait, en évitant même un combat naval, si l'ennemi était plus fort, dans le temps que 40,000 hommes menaceraient de partir sur les quatre cents chaloupes canonnières et autant de bateaux pêcheurs de Boulogne, et que l'escadre hollandaise et 10,000 hommes de transport menaceraient de se porter en Ecosse.

L'invasion en Angleterre, exécutée de cette manière, et dans le mois de novembre et de décembre, serait presque certaine.

L'Angleterre s'épuiserait par un effort immense et qui ne la garantirait pas de notre invasion.

En effet, l'expédition dans l'Orient obligera l'ennemi à envoyer six vaisseaux de guerre de plus dans l'Inde et peut-être le double de frégates à l'embouchure de la mer Rouge. Elle serait obligée d'avoir de vingt-deux à vingt-cinq vaisseaux à l'embouchure de la Méditerranée, soixante vaisseaux devant Brest et douze devant le Texel; ce qui ferait un total de trois cents vaisseaux de guerre, sans compter ceux qu'elle a aujourd'hui en Amérique et aux Indes, sans compter dix ou douze vaisseaux de cinquante canons, avec une vingtaine de frégates qu'elle serait obligée d'avoir pour s'opposer à l'invasion de Boulogne.

Nous nous conserverions toujours maîtres de la Méditerranée, puisque nous y aurions neuf vaisseaux de construction vénitienne.

Il y aurait encore un moyen d'augmenter nos forces dans cette mer, ce serait de faire céder par l'Espagne trois vaisseaux de guerre et trois frégates à la république ligurienne : cette république ne peut plus être aujourd'hui qu'un département de la France. Elle a plus de vingt mille excellens marins.

Il est d'une très-bonne politique de la part de la France de favoriser et d'exiger même que la république ligurienne ait quelques vaisseaux de guerre.

Si l'on prévoit des difficultés à ce que l'Espagne cède à nous ou à la république ligurienne trois vaisseaux de guerre, je croirais utile que nous-mêmes nous rendissions à la république ligurienne trois des neuf vaisseaux que nous avons pris aux Vénitiens, et que nous exigeassions qu'ils en construisissent trois autres. C'est une bonne escadre montée par de bons marins que nous trouverons avoir gagnée. Avec l'argent que nous aurons des Liguriens, nous ferons faire à Toulon trois bons vaisseaux de notre construction, car les vaisseaux de construction vénitienne exigent autant de matelots qu'un bon vaisseau de 74; et des matelots, voilà notre partie faible.

Dans les événemens futurs qui peuvent arriver, il nous est extrêmement avantageux que les trois républiques d'Italie qui doivent balancer les forces du roi de Naples et du grand-duc de Toscane, aient une marine plus forte que celle du roi de Naples.

BONAPARTE.

Paris, le 25 germinal an 6 (14 avril 1798).

Au Directoire exécutif.

J'ai reçu, citoyen président, le dernier arrêté que le Directoire a pris, relatif à l'armement de la Méditerranée.

Je désirerais :

1°. Une lettre du Directoire qui autorisât le citoyen Monge, commissaire du gouvernement à Rome, à s'embarquer avec le général Desaix, comme savant attaché à l'expédition.

2°. Avoir avec moi le citoyen Peyron, qui a été longtemps employé auprès de Tippoo Sultan, en qualité d'agent du roi. On essaierait de le faire passer aux Indes pour renouveler nos intelligences dans ce pays.

BONAPARTE.

Paris, le 24 germinal an 6 (13 avril 1798).

Au Directoire exécutif.

Je ne mène avec moi, citoyens directeurs, dans l'expédition de la Méditerranée, que 2,500 hommes de cavalerie sans chevaux. Cela fait donc 2,500 chevaux qui seront distribués aux autres régimens de cavalerie de la république.

Mais, dans le pays où nous allons, on peut compter facilement sur 10,000 ou 12,000 très-bons chevaux.

Je crois donc qu'il serait nécessaire de faire embarquer quatre ou cinq régimens de cavalerie sans

chevaux, et remonter avec les chevaux desdits régimens les hommes que nous avons à pied dans les différens dépôts.

Je désirerais que le gouvernement ordonnât au premier régiment de cavalerie de se rendre à Gênes pour y être embarqué avec ses selles et sans chevaux ; au vingt-quatrième régiment de chasseurs de s'embarquer à Civita-Vecchia avec ses selles et sans chevaux ; au onzième de hussards de se rendre à Toulon, de s'y embarquer avec ses selles et sans chevaux ; aux deux régimens de chasseurs qui ont le plus d'hommes à pied, de se rendre à Toulon pour s'y embarquer.

Faire distribuer les chevaux : 1°. du vingt-quatrième régiment de chasseurs, du neuvième d'hussards, du vingtième de dragons, qui s'embarquent à Civita-Vecchia ; 2°. du quatorzième de dragons, du premier de cavalerie, de deux escadrons du dix-huitième dragons qui s'embarquent à Gênes, ces six régimens faisant ensemble à peu près 1800 chevaux ; aux cinquième et onzième régimens de cavalerie, premier d'hussards, quinzième, dix-neuvième, vingt-cinquième régimens de chasseurs ; et comme ces régimens n'ont pas plus de 1200 hommes à pied, il serait nécessaire d'envoyer en Italie des régimens de chasseurs et d'hussards de ceux qui ont le plus d'hommes à pied. Cela servirait d'ailleurs à renouveler les régimens qui sont en Italie depuis long-temps et qui s'ennuient d'y être.

Il faudrait distribuer les chevaux du vingt-deuxième régiment de chasseurs, des deux escadrons du dix-huitième de dragons, du troisième et quinzième de

de dragons, du onzième d'hussards, formant 1600 chevaux, et de deux régimens de chasseurs que je demande, aux régimens de la république qui en ont le plus besoin, et dès-lors envoyer dans la huitième division des détachemens d'hommes à pied des régimens auxquels on veut les donner, pour les prendre.

Je crois qu'il serait nécessaire d'envoyer en Italie un officier général inspecteur de cavalerie, uniquement chargé de la distribution desdits chevaux, afin qu'il n'y ait point de perte pour la république.

Je crois qu'il serait également nécessaire d'en envoyer un dans la huitième division, uniquement chargé de la même opération : sans quoi, je prévois que les trois quarts des chevaux seront dilapidés.

En prenant toutes ces précautions, nous nous trouverons avoir très-peu d'hommes à pied, à nos dépôts.

BONAPARTE.

Paris, le 27 germinal an 6 (16 avril 1798).

Au Directoire exécutif.

Le général d'artillerie Andréossi, citoyen président, qui était directeur de l'équipage de ponts de l'armée d'Italie, serait nécessaire à l'expédition de la Méditerranée. Il est dans ce moment employé dans la commission des côtes de l'Océan. Vous pourriez le remplacer dans cette commission par un autre général du génie ou d'artillerie, soit par le général Debelle, soit par le général Dulauloy, soit par les généraux Marescot ou Sorbier.

BONAPARTE.

Paris, le 28 germinal an 6 (17 avril 1798).

Au Général Lannes.

D'après les renseignemens que j'ai reçus de Berne, citoyen général, les 3,000,000 doivent arriver au plus tard le 30 de ce mois à Lyon. Il est indispensable qu'ils ne s'y arrêtent que douze heures, pour en faire la vérification et que vous ne vous couchiez pas qu'ils ne soient partis.

Dès l'instant que les 3,000,000 seront arrivés, vous m'en expédierez la nouvelle par un courrier extraordinaire.

Comme j'ai des nouvelles que cet argent est parti de Berne en toute diligence, faites préparer des bateaux en toute diligence pour le transport.

Bonaparte.

Paris, le 28 germinal an 6 (17 avril 1798).

A la Commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

Les citoyens Sucy et Blanquet sont arrivés hier, et mon courrier, Lesimple, est arrivé ce matin.

Les différens états de situation que vous m'avez envoyés sont satisfaisans, et incessamment vous recevrez les ordres pour l'embarquement.

Vous ne devez avoir aucune inquiétude pour l'argent, les dispositions sont faites depuis long-temps pour qu'il arrive 10 millions dans les caisses du payeur

de la marine à Toulon: 2,500,000 fr. existans dans la caisse, du 20 ventose; 683,000 fr. qu'il a dû recevoir depuis, dont les ordres étaient envoyés par la trésorerie précédemment à cette époque; 655,000 fr. que la trésorerie a fait des dispositions, au 29 ventose, pour faire passer à Toulon.

Le 5 germinal, on a envoyé des ordres pour faire passer 941,525 fr.

Le 15 germinal, 670,000 fr.

Le 25 germinal, 1,050,000 fr.

La trésorerie a donné des ordres pour que 3,000,000 se rendissent à Toulon; ils doivent être arrivés à Toulon à l'heure qu'il est.

Vous ne devez donc avoir aucune espèce d'inquiétude; vous voyez que les 200,000 fr. qui sont nécessaires à la solde de l'amiral Brueys;

Les 4,500,000 fr. que doit avoir la commission pour ventose, germinal et floréal;

Les 700,000 fr. pour le service des deux mois du port, et 1,500,000 fr. pour les dépenses extraordinaires de l'ordonnateur, et spécialement les deux mois d'avance aux matelots;

Les 600,000 fr. pour la solde des troupes de terre, et 600,000 fr. pour la Corse, sont assurés.

Marchez hardiment, rassurez les fournisseurs, et n'ayez aucune inquiétude.

Je viens moi-même de me rendre à la trésorerie avec le ministre des finances, et j'ai vérifié que tous ces fonds sont en pleine marche pour Toulon.

Faites connaître la présente lettre à l'ordonnateur

Najac, dont les services et le zèle sont appréciés par le gouvernement.

Les fonds qui existent dans ce moment-ci, soit dans la caisse d'Estève, soit dans celle du payeur de la marine, doivent être employés à lever tous les obstacles qui s'opposeraient à vos approvisionnemens.

Les matelots de l'escadre du vice-amiral Brueys seront soldés avant le départ et à l'instant où les 3 millions de Berne seront arrivés ; ce qui sera avant le 5 floréal.

Il faut que le général Dommartin fasse embarquer sur-le-champ son artillerie, de manière qu'au 5 floréal, il n'y ait plus aucun chariot à embarquer.

Il faut qu'il emporte le plus de charrettes qu'il pourra; qu'il fasse embarquer sur-le-champ toutes les cartouches, et les fasse distribuer par chaque vaisseau de guerre.

Le capitaine Perrin, qui est un excellent artificier, doit se tenir prêt à partir.

Il est impossible d'attendre le convoi de marine jusqu'au 15 floréal ; qu'un membre de la commission s'y rende sur-le-champ, et que l'on prenne toutes les mesures pour qu'il soit prêt le 6.

Si l'on n'a pas tout le biscuit nécessaire et que l'on ne puisse pas se le procurer, l'on embarquera de la farine pour l'équivalent.

Si tous les bâtimens pour les chevaux ne sont pas prêts à partir, il suffit d'en avoir pour 150, à Marseille, et l'on continuera toujours pour les autres qui viendront après.

Vous ferez prévenir les généraux commandans à

Marseille et à Toulon de se tenir prêts à s'embarquer le 5 floréal.

Vous enverrez l'ordre par un courrier à Nice et à Antibes, pour que tous les bâtimens que vous y avez fait préparer, se rendent sur-le-champ à Toulon, où il serait à désirer qu'ils fussent arrivés avant le 5 ou 6 floréal.

Enfin, vous recevrez les ordres par le courrier prochain, de faire embarquer à Marseille et à Toulon, le 5 floréal, et de se trouver prêt à partir le 7 ou le 8, tel qu'on se trouvera. Tout ce qui ne sera pas prêt sera l'objet d'un second convoi.

Je vous promets qu'avant cette époque, tout l'argent ci-dessus désigné sera en caisse à Toulon.

BONAPARTE.

Paris, le 28 germinal an 6 (17 avril 1798).

Au vice-amiral Brueys.

J'ai reçu, citoyen général, les différentes lettres que vous m'avez écrites.

Le gouvernement a une entière confiance en vous, et ce ne seront pas quelques têtes folles, payées peut-être par nos ennemis pour semer le trouble dans nos escadres et nos armées, qui pourront le faire changer d'opinion. Maintenez une sévère discipline.

Dans la première décade de floréal, je serai à votre bord. Faites-moi préparer un bon lit comme pour un homme qui sera malade pendant toute la traversée.

Le général Berthier, chef de l'état-major ; le général Dufalga, commandant du génie ; le général Dommartin, commandant l'artillerie ; le commissaire ordonnateur Sucy, l'ordonnateur de la marine Leroy, le payeur général de l'armée (Estève), le médecin et le chirurgien en chef (Desgenettes et Larrey), seront à votre bord.

J'aurai avec moi huit ou dix aides-de-camp.

Berthier aura deux ou trois adjudans-généraux et cinq ou six adjoints à l'état-major.

Faites de bonnes provisions.

Faites mettre à l'ordre de l'escadre, de ma part, qu'avant de partir les matelots seront satsfaits.

Il faut que tout ce qui doit partir de Toulon soit prêt à lever l'ancre le 8 floréal.

J'imagine que vous avez des avisos au détroit de Gibraltar et aux îles St.-Pierre. Si vous n'en avez pas, envoyez-en sur-le-champ, avec ordre de venir vous instruire de ce qu'il y aurait de nouveau aux îles St.-Pierre, où ils apprendront si vous êtes passé, et dans le cas où vous ne le seriez pas encore, et qu'il y ait quelque chose d'important à vous faire connaître, ils se dirigeront sur Ajaccio, et dans le cas où vous ne seriez pas arrivé, ils feront route sur Toulon. Si vous étiez passé aux îles St.-Pierre, ils trouveront là des nouvelles de la route qu'ils devront faire pour vous trouver.

Je vous recommande surtout d'avoir le plus d'avisos possible. Je crois qu'une douzaine ne serait pas trop.

Comme vous êtes le seul auquel j'ai écrit que je dois me rendre à Toulon, il est inutile de le dire.

Je crois indispensable que nous montions *l'Orient*

qui est le vaisseau à trois ponts. Vous donnerez vos ordres en conséquence.

J'écris à l'ordonnateur de faire entrer dans la grande rade les treize bâtimens de guerre, les frégates et les avisos, et de les mettre sous votre commandement immédiat.

Je lui donne l'ordre également de faire mettre le vaisseau *l'Orient* en quarantaine, afin que vous puissiez le monter, et d'y mettre pour garnison tous ceux des hommes de la sixième demi-brigade que vous avez amenés de Corfou.

Vous répartirez sur le vaisseau *l'Orient* une partie de l'équipage du *Guillaume Tell* ou des autres vaisseaux.

Vous sentez qu'il est essentiel que le vaisseau amiral ne soit pas le plus mal équipagé.

BONAPARTE.

P. S. Vous trouverez ci-joint un arrêté du Directoire, que vous ne devez communiquer à personne.

Je vous enverrai par un courrier qui partira dans 24 heures, différens ordres pour l'organisation de l'escadre. Je vous le répète, il faut que tout soit prêt à partir du 6 au 7 floréal.

Paris, le 28 germinal an 6 (17 avril 1798).

Au commissaire-ordonnateur Najac.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ordonnateur, un arrêté du Directoire exécutif ; le général Brueys seul

en a connaissance. Vous devez garder le plus grand secret. Répandez le bruit que le ministre de la marine va se rendre à Toulon, et faites en conséquence préparer un logement qui sera pour moi.

Donnez des ordres pour que les vaisseaux dont l'état est ci-joint, se rendent sur-le-champ dans la grande rade, où ils seront sous les ordres immédiats du général Brueys.

Mettez le vaisseau *l'Orient* en quarantaine, afin que le vice-amiral Brueys puisse le monter de suite.

Vous pourrez en retirer les garnisons, pour les répartir sur les autres bâtimens.

Prenez vos mesures pour que les vaisseaux *le Dubois* et *le Causse* soient armés en flûtes, et que les frégates *la Muiron*, *la Carrère*, *la Léoben*, *la Mantoue*, *la Montenotte*, *la Sensible* soient également armées en flûtes.

Faites embarquer, tant sur les vaisseaux de l'escadre que sur les vaisseaux armés en flûtes, les vivres, savoir :

Trois mois pour les équipages.

Deux mois pour les hommes de passage.

Deux mois d'eau pour tout le monde.

Un mois d'eau suffira pour les frégates armées en flûtes, s'il n'est pas possible de faire autrement.

Tâchez d'avoir des transports pour pouvoir embarquer, à Toulon, 3 ou 400 chevaux.

Je vous recommande spécialement, citoyen ordonnateur, d'employer tous vos soins, pour que l'escadre soit prête à partir et à lever l'ancre le 6 ou le 7 floréal.

La flotte qui va partir de Toulon est due au zèle

que vous avez montré dans toutes les circonstances. Je renouvellerai votre connaissance avec un plaisir particulier, et je me ferai un devoir de faire connaître au gouvernement les obligations que l'on vous doit.

Vous ne manquerez pas d'argent, avant le 5 floréal vous aurez reçu 5 ou 6 millions.

BONAPARTE.

Paris, le 28 germinal an 6 (17 avril 1798).

Au Général Dufalga.

Vous voudrez bien, général, donner l'ordre à tous les savans, ouvriers, artistes, et officiers du génie, de partir le plus tôt possible pour se rendre à Lyon, où il est indispensable qu'ils soient arrivés le 4 floréal.

Vous vous adresserez au général Berthier, chef de l'état-major de l'armée d'Angleterre, qui vous donnera des passe-ports pour chacun d'eux. Vous partirez vous-même, de manière à être arrivé à Lyon avant cette époque.

Vous ferez partir sur-le-champ un officier de génie, qui louera une diligence ou un coche, et, en cas qu'il n'y en ait pas, il louera un bateau, afin de faciliter l'arrivée de toutes ces personnes à Avignon.

Vous leur donnerez à Lyon un rendez-vous, soit chez vous, soit chez l'officier de génie que vous y enverrez, où ils trouveront leurs ordres pour se rendre à Toulon. Il est indispensable qu'ils soient arrivés le 8 au soir.

Vous pouvez leur dire dans la lettre que vous leur

écrirez, qu'ils doivent se préparer à faire le voyage de Rome.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Aux commissaires de la trésorerie nationale.

Je vous prie, citoyens commissaires, de vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de 500,000 fr. en lettres de change sur vous ou vos payeurs. J'aurai soin de les employer de manière à ce qu'elles nous valent de l'argent. Je charge le citoyen Poussielgue, votre contrôleur auprès de la commission de la Méditerranée, de prendre lesdites lettres de change que je désire avoir le 1er floréal.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au général Brune.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un arrêté du Directoire exécutif.

J'envoie, par le même courrier, des ordres pour leur départ aux généraux de division Baraguey d'Hilliers et Desaix.

Je vous recommande la formation des dépôts pour les hommes qui rentreront après notre départ, et de les faire rejoindre à mesure, dès l'instant qu'on connaîtra la destination.

Je vous prie de donner l'ordre au chef de brigade Hullin de rejoindre en poste la demi-brigade à Toulon,

et au chef de bataillon Dupas de se rendre à Gênes; où il sera sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers.

Je compte partir sous peu de jours. Avant de m'embarquer, je vous enverrai un courrier extraordinaire. Je vous prie de faire en sorte qu'il y ait deux bons commissaires des guerres à la division du général Baraguey d'Hilliers.

L'ordonnateur Sucy a demandé au citoyen Aubernon plusieurs objets qu'il lui a refusés. Je vous prie d'ordonner à cet ordonnateur d'accéder aux demandes du citoyen Sucy.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

A la Commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

Je vous envoie, citoyens, par un courrier extraordinaire, l'état des fonds que la trésorerie a faits pour l'armement de Toulon.

Vous y verrez ce que je vous ai dit, par mon courrier d'hier, que vous ne devez avoir aucune inquiétude. Allez hardiment, l'argent ne manquera point.

Ce courrier-ci porte encore au citoyen Peyrusse, en sus de tous les calculs établis, des lettres de change à à tirer sur les différens payeurs, pour la somme de 600,000 fr. Lorsque la trésorerie les a données, elle s'est assurée que les fonds existaient dans la caisse de ces différens payeurs. J'ai préféré ces lettres de change

à des mandats ordinaires, parce que l'argent de ces payeurs n'aurait pu arriver à Toulon avant quinze jours.

Vos collégues sont partis, ils arriveront vingt-quatre heures après ce courrier. Je ne doute pas que, le 7 ou le 8 floréal, tout ne soit prêt à mettre à la voile.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au citoyen Peyrusse, payeur.

Je vous adresse, citoyen, des lettres de change pour 600,000 fr. tirées sur différens payeurs, que la trésorerie vous envoie.

J'ai préféré ces traites à la mesure ordinaire. Par ce moyen, vous pouvez utiliser de suite ces fonds et faire marcher le service. Ces traites ne doivent rien perdre. S'il était nécessaire, vous pouvez les garantir personnellement.

Comme ce qui se fait à Toulon exige la plus grande célérité, et que c'est une des opérations les plus importantes de l'armée d'Angleterre, je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour sa réussite.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au citoyen Peyrusse, payeur.

J'écris à l'ordonnateur Najac de faire partir sur-le-champ un aviso pour la Corse. Il est indispensable que

vous fassiez passer 100,000 fr. des 600,000 quela trésorerie a destinés pour la Corse.

La célérité des opérations qui doivent s'exécuter dans cette île dépend du prompt envoi de cet argent.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au citoyen Najac.

J'écris à la commission, citoyen ordonnateur, d'envoyer 100,000 fr. à Ajaccio en Corse, à la disposition de l'ordonnateur de cette division pour le service de l'extraordinaire de l'expédition.

J'écris au payeur Peyrusse d'envoyer 100,000 fr. des 6000,000 que la trésorerie a destinés pour la Corse.

Faites partir ces deux sommes par un aviso qui mouillera dans le port d'Ajaccio. Mettez-y deux officiers intelligens, un pour commander l'embarquement qui a lieu dans ce port, l'autre pour y prendre note de la situation positive où se trouve ledit embarquement, et venir m'en rendre compte à Toulon. Il serait nécessaire, si le temps le permet, que l'aviso ne restât pas plus de vingt-quatre heures mouillé à Ajaccio.

Si les neuf bâtimens de transport que le ministre de la marine vous a ordonnés par sa dépêche du 23, n'étaient pas encore partis, la corvette qui doit escorter ce convoi pourrait être chargée de cette mission.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au Vice-Amiral Brueys.

Le général Villeneuve part demain pour se rendre à Toulon, et servir sous vos ordres.

La frégate qui est à Cadix a reçu ordre, il y a un mois, de se rendre à Ajaccio en Corse, si elle peut le faire avec sûreté. Envoyez-lui, par le même aviso, l'ordre de completter son eau à Ajaccio, et de se tenir prête à partir avec tout le convoi qui est dans cette rade, pour joindre l'escadre, lorsque vous en ferez parvenir l'ordre.

Le citoyen Casabianca sera votre capitaine de pavillon.

BONAPARTE.

Paris, le 29 germinal an 6 (18 avril 1798).

Au Général Vaubois.

Je vous ai mandé précédemment, citoyen général, de réunir à Ajaccio la quatrième légère et la dix-neuvième de ligne, avec les bateaux nécessaires pour les faire embarquer, de l'eau pour un mois et des vivres pour deux.

Craignant que vous ne fussiez embarrassé, je vous ai prévenu que j'avais donné l'ordre, à Toulon, à neuf bâtimens de transport, de se rendre à Ajaccio pour aider à l'embarquement desdites troupes.

Je vous prie aujourd'hui de réunir également à Ajaccio deux bataillons de la vingt-troisième d'infanterie

légère. Toutes ces troupes seront commandées par le général de division Mesnard, et sous ses ordres par le général de brigade Casalta et l'ajdudant-général Brouard.

Vous y attacherez un officier de génie, et, comme je vous l'ai déjà prescrit, une compagnie d'artillerie et quatre pièces de 3, si vous en avez. Ce convoi doit être prêt à lever l'ancre au premier signal que lui donnera un aviso que lui enverra l'escadre, du 12 au 15 floréal.

Je donne l'ordre à la commission de vous faire passer 200,000 fr.; ces 400,000 doivent suffire pour les dépenses de l'embarquement. Indépendamment de cette somme, vous recevrez sous peu de l'argent pour completter la solde de vos troupes.

Je vous prie de me faire connaître, par le retour de l'aviso, la situation exacte dans laquelle vous vous trouverez du 12 au 15 floréal.

BONAPARTE.

Paris, le 30 germinal an 6 (19 avril 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Il est ordonné au général Baraguey d'Hilliers de lever l'ancre de Gênes, si le temps le permet, le 6 floréal, ou au plus tard le 7, et de se diriger sur Toulon avec toute sa division.

Il m'expédiera, au moment de son départ, un courrier à Toulon avec l'état exact de sa situation.

Il m'expédiera un courrier extraordinaire de tous les endroits où il sera possible de relâcher.

Il est probable que, si les temps le permettent, l'escadre de Toulon mettra à la voile au plus tard le 10 floréal.

Il doit être accordé aux officiers un mois de gratification pour les mettre à même de faire leurs petites emplettes. BONAPARTE.

Paris, le 30 germinal an 6 (19 avril 1798).

Au citoyen Belleville.

Vous trouverez ci-joint, citoyen consul, l'ordre pour le départ du général Baraguey d'Hilliers. Il est indispensable que le convoi mette à la voile au plus tard le 7 floréal.

Vous emploierez toute votre activité pour que cet ordre soit promptement exécuté, et si cela vous fait prendre de nouveaux engagemens de finance, j'y ferai faire honneur.

Les frégates, briks et galères de la république de Gênes doivent partir avec le convoi.

Il sera formé à Gênes un dépôt pour tous les hommes des deuxième, vingt-deuxième d'infanterie légère; treizième, dix-huitième, vingt-cinquième, trente-deuxième, soixante-quinzième, soixante-neuvième, quatre-vingt-cinquième de bataille; troisième, quatorzième, quinzième et dix-huitième régimens de dragons.

Toutes les fois qu'il y aura 150 hommes de ces différens corps à Gênes, vous les ferez partir pour une destination qui vous sera désignée.

Vous me renverrez le présent courrier en toute diligence à Toulon, où je serai le 6 floréal, et vous correspondrez avec moi dans cette ville, jusqu'à ce que je vous aie envoyé un courrier extraordinaire pour vous instruire de mon départ.

BONAPARTE.

Paris, le 30 germinal an 6 (19 avril 1798).

Au Général Desaix.

Je n'ai point de vos nouvelles depuis le 15, mon cher général; je pars demain pour Toulon. L'escadre mettra à la voile le 10 floréal et se dirigera droit sur les îles Saint-Pierre. Le convoi qui est à Gênes part le 7 floréal pour se rendre dans les mers de Toulon.

Vous recevrez incessamment des ordres pour partir le 15. Côtoyez toutes les côtes de Naples; passez le phare de Messine et mouillez à Syracuse, ou dans toute autre rade, dans les environs.

Vous devez avoir une frégate, deux briks, deux avisos et deux galères du pape. Il serait à désirer que vous pussiez vous procurer deux autres avisos, bons voiliers, soit en arrêtant deux corsaires français et mettant des officiers et des hommes intelligens à bord, soit en se servant de deux bons voiliers du pays.

Notre point de réunion sera sur Malte.

Quoique nous n'ayons aucun indice que les Anglais aient passé ou veulent passer le détroit; cependant la nécessité de ne pas vous aventurer, me fait préférer de

vous faire filer côte à côte. Il sera cependant nécessaire que vous expédiiez un aviso aux îles Saint-Pierre, pour croiser entre la Sardaigne et l'Afrique, afin que, si les Anglais arrivaient aux îles Saint-Pierre avant nous, vous pussiez en être prévenu et régler vos mouvemens en conséquence. Soit que vous soyez dansun port du continent, soit dans un de ceux de la Sicile, vous n'avez rien à craindre des Anglais; mais la prudence veut que vous préveniez ce cas, et vous ferez donc embarquer quatre pièces de 24, deux mortiers, deux grils à boulets rouges, deux ou trois cents coups par pièce, afin de pouvoir établir une bonne batterie. Ce seront d'ailleurs des pièces qui, arrivées dans l'endroit principal, nous serviront.

Vous devez organiser votre dépôt à Civita-Vecchia, afin que tous les hommes malades ou en arrière des corps que vous commandez, puissent se réunir et filer à fur et mesure.

Je vous enverrai, d'ici à quatre jours, des ordres positifs pour votre départ. Ce que je vous en dis là, c'est pour vous préparer et que vous preniez d'avance, dans le secret, les renseignemens qui vous seront nécessaires.

Vous embarquerez avec vous le citoyen Mesnard et tous les hommes qui servent à l'organisation du port de Civita-Vecchia et dont vous pourrez avoir besoin; on les remplacera de Toulon.

BONAPARTE.

Paris, le 1er. floréal an 6 (20 avril 1978).

Aux Commissaires de la trésorerie nationale.

Vous avez donné l'ordre, citoyens commissaires, au payeur de Lyon de ne faire passer à Toulon que la partie des trois millions qui serait en espèces françaises ou en piastres ; il serait cependant nécessaire d'être assuré d'avoir à Toulon ces trois millions. Je désirerais que vous m'envoyassiez l'ordre pour votre payeur à Lyon, de faire passer à Toulon ces trois millions, quelles que soient les espèces qui les composent ; on aura soin de se servir des monnaies étrangères, de manière à ce que la trésorerie n'y perde rien.

Je vous prie aussi d'expédier la commission que vous avez l'intention d'accorder au citoyen Poussielgue, de contrôleur près du payeur de la Méditerranée, désirant que ce citoyen parte de suite. Je vous prierais également de le faire porteur d'une commission de payeur pour le citoyen Estève, qui n'est que payeur de département, et de lui donner l'ordre de s'embarquer, et, dès l'instant que toutes les divisions seront réunies et formeront une armée, il jouira du traitement de payeur général d'armée.

BONAPARTE.

Paris, le 1er. floréal an 6 (20 avril 1798).

Au Général Desaix.

Je vous ai écrit hier, citoyen général, par un courrier extraordinaire que j'ai expédié à Milan, en priant

le général Brune de vous faire parvenir ma dépêche par un autre courrier.

Je reçois aujourd'hui votre courrier du 23, et je vois avec une vive satisfaction que vous serez prêt à partir le 15, comme je l'espérais hier.

La Courageuse, frégate armée en flûte, et capable de porter 600 hommes, doit être arrivée à Civita-Vecchia. Cela nous servira d'autant.

Je réunis à Toulon le convoi de Gênes, et si les vents contrariaient son arrivée à Toulon, l'escadre attendrait à la cape, entre Toulon et les îles St.-Pierre, mais sans relâcher dans un port de Corse. J'ai considéré que tout relâche dans un port de la Corse nous donnerait des retards très-considérables. La saison est déjà avancée, puisque nous ne pouvons espérer d'être hors de Toulon que vers le 1er. de mai.

Vous recevrez l'ordre de vous rendre de Civita-Vecchia à Syracuse, et vous n'avez pas plus de chemin à faire que si vous vous rendiez à Toulon; ainsi, en partant le 15, il y a possibilité à ce que vous soyez le 20 au point désigné, et il serait difficile, même favorisés autant qu'on peut l'être, que nous fussions à la même époque snr Malte.

Je préfère de vous voir aller à Syracuse plutôt qu'à Trepano, parce que je crois que vous côtoierez toujours l'Italie et profiterez du vent de terre.

Si, pendant votre navigation, les vents deviennent contraires et s'opposent à votre passage au détroit et vous permettent de vous rendre promptement à Trepano, je ne verrai aucun inconvénient à cela; mais dans

ce cas, il faudrait doubler le cap Trepano et vous mettre dans une rade, d'où vous pussiez sortir avec le même vent qui nous est nécessaire pour nous rendre des îles St.-Pierre à Malte.

Vous sentez que, dans ce dernier cas, plus encore que dans le premier, il serait nécessaire que vous fissiez croiser un aviso entre la Sardaigne et le Cap-Blanc, afin d'avoir à temps des nouvelles des Anglais, si jamais ils paraissaient.

Dans tous les cas, dès l'instant que nous aurons passé les îles St.-Pierre, j'enverrai à Trepano un aviso, pour avoir de vos nouvelles. De votre côté, il sera bon que vous envoyiez dans la petite île de Pentellaria, où j'enverrai prendre de vos nouvelles.

Je vous ai déjà mandé d'embarquer six pièces de 3 antrichiennes. Ce sont les plus commodes dans le pays où nous allons, puisqu'une bête de somme peut en porter une.

BONAPARTE.

Paris, le 1er. floréal an 6 (20 avril 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Par la lettre que je vous ai écrite le 22 germinal, citoyen général, je vous dis que, dans quatre jours, vous recevrez l'ordre de vous embarquer, et que cet ordre devra être exécuté de suite. Vous avez dû recevoir cette lettre le 28, vous aurez fait dès-lors toutes vos dispositions. Ainsi, j'espère que mon courrier, qui est parti d'ici, le 30 germinal, avec l'ordre positif du dé-

part pour le 7, arrivera à Gênes le 4, et que mon ordre pourra être ponctuellement exécuté.

BONAPARTE.

Paris, le 1er. floréal an 6 (20 avril 1798).

Au Général Dufalga.

Le général Dufalga, commandant le génie de l'expédition de la Méditerranée, nommera deux officiers ou adjoints du génie par chacune des divisions, de Régnier, qui est réunie à Marseille, et qui est composée de la neuvième et quatre-vingt-cinquième demi-brigade de ligne; de Kléber qui est à la droite de Toulon, à la Seine et villages voisins, et qui est composée de la vingt-cinquième et soixante-quinzième de ligne, la deuxième d'infanterie légère; enfin la division Mesnard, qui est composée de la quatrième d'infanterie légère, la dix-huitième, la trente-deuxième de ligne.

Le général Dufalga ira droit à Marseille, et il verra l'ordonnateur de la marine dans ce port, les commissaires des guerres chargés du service de cette division, et le citoyen Perrier, commandant l'artillerie de Marseille.

Il se fera remettre les états de la situation et du nombre d'hommes que peut porter chaque bâtiment de transport et de la distribution de l'embarquement.

Il chargera l'officier de génie commandant la division, de lui rendre compte, tous les jours, au quartier-général, de la situation dudit embarquement.

Il me transmettra les notes qu'il aura faites sur l'état de l'embarquement et la situation morale des individus qu'il aura vus.

Arrivé à Toulon, il fera prendre de suite connaissance, par les officiers du génie, du cantonnement des troupes, de la situation des vaisseaux de guerre, des approvisionnemens, et me tiendra également prêtes des notes sur la situation matérielle et personnelle.

Il aura soin de voir les membres de la commission, l'ordonnateur de la marine, auquel il aura soin de dire que je fais grand cas de lui; le vice-amiral Brueys et le contre-amiral Ducrez.

Il cherchera à voir également le commandant de la place de Toulon, les généraux Gardanne et Rampon.

Il fera aussi tout ce qu'il pourra pour trouver des logemens pour les savans.

Dans l'organisation générale de l'armée, il restera chargé de transmettre à tous les savans et artistes des ordres pour l'embarquement. Il aura donc soin d'avoir, à son état-major, la note de leurs logemens et des détails de l'embarquement.

Il dira au vice-amiral Brueys et à l'ordonnateur qu'ils fassent faire sur le vaisseau *l'Orient* tous les préparatifs nécessaires pour qu'il y ait le plus de logemens possible, vu que tous les chefs de l'état-major seront sur ce vaisseau.

Il fera préparer à Avignon tous les transports nécessaires pour que tout ce qui y arrivera en parte pour Toulon sans éprouver de retards. BONAPARTE.

Paris, le 3 floréal an 6 (22 avril 1798).

A la Commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

Le citoyen Poussielgue, contrôleur de la trésorerie nationale auprès de votre payeur, part cette nuit, portant avec lui 300,000 fr. en or, et 200,000 en lettres de change sur Marseille. J'espère que le 9 ou le 10 tout sera prêt et qu'on pourra lever l'ancre.

Le citoyen Leroi doit se tenir prêt à s'embarquer. Le général Blanquet doit s'embarquer en sa qualité de contre-amiral sur l'escadre, et le général Dommartin, en qualité de commandant d'artillerie; le citoyen Sucy, commissaire-ordonnateur en qualité de commissaire-ordonnateur en chef; et le citoyen Estève comme payeur général de l'armée. BONAPARTE.

Paris, le 3 floréal an 6 (22 avril 1798).

Au citoyen Najac.

J'expédie l'ordre par le présent courrier, citoyen ordonnateur, au vice-amiral Brueys d'organiser l'escadre et de nommer le citoyen Ganteaume pour faire les fonctions de chef de l'état-major, et de distribuer les chefs de divisions et autres officiers sur les différens vaisseaux, afin qu'ils soient promptement prêts à mettre à la voile. Il faudrait que tout fût prêt à lever l'ancre sans aucune espèce de retard, le 9 ou le 10 au matin.

Je vous prie de tenir la main à ce que pour cette

époque, l'eau, les vivres et les autres approvisionnemens soient embarqués.

Je pars demain dans la nuit, et je compte être le 8 à Toulon. BONAPARTE.

Paris, le 4 floréal an 6 (23 avril 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Il est ordonné au général Baraguey d'Hilliers de rester à Gênes jusqu'à nouvel ordre; de débarquer ses troupes, si elles étaient embarquées; de rentrer dans le port, s'il avait mis à la voile, de cantonner ses troupes tant à Gênes que dans les environs, de manière à pouvoir les rassembler en quarante-huit heures. Ces troupes seront à la disposition du général commandant en Italie. BONAPARTE.

Paris, le 4 floréal an 6 (23 avril 1798).

Au Général Desaix.

Il est ordonné au général de division Desaix de débarquer ses troupes s'il les a embarquées, et de les cantonner tant à Civita-Vecchia que dans les environs, de manière à pouvoir les rassembler en quarante-huit heures. Ces troupes seront à la disposition du généra commandant en Italie. BONAPARTE.

Paris, le 4 floréal an 6 (23 avril 1798).

Au Général Brune.

Je donne ordre, citoyen général, au général Baraguey d'Hilliers de débarquer ses troupes, si elles sont embarquées, et de retourner, s'il est parti. Les troupes resteront cantonnées à Gênes et dans les environs, et seront à votre disposition, ainsi que celles qui sont à Civita-Vecchia, où j'ai donné le même ordre, si des indices vous font penser avoir besoin de ces troupes. Dans ces nouvelles mesures du gouvernement, vous voyez l'effet des événemens qui viennent d'arriver à Vienne, sur lesquels cependant le gouvernement n'a encore rien de positif.

Si jamais les affaires se brouillaient, je crois que les principaux efforts des Autrichiens seraient tournés de votre côté, et, dans ce cas, je sens bien que vous avez besoin de beaucoup de troupes, de beaucoup de moyens, et surtout de beaucoup d'argent. BONAPARTE.

Paris, le 9 floréal an 6 (28 avril 1798).

Au Général Dufalga.

Vous avez appris, citoyen général, l'événement arrivé à Vienne. Cela est arrivé au moment où j'allais partir, et a dû nécessairement occasioner un retard; j'espère cependant que cela ne dérangera rien. Peut-être serai-je obligé d'aller à Rastadt pour avoir un entrevue avec le comte de Cobentzel, et, si tout allait bien, je partirais de Rastadt pour Toulon.

Le 11 au soir, je ferai partir un courrier avec l'ordre à l'escadre de partir avec le convoi pour se rendre à Gênes, où je serai moi-même le 26 de ce mois.

Je donne, par le présent courrier, l'ordre au convoi de Marseille de se rendre à Toulon.

Ayez soin que tous les savans, et que tous les objets nécessaires à notre expédition soient embarqués comme il faut qu'ils le soient.

Le convoi de Gênes a reçu contre-ordre, puisque c'est nous, au contraire, qui allons à Gênes et à Civita-Vecchia.

BONAPARTE.

Paris, le 9 floréal an 6 (28 avril 1798).

Au Général Kléber.

Il est ordonné au général Kléber de prendre le commandement des troupes de terre composant la division du général Regnier, la division du général Mesnard et celle du général Kléber; de transmettre au général Régnier l'ordre ci-joint, et de tout disposer pour l'embarquement des deux autres divisions sur l'escadre et sur les autres vaisseaux de guerre armés en flûtes, afin d'être prêt à partir au premier ordre qu'il recevra.

Il se concertera avec le général Dufalga, qui lui donnera tous les renseignemens relatifs au nombre des savans et des artistes qui doivent s'embarquer.

BONAPARTE.

Paris, le 9 floréal an 6 (28 avril 1798).

Au Vice-Amiral Brueys.

Quelques troubles arrivés à Vienne, citoyen général, ont nécessité ma présence quelques jours à Paris: cela ne changera rien à l'expédition. Je donne l'ordre par le présent courrier aux troupes qui sont à Marseille de s'embarquer et de se rendre à Toulon.

Vous tiendrez ce convoi en grande rade et dans le meilleur ordre qu'il vous sera possible.

Je vous expédierai, le 11 au soir, par un courrier, l'ordre d'embarquer et de partir avec l'escadre et le convoi pour Gênes, où je vous rejoindrai.

Le retard que ce nouvel incident a apporté dans l'expédition, aura été, j'imagine, nécessaire pour vous mettre plus en mesure. BONAPARTE.

Paris, le 9 floréal an 6 (28 avril 1798).

Au Général Regnier.

Il est ordonné au général Regnier de faire embarquer ses troupes à Marseille, le 16 floréal, sur les bâtimens de transport qui y sont préparés, et de partir le 17, si le temps le permet, pour se rendre à Toulon où son convoi se rangera sous les ordres du vice-amiral Brueys.

BONAPARTE.

Paris, le 9 floréal an 6 (28 avril 1798).

A l'Ordonnateur Najac.

L'ordonnateur Najac donnera l'ordre au convoi de Marseille d'embarquer les troupes du général Regnier le 16 floréal, et de partir le 17 pour se rendre à Toulon. Il se concertera avec le vice-amiral Brueys, pour faire sortir, s'il est nécessaire, une frégate pour l'escorte dudit convoi. BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Je vous ai donné l'ordre, citoyen général, par ma lettre du 30 germinal, de vous rendre à Toulon. Je vous ai donné l'ordre, par ma lettre du 4 floréal, de débarquer et de cantonner vos troupes aux environs de Gênes jusqu'à nouvel ordre. Vous trouverez ci-joint l'ordre d'embarquement le plus tôt possible, et de vous diriger sur Toulon. BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

Au Général Baraguey d'Hilliers.

Il est ordonné au général Baraguey d'Hilliers d'embarquer sa division le 20, et de mettre à la voile le 21, pour se rendre à Toulon. S'il rencontrait sur sa route l'escadre française, composée de 14 vaisseaux de guerre

et de douze ou quinze frégates, il enverrait un aviso à l'amiral pour prendre des ordres, et si ladite escadre n'est point encore partie de Toulon, il enverra prendre des ordres auprès du vice-amiral Brueys, pour la place qu'il doit occuper dans la rade. Il me préviendra par un courrier extraordinaire à Toulon, de son départ.

BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

Au général Desaix.

Je vous avais donné l'ordre, citoyen général, par une lettre du 4 floréal, de cantonner vos troupes à Civita-Vecchia et aux environs, et d'attendre de nouveaux ordres. C'était l'effet des nouveaux événemens arrivés à Vienne.

Vous devez vous préparer à partir au premier ordre. Le même courrier porte ordre au général Baraguey d'Hilliers de partir pour Toulon. Je pars cette nuit pour Toulon. Là je verrai si j'irai vous prendre à Civita-Vecchia, où je vous donnerai des ordres pour vous rendre sur les côtes de Syracuse, comme je vous en ai déjà entretenu. Ainsi, dans l'un et l'autre cas, il faut vous tenir prêt à lever l'ancre vingt-quatre heures après l'arrivée de mon courrier ou aviso.

BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

Au vice-amiral Brueys.

J'espère, citoyen général, que le 20 vous pourrez embarquer les troupes, pour mettre à la voile incessamment après. Je compte être à bord le 19.

Je viens de faire partir un courrier pour Gênes, avec ordre au général Baraguey d'Hilliers de se rendre à Toulon. L'un et l'autre seront sous vos ordres, dès qu'ils seront arrivés. Vous les placerez convenablement dans la rade.

BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

Au Général Brune.

Par ma lettre du 4 floréal, je vous ai instruit, citoyen général, que les divisions Baraguey d'Hilliers et Desaix étaient à votre disposition. Le premier bruit des événemens survenus à Vienne avait fait penser que cette mesure était nécessaire. Aujourd'hui le gouvernement a pris une autre détermination.

Je donne l'ordre aux généraux Baraguey d'Hilliers et Desaix de s'embarquer sur-le-champ.

L'on vous fait passer par la Suisse, six autres demi-brigades, indépendamment des deux autres qui avaient déjà reçu les ordres antérieurement, et deux autres régimens de cavalerie.

Je vous prie, citoyen général, de surveiller, autant qu'il vous sera possible, lesdits embarquemens.

J'ai reçu votre lettre de Gênes et j'ai vu le zèle et l'activité que vous y avez montrés. BONAPARTE.

Paris, le 13 floréal an 6 (2 mai 1798).

A la commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

Par ma dernière lettre datée du 9 floréal, j'ai envoyé l'ordre au convoi de Marseille de se rendre à Toulon, et de tenir tout prêt à embarquer, au premier instant, à Toulon.

Je pars dans la journée de demain pour cette ville, et j'espère que tout sera prêt à mettre à la voile le 20. N'oubliez rien pour atteindre ce but. BONAPARTE.

Châlons, le 16 floréal an 6 (5 mai 1798).

A l'ordonnateur Najac.

Je reçois à Châlons votre courrier du 12, par lequel vous m'annoncez que le convoi de Gênes était sur le point d'arriver, lorsque vous lui avez expédié l'aviso, avec mon contre-ordre.

J'ai donné à ce convoi l'ordre de partir le 8 de Gênes pour Toulon.

Je lui ai expédié un contre-ordre le 4; cela était relatif aux événemens de Vienne.

Je lui ai expédié le 13, l'ordre de partir de Gênes au plus tard le 18.

Ainsi, s'il est dans vos parages, donnez-lui l'ordre de se rendre en grande rade ou tenez-le à Hyères, en lui faisant completter ses vivres et son eau.

Je serai, douze heures après mon courrier, à Toulon.

BONAPARTE.

Le 18 floréal an 6 (7 mai 1798).

A la commission chargée de l'armement de la Méditerranée.

Mon courrier, Lesimple, qui m'a rejoint sur le Rhône près Valence, m'a remis vos dernières dépêches. Vous devez exécuter l'ordre relatif à l'embarquement, tel que je l'ai donné, c'est-à-dire les généraux de division doivent embarquer trois chevaux; les généraux de brigade, deux, les adjudans-généraux, aides-de-camp et chefs de brigade des corps, un.

Chacun peut embarquer ses selles, ses brides et les palfreniers, conformément au nombre de chevaux que la loi lui accorde.

Vous ferez embarquer à Marseille 100 chevaux d'artillerie et 200 de cavalerie. Si vous pouvez en embarquer davantage, vous ferez toujours les embarquemens dans cette proportion.

Les corps embarqueront toutes leurs selles et leurs brides, et vous aurez soin que l'on embarque les meilleurs chevaux, en les faisant donner aux premier et deuxième escadrons et en prenant de préférence les chevaux de chasseurs.

Le restant des chevaux sera donné aux détachemens de cavalerie des autres régimens qui se trouvent à Marseille.

Je vous prie de m'expédier un courrier extraordinaire, qui m'attendra à mon passage à Aix, qui ne sera pas plus de huit heures après celui de Lesimple, pour m'instruire si le convoi de Marseille est parti, afin que je me décide à aller à Marseille ou droit à Toulon. Je serais même fort aise, si cela ne dérangeait rien à vos opérations, qu'un de vous se transportât à Aix, car je ne compte pas m'y arrêter du tout, mon intention étant d'aller droit à Toulon. BONAPARTE.

Le 18 floréal an 6 (7 mai 1798).

Au Général commandant à Lyon.

Le 19 ou le 20, doivent arriver 60 ou 80 de mes guides à cheval; vous trouverez, ci-joint, l'ordre pour qu'ils se rendent à Toulon. Je vous prie de les faire embarquer sur le Rhône. S'il passe par Lyon des courriers pour moi, je vous prie de les diriger sur Toulon. BONAPARTE.

Toulon, le 18 floréal an 6 (7 mai 1798).

Aux guides.

J'ordonne à la compagnie de mes guides qui arrive à Lyon le 20, de partir le 2, pour se rendre en toute diligence à Toulon.

BONAPARTE.

Toulon, le 20 floréal an 6 (9 mai 1798).

Au Général Mesnard.

Il est ordonné au général Mesnard de s'embarquer immédiatement après la réception du présent ordre, avec la quatrième d'infanterie légère, la dix-neuvième de bataille, et de partir au premier beau temps. Il se rendra dans les îles de la Madelaine, au nord de la Sardaigne, où il recevra des ordres nouveaux du vice-amiral Brueys. Il se conformera exactement aux ordres qu'il recevra dudit amiral, qui lui envoie un officier de marine intelligent pour diriger tous ses mouvemens.

BONAPARTE.

Toulon, le 20 floréal an 6 (9 mai 1798).

Au Général Vaubois.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un ordre pour le général Mesnard. Si ce général n'y était pas, ou s'il était malade, vous feriez commander ledit convoi par l'officier le plus ancien.

Sur les représentations que vous m'avez faites du besoin que vous avez de garder la vingt-troisième d'infanterie légère, je renonce à l'idée que j'avais de la faire partir, et je la laisse en Corse jusqu'à ce que le gouvernement vous ait renvoyé son remplacement.

N'oubliez pas d'embarquer sur le convoi trois ou quatre pièce de canon de 3 ou 4, avec une bonne compagnie de canonniers.

BONAPARTE.

Toulon, le 20 floréal an 6 (9 mai 1798).

Au commandant de la place.

Je vous prie, citoyen général, de faire embarquer tout ce qui reste de la sixième demi-brigade d'artillerie, sur les vaisseaux de l'escadre, pour suppléer au manque de matelots.

BONAPARTE.

Toulon, le 20 floréal an 6 (9 mai 1798).

Au commandant des armes.

Je vous prie, citoyen général, de faire armer dans la journée de demain, s'il est possible, les deux felouques nouvellement construites.

BONAPARTE.

Toulon, le 20 floréal an 6 (9 mai 1798).

Au général Vaubois.

Les magasins pour 25,000 hommes, citoyen général, que vous aviez formés, deviennent à peu près inutiles. Vous pouvez donc prendre dans ces magasins tout ce qui sera nécessaire pour approvisionner le convoi qui va partir.

BONAPARTE.

Toulon, le 21 floréal an 6 (10 mai 1798).

Au général Dugua.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, l'ordre, que vous enverrez au chef de brigade Lucotte, pour se

rendre avec les troupes de la demi-brigade qui sont à Aix, à Toulon.

J'emmène avec moi les trois compagnies de carabiniers de la septième demi-brigade. Je ferai aussi venir le reste de la demi-brigade, lorsqu'elle sera remplacée ; j'écris à Paris pour cela.

Je vous prie de les faire rapprocher, en les tenant, soit à Toulon ou à Marseille, afin qu'elles soient à portée.

BONAPARTE.

Toulon, le 21 floréal an 6 (10 mai 1798).

Au général Dugua.

Je vous prie, mon cher général, de faire mettre l'embargo sur tous les bâtimens qui sont dans le port de Marseille. Aucun ne pourra sortir, à moins que ce ne soit un bâtiment pour l'expédition, que cinq jours après le départ de l'escadre.

Je vous prie aussi de faire ramasser à Marseille, à la petite pointe du soir, tous les matelots qui peuvent s'y trouver et de les envoyer à Toulon.

BONAPARTE.

Toulon, le 21 floréal an 6 (10 mai 1798).

Au commandant des armes à Toulon.

Je vous prie, citoyen général, de donner les ordres pour qu'il ne sorte aucun bâtiment de Toulon, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à dix jours après le départ de l'escadre.

BONAPARTE.

Toulon, le 12 floréal an 6 (10 mai 1798).

Au général Desaix.

Je suis à Toulon, mon cher général, depuis hier. La division du général Regnier est partie hier au soir de Marseille, je l'attends à chaque instant de la rade de Toulon. Je partirai sur-le-champ pour aller à la rencontre du général Baraguey d'Hilliers, et de là passer entre l'île d'Elbe et la Corse, faisant route vers la Sicile et la Sardaigne. Nous vous enverrons prévenir par un aviso, afin que vous veniez nous joindre.

Il faut donc que vous soyez en rade, embarqués, afin qu'au premier jour vous puissiez mettre à la voile. Si vous avez des avisos à votre disposition, vous pouvez envoyer reconnaître. Si le temps est bon, il est probable que le 28 ou le 29, nous passerons à votre hauteur. Vous ne recevrez cette lettre que le 27 ; ainsi vous n'aurez guère que vingt-quatre heures pour vous préparer.

Tout le monde est rendu ici, et votre colonie de savans est en très-bonnes dispositions.

BONAPARTE.

Toulon, le 21 floréal an 6 (10 mai 1798).

A l'ordonnateur Najac.

Je vous prie, citoyen ordonnateur, de vouloir bien faire solder aux officiers subalternes, tant de marine que de terre, embarqués sur l'escadre, ou sur le convoi

à la suite de l'escadre, 3 liv. par jour, pour la table. Il suffira que vous fassiez les fonds pour quatre décades.

BONAPARTE.

Toulon, le 22 floréal an 6 (11 mai 1798).

Au général Dugua.

Je vous prie, mon cher général, de faire partir dans la matinée de demain pour Toulon, si le vent est bon, cinq bâtimens neutres, soit danois, soit suédois, espagnols, etc.; vous mettrez à bord de chaque bâtiment une garnison suffisante pour être sûr que ces bâtimens sortis de Marseille, arrivent à Toulon, et si vous avez un aviso ou une chaloupe canonnière, vous les ferez escorter.

Vous prendrez les plus gros bâtimens possible; cela doit servir à embarquer des troupes.

Il y a à Marseille cinq ou six bâtimens que l'ordonnateur Leroy avait frétés. S'il y en avait un ou deux qui fussent prêts, faites-les partir de suite.

BONAPARTE.

Toulon, le 23 floréal an 6 (12 mai 1798).

Ordre.

En vertu de l'autorisation qu'il a reçue du Directoire exécutif, le général en chef ordonne :

ART. 1er. Les deux vaisseaux vénitiens qui sont en ce moment-ci dans le port de Toulon, seront armés

en guerre et en état de partir au 20 prairial, avec deux mois de vivres.

2. Les deux vieilles frégates seront armées en flûte et prêtes à partir pour la même époque, ayant également pour deux mois de vivres. Sur les deux vaisseaux et sur les deux frégates, l'on embarquera les soldats qui seront rendus au dépôt le 20 prairial; on peut calculer sur un millier d'hommes. Il suffira de les approvisionner pour un mois de vivres et vingt jours d'eau.

3. Il sera armé extraordinairement douze avisos bons voiliers, portant au moins une pièce de 8, et commandés par de bons officiers, pour servir à la communication de l'expédition. Il devra en partir au moins deux fois par décade. On embarquera dessus, le courrier ordinaire de l'armée, et des officiers et soldats, autant que le bâtiment pourra en porter.

4. Les bâtimens frétés à Marseille, recevront ordre de se rendre à Toulon. Ils seront approvisionnés pour vingt jours d'eau et trente jours de vivres. L'on embarquera dessus, le restant de l'artillerie, les habillemens, le vin et les soldats qui pourraient arriver. On doit calculer sur un millier d'hommes, indépendamment de 1,000 autres qui se trouveront au dépôt pour le 20 prairial. Les troupes de passage seront également approvisionnées pour un mois de vivres et vingt jours d'eau.

5. La frégate *la Badine* va recevoir ordre de se rendre à Toulon, et escortera ce convoi, qui devra être prêt à partir du 10 au 15 prairial. Je remettrai une instruction particulière au commandant de *la Badine*;

pour la route qu'elle devra tenir et le lieu où il devra se rendre avec ledit convoi.

6. Il y aura à Toulon un commissaire des guerres qui aura les ordres de l'ordonnateur Sucy, pour tous les objets qui devront être embarqués, un officier d'artillerie qui aura les ordres du général Dommartin, et enfin un général ou un officier supérieur commandant les dépôts, qui aura les ordres de l'état-major. Ces trois personnes ont ordre de voir souvent l'ordonnateur de la marine, et de prendre ses ordres pour tous les objets qui doivent être embarqués.

7. En partant, je laisserai deux avisos. Le premier partira quarante-huit heures après l'escadre ; il portera le courrier de l'armée, s'il est arrivé, les officiers ou les savans qui sont en retard ; et le second partira soixante-douze heures après le premier. Il escortera un bâtiment portant 60 guides, s'ils sont arrivés le 29. Il est donc indispensable que l'ordonnateur se procure un bâtiment pour porter ces 60 guides.

BONAPARTE.

Toulon, le 23 floréal an 6 (12 mai 1798).

Au citoyen Najac.

Le départ de l'escadre est invariablement fixé dans la nuit du 24 au 25.

Il est indispensable que le convoi soit en grande rade dans la matinée de demain. J'ai, en partant, trois choses à vous recommander :

1°. De me faire passer, avec la plus grande célérité, les courriers qui m'arrivent de Paris.

2°. De faire exécuter avec la plus grande exactitude l'ordre ci-joint.

3°. De faire terminer de suite la corvette et de me l'envoyer, nous en aurons le plus grand besoin.

BONAPARTE.

Toulon, le 24 floréal an 6 (13 mai 1798).

Promotion.

En conséquence de l'autorisation spéciale que j'en ai reçue du Directoire exécutif, et voulant reconnaître les services que les citoyens Jean Villeneuve, capitaine de vaisseau; Guillaume-François Bourdé, capitaine de frégate; Pierre-Philippe Altimont, lieutenant de vaisseau; Serval, aspirant de première classe, ont rendus depuis quinze mois sur l'escadre qui était attachée à l'armée d'Italie, dans le golfe Adriatique: je nomme le citoyen Villeneuve, chef de division; les citoyens Bourdé, capitaine de vaisseau; Altimont, capitaine de frégate; et Serval, enseigne de vaisseau.

BONAPARTE.

Toulon, le 24 floréal an 6 (13 mai 1798).

A l'administration municipale de Toulon.

Je donne les ordres, citoyens administrateurs, pour que la partie de la garde nationale qui sera requise pour faire le service, soit payée conformément aux lois.

J'ai cependant pourvu à une augmentation de garnison. Dans tous les cas, la république ne doit avoir aucune sollicitude, les habitans de Toulon ayant toujours donné des preuves de leur attachement à la liberté.

BONAPARTE.

Toulon, le 24 floréal an 6 (13 mai 1798).

A l'administration centrale du Var.

Je vous remercie, citoyens administrateurs, de la députation que vous m'avez envoyée, et des choses extrêmement flatteuses qu'elle m'a dites de votre part.

L'opération que nous allons entreprendre, sera spécialement avantageuse à votre département et à celui des Bouches-du-Rhône. Il y aura une grande activité sur les routes et dans les postes, qui sont absolument désorganisées. Je vous prie de prendre des mesures pour réorganiser ce service essentiel, afin que les courriers et autres officiers portant des ordres, puissent aller à Paris et en revenir facilement.

Croyez au désir que j'aurai toujours de mériter l'estime de mes concitoyens. BONAPARTE.

Toulon, le 14 floréal an 6 (3 mai 1798).

Ordre.

Ordonne que tous les maîtres, contre-maîtres, matelots, novices, ouvriers de l'arsenal qui ont été mis en serveillance par ordre du gouvernement, seront embarqués et répartis sur l'escadre. BONAPARTE.

Toulon, le 27 floréal an 6 (16 mai 1798).

Au vice-roi de Sardaigne.

J'envoie, monsieur, à Cagliari, pour y résider en qualité de consul, le citoyen Augier officier de marine.

Je vous prie de le reconnaître en cette qualité, et d'agréer les sentimens d'estime et de considération que j'ai pour vous. BONAPARTE.

Toulon, le 27 floréal an 6 (16 mai 1798).

Au citoyen Augier, consul à Cagliari.

Vous vous rendrez, citoyen, à Cagliari, en qualité de consul, vous remettrez la lettre ci-jointe au vice-roi de Sardaigne ou à celui qui en fait les fonctions.

Vous interrogerez tous les bâtimens pour avoir des nouvelles des Anglais, et si vous appreniez qu'ils ont mouillé dans la Méditerranée, vous expédieriez un bâtiment que vous fréteriez, à la suite de l'amiral Brueys, pour l'en informer.

Vous dirigerez ce bâtiment du côté de Malte.

BONAPARTE.

Toulon, le 29 floréal an 6 (18 mai 1798).

A l'ordonnateur Najac.

Le service de l'expédition qui va avoir lieu a exigé, de la part des principaux employés de l'administration, des efforts où ils ont été à même de faire connaître leur zèle pour la prospérité des armes de la république.

Je vous prie de témoigner aux directeurs des constructions, de l'artillerie du port, au citoyen Cuviller, commissaire des approvisionnemens, et en général à tous les contrôleurs, commissaires et sous-commissaires, une satisfaction particulière sur leurs services dans cette circonstance essentielle.

Je vous autorise à nommer à la place de chef des mouvemens les citoyens Aycard et Giroudreux; à la place de commissaire de première classe les citoyens Bugerin, Pigeon et Gobert; à celle de deuxième classe le citoyen Desanit; à élever au grade de commissaires de la marine les citoyens Gasquet, Giraud, Franqueville, Galopin et Bellanger; à la place de sous-commissaires les citoyens Nicolas et Rey qui remplissent les fonctions de sous-commissaires à la Ciotat; à la place de commis principal le citoyen Cappel, et de commis en deuxième le citoyen Ollivault. BONAPARTE.

Toulon, le 29 floréal an 6 (18 mai 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Tout marin qui, étant embarqué, aura resté à terre après le départ de l'armée navale, sera traduit en prison jusqu'au départ d'un bâtiment de guerre quelconque, à l'effet de rejoindre celui dont il a déserté.

2. Tout maître chargé qui aura manqué le départ, sera cassé et réduit à la basse paye de deuxième maître.

3. Les maîtres non chargés subiront la même punition.

4. Les deuxièmes maîtres de toute classe et les contre-maîtres de la manœuvre, restés à terre, seront mis à la basse paye de quartier-maître ou d'aide de leur profession respective.

5. Les aides de toute classe et les quartiers-maîtres déserteurs seront réduits à la paye de matelots à vingt-sept sous.

6. Les matelots de première et deuxième classe, également déserteurs, descendront à la paye de douze sous, ceux de troisième et quatrième classe seront réduits à celle de novice, à huit sous.

7. Dans aucun cas, les officiers, mariniers et matelots, qui auront subi les réductions prescrites par les articles précédens, ne pourront être réintégrés dans leurs grades primitifs que par un avancement progressif d'une paye à l'autre et de six mois en six mois, sur la demande motivée des commandans de leurs vaisseaux, qui certifieront leur exactitude et leur bonne conduite.

8. Les attestations de maladie n'auront de valeur que sur la signature de la majorité des membres composant le conseil de salubrité navale. Il est défendu formellement aux commissaires de marine préposés aux détails des armemens, d'en admettre d'autres, sous leur responsabilité personnelle.

9. Il sera établi garnison chez toutes les familles des marins embarqués qui seront restés à terre après le départ de l'armée; et les garnisaires n'en seront retirés que lorsque ces déserteurs se seront présentés au bureau des armemens pour y recevoir une nouvelle destination.

10. Dans le temps que l'armée navale de la répu-

blique, de concert avec l'armée de terre, se prépare à relever la gloire de la marine française, les marins, dans le cas de servir et qui restent chez eux, méritent d'être traités sans aucun ménagement. Avant de sévir contre eux, le général en chef leur ordonne de se rendre à bord de la deuxième flottille qui est en armement. Ceux qui, quinze jours après la publication du présent ordre, ne se seront pas fait inscrire pour faire partie dudit armement, seront regardés comme des lâches. En conséquence l'ordonnateur de la marine leur fera signifier individuellement l'ordre de se rendre au port de Toulon, et si, cinq jours après, ils n'ont point comparu, il seront traités comme des déserteurs.

L'ordonnateur de la marine tiendra la main à l'exécution du présent réglement. BONAPARTE.

Toulon, le 29 floréal an 6 (18 mai 1798).

Réglement pour la répression des delits commis à bord de l'armée navale.

Vu que les lois existantes sur la manière de procéder aux jugemens des délits militaires, n'ont pas prévu le cas où se trouve l'armée par sa composition actuelle; qu'il est juste et urgent que les troupes de terre et de mer, les soldats, matelots et autres employés à la suite de l'armée, réunis sur les vaisseaux, ne soient pas, pour le même délit, soumis à des lois différentes, soit pour la procédure, soit pour la forme des jugemens, ordonne:

ART. 1er. La loi du 13 brumaire an 5, qui règle la

manière de procéder aux jugemens militaires, sera ponctuellement et exclusivement suivie à bord des vaisseaux composant l'armée navale.

2. Chaque vaisseau ou frégate sera considéré comme une division militaire.

3. Il y aura en conséquence, par chaque vaisseau ou frégate, un conseil de guerre composé de sept membres, pris dans les grades désignés par l'article 2 de la loi du 13 brumaire, ou dans les grades correspondans de l'armée de mer.

4. Les membres du conseil de guerre, le rapporteur et l'officier chargé des fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, seront nommés par le contre-amiral, dans chaque division de l'armée navale; en cas d'empêchement légitime de quelqu'un de ces membres, il sera pourvu à son remplacement par le commandant du vaisseau.

5. A défaut d'officier dans quelqu'un des grades désignés par l'art 2 de la loi du 13 brumaire, ou des grades correspondans dans la marine, il y sera suppléé par des officier du rang immédiatement inférieur.

6. Les jugemens prononcés par le conseil de guerre seront sujets à révision.

7. Il sera établi à cet effet, à bord de chaque vaisseau ou frégate de l'armée navale, un conseil permanent de révision, dans la forme indiquée par la loi du 18 vendemiaire an 6.

8. Ce conseil sera composé de cinq membres du grade désigné en l'article 21 de ladite loi, ou du grade correspondant dans la marine; et à défaut d'officiers supé-

rieurs, il y sera suppléé, ainsi qu'il est dit à l'article 5, pour la formation du conseil de guerre.

9. En cas d'annulation du jugement par le conseil de révision, celui-ci renverra le fond du procès, pour être jugé de nouveau par-devant le conseil de guerre de tel autre vaisseau qu'il désignera. Ce conseil de guerre remplira dès-lors les fonctions et aura toutes les attributions du deuxième conseil de guerre établi par l'article 9 de la loi du 18 vendémiaire an 6.

10. Les fonctions du commissaire du pouvoir exécutif seront remplies par un commissaire d'escadre ou par un commissaire ordonnateur des guerres, et, à leur défaut, par un sous-commissaire de marine ou commissaire ordinaire des guerres.

11. Le commandant de l'armée navale nommera les membres du conseil permanent de révision. En cas d'empêchement d'aucun de ses membres, il sera pourvu à son remplacement par le commandant du vaisseau à bord duquel le conseil devra se tenir.

12. Les délits commis sur les bâtimens de transport et autres, faisant partie du convoi, seront jugés par le conseil de guerre du vaisseau ou frégate sous le commandement desquels ils se trouveront naviguer. En cas d'empèchement, les prévenus seront mis aux fers, si le cas l'exige, pour être jugés au premier mouillage ou à la première occasion favorable.

13. Les peines portées par la loi du 21 brumaire an 5, notamment celles contre la désertion, sont applicables aux marins, et réciproquement celles portées par la loi du 22 août 1790 sont déclarées communes aux troupes

de terre et à tous individus embarqués, dans les cas non prévus par la loi du 21 brumaire.

14. Seront justiciables desdits conseils de guerre et de révision, le cas échéant, tous individus faisant partie de l'armée de terre et de mer, et autres embarqués sur les vaisseaux. BONAPARTE.

Le général de division, chef de l'état-major général.

ALEX. BERTHIER.

Au quartier-général à Gênes, le 26 floréal an 6 (15 mai 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai prévenu dans ma dernière lettre, mon général, que le convoi mettait à la voile le 23 de ce mois, et en effet il y eût mis, si, dans la nuit du 22 au 23, il ne se fût élevé des vents violens du sud et du sud-est, connus dans ce pays sous le nom de Bécio, lesquels n'ont pas cessé jusqu'à ce moment et ont empêché tout vaisseau de sortir de ce port.

La mer est excessivement haute et houleuse : elle forme à l'entrée de la rade une barre qu'on ne peut franchir par aucuns moyens connus. Telle est du moins l'opinion du capitaine de la frégate et de tous les marins de ce port, que je n'ai cessé de consulter chaque jour, et à l'avis desquels j'ai été contraint d'obéir. Je suis désespéré de ce retard et ne perdrai pas un moment dès que la mer sera jugée praticable. J'ai placé à cet effet le pilote-côtier le plus habile de ce port, près le capi-

taine de la frégate, pour saisir le premier instant favorable. Quoique bien malade depuis mon arrivée ici et forcé de garder le lit, j'espère être assez fort pour ne pas être contraint de rester à terre; mais il me faut pour vaincre ces obstacles, le désir qui m'anime de répondre à la confiance que vous m'avez témoignée.

BARAGUEY D'HILLIERS.

Au quartier-général à Civita-Vecchia, le 4 prairial an 6 (23 mai 1798).

Au général Bonaparte.

J'étais inquiet, général, de ne recevoir aucune de vos nouvelles; chaque jour, j'attendais l'aviso que vous m'avez annoncé devoir m'apporter l'ordre de mettre à la voile; mais les vents d'est qui ont soufflé ici, comme à Toulon, m'ont fait penser qu'ils ne vous permettaient pas de sortir de la rade. Je crains même que des vents du nord qui se sont fait sentir la nuit du 2 au 3 de ce mois, avec une plus grande violence encore, n'aient mis quelque dérangement dans la marche de l'escadre, si vous êtes en mer. Au surplus, je suis prêt à vous rejoindre, il ne me reste qu'à recevoir vos derniers ordres que j'attends avec impatience.

Conformément à votre lettre du 29 du moi dernier, que je viens de recevoir, j'ordonne au brick l'*Alerte*, l'un des meilleurs marcheurs de mes petits bâtimens de guerre, d'aller croiser entre la Corse et l'île d'Elbe : je lui prescrit d'interroger tous les bâtimens qui viendraient

du levant ou d'Espagne, afin de connaître les mouvemens de la Méditerranée; il en tiendra journal, et aussitôt qu'il verra paraître l'escadre, il fera voile sur vous, pour vous remettre cette lettre, vous faire un rapport de la croisière et prendre vos ordres.

Je n'ai rien appris de nouveau sur l'apparition des Anglais dans la Méditerranée. Suivant une lettre de l'ambassadeur Garat et les renseignemens qu'il a pris à Naples, il paraît que tout ce qu'on avait annoncé sur cette apparition, se trouve sans fondement. Néanmoins, il est toujours bon de faire des dispositions pour s'éclairer.

S'il était au pouvoir de l'homme de commander aux vents, croyez, mon général, que vous seriez bien vite à ma hauteur; car je suis dans la plus vive impatience de me réunir à vous, et surtout dans un pays où, sous vos auspices, nous pourrons tant ajouter à la gloire et aux triomphes de la république

DESAIX.

Gênes, le 5 prairial an 6 (24 mai 1798).

Au général Bonaparte.

La république ligurienne est en guerre avec le Piémont; la république cisalpine s'apprête probablement à se mêler de la querelle : nous, nous prendrons le parti que notre gouvernement ordonnera. Il est sûr que le roi de Sardaigne s'est compromis envers nous, en ne répondant pas à une note que lui avait remise Ginguené, et en attaquant les Liguriens, qui avaient bien quelques petits torts envers lui, mais pour la ré-

paration desquels nous offrions notre intervention à des conditions raisonnables.

Naples ne cesse pas ses armemens, la Toscane fait de même ; les conférences de Rastadt traînent en longueur, celle de Seltz est si nouvelle, et on sait si peu de quoi il s'y agit, qu'on ne peut prévoir la tournure qu'elle prendra, et cependant, vous, l'élite de l'armée d'Italie et des généraux, allez on ne sait où. Il est sûr que les Anglais vous suivent de très-près. Vous n'êtes pas, heureusement, facile à décourager, car, si vous aviez la moitié des inquiétudes que vous nous inspirez, vous n'y résisteriez pas.

Sotin, *ministre de la république française à Gênes.*

Au quartier-général des îles de la Madelaine, le 7 prairial an 6 (26 mai 1798).

Au général Bonaparte.

J'arrive à la Madelaine ; j'ai perdu le moins de temps possible depuis votre ordre reçu. Je n'ai pu amener ni colonne mobile, ni compagnie franche. J'ai donné des ordres, avant de partir, pour que cela soit rassemblé au plus vîte, et que les moyens d'embarcation soient préparés.

Les trois compagnies de carabiniers de la vingt-troisième qui étaient à Bastia, à Corte et à Ajaccio, seront réunies le 11 ou le 12. D'après ce que j'ai ordonné, elles seront prêtes, je l'espère, à embarquer au premier ordre.

Les forces qui sont ici, sont à peu près de 2,500 hommes, et une compagnie de canonniers.

Nous n'avons point de canons, les affûts des pièces de 3, de Bastia, sont hors de service, et deux des pièces de 4, d'Ajaccio, sont dans le même état.

VAUBOIS.

Au quartier-général de l'île de la Madelaine, le 8 prairial an (27 mai 1798).

Au général Bonaparte.

Voilà le septième jour, mon général, que je me trouve dans cette rade, sans recevoir aucune nouvelle. J'ai eu l'honneur de vous écrire le jour même de mon arrivée, par la corvette que nous avons envoyée à votre rencontre, et ensuite par la voie d'Ajaccio. J'ignore si mes lettres vous seront parvenues. Je vous rendais compte, dans ma dernière, qu'un cutter avec pavillon anglais, s'étant présenté dans ces parages, je le fis poursuivre par le brick et l'aviso qui escortent le convoi, et qui dans peu de temps parvinrent à serrer ce cutter sur la côte de Sardaigne où il fut obligé d'échouer. Les capitaines du brick et de l'aviso, après en avoir enlevé ce qu'ils purent, le brûlèrent. On prétend qu'il y a des corsaires dans ces parages, mais je n'en sais rien de positif. On dit que parmi le peuple sarde, une grande partie désire les Français, et d'autres désirent et attendent les Anglais ; même ils font courir le bruit qu'une division de vingt-sept vaisseaux anglais se trouve dans la Méditerranée, ce que je ne crois

pas. J'attends avec impatience vos ordres, et j'espère les recevoir bientôt de vive voix.

CASALTA, *général de brigade.*

Gênes, le 8 prairial an 6 (27 mai 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu ce matin, mon général, une lettre du général Desaix, en date du 5. Il attendait votre ordre qui lui sera parvenu hier au soir. Il était prêt à mettre à la voile.

Je vous renouvelle la prière de m'indiquer le lieu où je dois vous adresser les bâtimens qui vous porteront les dépôts, et de vouloir bien me faire fournir les moyens de satisfaire aux dépenses que vous ordonnez.

BELLEVILLE, *consul français à Gênes.*

Toulon, le 1er. prairial an 6 (20 mai 1798).

Au général Bonaparte.

Votre lettre, en date du 4, m'est parvenue avant-hier sur les sept heures du soir par l'aviso *le Chasseur*.

J'ai aussitôt expédié votre courrier pour sa destination.

Il ne tiendra pas à moi que l'expédition n'ait lieu très-promptement; j'espère pouvoir la faire partir vers le 20 de ce mois; c'est aux chefs chargés des différens services ressortissant au département de la guerre, à s'exé-

cuter à cet égard. Je leur ai remis à tous le nombre des bâtimens qu'ils m'ont dit leur être nécessaires. Les objets d'approvisionnemens qu'ils attendent ne sont point encore tous arrivés, il en est de même des troupes dont on ne m'a jusqu'à ce moment remis l'état que de 300 environ.

Déjà la corvette *la Fauvette*, un des quatre bâtimens dont vous avez désiré que l'armement eût lieu, est à l'instant d'être prête. Elle escortera le convoi. La frégate *la Boudeuse* aura son tour ensuite : croyez, général, que tous les moyens possibles de vous donner satisfaction sur tout ce que vous avez désiré, seront employés par moi ; mais, je le répète, il faut que les chefs des différens services apportent le plus d'activité que faire se pourra dans leurs services respectifs.

NAJAC, *ordonnateur de la Marine.*

P. S. Plusieurs bâtimens du convoi de Gênes ont relâché aux îles d'Hières, sous l'escorte de deux galères, quelques-uns même sont restés à Nice, ayant besoin de réparations. Deux avisos partent dans la journée, de la rade de Toulon, pour les joindre, les escorter et les rallier à l'armée. Donnez ordre, citoyen général, aux avisos de revenir promptement.

Bastia, le 16 prairial an 6 (4 juin 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu avec votre arrêté qui m'a été expédié par le général Berthier, concernant l'organisation des corps

d'infanterie légère corse, l'ordre de faire mettre en liberté tous les Génois qui se trouvaient à bord des trois bâtimens barbaresques mouillés dans la rade de Bastia; cet ordre ne m'étant parvenu que quatre jours après le départ des corsaires, je n'ai pu le faire mettre à exécution. J'ai écrit sur-le-champ aux commandans des divers ports de cette île de se conformer à votre ordre, dans le cas où ces corsaires iraient relâcher dans un des ports, et j'ai néanmoins, comme me le mandait le général Berthier, envoyé au directoire de la république ligurienne, copie de votre ordre, lui rendant compte en même temps des motifs qui m'empêchaient de m'y conformer et des mesures que je prenais à cet égard.

J'ai fait expédier sur-le-champ les ordres nécessaires à la formation des corps d'infanterie légère corse, j'ai écrit au général Lafon à ce sujet, et je l'engage à y porter la plus grande attention, dans le département du Liamone où il commande. J'en ai prévenu l'administration du Golo, qui n'avait encore rien reçu de vous à cet égard, je leur ai communiqué vos intentions, ils se sont empressés d'y déférer, et ont fait à l'instant une proclamation pour stimuler les habitans de ce département. Je ne puis connaître encore le résultat, mais, à ce que je puis croire, nous éprouverons beaucoup de difficultés pour parvenir au complet de ces corps; vous n'en ignorez pas la cause; soyez du moins persuadé du zèle et des soins que j'apporterai à faire exécuter vos ordres.

J'ai écrit aussi au commissaire ordonnateur pour lui ordonner de faire préparer sur les divers points de ras-

semblement, les moyens d'embarquement et de subsistances en tous genres.

Dans les cas où des corps de chasseurs s'organiseraient, je manque absolument de tout ce qui peut fournir à leur habillement et à leur armement; les caisses, comme vous le savez, sont absolument vides, il ne reste plus qu'environ 80,000 fr. des fonds faits pour l'expédition, sur lesquels il faudra prendre pour préparer les moyens d'embarquement et pourvoir à la subsistance. Je vais écrire au directeur de l'artillerie à Toulon pour faire passer des armes. Quant à l'habillement, je ne sais à qui m'adresser pour en avoir. A mon arrivée ici, j'ai fait part au ministre de la guerre de la situation dans laquelle je me trouvais, en lui rendant compte que tous les services allaient manquer faute de fonds.

Les trois compagnies de carabiniers de la vingt-troisième doivent s'embarquer demain matin, pour se rendre à Porto-Vecchio, comme le porte l'ordre du général Berthier.

AMBERT, *général de division.*

Au quartier-général de Malte, le 25 prairial an 6 (13 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne:

ART. 1er. Les citoyens Berthollet, le contrôleur de l'armée, et un commis du payeur enlèveront l'or, l'argent et les pierres précieuses qui se trouvent dans l'église de St.-Jean, et autres endroits dépendans de l'ordre de Malte, l'argenterie des auberges et celle du grand-maître.

2. Ils feront fondre dans la journée de demain tout l'or en lingots, pour être transporté dans la caisse du payeur à la suite de l'armée.

3. Ils feront un inventaire de toutes les pierres précieuses qui seront mises sous le scellé dans la caisse de l'armée.

4. Ils vendront pour 250 à 300,000 fr. d'argenterie à des négocians du pays pour de la monnaie d'or et d'argent, qui sera également remise dans la caisse de l'armée.

5. Le reste de l'argenterie sera remis dans la caisse du payeur, qui la laissera à la monnaie de Malte, pour être fabriquée, et l'argent remis au payeur de la division, pour la subsistance de cette division. On spécifiera ce que cela doit produire, afin que le payeur puisse en être comptable.

6. Ils laisseront, tant à l'église St.-Jean qu'aux autres églises, ce qui sera nécessaire pour l'exercice du culte.

Bonaparte.

Au quartier-général à Malte, le 25 prairial an 6
(13 juin 1798).

Au citoyen Garat, ministre, à Naples.

Je vous envoie, citoyen ministre, un courrier que j'expédie à Paris. Je vous prie de lui fournir les passeports nécessaires, et de l'expédier en toute diligence.

Je vous prie de donner à la cour de Naples une connaissance pure et simple de l'occupation de Malte par les troupes françaises, et de la souveraineté et propriété que nous venons d'y acquérir. Vous devez en

même temps faire connaître à S. M. le roi des Deux-Siciles, que nous comptons conserver les mêmes relations que par le passé pour notre approvisionnement, et que si elle en agissait avec nous autrement qu'elle en agissait avec Malte, cela ne serait rien moins qu'amical.

Quant à la suzeraineté que le royaume de Sicile a sur Malte, nous ne devons pas nous y refuser, toutes les fois que Naples reconnaîtra la suzeraineté de la république romaine.

Je m'arrête ici deux jours pour faire de l'eau, après lesquels je pars pour l'Orient.

Je ne sais pas si vous resterez encore long-temps à Naples, je vous prie de me faire connaître ce que vous comptez faire, et de me donner, le plus souvent que vous pourrez, des nouvelles de l'Europe.

Vous connaissez l'estime et la considération particulière que j'ai pour vous. BONAPARTE.

P. S. Pour épargner le temps, je mets ma lettre au Directoire, sous cachet volant, vous pourrez en prendre connaissance.

Au quartier-général de Malte, le 25 prairial an 6
(13 juin 1796).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Les chevaliers qui n'étaient pas profès et qui se seraient mariés à Malte ;

2. Les chevaliers qui auraient des possessions particulières dans l'île de Malte ;

3. Ceux qui auraient établi des manufactures ou des maisons de commerce ;

4. Enfin, ceux compris dans la liste ci-jointe, connus par les sentimens qu'ils ont pour la république, seront regardés comme citoyens de Malte et pourront y rester tant qu'ils désireront. Ils seront exceptés de l'ordre donné aujourd'hui. BONAPARTE.

Au quartier-général de Malte, le 27 prairial an 6 (15 juin 1798).

Aux Commissaires du gouvernement à Corcyre, Ithaque, et près le département de la mer Egée.

Je vous préviens, citoyens, que le pavillon de la république flotte sur tous les forts de Malte, et que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est détruit.

Je vous instruirai incessamment de la direction que prendra l'armée.

Apprenez aux habitans de votre département ce que nous faisons dans ce moment-ci; ils en tireront tout l'avantage.

N'oubliez aussi aucun moyen de le faire connaître à tous les Grecs de la Morée et des autres pays.

BONAPARTE.

Au quartier-général de Malte, le 27 prairial an 6 (15 juin 1798).

Aux Consuls de Tunis, Tripoli et Alger.

Je vous préviens, citoyens, que l'armée de la république est en possession depuis deux jours de la ville et des deux îles de Malte et du Goro. Le pavillon tricolore flotte sur tous les forts.

Vous voudrez bien, citoyen, faire part de la destruction de l'ordre de Malte et de cette nouvelle possession de la république au bey, près duquel vous vous trouvez, et lui faire connaître que, désormais, il doit respecter les Maltais, puisqu'ils se trouvent sujets de la France.

Je vous prie aussi de lui demander qu'il mette en liberté les différens esclaves maltais qu'il avait; j'ai donné l'ordre pour que l'on mît en liberté plus de 2,000 esclaves barbaresques et turcs, que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem tenait aux galères.

Laissez entrevoir au bey que la puissance qui a pris Malte en deux ou trois jours, serait dans le cas de le punir, s'il s'écartait un moment des égards qu'il doit à la république. BONAPARTE.

Au quartier-général à Malte, le 27 prairial an 6
(15 juin 1798).

Au général Châbot.

Nous sommes entrés, citoyen général, depuis trois jours dans Malte. La république vient, par là, d'acquérir une place aussi forte que favorablement située pour le commerce.

Les habitans des trois départemens qui composent votre division, doivent en tirer un avantage tout particulier. Annoncez-leur cette bonne nouvelle.

Je laisse le général Vaubois pour commander ici. Vous pourrez correspondre avec lui pour tous les objets dont vous pourriez avoir besoin.

Votre division fait partie de l'armée que je commande. Je vous prie de m'envoyer par le brick l'état de situation exacte de vos troupes, de votre marine, de vos magasins, soit d'artillerie, soit de vivres.

Faites-moi connaître aussi ce qui est dû à la troupe, et s'il vous serait possible de pouvoir vous procurer des matelots, d'armer en flûte le vaisseau et la frégate qui sont à Corfou, et de me les envoyer dans l'endroit que je vous désignerai.

Je vous prie d'expédier à notre ministre à Constantinople, la nouvelle de l'occupation de Malte par l'armée française, et de la destruction de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem. Annoncez également cette nouvelle à Ali-Pacha, au pacha de Scutari et au pacha de la Morée.

Je désire que vous n'envoyez à Constantinople qu'un bateau de commerce. Le chebeck *le Fortunatus* a ordre de venir joindre l'armée : faites-le accompagner par un de vos meilleurs bricks, afin que je puisse vous le renvoyer avec de nouveaux ordres.

Mettez-vous en mesure contre l'attaque des Turcs. Il est inutile que vous fassiez connaître la destination que prend l'armée.

BONAPARTE.

A bord de la Sérieuse, le 21 prairial an 6 (9 juin 1798).

Au général Bonaparte.

D'après les instructions que j'ai reçues, du chef de l'état-major général, je dois présumer que les troupes de la division que je commande ne sont point destinées à rester dans Malte; en conséquence, il est de mon devoir de rappeler à votre souvenir l'état de situation des

vivres et des fourrages embarqués, afin que vous puissiez faire suppléer au dénuement prochain qu'elles ressentiraient, si leur navigation ultérieure devait être d'une certaine durée.

En effet, il a été embarqué à Gênes du biscuit pour cinquante jours. Je vous en ai expliqué précédemment les raisons : de la morue pour cinquante jours; du fromage pour cinquante jours, des salaisons, liquides, vivres et fourrages pour soixante jours.

La consommation en a commencé le 7 floréal dernier, et doit être calculée jusqu'au 24 prairial; à cette époque, il ne restera donc, en supposant même, ce qui est impossible, qu'il n'y ait aucun déchêt dans le mesurage, les accidens et les avaries, du biscuit que pour deux jours, du fromage que pour deux jours, de la morue que pour deux jours, des salaisons, liquides et autres vivres et fourrages que pour douze jours.

Je dois vous informer que je suis instruit :

1°. Qu'une partie du biscuit a été avariée, parce qu'elle a été fabriquée et ensachée trop précipitamment;

2°. Qu'une partie de l'huile a coulé par le vice des tonneaux;

3°. Qu'une partie du bœuf salé est altérée;

4°. Qu'une partie du vin a coulé par divers accidens;

5°. Qu'une grande partie des fourrages a été dispersée par le vent, ou gâtée par les vagues, parce que le peu de capacité des bâtimens a forcé de les embarquer sur les ponts. Cet exposé fidèle vous mettra à-même d'apprécier les mesures que réclame la destination ultérieure des troupes de la division. Baraguey d'Hilliers.

A bord de la Sérieuse, le 22 prairial an 6
(10 juin 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à vos ordres, mon général, les troupes de la division se sont emparées dans le courant de la journée, de toutes les batteries, forts et postes qui enveloppent et défendent les cales Saint-Paul et Mellea. Les troupes maltaises ont défendu les divers postes qu'elles occupaient, autant qu'elles l'ont pu, mais tout a cédé à l'ensemble des dispositions que les trois colonnes dans lesquelles j'avais divisé les troupes de débarquement, ont exécutées avec autant d'audace que d'intelligence; nous n'avons eu personne tué ou blessé; un soldat maltais et un chevalier ont été tués. Nous avons fait 150 prisonniers, dont trois chevaliers, lesquels sont tous français. Je vous les adresse en vous prévenant qu'ils paraissent instruits, mais affectent beaucoup de discrétion. Je pense néanmoins qu'un peu de terreur les fera parler, si on les interroge isolément; il n'y a que deux jours qu'ils sont hors de la place. Leurs noms sont : Saint-Simon, Daudinier et Bizier. Quant aux soldats prisonniers, comme ils étaient tous de la milice du pays, j'ai cru utile de les renvoyer dans leurs villages respectifs, chargés de paroles de paix pour leurs concitoyens, et pénétrés de la générosité française.

Les forts et batteries pris sont armés d'environ cinquante pièces de canon et assez bien approvisionnés en

munitions de guerre. Les troupes maîtresses de tous les forts placés entre le ruisseau qui tombe dans la cale Saint-Paul et le rivage qui regarde l'île de Gore, ont pris position sur les hauteurs en avant de ce ruisseau; c'est ainsi que j'attendrai vos ordres ultérieurs. Il y a environ 9000 hommes à terre. Le pays n'offre aucune ressource pour le bois et une très-grande pénurie d'eau, parce que les ruisseaux qui débouchent dans les cales Saint-Paul et Mellea sur la carte, n'arrivent point en effet jusqu'à la mer, mais se dégorgent dans des citernes éloignées du rivage, et où il me paraît extrêmement difficile de l'aller puiser; cependant je donnerai des ordres demain pour que quelques bâtimens en fassent l'essai; s'il réussit, ce dont je doute, je ne vous importunerai plus de mes observations; dans le cas contraire, je vous prierai de m'indiquer un autre endroit pour faire de l'eau, avec la célérité que vous me prescrivez.

Le porteur de cette lettre est chargé de vous remettre trois pavillons maltais qui ont été enlevés dans les forts.

BARAGUEY D'HILLIERS.

A bord de l'Orient, le 22 prairial an 6
(10 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Il me paraît que les chevaliers font les rétifs, et quoique j'imagine bien que ce ne soit qu'un feu de paille, il vous faudra peut-être de l'artillerie et un supplément de troupes pour l'éteindre.

Nous serions plus à même de faire tous les débarquemens que vous croiriez nécessaires, en mouillant sur la côte. D'un autre côté, il serait utile que les vaisseaux fussent sous voiles, pour menacer continuellement de forcer l'entrée du port.

Je pense que le mieux serait de faire mouiller le convoi dans les anses dont vous serez maître, ainsi que les vaisseaux, frégates vénitiennes, les bombardes et chaloupes canonnières, et que l'armée, ainsi que les frégates, restassent sous voiles, pour se porter sur tous les points et faire surveiller le dehors.

Veuillez bien me donner vos ordres sur le tout. Je me tiendrai le plus près de terre possible, et la nuit, on me reconnaîtra par mes trois feux de poupe et mon feu de hune.

Je vous prie de renvoyer à l'escadre quelques bâtimens à rames, aussitôt que cela vous sera possible; alors nous armerons nos chaloupes avec leurs canons, la côte sera parfaitement gardée, et les canots peuvent être utiles pour tirer un vaisseau d'embarras et entretenir avec la terre une communication active.

BRUEYS.

Paris, le 23 germinal an 6 (12 mai 1798).

Au général Bonaparte.

Un courrier extraordinaire m'apprend que vous étiez le 9 par le travers des îles de la Madelaine, et je reçois en même temps de Toulon le rapport d'un patron de Cagliari qui a vu aux îles St.-Pierre le 8 de ce mois,

trois vaisseaux de ligne anglais. Ces vaisseaux s'annonçaient pour faire partie d'une escadre de quarante voiles qui croisait sur la Sicile, et dont ils avaient été séparés par un coup de vent violent. L'un d'eux avait perdu tous ses mâts.

D'après ce rapport, et d'autres moins précis, il ne peu plus y avoir de doute sur la présence de l'ennemi dans la Méditerranée. Il ne reste d'incertitude que sur sa force et sa position.

Le coup de vent qui a séparé de leur corps d'armée les trois vaisseaux vus aux îles St.-Pierre, peut avoir causé dans l'escadre anglaise d'autres séparations et d'autres ravages. Peut-être aussi les vaisseaux ennemis sont-ils parvenus à se rallier.

Dans cet état de choses, citoyen général, le départ de Toulon, de l'expédition destinée à accroître vos forces et vos ressources, le départ des vaisseaux vénitiens qui devaient y être armés et de ceux qui sont à Ancône, dont vous avez ordonné l'armement par votre lettre du 8, au citoyen Najac, a dû donner des inquiétudes à cet ordonnateur; il m'a expédié un courrier le 18, et m'a prié de diriger sa conduite dans cette occurrence. J'ai lu sa lettre au Directoire exécutif, et j'ai pris ses ordres à cet égard.

Le Directoire a pensé comme moi, qu'il était impossible de déterminer ici les opérations à exécuter à Toulon. La marche des événemens est trop rapide, les instans trop précieux, les communications trop lentes, et l'on perdrait à consulter le temps qu'il faudrait employer à agir.

Il a donc été pris des mesures pour completter sur-le-champ les 5,125,000 fr. que l'ordonnateur demande pour obtempérer à toutes vos injonctions. Je vous ai instruit par ma lettre du 20, que, sur cette somme, il avait déjà été mis à sa disposition celle de 2,400,000 fr.

J'ai écrit à cet ordonnateur et au commandant des armes, qu'ils eussent à activer les armemens, à faire effectuer les chargemens, à pousser enfin toutes les opérations avec la même ardeur et la même sécurité que si l'ennemi ne leur causait aucune inquiétude. Je leur ai prescrit de mettre tout sous le plus bref délai, en état de partir, d'armer, de frèter de petits bâtimens, des corsaires, des tartanes pour leur servir d'éclaireurs et vous porter à vous-même des avis utiles, sans déranger l'ordre des communications que vous avez établi. Je leur ai fait connaître les principaux points des instructions qu'ils doivent donner aux commandans de ces mouches. J'ai fini par leur enjoindre, au nom du Directoire, de n'attendre aucun ordre émané d'ici, pour ordonner le départ, et de se déterminer à cette mesure au premier moment où toutes les probabilités les convaincraient qu'elle doit avoir lieu. L'intention formelle du Directoire, ai-je dit à l'ordonnateur, est qu'aucun des ordres du général en chef ne soit contrarié que par des circonstances impossibles à vaincre.

J'ai ajouté à ces dispositions, l'indication de celles qui m'ont paru nécessaires dans les cas où vous seriez forcé de relâcher sur quelque point où vous auriez besoin de vivres. J'ai prescrit en conséquence à l'ordonnateur de se tenir prêt à vous secourir et de faire

charger quelques transports, les meilleurs voiliers, de farine, de biscuit, de salaison et d'eau-de-vie. Je lui ai en outre recommandé de pourvoir surabondamment de vivres les bâtimens de guerre qu'il doit vous expédier.

Comme marin et comme Français, croyez, citoyen général, que je m'intéresse bien vivement à vos destinées. Vous êtes en ce moment l'objet de tous les vœux, de toutes les sollicitudes du Directoire et de son ministre. Bruix, *ministre de la marine.*

Gore, le 23 prairial an 6 (11 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Votre aide-de-camp a dû vous apprendre qu'hier, lors du débarquement, les habitans de Gore s'y sont opposés et ont commis les premières hostilités; j'ai dû déployer plus de forces que je ne comptais d'abord. Après le départ de votre aide-de-camp, j'ai marché sur la cité de Chambray et le château de Gore; beaucoup d'habitans s'étaient enfermés dans le fort de Chambray avec leurs bestiaux. Je leur ai fait savoir que nous respecterions leurs propriétés et leur culte, s'ils n'opposaient pas une résistance inutile, et ils ont laissé entrer nos troupes dans le fort; comme ils ne pouvaient plus baisser le pont levis, ils ont jeté des planches et des cordes à nos troupes pour les aider à entrer.

Lorsque nos troupes se sont avancées vers le château de Gore, des habitans sont venus au-devant d'elles pour se recommander; ils ont annoncé l'évacuation du fort,

et nos troupes y sont entrées. Je n'ai pas encore pu savoir si le gouverneur et trois autres chevaliers de Malte s'étaient sauvés à la cité Chambray; ils étaient, peu de momens avant notre entrée, dans le château, et je soupçonne qu'ils se sont cachés: je les fais chercher.

Le combat qui a engagé nos premières troupes à poursuivre les fuyards et m'a forcé de débarquer plus de troupes que je ne comptais, ainsi que la fuite des habitans qui ont abandonné leurs maisons, ont occasioné quelques désordres dans les villages; je m'occupe de les réparer et de rétablir une bonne discipline. Je fais rembarquer toutes les troupes, à l'exception de huit compagnies.

Il me sera bien difficile de me procurer dans cette île les vivres nécessaires pour nourrir toute la division en vivres frais, et ravitailler le convoi. On ne pourra pas avoir de fourrages, car ce pays a beaucoup moins de ressources qu'on ne me l'annonçait. Je ferai tout ce que je pourrai pour accélérer et me procurer ces fournitures.

J'attendrai vos ordres, général, pour me rembarquer. Je vous prie de me faire renvoyer un aviso, afin que je puisse communiquer avec vous et vous faire mieux connaître la situation morale de ce pays.

Reynier.

Au quartier-général de Bucknearc, le 24 prairial an 6 (12 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Le service des subsistances s'organise; on a trouvé cinquante quintaux de grains à Cita-Vecchia que l'on

utilise. Il sera difficile cependant de se passer des ressources du bord, par le défaut de moyens qu'offre ce pays.

Ce matin, on commence l'établissement à Cita-Vecchia pour trois cents malades; aussitôt que Desgenettes y aura assuré ses dispositions, il se rendra à la partie de l'Est, pour y établir un autre hôpital.

Je fais réunir dans un parc, tous les bestiaux que les paysans ont abandonnés; il y a déjà un grand dépôt.

Les syndics des communes organisent des moyens de transport. Je ferai payer les habitans pour rétablir la confiance.

On est à la recherche des moyens de completter l'approvisionnement des fourrages. SUCY.

A bord du Franklin, le 25 prairial an 6 (13 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Je m'empresse, citoyen général, de vous féliciter de la conquête importante que vous venez de faire à la république. Mais moi, puis-je me féliciter d'avoir été un témoin aussi passif d'un événement si extraordinaire?

Je charge mon aide-de-camp de prendre vos ordres relativement aux savans et artistes, à bord du *Francklin,* qui désirent ardemment de voir la ville de Malte, ainsi que plusieurs officiers qui auraient besoin de quelques provisions : veuillez avoir la bonté de me communiquer vos intentions à ce sujet. KLÉBER.

Toulon, le 25 prairial an 6 (12 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Le brick *le Lodi* arrive de croisière avec une prise anglaise de trois à quatre mille quintaux de blé de Sardaigne.

Il rapporte avoir eu connaissance pendant le cours de sa navigation, de plusieurs voiles ennemies dont il n'a pu bien exactement distinguer le nombre.

Si l'on se rapportait aux bruits exagérés qui circulent, il paraîtrait que les Anglais seraient en force supérieure dans nos mers; qu'une de leurs divisions croiserait entre le cap Bon et Malte; une autre entre la Sicile et la Sardaigne, et une troisième enfin sur nos côtes.

Ces bruits ne sont pas absolument dénués de fondement; mais jusqu'à présent nous n'avons de connaissance exacte que de cette dernière escadre. Elle a paru avant-hier à douze lieues au large de nos côtes, faisant route vers l'est : elle est forte de douze vaisseaux, deux frégates et un brick : elle a été reconnue par un bateau de poste d'Ajaccio et ayant à son bord un officier de marine qui assure avoir parfaitement distingué les bâtimens qui la composent. Le brick même lui a donné chasse, mais dans la nuit, il l'a perdu de vue, et hier matin il est heureusement arrivé.

Cette nouvelle coïncide avec celle que je reçois du commandant d'Oneille, portant que onze vaisseaux anglais sont entrés dans la Méditerranée, le 12 prairial, avec plusieurs frégates et bâtimens légers : je vous remets copie de sa lettre.

Tous ces rapports me déterminent à vous expédier la présente par deux bateaux corses bons voiliers; j'en ai confié les commandemens à deux capitaines de navire dont le directeur des mouvemens Roubaud m'a garanti les talens et la prudence.

Ils se rendront près de vous par des routes différentes : l'un traversera les bouches de Boniface, ira reconnaître la côte occidentale de la Sicile; il la parcourra jusqu'à Gergenti, où il s'arrêta pour s'assurer de la marche de l'armée et la rencontrer; l'autre côtoyera l'Italie jusqu'à Messine; il passera le phare, et prendra les mêmes informations avant d'aller à la recherche de l'armée. J'ose espérer que, par ce moyen et par les précautions prises pour tromper la vigilance des croiseurs ennemis, nous parviendrons à vous transmettre des nouvelles qu'il vous importe de ne pas ignorer.

C'est encore par les mêmes motifs que je viens d'écrire les lettres les plus pressantes à notre ambassadeur à Naples et au consul-général Belleville à Gênes, pour leur proposer d'établir entre nous et l'armée, par leur intermédiaire, une correspondance que l'ennemi ne saurait intercepter, dans le cas où il continuerait de croiser dans nos parages, ce dont j'aurai le plus grand soin de vous instruire par toutes les occasions.

L'apparition de l'escadre anglaise sur nos côtes, met obstacle au départ du convoi que j'ai sur rade, prêt à mettre à la voile : il est composé de vingt-six gros bâtimens chargés d'artillerie, de munitions de guerre et de bouche et d'ustensiles de toutes espèces. La corvette [illegible] est destinée à lui servir d'escorte avec

qelques avisos : elle est également en rade et entièrement armée.

La frégate *la Boudeuse* sortira du port toute équipée le 27 au plus tard. On travaille sans relâche à son gréement.

Le vaisseau *le Frontin* est en armement, ainsi que *le Banel* et *le Robert*. Le premier portera du 24 et du 12, les deux autres plus faibles, n'auront que du 18 et du 8.

Je donne tous mes soins à l'exécution de vos ordres : je presse les levées de marins, toujours lentes à s'effectuer; je mets sans cesse en usage les ressources de mon zèle et de mon expérience, pour me procurer des approvisionnemens et surtout des chanvres dont je suis entièrement dépourvu.

J'aurai encore, je le prévois, de grandes difficultés à surmonter, mais les fonds qui viennent d'être mis à ma disposition et que j'ai la certitude de recevoir incessamment, vont rendre ma position bien moins pénible; après avoir soutenu par mes promesses la confiance de nos créanciers, il me sera bien consolant de pouvoir enfin leur tenir parole. NAJAC.

P. S. Une lettre du ministre de la marine au commandant des armes et à moi, nous a donné connaissance d'une lettre de M. Saavedra à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, dont nous vous adressons aujourd'hui copie en commun.

Cette lettre indique seize vaisseaux anglais dans la Méditerranée ; celle de M. de Zangara n'en présente que onze. Quelle que soit la différence, il n'en est pas moins

constant qu'il y a une forte escadre ennemie dans ces mers. Il est donc du plus grand intérêt, citoyen général, que vous en soyez prévenu le plus tôt possible. Puissent vos destinées être aussi heureuses que je le désire et que je l'espère!

Malte, le 25 prairial an 6 (13 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Conformément à vos ordres, je me suis transporté dans les diverses prisons du bagne, pour connaître les différens griefs des hommes sujets du roi de Naples, détenus dans les galères de Malte.

Il ne m'a point été difficile de les apprendre, puisqu'eux-mêmes se déclarent presque tous coupables d'assassinats, vols ou autres délits, et pour ce condamnés aux galères de Naples, pour plusieurs années.

Le temps de leur punition serait expiré pour un grand nombre s'ils étaient restés à Naples; mais la terreur panique qu'a inspirée au gouvernement napolitain la conspiration du chevalier Médichy, en 1795, où il avait enrôlé tous les forçats, décida le roi de Naples à se débarrasser d'eux et à en envoyer cinq cents aux galères de Messine et cinq cents aux galères de Malte.

Il existe en tout dans les galères et prisons de Malte sept cents forçats siciliens et six cents esclaves turcs ou barbaresques; ces hommes méritent de l'attention, et beaucoup peuvent être utilisés. Ils m'ont demandé avec instance de les faire employer comme matelots. Leur

demande est naturelle, car le lieu où on les renferme est affreux. J'ai donné des ordres pour le rendre plus salubre, et pour leur faire fournir les subsistances qui leur manquent. DUPUY.

Rabato, dans l'île de Gore, le 25 prairial an 6
(16 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, général, j'ai pris possession de l'île de Gore, le 22 de ce mois. Cette île était défendue par des corps de milice composés d'habitans et formés en un régiment de mousquetaires de 800 hommes, un régiment de gardes-côtes de 1200 hommes, et en une compagnie de 300, dont 30 montés, en tout 2,300 hommes qui étaient répartis sur les différens points de la côte, garnis de forts et batteries dans tous les endroits de la partie septentrionale de l'île.

Afin d'éviter de perdre du monde et de commettre les premières hostilités en débarquant près des forts et batteries, et pour ne pas exposer les bâtimens au feu des batteries des côtes, j'ai cherché un point qui ne fût pas gardé, et éloigné des batteries, et j'ai choisi le Redum-Kibir, entre la tour neuve et la première batterie de la cale de Ramla. Dans cet endroit, la côte est très-escarpée, et les habitans la regardaient comme à l'abri de toute insulte. Un passage que les eaux ont fait pour s'écouler dans ces rochers qui bordent la côte, pouvait servir à gravir les hauteurs.

Toute la matinée du 22 a été employée à rallier le convoi, distribuer des signaux et se rapprocher de la côte. La variation des vents et le calme m'ont beaucoup retardé. A une heure après midi, j'étais avec l'*Alceste* et le convoi, éloigné de huit à neuf cents toises de la côte ; le calme empêchait de s'approcher, pour le moment, davantage. Pressé d'exécuter le débarquement et d'arriver à l'endroit que j'avais choisi, avant que les ennemis eussent aperçu mon dessein et garni ce point de troupes, je fis embarquer des troupes dans tous les canots et chaloupes, et je partis de la frégate l'*Alceste*, avec la troisième compagnie de grenadiers de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade ; les bombardes l'*Étoile* et *le Pluvier* s'approchèrent de terre avec les chaloupes ; aussitôt que les ennemis ont vu la direction qu'elles prenaient, ils ont couru de tous côtés pour garnir les hauteurs. Espérant arriver comme eux, j'ai fait forcer de rames ; les rochers étaient garnis de paysans qui ont fait pleuvoir une grêle de balles sur les chaloupes, lorsqu'elles ont été à portée.

Le citoyen Bertrand, sergent-major de grenadiers, fut tué dans ma chaloupe. Les batteries de Ramla et de Terre-Neuve commencèrent à tirer. Les chaloupes de l'*Alceste* où j'étais avec le général Fugières, votre aide-de-camp Bonaparte, les capitaines du génie Geoffroy et Sabatier, et la troisième compagnie de grenadiers, abordèrent les premières.

Deux cents hommes garnissaient la crête des rochers élevés qui dominent le point où les chaloupes abordèrent, et à chaque moment ce nombre d'hommes augmentait.

Nous montâmes aussi vite qu'il était possible et presque sans tirer, malgré la pente rapide formée par des éboulemens de terre et de rochers, malgré le feu des ennemis qui plongeait le terrain et les quartiers de pierre qu'ils nous jetaient. Etonnés cependant de l'audace des grenadiers qui s'avançaient toujours malgré tous les obstacles, ils prirent la fuite, lorsqu'ils virent les premiers hommes sur la hauteur. Ce combat fut décidé dans quelques minutes et avant qu'aucune des chaloupes qui suivaient eut le temps d'arriver; quelques grenadiers prirent la première batterie de Ramla.

Les bombardes l'*Etoile* et *le Pluvier* tirèrent fort bien et avec succès sur les ennemis et leurs batteries.

Je fis rassembler les troupes à mesure qu'elles débarquèrent sur la hauteur de Redum-Kibir, et lorsqu'elles furent réunies, je me mis en marche avec une partie de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, pour aller à la cité Chambray par Casal-Nadur, afin de m'emparer de ce fort et de couper la communication de Gore avec Malte, par le port Migiaro.

Je fis en même temps marcher ce qui était débarqué de la neuvième demi-brigade par Cazal-Sciara, sur le château de Gore, et un détachement sur la tour de Mazzal-Formio.

Le fort de Chambray était rempli d'habitans qui s'y étaient réfugiés avec leurs bestiaux; je leur envoyai une proclamation pour les informer de nos intentions et les empêcher de faire une vaine défense qui leur deviendrait funeste. Je laissai devant ce fort trois compagnies pour attendre leur réponse, et je partis pour le château de Gore.

Aussitôt que les habitans de Rabato et du château de Gore virent arriver les troupes françaises, ils envoyèrent au devant d'elles pour témoigner leur soumission, et remettre les clefs du château. Le gouverneur, ainsi que les autres chevaliers de Malte s'étaient sauvés, et les troupes françaises entrèrent le soir dans le château.

La proclamation que j'envoyai à Chambray, fit un très-bon effet: les ponts-levis étant brisés, les habitans aidèrent nos troupes à entrer dans le fort, et retournèrent avec leurs bestiaux dans leurs habitations.

Nous avons trouvé dans l'île environ cent quarante pièces de canon, dont quarante-quatre dans le château de Gore et vingt-deux au fort de Chambray; le reste dans les forts, tours et batteries des côtes. On a aussi trouvé beaucoup de fusils et trois magasins de blé.

Les habitans qui avaient pris les armes n'ayant aucune marque distinctive et s'étant sauvés à notre approche, je n'ai pas fait de prisonniers. J'ai pensé qu'il valait mieux les traiter avec douceur pour les engager à rentrer dans leurs habitations, et reprendre leurs occupations. Trois de leurs blessés sont à l'hôpital.

Le gouverneur et les autres chevaliers de Malte s'étaient cachés, mais les uns se sont présentés d'eux-mêmes, d'autres ont été arrêtés. Je les laisse libres dans le bourg de Rabato, jusqu'à ce qu'on connaisse le sort des chevaliers de Malte.

J'ai conservé l'administration civile et judiciaire de l'île, afin d'avoir des autorités auxquelles je puisse m'adresser pour tous les besoins des troupes. Chaque village a un syndic qui est subordonné à une adminis-

tration centrale qui réside à Rabato, et est composée de quatre jurats. Le gouverneur de l'île en était le cinquième membre et le président. Je l'ai remplacé par un membre que j'ai choisi dans une liste de candidats que je me suis fait présenter par les autres jurats.

La population de l'île de Gore est de treize à quatorze mille âmes. Elle est cultivée avec soin, mais son genre de culture qui est le coton, présente peu de ressources pour la subsistance : elle ne pourra pas entièrement ravitailler les bâtimens qui transportent ma division. J'espère qu'on aura suffisamment de bestiaux pour nourrir la division en viande fraîche, pendant qu'elle sera ici.

On aura difficilement les moutons nécessaires pour embarquer. Le vin qui était dans l'île est déjà épuisé ; les magasins de blé pourraient suffire pour faire le pain et le biscuit qui nous sont nécessaires et pour en délivrer aux habitans ; mais les combustibles indispensables pour chauffer les fours, manquent totalement ; il faudrait nous envoyer du bois de Malte, et, si on devait relâcher encore quelques jours, en envoyer chercher en Sicile ou à Lampedouse.

Nous avons bien de la peine à nous procurer assez de paille et d'orge, pour approvisionner les bâtimens qui portent les chevaux.

Les habitans commencent à se rassurer et à voir combien notre invasion leur sera avantageuse dans la suite. Quelques-uns s'étaient persuadés qu'on allait leur partager les terres de l'ordre de Malte et s'emparaient déjà des terrains qui leur convenaient. J'ai dû arrêter cela. L'ordre possédant plusieurs fermes dans cette île,

j'ai fait signifier qu'elles seraient dorénavant domaines nationaux.

J'attends, général, que vous m'envoyez de nouveaux ordres sur l'administration de cette île, et que vous m'en fassiez partir aussitôt que le convoi sera ravitaillé.

REYNIER.

Toulon, le 26 prairial an 6 (14 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Nous nous empressons de vous faire parvenir par l'aviso *le Chasseur*, un paquet que le ministre de la marine vient de nous adresser pour vous.

Nous avons trouvé jointe à la dépêche qu'il nous a écrite, la copie qu'il nous envoie de la lettre de M. Saavedra à l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Comme il est, citoyen général, d'un grand intérêt que cette lettre vous parvienne sûrement et promptement, nous vous en expédierons le duplicata, vingt-quatre heures après le départ *du Chasseur*, par deux bateaux-postes qui se rendront à l'armée par des routes opposées. L'un passera par les bouches de Boniface et dirigera sa route jusqu'à Gergenti en Sicile; là, il s'informera des parages où se trouve la flotte; l'autre cotoyera l'Italie jusqu'au phare de Messine, où il prendra les mêmes informations.

A la nouvelle transmise par le ministre, nous croyons devoir ajouter celle que renferme une lettre de M. de Langara, qui nous a été communiquée par le commandant des frégates espagnoles qui sont à Toulon, et qui lui a été apportée avant-hier au soir par un bateau ex-

pédié, à cet effet, de Barcelone. Nous joignons ici la copie de cette lettre. Le nombre des vaisseaux anglais qui y est indiqué, diffère de celui présenté par la lettre de M. Saavedra; mais il n'en reste pas moins prouvé qu'il y a actuellement, dans la Méditerranée, une escadre ennemie qui dirige sa route vers les points où elle présume que l'armée française s'est portée.

Cette escadre ennemie a été vue le 24 de ce mois, à douze lieues de nos côtes, faisant route à l'est: nous n'en avons pas entendu parler depuis ce jour.

NAJAC et THÉVENARD.

Toulon, le 27 prairial an 6 (17 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Nous vous transmettons copie de la lettre de M. Saavedra, ministre des finances d'Espagne, contenant la nouvelle de l'apparition de l'escadre anglaise, dans la Méditerranée.

Depuis le 24, nous n'avons eu aucune connaissance de la direction de cette escadre aperçue à douze lieues de nos côtes, courant à l'est; elle est composée de douze vaisseaux et quelques bâtimens légers.

Nous aurons soin de vous tenir exactement informé des nouvelles qui nous parviendront sur les mouvemens de la flotte anglaise. NAJAC et THÉVENARD.

Copie de la lettre écrite par M. de Saavedra, à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, en date d'Aranjuez, le 31 mai 1798.

Je profite d'un courrier que le citoyen ambassadeur de la république française expédie dans ce moment, pour vous informer, et que vous informiez sur-le-champ le Directoire exécutif que les Anglais, instruits des préparatifs et de l'escadre qui sortait de Toulon, ont fait partir, pour la Méditerranée, seize gros vaisseaux de ceux qu'ils avaient dans l'Océan, et qu'ils en ont laissé dix-huit devant Cadix, avec quelques frégates, pour s'opposer aux projets de notre escadre. Celle-ci a fait tous les mouvemens qu'elle a crus convenables, suivant l'accord que nous avions fait avec le gouvernement français, pour faire penser à l'amiral anglais qu'elle allait sortir ; mais, malgré cela, lesdits seize vaisseaux sont partis, et il en a laissé dix-huit, sachant que nous n'en avons que vingt en état de prendre la mer, et ils croyent cette force suffisante pour pouvoir nous livrer un combat. Nous sommes persuadés qu'il ne détachera plus de vaisseaux, et, s'il le faisait, les nôtres sortiront et engageront un combat dans lequel nous espérons avoir l'avantage, et peut-être nous en détacherons quelques-uns de ceux que nous savons qui ne veulent pas se battre contre les Français et les Espagnols. Mettez tous ces détails, au nom du roi, sous les yeux du Directoire, en l'assurant des vœux de S. M. pour que l'escadre française soit arrivée heureusement à sa destination, et qu'il regarde les vaisseaux français comme les siens, parce que leur sort intéresse également les deux nations.

Malte, le 25 prairial an 6 (13 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. Tous les prêtres, religieux et religieuses de quelque ordre que ce soit, qui ne sont pas natifs des îles de Malte et de Gore, seront tenus d'évacuer l'île, au plus tard, dix jours après la publication du présent ordre. L'évêque, vu ses qualités pastorales, sera seul excepté du présent ordre.

2. Toutes les cures, bénéfices qui, en vertu du présent ordre, seraient vacans, seront donnés à des naturels des îles de Malte et de Gore, n'étant pas juste que des étrangers jouissent des avantages du pays.

3. On ne pourra désormais faire des vœux religieux avant l'âge de trente ans. Il est défendu de faire de nouveaux prêtres, jusqu'à ce que les prêtres actuellement existans, soyent tous employés.

4. Il ne pourra pas y avoir à Malte plus d'un couvent de chaque ordre.

5. La commission du gouvernement, de concert avec l'évêque, désignera les maisons où les individus d'un même ordre doivent se réunir. Tous les biens qui deviendraient inutiles à la subsistance desdits couvens, seront employés à soulager les pauvres.

6. Toutes les fondations particulières, tous les couvens d'ordre séculier et corporations de pénitens, toutes les collégiales sont supprimés. La cathédrale seule aura quinze chanoines résidant à Malte et cinq résidant à Cita-Vecchia.

7. Il est expressément défendu à tout séculier qui

n'est pas au moins sous-diacre, de porter le collet et la soutanne.

8. L'évêque sera tenu de remettre, dix jours après la publication du présent ordre, l'état des prêtres et le certificat qu'ils sont naturels des îles de Malte et de Gore, et l'état de ceux qui, en vertu du présent ordre, doivent évacuer le territoire.

Chaque chef d'ordre sera tenu de remettre un pareil état au commissaire du gouvernement.

Tout individu qui n'aurait pas obtempéré au présent ordre, sera condamné à six mois de prison.

9. La commission de gouvernement, le commissaire près elle, le général de division, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Malte, le 28 prairial an 6 (16 juin 1798).

A l'ordonnateur Najac.

Il y a déjà long-temps que vous n'avez reçu de nos nouvelles. Vous devez cependant avoir reçu deux avisos que je vous ai envoyés. Je n'ai reçu de Toulon, depuis mon départ, que le brick qui est parti quarante-huit heures après nous.

Après deux jours de fusillade et de canonnade, nous avons obtenu la ville de Malte et tous ses forts : nous y avons trouvé deux vaisseaux de guerre, une frégate, quatre galères, quinze à dix-huit cents pièces de canon, et quarante mille fusils.

Du reste, l'arsenal est fort peu approvisionné.

La Sensible que je vous expédie, conduira l'ambassadeur de la république à Constantinople.

J'espère que les trois vaisseaux vénitiens, grâces à vos soins, seront à présent en état, et que toutes les troupes restées en arrière, pourront partir sous leur escorte.

Adressez tout ce qui nous serait destiné, à Malte qui, nécessairement, doit être notre première échelle.

Je désirerais que ces vaisseaux prissent sous leur escorte, toutes les troupes que le consul de Gênes a à nous envoyer.

Je vous prie d'expédier deux fois par décade, un aviso pour Malte, d'où il retournera à Toulon: le commissaire de la marine, qui est à Malte, nous expédiera nos courriers là où nous serons. BONAPARTE.

Malte, le 29 prairial an 6 (17 juin 1798).

Au citoyen Lavalette.

L'Arthémise, citoyen, a ordre de vous faire mouiller sur la côte d'Albanie, pour vous mettre à même de conférer avec Ali-Pacha. La lettre ci-jointe que vous devrez lui remettre, ne contient rien autre chose que d'ajouter foi à ce que vous lui direz, et de l'inviter à vous donner un truchement sûr pour vous entretenir seul avec lui. Vous lui remettrez vous-même ladite lettre, afin d'être assuré qu'il en prenne lui-même lecture.

Après quoi, vous lui direz que, venant de m'emparer de Malte, et me trouvant dans ces mers avec trente vais-

seaux et 50,000 hommes, j'aurai des relations avec lui, et que je désire savoir si je peux compter sur lui; que je désirerais aussi qu'il envoyât près de moi, en l'embarquant sur la frégate, un homme de marque et qui eût sa confiance; que sur les services qu'il a rendus aux Français, et sur sa bravoure et son courage, s'il me montre de la confiance et qu'il veuille me seconder, je peux accroître de beaucoup sa gloire et sa destinée.

Vous prendrez en général note de tout ce que vous dira Ali-Pacha, et vous vous rembarquerez sur la frégate pour venir me joindre et me rendre compte de tout ce que vous aurez fait.

En passant à Corfou, vous direz au général Chabot, qu'il nous envoye des bâtimens chargés de bois, et qu'il fasse une proclamation aux habitans des différentes îles pour qu'ils envoyent à l'escadre, du vin, des raisins secs, et qu'ils en seront bien payés. BONAPARTE.

Malte, le 29 prairial an 6 (17 juin 1798).

A Ali-Pacha.

Mon très-respectable ami, après vous avoir offert les vœux que je fais pour votre prospérité et la conservation de vos jours, j'ai l'honneur de vous informer que depuis long-temps je connais l'attachement que vous avez pour la république française, ce qui me ferait désirer de trouver le moyen de vous donner des preuves de l'estime que je vous porte. L'occasion me paraissant aujourd'hui favorable, je me suis empressé de vous

écrire cette lettre amicale, et j'ai chargé un de mes aides-de-camp de vous la porter, pour vous la remettre en mains propres. Je l'ai chargé aussi de vous faire certaines ouvertures de ma part, et comme il ne sait point votre langue, veuillez bien faire choix d'un interprète fidèle et sûr pour les entretiens qu'il aura avec vous. Je vous prie d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de ma part, et de me le renvoyer promptement avec une réponse écrite en turc de votre propre main. Veuillez-bien agréer mes vœux et l'assurance de mon sincère dévouement. BONAPARTE.

Malte, le 29 prairial an 6 (17 juin 1798).

Au roi d'Espagne.

La république française a accepté la médiation de de V. M. pour la capitulation de la ville de Malte.

M. Le chevalier d'Amatti, votre résident dans cette ville, a su être à la fois agréable à la république française et au grand-maître. Mais par l'occupation du port de Malte par la république, la place de M. d'Amatti se trouve supprimée. Je le recommande à Votre Majesté, pour qu'elle veuille bien ne pas l'oublier dans la distribution de ses grâces.

Je prie Votre Majesté de croire aux sentimens d'estime et à la très-haute considération que j'ai pour elle.

BONAPARTE.

Malte, le 30 prairial an 6 (18 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. Le général Vaubois fera déporter à Rome, sous quarante-huit heures, les consuls d'Angleterre et de Russie.

2. Si ces deux consuls sont naturels du pays, la déportation sera d'une année, au bout de laquelle ils pourront rentrer, si la république française n'a pas à se plaindre d'eux. Bonaparte.

A bord de l'Orient, le 3 messidor an 6 (21 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. Tout individu de l'armée qui aura pillé ou violé, sera fusillé.

2. Tout individu de l'armée qui, de son chef, mettra des contributions sur les villes, villages, sur les individus, ou commettra des extorsions de quelque genre que ce soit, sera fusillé.

3. Lorsque des individus d'une division auront commis du désordre dans une contrée, la division entière en sera responsable ; si les coupables sont connus, le général de division les fera fusiller ; s'ils sont inconnus, le général de division préviendra à l'ordre que l'on ait à lui faire connaître les coupables, et s'ils restent inconnus, il sera retenu, sur le prêt de la division, la somme nécessaire pour indemniser les habitans de la perte qu'ils auront soufferte.

4. Lorsque des individus d'un corps auront commis

du désordre dans une contrée, le corps entier en sera responsable; si le chef a connaissance des coupables, il les dénoncera au général de division qui les fera fusiller; s'ils sont inconnus, le chef fera battre à l'ordre pour qu'on les lui fasse connaître, et s'ils continuent à être inconnus, il sera retenu sur le prêt du corps, la somme nécessaire pour indemniser les habitans de la perte qu'ils auront soufferte.

5. Aucun individu de l'armée n'est autorisé à faire des réquisitions ni lever des contributions, que muni d'une instruction du commissaire ordonnateur en chef, en conséquence d'un ordre du général en chef.

6. Dans le cas d'urgence, comme il arrive souvent à la guerre, si le général en chef et le commissaire ordonnateur en chef se trouvaient éloignés d'une division, le général de division enverra sur-le-champ copie au général en chef de l'autorisation qu'il aura donnée, et le commissaire des guerres enverra une copie au commissaire ordonnateur en chef des objets qu'il aura requis.

7. Il ne pourra être requis que des choses nécessaires aux soldats, aux hôpitaux, aux transports et à l'artillerie.

8. Une fois la réquisition frappée, les objets requis doivent être remis aux agens des différentes administrations qui doivent en donner des reçus, et en recevoir de ceux à qui il les distribueront, afin d'avoir leur comptabilité en matière, en règle. Ainsi, dans aucun cas, les officiers et soldats ne doivent recevoir directement des objets requis.

9. Tout l'argent et matières d'or et d'argent prove-

nant des réquisitions, des contributions et de tout autre événement, doit, sous douze heures, se trouver dans la caisse du payeur de la division, et dans le cas que celui-ci soit éloigné, il sera versé dans la caisse du quartier-maître du corps.

10. Dans les places où il y aura un commandant, aucune réquisition ne pourra être faite sans qu'auparavant, le commissaire des guerres n'ait fait connaître au commandant de la place, en vertu de quel ordre cette réquisition est frappée; le commandant de la place devra sur-le-champ en instruire l'état-major général.

11. Ceux qui contreviendraient aux articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10, seront destitués et condamnés à deux années de fers.

12. Le géneral en chef ordonne au général chef de l'état-major, aux généraux, au commissaire-ordonnateur en chef de tenir la main à l'exécution du présent ordre, son intention n'étant pas que les fonds de l'armée deviennent le profit de quelques individus, ils doivent tourner à l'avantage de tous. BONAPARTE.

A bord de l'Orient, le 10 messidor an 6 (28 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne:

ART. 1er. L'amiral aura la partie des ports et côtes des pays occupés par l'armée. Tous les réglemens qu'il fera, et ordres qu'il donnera, auront leur exécution.

2. Les ports de Malte et d'Alexandrie seront organisés conformément aux réglemens que fera l'amiral, ainsi que ceux de Corfou et de Damiette.

3. Le citoyen Leroy remplira les fonctions d'ordonnateur à Alexandrie ; le citoyen Vavasseur, celles de directeur de l'artillerie.

4. Les agens de l'administration des ports et rades des pays occupés par l'armée, correspondront avec l'ordonnateur Leroy de qui ils recevront directement des ordres.

5. Toutes les munitions navales qui seront trouvées dans les pays conquis par l'armée, seront mises dans les magasins des ports.

6. Les classes pour les matelots seront établies à Malte, en Egypte et dans les îles de la mer Ionienne.

Tous les matelots ayant moins de trente ans, seront requis pour l'escadre.

7. La marine n'aura aucun hôpital particulier, elle se servira des hôpitaux de l'armée de terre.

BONAPARTE.

A bord de l'Orient, le 10 messidor an 6 (28 juin 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Il ne sera rien débarqué des bâtimens de transports et des convois que sur l'ordre de l'amiral, et en conséquence des réglemens qu'il fera.

2. Les bâtimens seront réduits au frêt de 18 fr. le tonneau, par mois, pour ceux de cent tonneaux, et de 16 fr. pour ceux au-dessus.

3. Les bâtimens hors de service, et qui ne seront pas jugés capables de retourner en Europe, seront évalués et dépécés pour le service de l'escadre.

4. Il sera fait trois états des bâtimens du convoi.

1°. De ceux au-dessus de cent tonneaux.

2°. De ceux au-dessus de deux cents.

3°. De ceux au-dessus.

On spécifiera la nation dont ils sont.

5. Tous les matelots français qui sont à bord des bâtimens du convoi, seront pris pour la flotte.

Il sera pris des matelots égyptiens pour les convois.

6. Tout bâtiment qui s'en retournera en Europe, ne pourra avoir que le nombre de matelots qui lui est nécessaire, de quelque nation qu'il soit. Le surplus sera mis à bord de l'escadre.

7. Les bâtimens du convoi, les équipagès sont sous les ordres de l'amiral. Il fera tous les réglemens qu'il jugera nécessaires pour le bien de l'armée.

BONAPARTE.

A bord de l'Orient, le 11 messidor an 6 (29 juin 1798).

Bonaparte, général en chef.

En conséquence de l'autorisation spéciale du Directoire exécutif, et voulant reconnaître les services du citoyen Mesnard, commissaire de la marine :

Le nomme contrôleur de la marine pour prendre rang avec ceux des grands ports.

BONAPARTE.

Toulon, le 1er. messidor an 6 (19 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Voilà vingt-deux jours que je suis privé de vos nouvelles et de celles de l'armée. Je n'ai cessé depuis cette époque et depuis l'instant même de votre départ, de vous envoyer aviso sur aviso. Celui par lequel je vous adresse cette lettre est le dixième. Il vous est facile de penser, citoyen général, combien ce silence m'affecte. Du moment où j'ai su que l'escadre anglaise était entrée dans la Méditerranée, quelques variations qu'il y ait eu dans les différens rapports qui nous ont été faits à cet égard, je me suis empressé de vous en donner connaissance.

Je tâcherai de vous faire passer des nouvelles par des bâtimens neutres : les navires piémontais et sardes sont les seuls qui puissent m'offrir cette ressource. N'en ayant point ici, j'ai écrit à Nice pour tâcher de m'en procurer ; j'ai écrit également à l'ambassadeur français à Naples et au consul Belleville à Gênes, pour établir entre eux et moi une correspondance au moyen de laquelle vous puissiez, citoyen général, être informé le plus célérément possible, de tout ce qui peut vous intéresser ainsi que l'armée qui est sous votre commandement.

La seconde expédition est prête ; mais dans l'état actuel des choses, puis-je la hasarder sous la seule escorte des frégates *la Boudeuse* et *la Fauvette.*

Je fais disposer les trois vaisseaux vénitiens qui sont

ici. J'ai rassemblé tout ce qui pouvait être nécessaire à leur armement, mais ces bâtimens ont besoin de grandes réparations ; il faut les abattre en carène et les doubler. Quoi qu'il en soit, soyez assuré, général, que je conduirai cet armement avec activité.

La corvette ligurienne ne tardera pas à être mise à l'eau : tout son armement se prépare, et rien n'est négligé pour le conduire à sa perfection. NAJAC.

Malte, le 5 messidor an 6 (23 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Je profite de la première occasion pour vous donner des nouvelles de Malte. Cette île est assez tranquille quoiqu'il y ait quelque animosité entre des habitans. Ce qui est pour eux un objet de jalousie, c'est de voir les moindres places dans les mains des ci-devant chevaliers. Je crois qu'on doit les satisfaire pleinement à ce sujet, et qu'il faut qu'ils partent à l'exception des plus âgés, de ceux qui se marient, et de deux ou trois qui sont patriotes.

Nous suivons en tous points vos volontés : ce qui me paraît le plus pressant d'obtenir, ce sont les approvisionnemens de siége, il y a assez de canons, assez de mitraille, il ne s'agit que d'avoir de quoi fournir à la subsistance de tout le monde. VAUBOIS.

Gênes, le 5 messidor an 6 (23 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Le capitaine Sennequier vous dira que l'amiral Nelson est dans la Méditerranée, avec une flotte qui n'a paru que vingt jours après votre départ de Toulon, quoique partie de Gibraltar le 10 floréal.

Le nombre des vaisseaux n'est pas précisément connu, mais il ne peut être moindre de quinze. L'exagération le porte à vingt-cinq en deux divisions.

Les Anglais ont paru devant la Corse le 25 prairial. Ils étaient le 28 à la hauteur de Naples. Une de leurs frégates, *la Terpsichore*, a porté à Livourne des dépêches au ministre anglais qui a promis aux Toscans, qui l'ont cru avec plaisir, que votre flotte serait bientôt battue.

Le pape est dans une chartreuse, aux portes de Florence; il voit souvent le ministre Windham et le Grand-Duc. Les projets de ce triumvirat ne seraient que ridicules, s'ils n'avaient pas de perfides ramifications, que votre absence et celle de l'armée sous vos ordres, rendent chaque jour plus dangereuses.

J'ai remis au capitaine Sennequier une note de tous les détails venus à ma connaissance, avec mes observations sur sa conduite ultérieure, en cherchant à vous joindre.

J'ai reçu votre lettre du 9 prairial; les bâtimens, les approvisionnemens, l'artillerie, les dépôts sont prêts, et j'attends les ordres que vous m'avez promis; mais

sans escorte, et quand des forces aussi supérieures nous séparent de vous, je ne crois pas devoir hasarder à une perte inévitable des militaires aussi précieux.

BELLEVILLE.

Toulon, le 6 messidor an 6 (24 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous annonce, mon général, que les vaisseaux ennemis étaient le 25 prairial dernier au nombre de douze, que trois autres ont été vus dans le sud des îles de la Sardaigne, et qu'enfin il ne paraît pas d'autres forces anglaises dans cette mer, sauf les bâtimens rodeurs et corsaires. THÉVENARD.

Toulon, le 8 messidor an 6 (26 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai fait connaître, citoyen général, par plusieurs de mes précédentes lettres, que la seconde expédition était prête; elle est infiniment importante, tant par l'espèce et le nombre des bâtimens qui la composent que par la nature de leurs chargemens, je ne dois donc pas la hasarder légèrement. Je dois éviter de la compromettre, lorsque surtout j'ai connaissance de forces ennemies considérables existant dans ces mers. Le nombre des vaisseaux anglais paraît être de seize, dont neuf ont été détachés de l'armée qui fait le blocus de Cadix, et sept les ont joints dans la Méditerranée.

A ce convoi précieux déjà sont réunies la frégate *la Boudeuse*, et la corvette *la Fauvette*. Sous peu de temps, j'espère, je pourrai y réunir encore les trois vaisseaux vénitiens, à l'armement desquels je fais travailler avec la plus grande activité.

Sur tous les avisos que je vous expédie, je fais mettre le plus de marins possible, afin qu'à l'arrivée de ces bâtimens à l'armée, une partie puisse en être retirée et devenir par ce moyen une ressource pour vos vaisseaux.

Je ne dois pas, citoyen général, vous laisser ignorer un rapport qui m'a été fait par le pilote côtier du demi-chebeck *le Pierre*, pris le 29 floréal, lendemain de sa sortie de Toulon, par la frégate anglaise *la Terpsichore*. Cette frégate faisait partie d'une division anglaise de trois vaisseaux et trois frégates qui croisait à vingt-cinq lieues dans le sud du cap Siné, et avait pour mission d'observer les mouvemens de notre armée sans se faire connaître. Cette division a été séparée par un coup de vent de N.-O. qui a démâté de tous mâts le vaisseau commandant. Peu de temps après cet ouragan, vers le 13 prairial, une escadre anglaise, composée de onze à douze vaisseaux, a paru dans la Méditerranée. Ce ne peut être que la même qui a passé à douze lieues de nos côtes et de l'apparition de laquelle je vous ai rendu compte.

Le pilote côtier rapporte que les bâtimens qui composaient la division par laquelle le brick *le Pierre* a été pris, étaient, en général, mal armés, que leur mâture et leur gréement étaient dans un très-mauvais état, leurs vivres et leurs biscuits principalement de la plus mauvaise qualité : il ajoute que leurs équipages paraissaient bons

mais qu'ils n'étaient point complets. J'ai pensé citoyen général, qu'il vous importait de connaître ces détails.

Il en est un autre dont je dois également vous faire part : un ingénieur de la marine avait été envoyé, il y a deux mois, à Alger, d'après la demande faite par le dey de cette régence. Ce dey est mort depuis. Son successeur a cru, sans doute, devoir changer les dispositions prises par son prédécesseur : cet ingénieur, qui s'appelle Geoffroy, a été obligé de s'en revenir. Le bâtiment sur lequel il s'est embarqué, a été attaqué, le 30 prairial, par un corsaire anglais, à trente lieues au sud de Marseille. Ce corsaire naviguait sous pavillon français. Le bâtiment sur lequel naviguait le citoyen Geoffroy, était sous pavillon algérien ; il avait été acheté à Alger par des Napolitains esclaves dans cette régence, et qui avaient obtenu leur liberté.

Après que ce corsaire eut pillé tout ce qui était à bord, il a laissé le bâtiment algérien suivre sa destination. Mais il est un fait à remarquer : les Napolitains n'ont perdu que leur argent, leurs hardes ne leur ont point été enlevées. Le citoyen Geoffroy, au contraire, reconnu pour Français, non-seulement a été pillé de tout ce qu'il possédait, mais encore a été dépouillé de ses habits, de sa chemise même, et peu s'en est fallu qu'il n'ait perdu la vie : tout était déjà disposé pour le pendre, sa mort était même réclamée à grands cris par les gens qui parlaient français à bord du corsaire, et le citoyen Geoffroy a remarqué qu'il y en avait plusieurs. Il n'a dû son salut qu'au ministre anglais qui a intercédé pour lui. Pendant qu'on lui ôtait

ses vêtemens, quatre hommes le tenaient le pistolet sur la gorge, et le capitaine du corsaire vêtu de l'uniforme de la marine anglaise, le fouillait et le dépouillait lui-même; c'est une atrocité qui est sans exemple et qui crie vengeance.

Le citoyen Tallien et le général Lanusse partent sur l'aviso *le Vif*, pour vous aller joindre. Rien n'a été par moi négligé pour rendre leur traversée commode. Agréez, général, l'assurance de mon respect, NAJAC.

Naples, le 12 messidor an 6 (30 juin 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai écrit deux fois, général, le 19 prairial, au moment où les signaux du château St.-Elme signalèrent une escadre anglaise, je fis partir une speronare, je la fis courir après vous, pour vous porter cette nouvelle. Deux ci-devant chevaliers de Malte ont voulu se rendre dans cette île pour être admis par vous au traitement généreux que vous avez fait à leurs camarades, je vous ai écrit une seconde fois par eux.

Cette troisième lettre vous sera portée par un capitaine de Toulon, chargé de dépêches de France pour vous, et qui a ordre de vous les remettre dans quelque partie de la Méditerranée que vous soyez.

Ce capitaine s'est arrêté à Naples pour prendre de moi les renseignemens que je pourrais lui donner sur la flotte française et sur l'escadre anglaise.

Je lui ai dit que, d'après votre lettre du 16 prairial,

paraissait certain que le 18 ou, au plus tard, le 19 au matin, vous aviez quitté Malte, pour reprendre votre route vers l'Orient.

Je lui ai dit qu'il paraissait également certain que depuis le 3 ou le 4 messidor, l'escadre anglaise était devant Malte.

Sur ces deux renseignemens, que rien de certain ne contredit, le capitaine de Toulon allait combiner et continuer sa route; mais quatre frégates anglaises étaient dans la rade de Naples, plusieurs corsaires anglais rôdaient au-delà de l'île de Caprée; nous savions qu'un aviso expédié vers vous, et probablement avec les mêmes dépêches, avait été pris par les Anglais : nous avons jugé nécessaire qu'il attendît pour se remettre en route, qu'elle fût un peu plus libre, ce moment n'a pas tardé; nous espérions aussi que le capitaine que je vous ai expédié le 19 prairial, arriverait bientôt et nous porteraient des renseignemens nouveaux sur les lieux où sont les Français et les Anglais; mais ce capitaine, parti de Naples depuis quinze jours, ne paraît point encore. Celui de Toulon sortira de cette rade ce soir même.

Tous les Français ont cru ici que les quatre frégates anglaises dont je vous ai parlé, sont venues prendre des vivres pour toute l'escadre. Le marquis de Gallo m'a protesté, qu'on ne leur avait laissé acheter que ce qui était rigoureusement nécessaire pour les seules quatre frégates, et pour me le prouver, il m'a montré l'ordre sur lequel on avait pu leur fournir des vivres. L'ordre ne passe pas et n'atteint pas même les limites de la neutralité : mais le fait n'est-il pas allé au-delà de l'ordre;

c'est ce que je crois, sans le savoir pourtant. L'influence anglaise domine ici, elle y dominerait bien davantage, si le roi et le marquis de Gallo ne la combattaient. Cependant, depuis qu'on a su Bonaparte dans la Méditerranée et à Malte, la police de cette ville a plus efficacement protégé les Français. Les levées de troupes qui ont été faites dans ce royaume et celles qu'on y fait encore, ne prouvent pas qu'on veuille la guerre, mais qu'on la craint horriblement. Si la prépondérance que la république française doit prendre ici, en éloignait Acton et la femme d'Hamilton, ce pays-ci, sans y faire d'autres changemens, serait extrêmement utile à l'exécution de tous vos projets dans la Méditerranée. Il ne m'eût pas été impossible, je crois, d'obtenir l'éloignement de cette femme ni de cet homme, si j'avais dû rester dans ce pays, et si on ne m'eût pas refusé les moyens qu'on doit donner à tout ambassadeur. Notre prépondérance ici, nous serait pour le moment infiniment plus utile qu'une révolution; c'est à quoi il faut tenir, et c'est d'après cette vue que le Directoire doit déterminer le choix de mon successeur, la nature et l'étendue des moyens qu'on lui donnera.

Je vous avoue, général, que l'idée d'une révolution faite en Italie par des Italiens me fait horreur. On ne voit pas où s'arrêteraient les bouleversemens des passions et de l'ignorance : d'un autre côté, si les Français font les révolutions, et s'ils les font pour eux, ils violent leurs principes et les paroles qu'ils ont tant de fois données. La seule chose donc qui serait bonne et qui le serait extrêmement, ce serait de donner ici à la France

une influence très-prépondérante : elle détruirait celle des Anglais qui est contre la nature des choses; elle ouvrirait de nouvelles sources de biens et de richesses aux Français et à la fois aux Italiens; elle amènerait enfin sans convulsion l'époque où l'Italie pourra être heureusement constituée et gouvernée, non par nous, mais par nos principes. A mon arrivée à Paris, général, je vous écrirai encore sur cet objet; il est d'une grande importance par lui-même, il touche par tous les points à l'exécution de toutes vos vues sur la Méditerranée et sur l'Orient.

Je pars demain pour Paris, et le plaisir que j'en ai, n'est altéré que par le regret de m'éloigner du théâtre de vos belles opérations; mais, si vous le désiriez, général, j'en serais bientôt plus près encore; je serais bientôt avec vous. J'ai beaucoup médité dans ma vie, sur les moyens de rendre à toutes les institutions d'un peuple, les grands attributs de quelques législations anciennes et les principes rigoureusement démontrés de notre nouvel ordre social; sur le moyen de rendre toutes les classes d'une nation capables d'exercer à la fois leurs bras et leur intelligence, de faire sortir des travaux mêmes de la main les belles sensations et les pensées justes. Le résultat de toutes mes méditations a été de me persuader profondément qu'avec de la force et du pouvoir, en prenant l'espèce humaine telle qu'elle est, on pourrait en créer une autre, en quelque sorte, dans laquelle on ne verrait presque rien de la stupidité et des folies de la première. Eh bien! général, je vous demande une île ou deux, comme un peintre qui a des

desseins dans la tête et un pinceau à la main, demande une toile et des couleurs. Vous allez avoir plusieurs îles et plusieurs peuplades à votre disposition, et toutes sont placées dans les climats les plus propres aux expériences sociales. Si on laisse tomber les révolutions dans les routines, il arrivera aux révolutions ce qui arrive toujours aux routines, elles deviendront stériles.

C'est à vous, général, à multiplier les essais pour multiplier les méthodes, et à donner aux méthodes les plus mûres et les plus hardies, le poids et l'autorité d'une expérience faite. Je vous le répète, j'ai assez réfléchi sur mes idées pour leur donner de la précision, pour approcher mes théories de la pratique.

GARAT.

Zante, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

La prise de Malte m'apprend inopinément votre arrivée dans ces mers, votre nom se mêle toujours aux heureux et grands événemens.

Le général Chabot m'annonce que cette division devient partie de votre armée, et à la pénible idée de vivre loin du théâtre de vos exploits, car je vous croyais sur les côtes de l'Angleterre, succède la joie inespérée de me retrouver sous vos ordres; puissiez-vous accueillir avec un faible intérêt l'hommage de mon contentement.

Les Grecs de ces départemens, ceux de l'île de Zante surtout, sont amans de la liberté; ils s'attachent à nos

lois qu'ils commencent à bien connaître, et si le hasard ou la suite de vos opérations vous amenait sur ces parages, vous seriez étonné des progrès de ces peuples dans la connaissance des principes de l'organisation sociale, en raison du peu de temps que nous sommes chez eux.

Depuis que les Zantiotes vous savent aussi près de leur île, ils sont électrisés et toujours en fête; et je vous offre, au nom du département de la mer Égée, quatre bataillons d'hommes aussi braves que robustes.

LASALCETTE, *général de brigade, gouverneur de Zante.*

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE DEUXIÈME.

ÉGYPTE.

Depuis la prise d'Alexandrie jusqu'au départ de l'armée pour marcher sur le Kaire.

Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Déclaration du Mufti et des principaux Scheiks de la ville d'Alexandrie, au nom des habitans.

Gloire à Dieu, à qui toute gloire est due, et salut de paix sur le prophète Muhamed, sur sa famille et les compagnons de sa mission divine.

Voici l'accord qui a eu lieu entre nous, les notables de la ville d'Alexandrie, dont le nom est au bas de cet acte, et entre le commandant de la nation française, général en chef de l'armée campée dans cette ville.

Les susdits notables continueront à observer leur loi et leurs saintes institutions; ils jugeront les différens selon la justice la plus pure, et s'éloigneront avec soin du sentier tortueux de l'iniquité. Le cadi auquel le tribunal de la justice sera confié, devra être de mœurs pures et d'une conduite irréprochable. Mais il ne prononcera aucune sentence, sans avoir pris la décision et le conseil des chefs de la loi, et il ne dressera l'acte de

son jugement qu'en conséquence de leur décision. Les scheiks susdits s'occuperont des moyens de faire régner l'équité, et ils tendront de tous leurs efforts vers le même but, comme s'ils n'étaient animés que d'un même esprit. Ils ne prendront aucune résolution qu'après que tous ensemble l'auront approuvée d'un commun accord. Ils travailleront avec zèle au bien du pays, au bonheur des habitans et à la destruction des gens vicieux et des méchans. Ils promettent encore de ne point trahir l'armée française, de ne jamais chercher à lui nuire, de ne point agir contre ses intérêts, et de n'entrer dans aucun complot qui pourrait être formé contre elle.

Ils ont fait, sur tous ces points, leur serment authentique qu'ils renouvelleront dans cet acte, de la manière la plus droite et la plus solennelle.

Le général en chef de l'armée française leur a promis, de son côté, d'empêcher qu'aucun des soldats de son armée, n'inquiète les habitans d'Alexandrie par des vexations, par des rapines et par des menaces, et que celui qui se porterait à de pareils excès, sera puni du supplice le plus sévère.

Le général en chef a aussi promis solennellement de ne jamais forcer aucun des habitans de changer sa religion, et à ne jamais exiger d'innovation dans les pratiques religieuses; mais, qu'au contraire, son intention était que tous les habitans restassent dans leur religion, et de leur assurer leur repos et leurs propriétés, par tous les moyens qu'il a en son pouvoir, tant qu'ils ne chercheront point à nuire, ni à sa personne, ni à l'armée qu'il commande.

Le présent acte a été dressé mercredi matin, 20 de la lune de Muharem, l'an de l'Hégire 1213, répondant au 17 messidor de l'an 6.

Suivent les signatures des muftis et des scheiks dans l'ordre suivant :

Le pauvre Ibrahim el Bourgi, chef de la secte Hamfite ;

Le pauvre Muhammed el Messiri ;

Le pauvre Ahmed ;

Le pauvre Seuliman, cainef-mufti du Maliki.

Traduit par moi, soussigné, secrétaire-interprète du général en chef. VENTURE.

Alexandrie, le 25 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Dans la circonstance où se trouve l'armée, il est indispensable de prendre des dispositions telles que l'escadre puisse manœuvrer selon les évènemens qui peuvent survenir, et se trouver à l'abri des forces supérieures que pourraient avoir les Anglais dans ces mers ; le général en chef ordonne, en conséquences, les dispositions suivantes :

ART. 1er. L'amiral Brueys fera entrer, dans la journée de demain, son escadre dans le port vieux d'Alexandrie, si le temps le permet et s'il y a le fond nécessaire.

2. S'il n'y avait pas dans ce port le fond nécessaire pour mouiller, il prendra des mesures telles, que dans la journée de demain, il ait débarqué l'artillerie et autres effets de terre, ainsi que tous les individus composant l'armée de terre, en gardant seulement 100 hom-

mes par vaisseau de guerre et 40 par frégate, ayant soin qu'il ne se trouve parmi les troupes ni grenadiers ni carabiniers.

3. Il enverra à terre le citoyen Ganteaume, chef de l'état-major de l'escadre, pour présider et vérifier lui-même l'opération de la sonde du port, et, dans le cas où il n'y aurait pas le fond nécessaire pour que l'escadre puisse mouiller, pour accélérer le débarquement des individus et objets qui sont à bord de l'escadre. Mais, vu le peu de ressource qu'il y a dans ce port, l'amiral ne peut compter que sur les embarcations.

4. *Le Dubois* et *le Causse* entreront dans le port.

5. Le citoyen Perrée, chef de division, avec les deux galères, les bombardes et les différentes chaloupes canonnières et avisos, se rendra dans le port d'Alexandrie; le général en chef lui fera passer des instructions pour seconder avec ces forces, les opérations de l'armée de terre.

6. Le citoyen Leroy et le citoyen Vavasseur, avec les employés, officiers de la marine et tous les ouvriers que l'escadre pourra fournir, se rendront également à Alexandrie pour y former un établissement maritime.

7. L'amiral fera, dans la journée de demain, connaître au général en chef, par un rapport, si l'escadre peut entrer dans le port d'Alexandrie, ou si elle peut se défendre, embossée dans la rade d'Aboukir, contre une escadre ennemie supérieure; et dans le cas où ni l'un ni l'autre ne pourraient s'exécuter, il devra partir pour Corfou, l'artillerie débarquée, laissant a Alexandrie *le Dubois*, *le Causse*, tous les effets nécessaires pour les

armer en guerre ; *la Diane*, *la Junon*, *l'Alceste*, *l'Arthemise*, toute la flottille légère, et toutes les frégates armées en flûte, avec ce qui est nécessaire pour leur armement.

8. Si l'ennemi paraissait avec des forces très-supérieures, dans le cas où l'amiral ne pût entrer, ni à Alexandrie, ni au Beckier, la flotte se retirerait également à Corfou, où l'amiral prendrait toutes les mesures pour exécuter les dispositions de l'article septième.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Tous les blés et autres comestibles et bois nécessaires à l'armée, qui se trouvent sur les bâtimens qui sont dans l'un ou l'autre port, seront sur-le-champ débarqués. L'inventaire en sera fait, et lesdits vivres seront achetés à des particuliers de nations qui ne seront pas ennemies de la France.

2. Tous les bâtimens de guerre qui appartiendraient aux mamelouks ou à des nations ennemies de la France, seront confisqués.

3. Le scellé sera mis sur toutes les maisons et autres propriétés des mamelouks.

4. Toutes les marchandises qui sont à la douane, appartenant aux mamelouks ou à des sujets des nations ennemies de la France, qui sont la Russie, l'Angleterre et le Portugal, seront confisquées.

L'ordonnateur en chef nommera une commission de

trois personnes spécialement chargées de faire les recherches, les inventaires, et même les évaluations. Elle remettra aux commissaires des guerres les différens objets à la disposition des diverses administrations.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Demain à midi, il se tiendra un conseil chez le général du génie, composé du commissaire-ordonnateur en chef, du général d'artillerie, du commandant de la place, du citoyen Dumanoir, commandant du port, et de l'ordonnateur Leroy ; l'officier du génie, chargé du casernement, fera les fonctions de secrétaire.

2. On établira dans ce conseil les emplacemens qui doivent être donnés pour les différens services.

3. Pour l'artillerie : l'arsenal de construction, les magasins à poudre, le parc, le logemement du personnel. Il faudrait que tout cela fût à peu près réuni dans un même endroit.

4. Le logement du personnel : un petit atelier de construction, et quelques magasins pour les outils.

5. Pour le service de l'ordonnateur : différens magasins pour les vivres et autres parties de l'administration ; au moins douze fours ; des hôpitaux.

6. Pour la place et le service des troupes : le logement des officiers de l'état-major ; un cachot ; deux prisons, une pour les gens du pays, une pour les militaires.

7. Pour la marine : les lazarets, l'arsenal, le logement du personnel.

8. On fera une organisation particulière pour les différentes parties.

Pour le fort du Phare, pour le grand fort, pour le pharillon, pour le fort Aboukir, pour le Marabou.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Tous les matelots turcs qui étaient esclaves à Malte et qui ont été mis en liberté, et qui sont de Syrie, des îles de l'Archipel ou du Bey de Tripoli, seront sur-le-champ mis en liberté.

2. L'amiral les fera débarquer demain à Alexandrie, d'où l'état-major leur donnera des passeports pour se rendre chez eux, et des proclamations en arabe.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

A l'ordonnateur Najac.

Nous sommes arrivés, citoyen ordonnateur, à Alexandrie, après différentes opérations militaires. Nous avons déjà fait divers établissemens militaires. Nous sommes maîtres d'Alexandrie, de Rosette et de Damanhour, qui sont trois grandes villes éloignées de douze lieues.

Nous avons bien besoin que le second convoi que vous préparez nous arrive promptement. Faites, je vous

prie, imprimer un écrit dans nos différens ports de la Provence et du Languedoc, et même au consul de Gênes, pour engager tous les négocians à nous envoyer à Alexandrie des chargemens de vin et d'eau-de-vie qui seront payés, soit en marchés d'échange, soit en argent comptant. Les négocians ne doivent avoir désormais aucune inquiétude, puisque le port de Malte leur offre une retraite aussi sûre que commode.

Notre premier soin a été d'établir ici un lazaret auquel nous avons donné la même organisation qu'à celui de Marseille. Ainsi, dès ce moment, il n'y a plus rien à craindre de la peste qui, heureusement dans ce moment-ci, n'existe plus ni à Alexandrie ni à Rosette, ni dans aucun endroit de l'Égypte.

Je vous recommande de nouveau de nous envoyer promptement tout ce qui est de la suite de l'armée.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART. 1er. Les noms de tous les hommes de l'armée française qui ont été tués à la prise d'Alexandrie, seront gravés sur la colonne de Pompée.

2. Ils seront enterrés au pied de la colonne. Les citoyens Costas et Dutertre feront un plan qu'ils me présenteront pour l'exécution du présent ordre.

3. Cela sera mis à l'ordre de l'armée.

4. L'état-major remettra à cette commission l'état des noms des hommes tués à la prise d'Alexandrie.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Au citoyen Perrée.

Vous ferez partir de suite tous les bâtimens de votre flottille qui ne tirent que quatre ou cinq pieds d'eau. Vous en donnerez le commandement à l'officier qui aura votre confiance. Il se rendra à Aboukir; il mettra embargo sur tous les bâtimens qui pourraient s'y trouver. Il correspondra avec le commandant du fort, pour savoir si la division Dugua est passée, et se mettra sur-le-champ en marche pour arriver au bord du Nil par la Barre, et se portera à Rosette.

Un de ces bâtimens fera sonder l'embouchure et y restera pour la désigner aux bâtimens qui arriveront après.

Les bâtimens arrivés de Rosette seront à la disposition du général Dugua.

Vous partirez le plus tôt possible avec le reste de votre flottille. Vous laisserez deux avisos ici, à la disposition du général Dumanoir.

Quand vous serez à l'embouchure du Nil, vous ferez entrer tous les bâtimens que vous pourrez, en vous servant de tous les moyens que vous suggéreront vos connaissances et votre expérience.

Vous laisserez cependant deux de vos plus gros bâtimens en dehors, que vous enverrez croiser au canal de Damiette, avec ordre d'amener à l'escadre, mouillée au Beckier, tous les bâtimens qui voudraient sortir du Nil. Vous leur recommanderez de respecter les pêcheurs et

les djermes, au contraire de leur faire toutes sortes d'honnêtetés et leur donner des proclamations dont je vous envoie ci-joint une trentaine d'exemplaires.

BONAPARTE.

Alexandrie, le 18 messidor an 6 (8 juillet 1798).

Au chargé d'affaires à Constantinople.

Vous trouverez ci-joint une dépêche que je vous ai écrite à bord de l'*Orient.*

L'armée est arrivée : elle a débarqué près d'Alexandrie et s'est emparée de cette ville après quelques fusillades.

Nous sommes en pleine marche sur le Caire.

Vous devez convaincre la Porte de notre ferme résolution de continuer à vivre en bonne intelligence avec elle.

Un ambassadeur vient d'être nommé pour s'y rendre, et il ne tardera pas à y arriver.

Je désire que vous répondiez le plus tôt possible à ces différentes lettres et que vous m'en accusiez la réception.

BONAPARTE.

A bord de la frégate la Courageuse, le 13 messidor an 6 (1er. juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu, mon général, l'ordre de débarquer, que le général Berthier m'a transmis de votre part. J'attends la demi-galère que commande le capitaine de frégate Mo-

tard, qui doit m'indiquer le point de débarquement. En l'attendant, je fais réunir le convoi de ma division. Je fais mouiller près de moi les bâtimens, parce qu'il est dangereux de les laisser approcher trop de la côte. On me dit à l'instant que la demi-galère a échoué. J'envoie pour s'assurer de la vérité.

Soyez persuadé, mon général, de mon empressement à exécuter vos ordres avec autant de zèle que d'activité.

Les bâtimens qui portent le vingt-deuxième régiment de chasseurs à cheval, destiné à faire partie de ma division, ne sont point encore réunis à mon convoi. Je vous prie de donner des ordres à ce sujet.

DESAIX.

A bord de l'Orient, le 14 messidor an 6 (2 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Recevez, mon général, mon compliment sur votre entrée en Égypte, dont la conquête est annoncée par la prise d'Alexandrie, ce qui est du plus heureux augure pour la suite de vos succès.

Depuis mon arrivée dans cette rade, je n'ai pas perdu un instant pour faire sonder les différentes passes qui pouvaient nous assurer le mouillage dans le port vieux. Tous les comptes qui m'ont été rendus jusqu'à présent, ne sont pas satisfaisans, et l'interrogatoire que je viens de faire aux pilotes pratiques que vous m'avez envoyés, ne dit rien de mieux, puisque selon eux il faut passer sur des fonds où il n'y a que quatre brasses et demie, ce qui fait vingt-deux pieds six pouces : or, nos plus

petits vaisseaux de 74 tirent cette quantité d'eau et ne peuvent par conséquent pas y entrer. Ce soir, j'aurai des renseignemens plus certains; mais tout annonce que l'entrée des deux ports est impraticable pour nos vaisseaux de guerre.

La position où je suis n'est pas tenable par la qualité du fond qui est parsemé de roches, et je ne peux pas y attendre l'ennemi, qui, avec des forces égales, détruirait toute l'armée, en la prenant en détail, si j'avais la maladresse de l'attendre au mouillage.

Je ne vois pas d'autre endroit, jusqu'à présent, pour l'escadre, que le mouillage de Beckier, qui assure au moins un abri contre les vents d'été, dont le fond est très-bon, et où je pourrais, à ce que je pense, prendre une position militaire qui me mettrait à même de résister à l'attaque de l'ennemi. Le plus tôt que je pourrais m'y rendre, ne serait que le mieux, et alors je vous enverrai à Alexandrie, soit par le moyen des djermes ou des avisos, l'artillerie et autres objets que j'ai à bord des vaisseaux.

Il y a encore quelques troupes de débarquement à bord des vaisseaux qui n'ont pas pu être mises à terre par le défaut d'embarcations, leurs chaloupes et canots n'ayant pas reparu depuis le premier voyage : elles ont été retenues, à ce qu'on m'a dit, par le général Reynier, et j'imagine que c'est par votre ordre.

Je vous envoie le chef d'état-major, ainsi que vous le désirez, qui vous dira de vive voix ce que le temps ne me permet pas de vous détailler dans ma lettre. Je vous prie de me le renvoyer le plus tôt possible, et je

me conformerai aux ordres que vous me ferez parvenir.

L'ennemi pouvant paraître d'un moment à l'autre et étant obligé de le recevoir sous voile, il est urgent que les équipages rejoignent les vaisseaux, et comme ils sont très-faibles, j'aurais besoin d'un renfort pris sur le convoi ou sur les flûtes vénitiennes, sauf à le renvoyer lorsque je serai en lieu de sûreté, une attaque au mouillage exigeant moins de monde qu'à la voile.

Je suis extrêmement contrarié par ce défaut de mouillage, et mon chagrin serait au comble si cela devait être une raison de me séparer de vous, n'ayant d'autre désir que de suivre votre sort en quelque qualité que ce soit. Je vous prie d'être assuré que je serai toujours bien placé, pourvu que je sois placé auprès de vous; personne, j'ose vous l'assurer, ne vous étant plus sincèrement attaché. Ce sentiment est dû à l'homme qui a rendu d'aussi grands services à la France, et vous y avez ajouté par vos bontés, celui de la reconnaissance.

BRUEYS.

Sous les murs d'Alexandrie, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Comme vous m'avez paru désirer que je partisse, mon général, je me mets en marche avec la division une heure avant la nuit. Je ferai tout ce qui sera possible pour arriver en bon ordre à Béda; mais je dois vous faire observer que, d'après tous les renseignemens que j'ai pris, je trouverai fort peu d'eau. Je vous prie de ne

pas me laisser long-temps sans me procurer les choses qui seront nécessaires à ma division, et que je ne pourrai trouver dans le désert.

Depuis ce matin, j'attends l'artillerie, mais en vain, quoiqu'on me l'ait promise avec assurance. Ne pouvant rester plus long-temps, je pars sans elle, dans l'espoir que vous voudrez bien me l'envoyer demain de très-bonne heure. Je dois vous réclamer 400 hommes de la vingt-unième légère que j'ai fait embarquer d'après vos ordres à Malte, sur les bâtimens *le Franklin*, *le Mercure*, *le Tonnant*, et *le Guillaume-Tell*, pour soulager mon convoi. Je vous demande de plus, vingt-cinq carabiniers de ce corps que j'ai laissés à bord de la frégate la *Courageuse*, en attendant un détachement de la troisième de ligne qui doit y aller pour garnison.

Toute cette infanterie légère réunie dont j'ai grand besoin, et la cavalerie que vous vous proposeriez d'y joindre, pourront servir d'escorte à l'artillerie.

Nos chevaux sont sur les dents : nous n'avons de l'avoine que pour deux jours, sans autres fourrages. Nous n'avons pu nous en procurer. Celui qui nous a été indiqué, a été refusé comme ne pouvant absolument servir. Plusieurs des hussards et dragons n'ont de l'avoine que pour aujourd'hui. L'artillerie pourrait nous en apporter : je vous prie de donner des ordres à ce sujet. Sans cela, nous sommes très en peine.

Nous attendrons vos ordres demain avec impatience. Je ne sais pas si nos chevaux pourront vous en porter des nôtres de bonne heure. DESAIX.

Toulon, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

L'aviso *l'Indépendant* part aujourd'hui, général, pour aller vous rejoindre. Puisse-t-il le faire promptement et remplir avec succès sa mission! Ce bâtiment est le douzième que ce port expédie depuis le départ de l'armée.

Je suis toujours, général, privé de vos nouvelles depuis le 9 prairial. Un rapport fait par un capitaine ragusais et dont copie a été envoyée ici de Gênes par le consul Belleville, nous a fait connaître que, le 25 du même mois, vous aviez occupé l'île de Malte. A cette époque les Anglais, au nombre de douze vaisseaux et quelques bâtimens légers, étaient sur l'île d'Elbe, et, le 28, ils se trouvaient à la hauteur de Naples. J'ai saisi toutes les occasions et pris tous les moyens en mon pouvoir pour vous donner connaissance de leur marche.

Je présume que, de Gênes et de Corse, on aura pris les mêmes mesures, et que vous aurez été informé des dispositions de nos ennemis et de leurs forces.

Chaque jour qui s'écoule sans m'apporter de vos nouvelles, citoyen général, est un jour pénible pour moi, et il s'en est déjà bien écoulé depuis votre départ.

Je fais, n'en doutez pas, des vœux bien sincères pour la réussite de vos projets : ils ne peuvent qu'ajouter encore, s'il est possible, à la gloire de la république et à la reconnaissance nationale qui vous est due.

Notre convoi est toujours sur rade, sous la police de

la frégate *la Boudeuse* et de la corvette *la Fauvette* : je compte y réunir sous peu de temps les trois vaisseaux vénitiens, armés en guerre. L'état dans lequel se trouvaient ces bâtimens était tel, qu'il a fallu nécessairement leur faire de grandes réparations : elles sont fort avancées dans ce moment, et j'espère que dans les premiers jours du mois prochain, le pavillon des trois vaisseaux flottera en rade et qu'ils seront prêts en tous points à prendre la mer. Ainsi, citoyen général, toutes les dispositions que vous m'avez recommandées seront remplies ; je l'ai fait par devoir, je l'ai fait également par l'attachement sincère que je vous porte.

NAJAC.

Au Marabou, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Conformément à vos ordres, général, j'ai travaillé à rassembler ici la division que je commande : je n'y suis parvenu qu'en partie. Les bâtimens de transport n'ont pas exécuté les ordres qui leur ont été donnés pour débarquer les troupes et venir mouiller ici. Plusieurs ne sont pas encore arrivés ou n'ont pu être trouvés, parce que tous les convois sont actuellement mêlés. Je fais courir des chaloupes de tous côtés, pour trouver le reste des troupes, et j'espère les avoir toutes dans la matinée. J'ai maintenant 1500 hommes de la neuvième, 1300 de la quatre-vingt-cinquième, vingt-cinq chasseurs du vingt-deuxième, montés ; deux pièces de 3, une de 8 d'artillerie légère, avec leurs chevaux.

J'ai réuni en outre des détachemens des différentes divisions que j'ai empêchés, depuis ce matin, de partir isolément, parce que les communications d'ici à Alexandrie sont inquiétées par des détachemens d'Arabes qui ont tué quelques hommes écartés. Ces détachemens sont des vingt-cinquième, soixante-quinzième, dix-huitième et dix-neuvième demi-brigades, ainsi que des hommes montés, des troisième et quatorzième de dragons.

J'ai aussi deux pièces de 3, deux de 8 et une de 12, destinées pour les divisions Menou et Bon, qui ne peuvent partir sans escorte.

Lorsque vous m'en donnerez l'ordre, je partirai avec ce que j'aurai de ma division, ces détachemens et toute l'artillerie, après avoir fait embarquer celle qu'on ne pourra pas traîner avec les chevaux débarqués. J'aurai soin de ne laisser ici à terre aucun effet, et de défendre aux bâtimens mouillés toute communication avec la terre, jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre d'appareiller pour Alexandrie.

L'officier envoyé par le général Berthier, vient d'arriver, et je fais parvenir à tout le convoi l'ordre d'appareiller pour Alexandrie. Les bâtimens du convoi de Marseille appareilleront les derniers, et auront, dans deux heures, achevé de débarquer toutes nos troupes. Alors, je serai prêt à marcher, et, si quelques hommes manquent encore, ils pourront nous rejoindre par Alexandrie avec l'artillerie et les chevaux qu'on n'aura pu débarquer ici, et les chasseurs et les dragons démontés.

Les quatre compagnies de la quatre-vingt-cinquième, qui étaient à bord de *l'Orient*, ne m'ont pas rejoint; cependant ma division est très-faible; j'en aurais besoin.

Je vais faire avancer sur le chemin d'Alexandrie un détachement, pour assurer un peu mieux la communication. Mais la distance ne permettra pas de l'assurer entièrement avant qu'on ait plus de cavalerie.

J'attends vos ordres, général, et je m'empresserai de les exécuter. REGNIER.

Toulon, le 15 messidor an 6 (3 juillet 1798).

A l'amiral Brueys.

Je vous expédie l'aviso *l'Indépendant*, commandé par l'enseigne de vaisseau Gastaud, qui vous remettra cette lettre avec les paquets dont il est chargé pour le général en chef et pour l'armée.

Nous n'avons pas reçu de nouvelles directes de vous ni d'aucune des armées de terre et de mer, aucun des dix autres avisos que nous vous avons envoyés, n'étant de retour. Le brick *le Lodi* est l'un d'entre eux.

Depuis le passage de l'escadre anglaise vis-à-vis l'île d'Elbe, le 25 du mois dernier, cinglant au sud-est, composée alors, disait-on, de douze vaisseaux, deux frégates et un brick, et l'apparition, vers ladite époque, de trois autres vaisseaux, dont un démâté, aux îles St.-Pierre, il ne nous est pas revenu qu'il soit entré

d'autres forces anglaises dans la Méditerranée. Voici les dernières notes qui nous sont parvenues :

De Bastia, le 2 messidor an 6 (20 juin 1798).

« Nous vîmes passer notre escadre qui nétoya la côte ; « cela n'a pas empêché les mêmes écumeurs qui s'étaient « montrés, de reparaître ensuite avec plus d'audace et « de prendre quelques bâtimens de commerce. L'aviso « *l'Epervier* a relâché ici, le 27 prairial, marchant très- « mal ; le général Ambert a fait embarquer le courrier « du général Bonaparte, sur une felouque, avec des « plis importans pour les généraux en chef.

De l'Espezia, le 2 messidor an 6 (20 juin 1798).

« Un chebeck anglais de deux canons de 18, était « mouillé à l'île d'Elbe. Une frégate anglaise était à « Livourne.

De Corfou, le 11 prairial an 6 (30 mai 1798).

« L'aviso, *le Mondovi*, a été pris au mouillage de « Cérigo, rade de Caplali, par les chaloupes anglaises « soutenues d'une frégate.

« Le général Chabot demande à grands cris des fré- « gates pour nétoyer ces côtes et protéger le commerce. « La même frégate avait pris une polacre devant le port « d'Artemona. On observe que le fort Caplali tira un « seul coup de canon contre les Anglais qui avaient « commencé leur croisière sur Cerigo, le 22 floréal.

De Livourne, le 4 messidor an 6 (22 juillet 1798).

« Un cutter anglais, arrivé de Naples, avait annoncé « l'approche de l'escadre de quatorze vaisseaux et douze « frégates, commandée par l'amiral Nelson. Cet Anglais « paraît avoir amplifié sur le nombre des frégates.

« *La Therpsicore* anglaise, de 40 canons et 167 « hommes, arrivée le 1er. messidor, dépose avoir pris « sept bâtimens espagnols partis de Marseille.

« Une polacre grecque arrivée le 1er. messidor, dépose « que le 28 prairial, elle a été visitée par l'escadre an- « glaise, à la hauteur de Naples.

« Deux bâtimens ragusais arrivés le 2 et le 3 messidor « déposent avoir vu une grande canonnade entre l'es- « cadre française et les batteries de Malte, le 21 prai- « rial.

De Marseille, le 13 messidor an 6 (1er. juin 1798).

« L'escadre anglaise était à la hauteur de Naples, le « 28 prairial; depuis on n'en avait pas eu de nouvelles.

« Des nouvelles d'Alexandrie, par voie de Venise, « du 20 floréal, disaient: que la peste était assez vive « à Alexandrie et au Caire, qu'on y avait parlé de « l'expédition navale des Français, supposée contre « l'Egypte, que ce bruit était tombé depuis huit « jours, et que les Francs étaient tranquilles. »

On sait que la peste cesse au solstice d'été au Caire, lors de la chute du Noctha, et qu'à cette époque les habitans de cette ville et d'Alexandrie ne craignent plus cette maladie et communiquent entre eux tous.

Les officiers de marine, commandant à Corfou et Ancône, demandent avec instances, des fonds pour réparer et armer les vaisseaux et autres bâtimens déposés dans ces deux ports, dont les équipages et ouvriers du port ne reçoivent pas de paye depuis plusieurs mois. Je transmets ces détails au ministre de la marine.

La Boudeuse et *la Fauvette* armées en flûte, avec plusieurs autres bâtimens de transport, sont en rade et prêtes à recevoir passagers et vivres, lorsque l'ordonnateur recevra l'ordre qu'il attend, pour que nous les fassions expédier.

On prépare d'autres avisos dans le port et à Marseille, pour les expédier successivement pour votre armée.

Nous n'avons pas encore vu la corvette *la Badine*, qui aurait dû rentrer depuis un mois.

Je vous pris de communiquer la présente au général Bonaparte. THEVENARD.

Au quartier-général du camp de la porte de Rosette, le 16 messidor an 6 (4 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Marmont a pris hier, général, suivant vos ordres, sa position à une lieue d'Alexandrie, sur la même direction que la division du général Desaix.

Cette nuit, une partie de nos avant-postes a été insultée par de petits partis de mamelouks ; mais la vigilance et la fermeté de nos troupes les a contenus.

BON.

Au quartier-général à Beda, le 16 messidor an 6
(4 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Ce matin, à la pointe du jour, je suis arrivé avec mes troupes dans la plaine de Beda, après avoir marché toute la nuit. Je n'y ai trouvé que les vestiges de quelques maisons et deux puits que les Arabes avaient comblés de pierres et de terre salée ; mais j'ai donné des ordres pour les faire vider et curer promptement, et en ce moment ils procurent un peu d'eau, néanmoins bien au-dessous de nos besoins. Nous y sommes, par conséquent, fort mal. J'ai envoyé ma cavalerie abreuver dans le village le plus près, qui est à une lieue et demie environ, où il y a un peu plus d'eau. Si la troupe n'eût pas été harassée, je me serais porté jusque-là pour lui offrir plus de ressources en ce genre ; mais cela ne m'a pas été possible.

J'ai pris position en avant du canal d'Alexandrie qui touche l'emplacement de Beda, faisant face à la plaine et ayant à dos ce canal et la mer qui est voisine. Je n'y crains pas la cavalerie. Cette position est à la hauteur de Canope. Votre aide-de-camp Jullien pourra vous en faire la description.

J'attends toujours avec impatience l'artillerie que vous m'avez promise et des subsistances. Ma cavalerie est aujourd'hui sans avoine ni fourrage. Nous faisons comme nous pouvons.

Les habitans des campagnes rentrent dans leurs habitations qu'ils avaient fuies. On m'en a amené plu-

sieurs que nous avons traités avec égard. On leur a lu votre proclamation en leur en donnant des exemplaires.

Ils ne m'ont donné aucun renseignement sur les mameloucks, et je n'ai vu jusqu'à ce moment aucun ennemi.

J'attends vos ordres, mon général, avec impatience, ainsi que l'artillerie et les 500 hommes de la vingt-unième légère que j'ai eu l'honneur de vous demander hier.

Ma situation actuelle est, savoir :

Vingt-unième légère, 1850 hommes; soixante-unième de bataille, 1416 ; quatre-vingt-huitième, *id.*, 1125 ; septième hussards, 80 ; vingtième dragons, 80 ; sapeurs, 50 ; en tout, 4601 hommes et 160 chevaux.

Le surplus des dragons et hussards est resté à Alexandrie ou à bord, n'étant pas montés, ni bien armés.

Je vous prie de m'envoyer des exemplaires de votre proclamation en arabe pour que je puisse en répandre : elle fait beaucoup d'effet.

Pour le général DESAIX,
l'adjudant-général DONZELOT.

Beda, le 16 messidor an 6 à dix heures du soir
(4 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Marmont m'annonce que le général Leclerc a dû partir ce soir avec de la cavalerie et de l'ar-

tillerie pour me joindre. J'en suis charmé, car il est extrêmement pressant de passer le désert et d'arriver sur le Nil pour y trouver des ressources qui manquent totalement.

J'ai été obligé ce soir de faire occuper les villages d'El-Arych par les dragons et la vingt-deuxième légère ; Cafer, par la soixante-unième de bataille, et je suis resté avec la quatre-vingt-huitième à Beda, afin de pouvoir procurer un peu d'eau qui manquait totalement ici pour un aussi grand nombre d'hommes. Cette raison m'a déterminé à ne pas laisser de troupes entre Marmont et moi, parce que je n'y ai pas trouvé une goutte d'eau. Je ne pouvais y laisser des troupes harassées.

Demain est le dernier jour de vivres de la division, et même beaucoup de soldats en manquaient déjà aujourd'hui. Il est de la plus haute urgence que vous m'envoyez du biscuit pour quatre jours, au moins pour deux, demain de bonne heure, avec de la viande salée et de l'eau de vie, s'il est possible. Les villages n'offrent que le tableau de la misère. Cependant j'en puis tirer quelques mauvais fourrages pour une faible cavalerie. Je dois vous ajouter qu'il faut de toute nécessité que le général Leclerc apporte de l'avoine et du fourrage, ou qu'on lui en fasse porter ; sans cette précaution, les chevaux manqueront ; il en sera de même des hommes, si on ne leur a pas donné des subsistances pour quatre jours.

D'après ce qu'on m'a dit, il y a quelques mameloucks à Damanhour, dont il serait instant de s'emparer, pour y avoir des ressources.

DESAIX.

Paris, le 16 messidor an 6 (4 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Berthier m'a fait passer, général, la relation du débarquement d'une partie de votre armée à l'île de Malte.

Une des places les plus fortes du monde, prise aussitôt qu'assiégée, et presque sans effusion du sang français, est encore un de ces prodiges avec lesquels il n'appartient qu'à vous de nous familiariser.

La conquête d'une île aussi importante sous tous les rapports, suffirait pour consommer une grande expédition; mais pour votre armée, elle n'est que le début des événemens qui vont continuer d'imprimer à vos travaux le sceau du génie, et leur donner ce caractère de grandeur que les siècles ne peuvent effacer. SCHERER.

Alexandrie, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous prévenir, général, que dans la note que je vous ai fait passer relativement à ceux qui se sont distingués dans la vingt-deuxième légère, à la prise d'Alexandrie, par une erreur du copiste, on avait oublié les citoyens Andigant, fourrier de carabiniers, premier bataillon; Garrit, carabinier, *idem;* Ebrat, *idem;* Nivolet, *idem;* Guichon, *idem;* Serizier, caporal, cinquième compagnie, premier bataillon; Ve-

ret, chasseur, septième compagnie, *idem;* Regard, chasseur, huitième compagnie, *idem;* Frappart, *idem;* Guignot, sergent, cinquième compagnie, troisième bataillon.

Ils méritent autant que ceux que vous avez bien voulu récompenser. MENOU.

Alexandrie, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, général, que je viens de renouveler les ordres les plus précis, pour que la division se pourvoye demain, de bonne heure, de tout ce qui lui est nécessaire. Je viens d'écrire de nouveau au général Dommartin, au sujet de l'artillerie.

Le chef de la treizième demi-brigade m'écrit que les postes qu'occupent les troupes sous ses ordres, dans cette place, ne sont point encore relevés, quoique la soixante-neuvième demi-brigade soit ici depuis ce matin, et que l'on ait envoyé cinq à six fois, dans la journée, des officiers au commandant de la place, pour le presser de s'occuper de cet objet.

Par un accident malheureux, le chef de la vingt-deuxième légère a manqué d'avoir une jambe cassée, et se trouve blessé. Je ne suis pas sûr que demain il puisse se mettre en route.

Demain, avant notre départ, et quand la troupe sera assemblée, je haranguerai un peu la division pour tâcher de la ranimer, et je remettrai, avec quelque appareil,

les commissions que vous avez fait expédier à diverses personnes, auxquelles vous avez donné de l'avancement.

VIAL.

Au camp de Beda, le 17 messidor an 6
(5 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis dans les plus grands embarras pour les subsistances. J'envoie le commissaire des guerres Colbert à Alexandrie, avec une lettre pour l'ordonnateur en chef, afin qu'il nous en amène dans le jour. Je vous prie, mon général, de donner les ordres les plus positifs pour qu'il soit fourni des transports qui pourront, au besoin, s'en retourner promptement.

Comme je vous l'ai mandé cette nuit, la vingt-unième légère et les dragons du vingtième régiment, ont pris position à El-Arych, la soixante-unième à Cafer, et la quatre-vingt-huitième avec les hussards restant au camp de Beda. J'ai pris cette mesure pour avoir de l'eau; mais d'après le rapport qu'on m'a fait, elle y manque déjà. Dans ce moment-ci, les troupes n'ont pas l'espérance d'en avoir un verre.

J'attends le général Leclerc avec sa cavalerie et mon artillerie, pour aller prendre position à El-Brich, à quatre lieues de Damanhour. Peut-être y trouverons-nous un peu d'eau pour un jour, ce que cependant je n'espère pas.

Les Arabes Bedouins s'enhardissent et profitent du mauvais état de nos chevaux, pour nous harceler. Hier

soir, ils ont chargé les dragons commandés par le général Mireur; ils en ont tué ou pris quatre ou cinq. J'en attends le rapport.

Je suis désolé d'être obligé de vous parler du ton de l'inquiétude. Quand nous serons sortis de cette horrible position, j'espère pouvoir trouver moi-même tout ce qu'il me faut, et ne jamais vous tourmenter.

Si toute l'armée ne passe pas le désert avec la rapidité de l'éclair, elle périra. Elle n'y trouvera pas de quoi désaltérer mille hommes. La plupart de ces eaux sont dans des citernes qui, une fois vidées, ne se remplissent plus. Les villages sont des huttes entièrement sans ressources.

De grâce, mon général, ne nous laissez pas dans cette situation, la troupe se décourageant et murmurant. Faites-nous avancer ou reculer à toutes jambes.

Il est cinq heures du matin, et nous n'avons pas de nouvelles de l'artillerie, ni de la cavalerie. On nous l'annonce depuis deux jours. DESAIX.

Paris, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Quelque utile et brillante qu'ait été, citoyen général, la carrière militaire et politique que vous avez parcourue jusqu'à ce jour, quelque immensité de gloire que vous vous soyez acquise; jamais, cependant, vous n'avez tenu dans vos mains de plus grands intérêts; jamais

vos destinées n'ont été plus étroitement liées aux destinées de votre patrie et à celles du monde.

Comme marin, j'avais les plus vives inquiétudes sur vous et vos vaisseaux : comme Français, je me reposais sur votre génie et la fortune qu'il a su enchaîner.

L'Europe incertaine et attentive attendait impatiemment de vos nouvelles. Un revers eût ranimé toutes les haines et toutes les ambitions ; mais vous ne faites parler de vous que par la victoire.

Poursuivez, citoyen général ; que la marine vous doive sa réhabilitation dans l'estime publique et sa part à la gloire nationale !

Je voudrais pouvoir vous aider plus efficacement, je voudrais pouvoir vous faire passer des secours à ce précieux établissement de l'Adriatique et de la mer Egée, utiles fondations par vous faites à la prospérité de vos armes et à l'accroissement de nos richesses commerciales : mais c'est encore vous, citoyen général, qui suppléerez par vos heureuses conceptions à la pénurie de nos moyens. Vous avez vu de près les difficultés, et vous savez tenir compte des sentimens et de la bonne volonté.

Bruix.

A Beda, le 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

On vous a rendu compte, général, de la situation pénible que ma division a éprouvée hier. J'ai, après bien de la peine, réussi à faire donner un peu d'eau à

tous les soldats et réuni la division. Je suis arrivé ce matin ici et pars cette nuit pour Damanhour, où j'arriverai demain matin avec la division du général Desaix. Ce général a éprouvé cette nuit un événement malheureux : des chevaux détachés ont causé une alerte qui a épouvanté tous les autres chevaux : cent se sont évadés du camp, et on n'en a pu rattraper qu'un petit nombre; parmi lequel se trouvent vingt chevaux d'artillerie qui sont très-précieux dans ce moment. Le général Desaix demande qu'on lui en envoie d'autres; il en a perdu plusieurs, ainsi que les officiers de son état-major, le troisième régiment de dragons et le septième de hussards. Ces chevaux arrivés dans mon camp y ont aussi occasioné du mouvement; j'ai eu cinq soldats blessés. Les blessés sont très-malheureux; on ne peut les transférer : on n'a ni ambulance ni médicamens.

Le général Desaix est instruit que Mourad-Bey est en marche et peut-être actuellement à deux marches de nous. Il me charge de vous en prévenir, et demande que les divisions destinées à le soutenir, marchent promptement. Il serait important de nous envoyer des officiers de santé, avec des médicamens et des chameaux, ainsi que du vin, de l'eau-de-vie et du vinaigre. Nous nous procurerons dans le pays du pain et de la viande. Demain, aussitôt que nous serons à Damanhour, nous vous enverrons un officier.

J'ai mené d'Alexandrie trois compagnies de la neuvième, restées faute de vivres, et un petit détachement de la quatre-vingt-septième. REGNIER.

Livourne, le 18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Des lettres de Naples, dont on se méfie, annoncent que l'escadre anglaise était le 2 messidor devant Messine, faisant route pour Malte. On dit à Livourne que les Anglais auront vingt vaisseaux de ligne dans la Méditerranée; on ne croit pas qu'ils viennent à Livourne; on craint davantage qu'ils ne se réfugient à Porto-Ferrajo.

Le 12 messidor, le patron François Carucci, sarde, manquant de Cagliari de sept jours, a déposé que le 27 prairial, deux vaisseaux de guerre anglais et une frégate, poursuivirent à coups de canon une frégate française qui alla se réfugier sous la tour de Palla en Sardaigne, et qu'alors les Anglais s'éloignèrent. La frégate s'est rendue depuis à Cagliari.

On présume à Livourne que cette frégate peut être *la Justice*, qui est une excellente voilière.

Le capitaine Jean di Giorgio, Grec ottoman, est arrivé à Livourne le 15 messidor, manquant de Malte de quatorze jours. Il a dit que la flotte française en était partie deux jours avant lui, sans qu'on connût sa destination. Il a ajouté que les Français avaient laissé 6,000 hommes de garnison dans Malte, et en avaient recruté 12 à 15 mille. On s'accorde à dire que les richesses trouvées dans cette ville, en numéraire et en marchandises, appartenant aux Anglais, sont immenses.

La frégate anglaise, *le Thésée*, de trente-six canons, capitaine Jean Neuhouse, manquant de seize jours de Gibraltar, a mouillé le 13 messidor à quinze milles de

Livourne, et en est repartie dans la nuit; elle doit avoir apporté des plis pour Naples.

Le brick de la république *le Lodi,* capitaine Sennequier, est arrivé à Livourne le 12 messidor, et en est reparti le 15 pour aller rejoindre la grande flotte. Il eût parti plus vite si la frégate *le Thésée* et une autre qu'on a supposée aussi anglaise, n'eussent resté quelque temps dans les environs.

On marque au consul, en date de Turin, le 4 messidor, que divers plis pour cette échelle, de l'agence des relations extérieures à Marseille, ont été jetés à la mer dans la traversée (1).

A bord de la Courageuse, le 18 messidor an 6
(6 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

D'après le calcul le plus examiné et le plus réduit des diverses parties des premières dépenses pour celles urgentes de la marine en ce port, je ne puis vous demander moins qu'une somme de 300,000 fr. pour le mois. Veuillez avoir la bonté de la faire mettre à ma disposition.

Nous ne dépenserons que l'argent exigé par les circonstances; mais craignons une coûteuse stagnation.

LEROY.

---

(1) Cette lettre qui n'a point de signature, paraît être d'un agent secret.

A bord de l'Orient, le 18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vais appareiller pour me rendre au mouillage du Beckier, où je trouverai vraisemblablement quelqu'un qui m'indiquera où je dois débarquer les effets qui restent à bord, appartenant à l'armée de terre; la majeure partie a été mise à Alexandrie.

Je n'ai rien négligé pour trouver un passage qui pût permettre aux vaisseaux de ligne l'entrée dans le port vieux. C'est un travail qui demande beaucoup de temps et de soins. La perte d'un vaisseau est trop considérable pour donner quelque chose au hasard, et jusqu'à présent il paraît qu'on ne peut entreprendre cette manœuvre sans courir les plus grands dangers : c'est l'avis de tous les officiers expérimentés que j'ai envoyés pour sonder. Le contre-amiral Villeneuve et le chef de division Casabianca, regardent la chose comme impraticable, ou du moins bien dangereuse. Le capitaine de frégate Barré, commandant *l'Alceste*, et le citoyen Vidal, lieutenant de vaisseau, sont ceux qui m'ont jusqu'à présent donné le plus d'espérance.

Je vous envoie copie de l'ordre que je leur ai délivré.

Je vous prie de donner les vôtres pour qu'on leur fournisse à terre tous les secours qu'on pourra et tout ce qui sera nécessaire pour mettre des balises, afin de marquer le canal par où les vaisseaux devront passer pour se rendre dans le port.

Lorsque j'aurai sondé le mouillage du Beckier, je vous rendrai compte des ressources qu'offre cette rade.

Croyez, général, que mon plus grand désir est de pouvoir seconder vos opérations, et de trouver des occasions de vous donner des preuves de mon sincère attachement et de ma vive reconnaissance.

J'ai organisé la partie administrative du port d'Alexandrie, et, quant à ce qui concerne la partie militaire, vous avez auprès de vous deux chefs de division, bons officiers, qui pourront prendre dans les états-majors des bâtimens qui sont dans le port, les officiers qu'ils croiront utiles pour seconder leurs travaux.

Il me paraît que vous devez tenir fortement à avoir promptement les deux vaisseaux de Malte; ils sont très-bons voiliers pour le combat, et leur peu de capacité offre l'avantage de les faire entrer dans le port.

La partie des vivres est ce qu'il y a de plus pressant pour l'escadre. On m'a rendu compte que sur plusieurs vaisseaux, il ne restait plus que pour quatorze jours de biscuit, qui est la partie essentielle. Nous avons des farines, mais les fours des vaisseaux ne peuvent faire qu'une petite quantité de pain. Il faut en outre du bois à brûler qui commence à devenir très-rare.

Les longs services et l'âge du citoyen Leroy me paraissent mériter que vous le confirmiez dans le grade d'ordonnateur. BRUEYS.

Du 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Copie de l'ordre donné au citoyen Barré, capitaine de frégate, commandant l'Alceste, *annexé à la lettre précédente.*

Il est ordonné au citoyen Barré, capitaine de frégate, de rester au mouillage pour continuer ses sondes dans les différentes passes qui conduisent au port-vieux d'Alexandrie, et aussitôt qu'il aura trouvé un passage qui puisse assurer l'entrée des vaisseaux dans ce port, il en rendra compte au général en chef, et il expédiera au Beckier un aviso à l'amiral, pour lui annoncer cette intéressante découverte. Le citoyen Barré doit être assuré des récompenses qui lui seront accordées pour le zèle et les soins qu'il aura mis dans ce travail important.

BRUEYS.

Du 17 messidor an 6 (5 juillet 1798).

Copie de l'ordre donné au citoyen Vidal, lieutenant de vaisseau.

Il est ordonné au citoyen Vidal, lieutenant de vaisseau, embarqué sur *le Conquérant*, de passer provisoirement sur la frégate *l'Alceste*, pour seconder le citoyen Barré dans les sondes qui peuvent parvenir à faire trouver un passage sûr aux vaisseaux de ligne pour aller mouiller dans le port-vieux d'Alexandrie. L'importance de ce passage assure une récompense proportionnée aux soins et peines qu'on aura pris pour parvenir à un but aussi essentiel pour la marine.

Il s'adressera au citoyen Leroy, ordonnateur de la marine à Alexandrie, pour tous les objets nécessaires à marquer le chenal d'une manière visible et solide.

BRUEYS.

Corfou, le 18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai eu le bonheur, citoyen général, de vous connaître à Milan : en me nommant administrateur de mon département, vous m'avez donné une preuve de confiance bien satisfaisante pour moi. Aux sentimens d'attachement et de reconnaissance que je vous porte particulièrement, se joignent ceux que je partage avec le monde entier sur vos talens, vos vertus et vos exploits. Ainsi, permettez-moi, citoyen général, de vous féliciter sur votre dernière entreprise, et sur celles qu'un heureux pressentiment me fait prévoir.

Dans le département de Corcyre, nous avons célébré, le 10 messidor, l'anniversaire de la liberté renaissante de la Grèce, dont vos victoires vous proclament le fondateur. La nouvelle de la prise de Malte rendit cette fête plus brillante ; on y éleva un monument aux héros français conduits par Bonaparte. L'épanchement de tous les cœurs annonçait la fraternité et l'attachement à la république. Corcyre ne vit jamais une fête plus intéressante ; je vous en envoie le programme.

Je me flatte, citoyen général, que mes principes républicains, dont je ne m'écarterai jamais, me conserveront à votre souvenir.

SORDINA.

Programme de la fête célébrée, le 10 messidor, dans l'île de Corcyre, pour l'anniversaire de l'entrée des Français dans cette île.

Art. 1er. A la pointe du jour, sept coups de canon annonceront la fête, et aussitôt les bâtimens français déploieront le pavillon tricolore. Dans ce jour à jamais mémorable pour la régénération de la Grèce, les maisons seront ornées de guirlandes de verdure.

2. A neuf heures du matin, trois coups de canon donneront le signal de l'arrivée prochaine des troupes françaises. Dans ce moment, toutes les autorités constituées, un individu de chaque commune du département, un de chaque art, les élèves de l'école primaire en costume national, précédés de leur instituteur, tous les amis de la liberté sortant de la maison commune, se porteront, par la porte de Mars, au rivage de la mer, où il y aura un grand pavillon.

3. Les autorités constituées paraîtront avec leurs écharpes; les artisans, les citoyens de la campagne et des faubourgs auront à leur poitrine les signes individuels de leurs arts; tous les fonctionnaires publics et la suite nombreuse des citoyens porteront en main une couronne de laurier. La marche s'ouvrira avec un ordre majestueux, accompagnée des instrumens.

4. Le signal de la marche pour les autorités constituées et leur suite, de la maison commune au rivage de la mer, servira aussi de signal de départ de l'île de la Paix, aux militaires français embarqués dans de petits bâtimens qui seront ornés de banderoles et de guirlandes.

5. Aussitôt qu'on découvrira les petits bâtimens, on déploiera le pavillon tricolore ; le fort saluera les troupes françaises de vingt-un coups de canon, et un cri universel de joie préviendra leur arrivée.

6. Les petits bâtimens ouvriront leur marche en deux colonnes ; à leur tête, il y aura celui du général de division. Cette marche sur mer sera accompagnée de la musique militaire : tous les Français auront en main une branche d'olivier.

7. Aussitôt que les Français auront mis pied à terre, le général de division, en signe de paix et de fraternité, présentera la branche d'olivier au président de l'administration centrale, qui lui présentera la couronne de laurier, et alors on échangera mutuellement les branches d'olivier avec les couronnes de laurier.

8. On ouvrira de nouveau la marche pour se porter sur la place de Mars ; cette marche sera fermée par un char de triomphe, précédé d'une charrue traînée par des bœufs ; elle sera guidée par le président de l'administration centrale, et par le plus vieux d'entre les citoyens de la campagne qui assisteront à la fête ; ce dernier sera placé entre le président et le secrétaire. Sur le char on représentera la République française se prêtant à soulever la Grèce opprimée et à lui faire partager ses hautes destinées ; on verra aussi sur le même char, les chaînes de la Grèce brisées, et différens génies représentant les vertus républicaines.

9. Le général de division marchera à cheval, derrière le char de triomphe, à la tête des troupes françaises, qui auront leurs fusils couronnés de lauriers.

Le char de triomphe et sa suite nombreuse feront un tour sur la place de Mars, après quoi les autorités militaires et civiles et le laboureur qui aura conduit la charrue, monteront sur l'autel de la patrie, qui sera orné de fleurs, d'épis, et de guirlandes entrelacées de laurier et de branches d'olivier.

11. On y prononcera trois discours en français, en grec et en italien, relatifs à la solennité de la fête et à celle de l'agriculture. On chantera en musique française des hymnes patriotiques; un couplet français sera suivi par un couplet grec. Avant de descendre de l'autel de la patrie, le président de la municipalité donnera le baiser de fraternité au citoyen de la campagne qui aura guidé la charrue.

12. On élèvera, sur la place de Mars, un monument à l'honneur des armées de la république et des vainqueurs de Malte, conduits par l'immortel Bonaparte; on y chantera l'hymne des Victoires. Les troupes françaises donneront aux Corcyriens un essai de leur valeur dans les armes, en exécutant quelques évolutions à feu sur la place de Mars; il y aura une fontaine qui jettera du vin pour rafraîchir les braves soldats français.

13. La joie, la gaîté et les sentimens de la fraternité s'épancheront dans des repas patriotiques, sur la place de Mars, et surtout sous quatre pavillons autour de l'autel de la patrie.

14. Après dîner, on commencera les jeux, dont le dernier sera une grande course de bague à cheval; le vainqueur recevra un sabre des mains du général de division, qui, en le présentant, rappellera au vainqueur

qu'il fut teint du sang ennemi de la liberté, et qu'il devra aussi en faire usage pour la défense de la liberté naissante de la Grèce.

15. Tous les vainqueurs aux jeux monteront sur un char de triomphe et, accompagnés de la musique militaire, se rendront à l'autel de la patrie, où ils seront couronnés, et leurs noms seront proclamés comme autrefois dans les jeux olympiques.

16. Des feux d'artifice et des illuminations sur la place de Mars feront disparaître les ténèbres de la nuit, et attesteront à tous la joie d'un si beau jour.

17. La danse ajoutera à l'agrément de la fête; il y aura un bal public sur la place de Mars, où on exécutera des danses grecques et françaises.

18. Un globe aérostatique portant des inscriptions françaises, grecques et latines, ira annoncer à quelque peuple voisin la fête célébrée par les Corcyriens, pour l'anniversaire de leur liberté.

TEOTOCHI, *président.*

LOVERDO, *secrétaire* (1).

Au quartier-général d'Aboukir, le 18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Mon départ d'Alexandrie a été, général, forcément retardé, ce matin, par le défaut de distribution. A

(1) Ce signataire, admis au service de France par Bonaparte, est aujourd'hui lieutenant-général des armées du Roi, et commande une division territoriale.

minuit, il a fallu recommencer à faire donner un supplément d'un jour de vivres à chaque homme, qui n'en avait reçu que pour deux jours, au lieu de trois.

Jusqu'à huit heures du matin, la troupe a marché dans le meilleur ordre possible, et la chaleur ne l'incommodait point; mais depuis neuf heures, hommes et chevaux ont cruellement souffert. Forcé de faire une halte longue pour attendre, surtout l'artillerie, j'ai fait partir le général Damas et le général Murat pour Aboukir, avec ordre de s'emparer des forts, et de s'assurer des moyens de passer le bras de mer qui nous sépare du chemin de Rosette. Le reste de la division réunie est reposé; j'ai suivi ces généraux et suis arrivé à trois heures après midi à Aboukir; ils y étaient arrivés à deux. Ils n'ont éprouvé aucun obstacle pour prendre possession du fort, dans lequel il s'est trouvé seize couleuvrines en bronze, depuis cinq jusqu'à dix-huit pieds de longueur; deux mauvais canons de fer, environ trois mille boulets rongés de rouille, et une trentaine de cruches remplies de mauvaise poudre. Une compagnie suffit pour la garnison de ce fort à moitié ruiné, mais il faut sur-le-champ pourvoir à la subsistance de cette garnison, à laquelle j'ajouterai huit canonniers, que vous voudrez bien faire relever par les troupes d'Alexandrie, ainsi que notre ordre le porte.

L'objet le plus embarrassant est l'embarquement pour le passage. Il n'y a à Aboukir que trois barques, qui peuvent passer chacune 20 hommes; il leur faut une heure pour aller et revenir. La division est forte de 5,500 hommes, non compris la cavalerie et l'artillerie

montées. Il faudrait quatre-vingt-dix heures à ces trois barques, en travaillant sans relâche, pour exécuter le passage de la division. Il est impossible d'embarquer un cheval sur ces bateaux, et pour faire aller par terre la cavalerie montée, au point où nous débarquerons de l'autre côté, il faudrait trois jours.

Le scheick m'assure qu'il a fait demander vingt chaloupes à Alexandrie, qui doivent arriver ce soir. Ces chaloupes ne porteront, dit-il, que 5 hommes chacune, par voyage, et il est bien certain qu'il sera impossible d'y passer un cheval. Je vous prie, général, de venir à mon secours, en m'envoyant des embarcations dépendantes de la flotte. Avec le temps qu'il fait, en cinq heures, elles peuvent se rendre d'Alexandrie ici.

Je vous préviens, général, que j'ai autorisé le commissaire des guerres à faire une réquisition de cinquante quintaux de paille d'orge et de cent boisseaux d'orge pour la subsistance des chevaux de la division, pour la plupart desquels il n'a rien été fourni à Alexandrie.

La troupe n'ayant point eu de viande, et étant au moment de manquer de vivres, je vous prie de donner des ordres pour qu'il soit délivré du riz à la division, si je ne puis avoir autre chose.

L'eau manquera absolument ici, demain matin.

DUGUA.

Alexandrie, le 18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Nous, chefs de brigade de l'artillerie et du génie, conséquemment aux ordres du général en chef, con-

cernant les différentes batteries à établir pour la défense des ports d'Alexandrie, nous sommes transportés :

1°. A la pointe des Eguiers qui forment le port vieux, et avons tracé une batterie de quatre pièces de canon et deux mortiers, à l'effet de battre la passe dudit port. Cette batterie contiendra une grille pour rougir les boulets, un petit magasin à poudre et un corps-de-garde; elle sera retranchée à la gorge par un mur crenelé.

2°. Nous avons passé sur la côte opposée, et nous avons tracé sur ladite côte, en avant du vieux fort, une deuxième batterie, pour croiser les feux avec la première ci-dessus, sur ladite passe du vieux port; cette batterie de quatre pièces de canon et de deux mortiers, sera flanquée par le canon du vieux fort, à la distance de la portée du fusil, et, par cette raison, restera ouverte à sa gorge; elle sera également pourvue d'un magasin à poudre et d'une grille pour rougir les boulets.

3°. Au fort du Phare, nous avons destiné six embrasures existantes, pour battre la passe du port neuf; une tour en arrière de cette batterie et un saillant à sa gauche, sont marqués pour établir deux mortiers; nous avons en outre déterminé quatre embrasures pour battre le large, et l'on munira chacune de ces batteries d'une grille pour rougir les boulets. Deux embrasures ont été reconnues propres à tirer sur la ville et sur le fond du port, et deux autres sur la digue qui conduit au fort.

4°. Au pharillon, nous avons trouvé deux embrasures à une batterie basse et deux à une batterie haute, les

seules susceptibles, avec réparations, de remplir l'objet de battre la passe en croisant ses feux avec le fort du Phare. Ledit fort du Pharillon est absolument en ruine.

L'éloignement du Marabou et le défaut de temps ne nous ont pas permis de tracer la batterie qui y est ordonnée.

Fait à Alexandrie, les jour, mois et an que dessus.

FAULTRIER et CRETIN.

Corfou, le 19 messidor an 6 (7 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Nous avons reçu, général, avec enthousiasme la nouvelle que vous nous avez donnée de votre glorieuse conquête de Malte. Les Grecs de ces départemens ont senti tout le prix de cette importante possession. L'allégresse a été générale; des fêtes publiques ont été célébrées dans toutes les communes; Corfou et Zante surtout se sont distinguées par la pompe et la magnificence qu'elles y ont mises, et je me fais un devoir d'être auprès de vous l'interprète des sentimens de reconnaissance et de vénération que vous ont vouées les habitans de ces îles.

Ce dont je dois vous instruire également, c'est de la joie qu'ont montrée les troupes, en apprenant qu'elles faisaient partie de votre armée; elles ont eu bientôt oublié l'état de dénûment où elles sont réduites, pour ne former d'autre vœu que celui de marcher sous vos ordres pour contribuer à vos triomphes.

Quant à moi, général, je réclame de vous, comme une grâce, que vous m'appelliez à l'armée. Il serait glorieux pour moi de partager vos dangers. Permettez-moi de vous faire observer qu'il y a sept mois que je suis ici, isolé ; je désirerais avoir un peu plus d'activité dans mon service. J'espère donc, général, qu'au retour du brick que je vous envoie, vous me ferez passer des ordres.

J'ai, conformément à vos intentions, expédié un courrier à Constantinople, pour y porter, à votre ambassadeur, la nouvelle de la prise de Malte ; j'en ai instruit également, par voies très-sûres, Ali-Pacha, le pacha de Scutari et le pacha de Morée.

Vous me dites, général, de me mettre en défense contre les attaques des Turcs ; j'ai, en conséquence, ordonné aux commandans des places de la terre ferme de se tenir sur leurs gardes ; j'ai augmenté leurs forces autant qu'il m'a été possible, et j'ai ordonné les travaux et les réparations nécessaires pour mettre chacun de ces postes à l'abri d'un coup de main. Je dois cependant vous dire que j'ai peu d'inquiétude de ce côté, parce que nous avons pour voisins, dans cette partie, les Albanais, peuple libre, qui ne sont au service de la Porte qu'autant qu'on les paye, et qui sont très-attachés aux habitans de ces îles, tant à cause de leur religion que de leurs relations commerciales. D'ailleurs, pour venir nous attaquer par terre, il faudrait qu'on passât sur le territoire d'Ali-Pacha, de l'amitié duquel nous ne pouvons douter par les témoignages continuels qu'il nous en donne ; et je suis persuadé qu'il ferait tous ses efforts pour s'opposer aux hostilités qu'on pourrait tenter de faire contre

nous, surtout d'après les nouvelles preuves d'amitié et de reconnaissance qu'il vient de recevoir du gouvernement, par les ministres de la guerre et de la marine, qui lui ont adressé les lettres les plus flatteuses.

Je suis très-fâché que votre aide-de-camp n'ait pas pu remplir auprès de lui la mission dont vous l'aviez chargé, cela eût fini de nous l'attacher pour toujours; mais il est, depuis quatre mois, à l'armée que le grand-seigneur a envoyée contre le pacha de Widin; il a fourni son contingent de 15,000 hommes, et c'est lui qui commande en chef toute l'armée. Il a la réputation d'être le meilleur militaire de l'empire ottoman, et d'être le plus puissant. Il peut mettre, dans ses propres états, 40,000 hommes sur pied; ainsi vous voyez qu'il peut nous être d'une grande utilité, et je ne doute pas qu'aussitôt qu'il sera instruit de la prise de Malte et de l'approche de nos troupes, il ne fasse son possible pour quitter l'armée et se rendre à Janina.

Nous ne devons pas avoir la même confiance dans le pacha de la Morée : je reçois tous les jours, de la part des consuls dans cette contrée, des plaintes sur les vexations qu'éprouvent continuellement les Français. Il n'a aucun égard aux réclamations qui lui sont faites, et semble autoriser ces désordres. Cependant les Grecs, dans ce pays, sont pour nous; nous y avons, en outre, les Mainotes, qui nous sont tous dévoués.

Je dois aussi vous prévenir, citoyen général, que je suis instruit que, depuis quelque temps, la cour de Naples entretient de fréquentes correspondances avec la

Porte. J'ai pris des mesures pour être informé si cette puissance ne ferait pas quelques dispositions hostiles.

CHABOT.

Corfou, le 19 messidor an 6 (9 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Aussitôt après la réception de votre lettre, par laquelle vous me demandez de faire passer à l'armée plusieurs bâtimens de bois à brûler, j'ai fait partir pour Prevesa le bâtiment marchand *le Fanari*, qui était le seul que j'eusse ici à ma disposition, pour qu'il y fît son chargement; j'y ai envoyé également le bâtiment que vous avez envoyé de Malte : ils seront prêts incessamment, et partiront de suite sous l'escorte du chebeck *le Fortunatus.*

La frégate *l'Arthémise* en a chargé aussi une quantité plus que suffisante pour son approvisionnement, et pourra vous être de quelque secours.

Si vous pouvez envoyer quelques autres bâtimens, je m'empresserai de les faire charger, et je vous les renverrai de suite.

Votre aide-de-camp m'a communiqué l'article de votre lettre où vous me chargez de faire une proclamation pour engager les habitans de ces départemens à faire des chargemens de vins et raisins secs, pour aller à la suite de l'armée; je l'ai faite aussitôt, et je ne doute pas qu'elle ne produise tout l'effet que nous devons en attendre. Je vous prierai de me faire savoir où je dois les diriger.

Comptez, général, sur mon exactitude à exécuter les ordres que vous me ferez passer, ainsi que sur mon respectueux dévouement. CHABOT.

A bord de l'Orient, le 19 messidor an 6 (7 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Il est deux heures après minuit, général, et l'on m'apporte votre lettre d'hier. Vive la république! il me paraît que tout va à merveille, et que vous allez à la conquête de l'Egypte à pas de géant. Si les troupes ont beaucoup à souffrir, j'espère que, sous peu de jours, elles se trouveront bien dédommagées en quittant les sables brûlans du désert, pour parcourir les bords du Nil.

Je vous remercie de la précaution que vous avez prise de m'envoyer au Beckier des officiers de génie et d'artillerie. Je me concerterai avec eux, aussitôt après avoir mouillé, et si nous sommes assez heureux pour trouver une position à terre, qui puisse protéger les deux têtes de ma ligne, je me regarde comme inexpugnable, du moins pendant tout l'été et même l'automne. Je serai alors d'autant plus satisfait, que je pourrai appareiller quand bon me semblera, pour combattre l'ennemi, et me porter partout où je pourrai vous être utile; au lieu que, quand même on trouverait le moyen de faire entrer l'escadre dans le port d'Alexandrie, je serais bloqué par un seul vaisseau ennemi et je deviendrais spectateur oisif de votre gloire, sans pouvoir y prendre la moindre part.

Il me semblerait alors que je ne suis venu à Alexandrie que pour y voir échouer mes vaisseaux, tandis que mon désir bien prononcé est de pouvoir vous être utile, de quelque manière que ce soit; et, comme je vous l'ai déjà dit, tout poste me sera bon, pourvu que vous m'y placiez d'une manière active.

Je crois que la meilleure manière de faire parvenir vos premières dépèches en France, c'est d'expédier le petit corsaire nommé *la Cisalpine*, à Malte, et d'écrire par duplicata à Otrante, où nous enverrons l'aviso *la Marguerite*. Mais je pense que désormais le moyen le plus sûr pour établir une correspondance active avec la France et nos îles, sera de se servir des esperonards de Malte : ce sont d'excellens bâtimens, qui arrivèrent toujours à leur destination, malgré toute la marine anglaise. Si vous approuvez ce projet, j'écrirai au commandant des armes et à l'ordonnateur à Malte, pour mettre six esperonards en activité, et pour en faire partir un tous les dix jours pour Alexandrie, quand même il n'aurait à vous donner que les nouvelles de Malte. Vos lettres seront portées à Naples ou à Civita-Vecchia, et, dans toutes les saisons, elles y arriveront avec célerité et sans courir les risques d'être interceptées. Dès que le jour paraîtra, l'armée sera sous voiles. Donnez vos lettres à l'aviso, et envoyez-le au Beckier, où je lui remettrai les instructions nécessaires pour sa route; et, s'il lui manque quelque chose, je l'outillerai de manière à ce qu'il puisse naviguer avec sûreté; ce ne sera qu'un peu de retard qui ne pourra pas nuire à la celérite de son voyage.

Recevez, mon général, les vœux bien sincères que je

fais pour que vous conserviez au milieu de vos grands travaux la santé qui vous est nécessaire pour les terminer heureusement.

Je vais faire chavirer tout le vaisseau pour tâcher de trouver les caisses que vous me demandez, et si elles n'y sont pas, j'ordonnerai des perquisitions sur tous les vaisseaux de l'escadre.

Malgré mes demandes réitérées, je n'ai pu obtenir un seul pilote-pratique pour le Beckier.

BRUEYS.

Corfou, le 19 messidor an 6 (7 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous envoie ci-joint, général, un état exact de cette division. Vous y verrez combien il y a peu de troupes proportionnément à son étendue et à la grande quantité de postes à garder. J'ai écrit plusieurs fois au général en chef de l'armée d'Italie, pour lui demander le premier bataillon de la soixante-dix-neuvième demi-brigade. Je n'ai reçu aucune réponse.

Les canonniers, et ouvriers surtout, sont d'une faiblesse extrême et ne peuvent suffire aux travaux immenses qu'il y a à faire pour mettre les différentes places de cette division en état de défense.

Vous verrez, par les états de situation du matériel de l'artillerie, combien nos approvisionnemens sont au-dessous du nécessaire, en poudre surtout. J'y ai joint un état de la consommation qu'en fait la marine, qui puise journellement dans nos magasins, afin de vous mettre

dans le cas de juger du pressant besoin que nous avons de ce genre d'approvisionnement.

Nous n'avons pas moins besoin de fonds ; il y aura au 30 messidor quatre mois de solde dus aux troupes, ce qui fait une somme de près de 300,000 fr. de France. La marine est encore plus arriérée, ainsi que vous le verrez par l'état ci-joint.

Tous les services ne marchent qu'à peine, et je ne suis parvenu à les soutenir que par des emprunts successifs sur les trois départemens, en prenant des anticipations sur les fermiers des douanes, et obtenant des crédits sur les fournisseurs, auxquels il est dû considérablement, ainsi que vous le verrez par l'état ci-joint.

Il est dû seulement aux négocians de Corfou plus de 200,000 fr.

Faites attention, général, que la marine nous a laissé ici des dettes immenses. L'amiral Brueys peut vous rendre compte de l'extrême pénurie où il nous a laissés, et qui n'a fait que s'accroître depuis son départ, n'ayant reçu d'Italie, pour tout secours, que cent mille livres : il nous a donc fallu vivre de nos propres ressources, qui, quoique bien médiocres, ont été partagées pour subvenir aux dépenses des administrations civiles.

Vous m'ordonnez, général, d'armer en flûte le vaisseau et la frégate qui sont à Corfou, et de vous les envoyer. Vous trouverez ci-joint deux procès-verbaux, par lesquels vous verrez que *le Sandos* ne peut être employé à aucun service, à moins de réparations considérables, qui ne peuvent se faire ici, faute de fonds et de matériaux ; et que la frégate est absolument hors de

service, puisqu'elle était près de couler bas, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à la faire rendre au port Goin où elle a échoué.

Vous n'êtes sûrement pas instruit, général, que nous avons eu le malheur de perdre dernièrement le brick *le Mondovi*, qui a été pris à l'abordage dans la rade de Cerigo, par une frégate anglaise. Le commandant de la marine envoie les détails de cette prise à l'amiral Brueys.

D'un autre côté, nous avons la goëlette *la Cybèle* retenue à Ancône, depuis plus de trois mois, par le commissaire Commeyras, que nous attendons chaque jour.

Il ne nous reste donc ici que le brick *le Rivoli*, que je vais vous envoyer conformément à votre ordre, et la corvette *la Brune* qui, venant de faire une longue croisière, a besoin de quelques réparations, ce qui la met dans l'impossibilité d'exécuter, dans ce moment, l'ordre de l'amiral Brueys, qui l'appelle à l'armée. Je vous prie de me la laisser ici, pour le service de cette division, n'ayant aucun bâtiment de guerre dont je puisse disposer, soit pour correspondre, soit pour protéger le commerce

Je vous ai mis sous les yeux le tableau affligeant de cette division; vous voyez dans quelle pénurie elle se trouve, ce qui rend ma position de plus en plus embarrassante; car je suis chargé de tous les détails, n'ayant ici aucun commissaire-ordonnateur ni pour la terre ni pour la marine. Veuillez donc, général, me faire passer tous les secours dont vous pourrez disposer en faveur de cette

division, car un plus long abandon nuirait infiniment au bien du service. CHABOT.

Corfou, le 19 messidor an 6 (7 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

La nouvelle de la prise de Malte, votre présence bienfaisante dans la Méditerranée, votre nom seul, citoyen général, électrisèrent entièrement les ames des Grecs.

Le cri de la liberté émis par les voûtes du cercle constitutionnel de Corcyre, a été répété par le dernier coin de la Grèce, qui attend de vous les bienfaits dont vous avez fait part à ces îles, et que vous lui avez permis d'espérer.

Nous avons célébré, le 10 messidor, l'anniversaire de l'arrivée des Français dans ces contrées, avec les plus grands transports; mais qu'ils furent augmentés lorsque cette époque sacrée pour tous les Grecs était marquée de la présence de Bonaparte dans la Méditerranée, et par de nouvelles conquêtes de la grande république!

Pouvons-nous espérer, citoyen général, de voir parmi nous, de connaître notre libérateur, de pouvoir lui témoigner notre reconnaissance? Si jamais l'ardeur qui accompagnait des vœux, en fit réaliser quelques-uns, c'est sûrement le nôtre qui serait exaucé.

L'administration du département de Corcyre.

TEOTOCHI, *président.*

LOVERDO, *secrétaire.*

Alexandrie, le 19 messidor an 6 (7 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je reçois à l'instant, citoyen général, votre instruction relativement au commandement d'Alexandrie que vous avez bien voulu me conférer, pour diminuer la peine que j'éprouve de ne pouvoir vous suivre. Je remplirai vos intentions avec zèle et autant qu'il me sera possible de le faire de mon appartement ; car les premiers momens où il me sera permis de prendre quelque exercice, accordez-moi, général, de les employer pour vous aller joindre et me mettre à la tête de ma division. Ce désir, cet espoir d'un prompt départ me suggèrent naturellement la demande à qui je dois remettre mon commandement, dont l'importance peut varier suivant les circonstances. Veuillez me le faire connaître.

KLÉBER.

Alexandrie, le 20 messidor an 6 (8 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vois aux lenteurs que j'éprouve, que je ne pourrai peut-être de huit jours, parvenir à consommer l'opération de l'échange des 400,000 fr, et que les moyens de vous rejoindre seront très-difficiles. Je prends le parti de partir demain avec le payeur ; je présume que je pourrai vous être plus utile au Caire qu'ici. Je laisse le citoyen Baude chargé de réaliser 185,000 fr., montant de l'argenterie, et nous emporterons les lingots d'or qui

seront d'un transport plus facile au Caire, et plus faciles aussi à convertir en numéraire.

Aujourd'hui le schérif que je pressais fort pour avoir de l'argent, m'a demandé la force armée pour contraindre les négocians qui s'étaient engagés, à remplir leurs promesses. Je lui ai fait donner ce matin dix soldats et un officier pour aller dans chaque maison. Les maîtres s'étaient cachés ; il est cinq heures du soir et je ne vois rien venir. Mes agens ne croient pas qu'on puisse avoir plus de 200,000 fr. d'ici à quelques jours. Je n'en ai encore que 60,000, qui avec 70,000 fr. que le payeur laisse à son préposé à Alexandrie, et qui seront pris sur les fonds à remettre par les Alexandrins, font la somme de 130,000 f. Nous laissons pour 185,000 d'argenterie ; il restera par conséquent 55,000 fr. à faire passer par le préposé d'Alexandrie, au payeur-général, au quartier-général, ou qu'il emploiera pour d'autres services, si vous l'ordonnez.

Nous avons conféré avec les généraux Kléber, Menou et Dumuy, sur le transport du trésor par terre. On a généralement trouvé trop de danger à le compromettre, ne pouvant lui donner qu'une faible escorte, et les dangers de la mer ont paru infiniment moindres. D'ailleurs nous avons calculé que, par cette voie, le trésor vous rejoindrait plutôt. Enfin, depuis que vous êtes parti, nous n'avons pu, à tout prix, trouver à acheter un seul chameau, tandis qu'il nous en faudrait au moins dix ou douze.

POUSSIELGUE.

Corfou, le 20 messidor an 6 (8 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le citoyen Comeyras retenu en Italie par la difficulté d'obtenir les fonds indispensables à la solde des troupes de cette division, n'ayant encore pu se rendre ici, j'ai cru devoir ouvrir la lettre à son adresse, dont était porteur l'aspirant Grasset, chargé de diriger la *Santa-Marina*, arrivée le 9 du courant. Le contenu de cette lettre a justifié ma hardiesse, puisquelle renfermait des ordres dont l'exécution ne devait souffrir aucun retard.

Dénué de tous moyens pécuniaires, j'aurais eu quelques peines, citoyen général, à faire charger sans délai ce bâtiment, de bois à brûler, sans le zèle des citoyens Hodoul et Frangieli, dont l'amiral Brueys vous aura peut-être parlé avantageusement. Le dernier de ces citoyens, quoiqu'en avance de 300,000 talaris pour fournitures faites, soit à la marine, soit à l'armée de terre, quoiqu'il travaillât à la cargaison en bois à brûler du brick *le Fanari*, que le général Chabot vous envoie, s'est offert de charger de ce combustible, non-seulement *la Santa-Marina*, mais tous les navires que vous voudrez bien nous adresser. En les attendant, *la Santa-Marina* est allée faire son chargement à Preveza, et partira pour l'armée dans sept à huit jours.

Suivant votre intention, j'ai fait aussi de suite la proclamation ci-incluse. Elle produira sans doute son effet dans les départemens d'Ithaque et de la mer Égée, mais non pas dans celui-ci, qui ne récolte pas en quantité suffisante les denrées que vous me demandez.

J'ai cru deviner, général, que vous destinez à faire de l'eau-de-vie la plus grande quantité des raisins qu'on vous enverra. Permettez-moi de vous observer que si cette boisson vous est nécessaire, on en obtiendrait davantage et à meilleur compte, en faisant distiller à Zante même, les raisins secs qui y pourrissent dans les magasins. Il ne faudrait pour cela qu'une demande formelle de votre part. Nous motiverons sur elle la permission de distiller ce fruit, à quoi s'oppose, fondé sur son bail, le fermier de la vente exclusive de l'eau-de-vie.

Dans la lettre à laquelle je réponds, citoyen général, vous parlez d'une précédente que *l'Arthémise* devait avoir apportée au citoyen Comeyras. Cette frégate est arrivée il y a trois jours, et son capitaine et le citoyen Lavalette, votre aide-de-camp, n'avaient aucune lettre pour le commissaire. Je ne sais si je dois m'en affliger ou m'en féliciter; car plus je désire vous prouver mon zèle, plus il eût été désespérant pour moi, que, faute de pouvoirs, je n'eusse peut-être pu exécuter vos ordres. Cette impuissance de faire le bien et même quelquefois d'empêcher le mal, est le supplice que j'éprouve depuis deux mois et demi que j'attends le commissaire organisateur, et le besoin que l'on y a de l'homme de la loi, est tel qu'il fait ressembler au mécontentement les vœux impatiens que l'on forme pour son arrivée.

PARIS.

Alexandrie, le 20 messidor an 6 (8 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je profite, citoyen général, du départ d'un détachement de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade pour vous faire parvenir le citoyen Junot avec quelques fonds. Le payeur de l'armée partira demain avec le général Menou pour Rosette, où il attendra vos ordres, à moins qu'il ne puisse remonter le Nil avec la flottille.

Le citoyen Rouch, agent des transports militaires, vient de me faire un rapport affligeant. Quinze employés de ce service ont été assassinés par les Arabes à quatre lieues d'ici. Ces jeunes gens devaient suivre hier soir votre quartier-général ; n'étant pas prêts, ils ne sont partis qu'à quatre heures du matin. Deux ont échappé au massacre et sont venus en apporter la nouvelle.

Aujourd'hui, un Grec, vers midi, a couru les rues en criant de toutes ses forces que les mameloucks arrivaient, que l'armée française était coupée, qu'il fallait fermer les boutiques, et, en effet, elles se sont fermées. On m'a amené cet homme ; je l'ai fait conduire au schérif, qui lui a fait administrer une bonne volée de coups de bâton. On a crié ensuite dans les rues la défense de donner de pareilles alarmes. Au reste, tout le monde est en activité et s'occupe de mettre à exécution les instructions que vous avez données. Au premier jour, citoyen général, j'aurai l'honneur de vous faire un rapport plus détaillé.

Le commandant de la place vient de me rendre compte que les employés assassinés dont j'ai parlé plus haut, étaient chargés du convoi des vivres de votre état-major et de la colonne ; qu'ils étaient venus lui demander une escorte et un guide ; mais que ne pouvant leur donner que le détachement de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade qui était harrassé de fatigue par une marche de huit lieues, il leur avait ordonné d'attendre que ces troupes eussent pris quelque repos ; et ce commandant était dans la pleine sécurité de l'obéissance de ces employés, lorsqu'il apprit l'événement malheureux qui leur était arrivé et qui était la suite de leur imprudente désobéissance. KLÉBER.

Alexandrie, le 20 messidor an 6 (8 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Après votre départ d'Alexandrie, j'ai fait tout ce qu'il était possible de faire pour me procurer des chameaux, afin de pouvoir vous joindre, mais toutes mes démarches ont été infructueuses : cependant le général Kléber, à qui je me suis adressé, m'ayant appris qu'il faisait partir aujourd'hui environ 150 hommes d'infanterie et 20 hommes de cavalerie, je me suis déterminé à profiter de cette escorte pour vous envoyer un payeur, à qui j'ai remis tout l'or que j'avais. Il emporte 70,000 f.; cette somme pourra vous servir pour les besoins du moment. J'ai pris le parti de m'embarquer demain avec le général Menou pour arriver à Rosette et de là au Caire. Je prends tous les payeurs divisionnaires avec moi.

Permettez-moi, citoyen général, de vous faire observer combien il est surprenant de voir dans cette circonstance le trésor de l'armée privé de tous moyens de transport, tandis qu'une foule d'individus qui n'avaient que leurs effets à emporter, sont partis hier, ayant des chameaux avec eux. Ce ne sont pas là, certainement, vos intentions, aussi j'espère que vous prendrez des mesures pour que je ne me trouve point à l'avenir dans une pareille position. Estève.

Au quartier-général d'Alexandrie, le 21 messidor an 6 (9 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je m'empresse, citoyen général, de vous rendre un compte sommaire de tout ce qui s'est passé à Alexandrie depuis votre départ, espérant par le retour du courrier, recevoir des nouvelles de votre marche et de vos succès.

La défense provisoire d'Alexandrie a été arrêtée et déterminée en attendant que les hauteurs fussent retranchées. Les troupes continuent à bivouaquer sur la place ; je vais leur faire distribuer des nattes et tout ce qui pourra les garantir de l'humidité pendant la nuit, et les mettre à l'abri de l'excessive chaleur pendant le jour.

Le schérif s'est engagé à fournir des travailleurs. Il espère qu'il s'en présentera un grand nombre lorsqu'ils verront le salaire se payer exactement.

D'après les conventions faites, chaque travailleur sera payé sur le pied de 20 s. par jour. Un piqueur arabe sera chargé de diriger les travaux de 18 hommes ; son salaire sera de 25 s. La surveillance et la police seront confiées à un chef, pris dans une classe supérieure, auquel il sera donné 9 fr. par jour. On a fait quelques observations sur ce dernier salaire ; mais le schérif a persisté dans sa demande, en disant que l'homme qu'il présentait était ingénieur, et qu'on pouvait en espérer des services importans. On a passé outre.

J'ai organisé une commission de subsistances pour le service journalier ; elle est composée ainsi qu'il suit :

ADMINISTRATION DE TERRE.

Le commissaire de la place.
L'agent des vivres.
Le citoyen Magallon cousul.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Le commissaire chargé de cette partie.
Le citoyen Boyer, garde-magasin.
Un musulman présenté par le schérif aura voix consultative.

La première demande qu'a dû me faire cette commission, est celle de quelques fonds ; je lui ai fait remettre à l'instant 6,000 fr., dont elle sera comptable. Cette somme a été prise à l'avance sur les 2,000 fr. mis à la disposition du commandant des troupes, par chaque décade. Cette commission fera construire des fours et se pourvoira d'une infinité d'ustensiles nécessaires aux

hôpitaux. Elle fera pareillement l'acquisition d'un troupeau, car toute espèce de réquisitions, en ce moment, répandrait l'alarme.

Le pain ne manquera pas, et les ingénieurs des ponts et chaussées Girard et Lepere, chargés de l'inspection des citernes, font espérer une assez grande quantité d'eau pour la consommation, actuellement d'ici au débordement du Nil.

D'après le résultat des sondes faites par le capitaine Barré, il paraît que l'escadre pourra entrer dans le port. C'est une des meilleures nouvelles, je pense, que je puisse vous annoncer. On va s'occuper du balisage et de l'établissemens des signaux.

Quelques Français ayant commis des excès pendant la nuit, le schérif m'a adressé ses plaintes à ce sujet; mais comme j'avais également droit de me plaindre de plusieurs Turcs, il a été convenu entre nous qu'à l'avenir les patrouilles seraient composées de Français et de Turcs. J'attends de cette mesure un très-bon effet et pour le présent et pour la suite.

Je me suis également plaint au schérif des assassinats qui se commettent dans les campagnes. Il m'a promis de donner des ordres précis et sévères pour mettre fin aux brigandages des hordes vagabondes qui nous environnent. Il n'ose pourtant pas s'en promettre un grand succès.

On a commencé ce matin l'échange des lingots, mais je crois que l'on discontinuera cette opération, ces mêmes lingots étant portés par les Arabes, à trop bas

prix. Il vous sera rendu un compte particulier sur cet objet, par le contrôleur des finances.

L'absence des soldats maltais, les difficultés apportées à leur débarquement, ont reculé jusqu'à ce moment l'organisation de la colonne mobile du général Dumuy.

Il y a à bord des bâtimens de transport une quantité d'effets appartenant aux différens corps de l'armée; je pense que votre intention est de les y laisser jusqu'à nouvel ordre. Différens régimens de cavalerie y ont aussi laissé leurs selles. Je les ferai partir par Rosette, avec le général Menou. Ce général part ce soir sur des bâtimens de transport, ainsi que les guides à pied et à cheval qui étaient restés en arrière, et les différens payeurs.

Différens bâtimens neutres ont été désarmés par ordre du schérif, lors de l'attaque d'Alexandrie. Les capitaines réclament aujourd'hui la restitution de leurs armes. Je ne l'ordonnerai que lorsque vous m'y aurez autorisé.

La garnison d'Alexandrie est de 1009 hommes, non compris les grenadiers, dont le service et les patrouilles sont très-fatigans. Le nombre des hommes pour la garde ordinaire, réduit autant que possible, se monte journellement à 406 hommes. Vous jugez, mon général, que ce service, avec la garde et les détachemens extraordinaires que l'on peut être dans le cas de fournir, ne peut continuer sans que la garnison ne soit renforcée. Si les vaisseaux entrent dans le port, le renfort est trouvé.

Vous trouverez ci-joint une lettre qui m'a été re-

mise par le consul de la république à Raguse. Veuillez, général, m'instruire si les armes qu'il réclame doivent être rendues.

J'attends pareillement vos ordres pour le départ des différens bâtimens arrêtés dans ce port.

Le schérif vient de me donner les nouvelles suivantes : Mourad-Bey, avec dix autres beys, marche sur Damanhour, trois autres sur Damiette, un sur Damas, pour empêcher un mouvement de la part du pacha en notre faveur. Le pacha du Caire a été contraint de descendre du château ; il a été remplacé par un bey.

KLÉBER.

Au quartier-général à Alexandrie, le 22 messidor an 6
(10 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre du général Berthier, en date du 20, par laquelle il me fait passer vos ordres de faire partir pour Rosette, les équipages de cavalerie. Le général Menou qui, ce soir, se met en route, s'est chargé de les conduire.

Le schérif vint chez moi dans la soirée d'hier, accompagné d'un drogman et d'un Turc, qu'il avait mis en observation sur un minaret, m'annonçant qu'il paraissait au large sept voiles inconnues. Il était inquiet ; je le rassurai, en lui disant affirmativement que ces bâtimens étaient français et nous amenaient des renforts. Mes conjectures se vérifièrent : je reçus à l'instant le rapport du capitaine d'armes, qui m'annonça

que l'on avait signalé dix-neuf voiles françaises. Elles entrèrent bientôt après dans le port. Vous en trouverez l'état ci-inclus.

Des quinze employés aux transports militaires, qui ont été attaqués par les Arabes, ainsi que je vous en ai rendu compte dans ma lettre du 20 messidor, neuf sont rentrés; nous espérons que le nombre des tués se réduira à trois ou quatre.

Les soldats de la garnison travaillent assez activement à l'élévation des batteries; demain elles seront armées en partie. Nous voilà hors d'insulte et dans une parfaite sécurité sur les entreprises de l'ennemi.

Les Maltais sont enfin débarqués; le général Dumuy compte marcher d'abord à Thurium sur la route de Damanhour, et de-là se rendre à Aboukir pour établir la communication du lac. Je profiterai de cette marche pour vous envoyer les quatre-vingts dragons montés, du quatorzième régiment, arrivés par le dernier convoi. J'y ajouterai les détachemens d'infanterie qui sont restés en arrière de leur division.

La lettre que je vous écrivis hier, devait vous parvenir par un officier que le général Menou aurait fait partir de Rosette; mais les nouvelles intéressantes que m'apprit le schérif sur les mouvemens des beys, me déterminèrent à vous l'envoyer sans délai, par exprès à cheval, de la fidélité duquel le schérif s'est rendu responsable. Il eût été sans cela peu militaire de vous donner des détails sur les forces d'Alexandrie.

Le général Menou a été obligé de rentrer, les vents ayant été contraires; il a failli échouer.

Je vais faire établir des télégraphes par le citoyen Conté, qui m'a fourni des moyens simples et d'une exécution facile. Il y en aura un à Rosette, un autre à Aboukir, un troisième à Alexandrie, un quatrième à Thurium, un cinquième à Damanhour. Je vous rendrai compte du service de cette entreprise. KLÉBER.

Au quartier-général de Deyrouth, le 22 messidor an 6 (10 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Les deux exprès que vous m'avez envoyés hier et votre lettre du 20, ne me sont parvenus que hier à quatre heures et demie après midi, à Rosette, où le général Menou et le général Andréossi n'étaient point arrivés. J'ai donné ordre sur-le-champ au général Lannes de partir à minuit avec la vingt-cinquième et la soixante-quinzième demi-brigade, pour se rendre à Deyrouth. J'ai laissé la moitié des dragons à pied, pour tenir la garnison à Rosette. A sept heures du soir, le général Andréossi est arrivé avec sa colonne. Je l'ai instruit qu'il y avait huit djermes à la barre, pour alléger les vaisseaux de la flottille commandée par le général Perrée; que, faute de marins, je n'en avais pas pu prendre davantage, mais que la demi-galère venant d'entrer dans le port, elle pourrait fournir des hommes pour en employer plusieurs autres. Je compte que le général Andréossi pourra en réunir au moins trente, sur lesquelles il embarquera 1°. tout le monde; 2°. la moitié

des dragons à pied, que leurs bottes estropient et qui sont surchargés de leur porte-manteau, de leur sabre et de leur fusil; 3°. les deux pièces de 3, l'obusier, leurs affûts et les caissons attachés à ma division, et qu'il m'aurait été impossible de conduire par le chemin étroit des rizières qui seul amène de Rosette ici. Je suis convaincu que les généraux Perrée et Andréossi partiront ce soir de Rosette et arriveront demain à Rahmanieh. Le premier n'a pu passer la barre du Nil que hier après midi, et n'a mouillé dans le port de Rosette qu'à neuf heures du soir.

Les Turcs sont très-méfians : ils demandent toujours à être payés d'avance. Comme les patrons des djermes s'étaient tous cachés, je promis à ceux que j'envoyai au devant de l'escadre légère, de les payer lorsqu'ils lui auraient fait franchir la barre du Nil. J'ai prévenu le général Perrée de cette promesse, en le priant de la remplir. L'officier qu'il m'a envoyé pour m'annoncer qu'il avait reçu ma lettre, me donna à entendre que cet engagement serait sans effet si je n'en faisais pas les fonds. Je lui remis sur-le-champ dix louis, pour payer de suite les patrons, persuadé que c'était le seul moyen d'avoir quarante djermes ce matin.

J'ai laissé au commandant de la place une lettre pour le général Menou et copie de tous les ordres que j'ai donnés dans la place ; un détail sur les opérations faites et sur celles que je n'avais pu entamer, faute de temps.

Je partirai d'ici, cette nuit, général, pour être rendu demain dans la matinée, à Rahmanieh, où le général Murat doit vous avoir déjà joint.

La journée de Rosette ici est extrêmement forte : les troupes, parties à une heure du matin, ne sont arrivées qu'à deux heures après midi, cruellement tourmentées par la chaleur.

Le citoyen Remondon, commissaire des guerres de la division, a pris toutes les mesures nécessaires pour faire partir de Rosette, ce matin, une djerme chargée de deux cents quintaux de riz pour l'approvisionnement de l'armée. DUGUA.

Au quartier-général à Alexandrie, le 24 messidor an 6 (12 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le schérif est venu dans la soirée d'hier, citoyen général, me dire que les capitaines des cinq bâtimens qui se trouvent actuellement dans le port, s'étaient présentés chez lui pour l'engager à me demander de les laisser sortir du port. Je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre que ces bâtimens étaient réclamés par une mesure que la guerre autorise, et dont ils n'avaient pas plus à se plaindre que les autres capitaines de vaisseaux neutres ou amis, soumis au même embargo. J'ai ajouté qu'il était possible que vous m'eussiez déjà expédié l'ordre de leur ouvrir le port; mais que plusieurs messagers venant de Damanhour, ayant été arrêtés suivant sa propre déclaration, il était naturel de penser que la lettre qui renfermait cet ordre, avait été interceptée. Il m'offrit alors, dans le cas où je voudrais vous de-

mander vos intentions à ce sujet, un exprès dont il répondrait. Veuillez donc, citoyen général, prendre la peine de m'en instruire.

Je dépense beaucoup d'argent; on me présente à chaque instant de nouveaux mémoires pour fournitures, main-d'œuvres et courses. J'ai fait, à cette occasion, une observation au schérif, en ajoutant qu'il serait bon de déterminer un tarif; il m'a répondu que le temps n'en était pas encore venu, que, pour gagner la confiance des habitans, il fallait payer largement, et, en s'excusant sur ce qu'il paraissait me donner un avis, il me dit : Mourad-Bey est généralement aimé, parce qu'il donne comme il prend, à tort et à travers. Le maître de poste d'Alexandrie m'a réclamé quatre-vingt talaris pour vingt guides que vous lui aviez fait expédier; il m'a dit que vous étiez convenu de lui payer quatre talaris par course, je lui en ai donné la moitié; j'attendrai votre réponse pour lui payer le reste, car je ne lui donne que deux talaris par course.

Il arrive journellement des bâtimens des Echelles du Levant, qui sont aussitôt mis en quarantaine. D'après leurs rapports, la peste ravage Constantinople et Smyrne.

La construction du lazaret devient tous les jours plus urgente; mais il faudrait des fonds, et nous en sommes réduits à dire à cela comme à beaucoup d'autres choses : Le temps n'est pas encore venu.

Le général Menou est parti hier pour Rosette; les matelots commettent beaucoup de désordres à terre : ils ont dévasté les environs d'Aboukir, et coupé les

dattiers à fleur de terre. J'en ai écrit à l'amiral Brueys.

A quelques petites irrégularités près, tout est fort tranquille ici; le commandant de la place n'est pas au niveau de ses fonctions, et paraît, en outre de cela, fort mal secondé.

Je vous ai instruit, citoyen général, que j'ai disposé de 6,000 fr. pour la commission des subsistances, ce qui fait l'équivalent de trois décades en avance sur les fonds accordés au commandant des troupes à Alexandrie; mais le payeur m'a observé que, d'après vos ordres, il ne pouvait avancer que deux décades. La nécessité me forçant d'insister, le payeur a satisfait à ma demande, sur un ordre écrit que je lui ai remis, pour mettre à couvert sa responsabilité. Je ne me suis réservé que 1000 fr. sur ces 6,000 fr., et cette somme est loin de suffire aux dépenses journalières que je suis dans le cas de faire, tout devant se payer comptant et fort cher. Il me semble indispensable, mon général, que vous assigniez des fonds particuliers à cette commission de ubsistances, ne serait-ce que 1000 fr. par décade.

Le consul de Venise a obtenu de vous la permission de retourner dans sa patrie; il partira donc aussitôt que l'embargo sera levé.

Je vous ai déjà fait la demande relativement à la restitution des armes que le schérif a prises sur les différens bâtimens qui se trouvaient dans le port, lors de l'attaque d'Alexandrie. J'attends là-dessus vos ordres.

Quoique ma plaie ne doive se cicatriser que dans un mois d'ici, rien ne m'empêchera de me rendre au Caire, ou du moins d'aller joindre ma division. Je regarde

Alexandrie comme un lieu d'exil, permettez-moi d'en sortir le plus tôt possible.

Voici la cinquième lettre que je vous écris, et vous ne m'en avez encore accusé aucune; nous sommes dans la plus grande impatience de recevoir de vos nouvelles.

KLÉBER.

Corfou, le 24 messidor an 6 (12 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je croirais manquer à mon devoir, si je ne vous rendais compte d'une mission dont je viens d'être chargé auprès d'Ali, pacha de Janina. Je n'en suis de retour que depuis avant-hier.

Le ministre de la marine et des colonies, par sa lettre du 20 germinal dernier, écrit au général commandant les îles du Levant, que les intentions du Directoire sont : qu'il envoie de suite un des officiers principaux de sa divison auprès d'Ali, pacha de Janina, pour lui porter une lettre qu'il lui écrit par ordre du Directoire, afin de témoigner à ce prince toute la satisfaction et la reconnaissance du gouvernement pour les secours qu'il avait donnés pour la subsistance de notre escadre, et les offres continuelles qu'il nous faisait de nous fournir de toutes les denrées dont nous pourrions avoir besoin. La même lettre portait que cet officier supérieur serait accompagné de plusieurs autres officiers, pour servir de cortége et donner plus d'importance à la mission dont il se trouvait chargé.

Quoique Ali-Pacha se trouvât absent de ses états, commandant une division sous les murs de Widdin, le général n'a point cru devoir différer l'exécution des ordres qu'il a reçus. Il a bien voulu me nommer pour être le porteur de cette lettre importante, accompagné de mes adjoints et d'un autre officier. Trois voyages que j'ai déjà faits à Janina; le marché de ces mêmes secours que j'avais demandés moi-même; la connaissance parfaite de la langue, pouvant m'expliquer sans l'entremise d'un drogman, et mon étroite amitié avec Ali-Pacha, ont engagé le général à me choisir.

Je suis arrivé le 6 de ce mois à Janina. A quelques lieues de la ville, j'ai envoyé un exprès pour avertir le consul de France que je venais; que j'étais chargé d'une mission par le gouvernement; que je demandais à être accueilli en conséquence, et qu'il eût à en avertir sur-le-champ les deux fils d'Ali-Pacha, Mouktar et Willy, qui se trouvaient en ce moment à Janina. Je n'ai point tardé à voir venir à ma rencontre un officier de distinction des pachas, pour me recevoir, et on m'amena un cheval de leurs écuries pour me conduire chez le consul. J'ai envoyé aussitôt ce drogman pour saluer les pachas, leur notifier l'importance de ma mission, qui nécessitait une audience d'étiquette et de cérémonie, d'autant plus que j'étais encore chargé de leur communiquer de nouvelles victoires remportées par le général en chef Bonaparte, et de les assurer de l'amitié de la grande nation.

Ils m'envoyèrent de suite leurs deux premiers ministres pour me faire compliment, et nous convînmes que je me rendrais seul dans la nuit pour régler avec

les pachas le cérémonial de la visite du lendemain, que j'effectuai.

Le lendemain, 7 du courant, les pachas m'envoyèrent deux de leurs principaux officiers, accompagnés de douze chaoux et des janissaires de cérémonie, qui vinrent me prendre à la maison consulaire et m'accompagnèrent au palais, où les pachas me reçurent à la porte de la salle, où étaient tous les principaux du pays. Je leur remis la lettre du ministre de la marine, celle du général Chabot qui l'acompagnait, et je leur dis que j'avais reçu un ordre de votre part pour leur annoncer la prise de Malte après un combat de quelques heures, l'entrée d'une escadre considérable dans les mers du Levant, et l'assurance que vous donniez à Ali-Pacha et à ses fils de la protection et de l'amitié de la république. Je ne puis vous exprimer, citoyen général, l'effet que cette nouvelle fit sur les deux jeunes pachas, la joie qu'ils en témoignèrent et l'assurance de leur reconnaissance. Ils ajoutèrent qu'il n'était pas d'offres que ne vous ferait Ali-Pacha pour contribuer à la gloire de la grande nation. Nous étions convenus, dans ma visite de la nuit, qu'il y aurait un Tartare tout prêt, que nos lettres le seraient également, et qu'il partirait de suite pour porter ces nouvelles à Ali-Pacha, à son camp. Le Tartare partit et j'étais encore avec les pachas.

Voilà, citoyen général, le précis de ma mission. Vos momens sont trop précieux pour vous entretenir longuement des détails de mes autres visites, des discours que me tinrent les pachas sur vos brillans succès, des

réflexions qu'ils firent, et du désir qu'ils temoignèrent d'y prendre part.

Il ne m'appartient point, citoyen général, de pénétrer vos glorieux projets; mais le désir de pouvoir être utile à ma patrie, et de remplir la tâche de mes devoirs militaires et de citoyen, me fait prendre la liberté de vous assurer que si jamais vos intentions vous portaient à tenter quelque expédition, vous pourriez compter avec la plus grande confiance sur Ali-Pacha et ses deux fils Mouktar et Willy, qui sont également gouverneurs des provinces. Le premier vient de refuser le pachalik de Négrepont, qui lui a été offert par la Porte. Il sera toujours prêt à fournir toutes les munitions de bouche dont vous pourrez avoir besoin. Je pourrais même vous assurer que si jamais il vous paraissait nécessaire de diriger quelque troupes du côté de l'isthme de Corinthe, Ali-Pacha, je crois, se ferait un devoir d'y envoyer Mouktar-Pacha, qui est un vrai guerrier, avec un corps d'Albanais. Si vous le jugez à propos, je l'accompagnerais volontiers, et j'espère qu'il suivrait toutes les dispositions que vous m'auriez prescrites; la connaissance parfaite que j'ai de la langue grecque, celle locale que j'ai également de toute la Morée et d'une partie de l'Attique où j'ai resté près de cinq ans, me donneraient quelques avantages.

Je puis vous assurer, citoyen général, de la plus étroite amitié et confiance entre Ali-Pacha, ses fils et moi. Trois voyages que j'ai faits dans ce pays-là; le nom de mes ancêtres, qui ont occupé les consulats généraux de la , pendant cent vingt ans; les conversations que

nous pouvons avoir ensemble sans intermédiaires, ont multiplié les nœuds de cette amitié.

Soyez convaincu, général, du zèle que j'apporterai toujours à remplir les missions que vous voudrez bien me confier, soit comme militaire ou porteur d'ordre.

Conformément aux ordres que vous aviez donnés, général, j'avais fait passer dans les montagnes de Magne la nouvelle de vos victoires et de la prise de Malte; je viens de recevoir réponse du prince du Magne (1); il me charge de vous faire ses complimens, et de vous assurer de tout son dévouement à la république française.

Rose.

A bord de l'Orient, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Les demandes réitérées du contre-amiral Decrés de quitter la frégate *la Diane* pour passer sur un vaisseau, m'obligent à vous en faire part pour obtenir votre assentiment, et vous prier de lui accorder ce qu'il désire avec tant d'ardeur, si vous ne le destinez pas à quelque mission particulière.

Veuillez bien me faire connaître vos intentions à cet égard, afin que je puisse lui répondre d'une manière positive la première fois qu'il m'en parlera. Il est certain que désormais le service qu'il remplit devenant moins important, il peut être remplacé sans un grand incon-

(1) Contrée de la Morée.

vénient et devenir fort utile dans la ligne. Si vous persistez à vouloir envoyer le chef de division Perrée à Ancône, il pourrait reprendre *la Diane*, qu'il a quittée avec tant de regrets, et le contre-amiral Decrés passerait sur *le Mercure* : par ce moyen, il n'y aurait de dérangement pour personne.

Vous savez sûrement déjà que tous les bâtimens arriérés du convoi sont arrivés, le 21, à Alexandrie, sous l'escorte de trois avisos et de la demi-galère, en tout dix-sept bâtimens.

J'appris avec peine que six chaloupes canonnières avaient été désarmées à Malte, puisqu'elles vous auraient été dans ce moment plus utiles que les vaisseaux.

La déposition d'un bâtiment maltais entré à Malte, le 7 messidor, dit qu'il a passé devant Messine et Syracuse une escadre anglaise de quatorze vaisseaux et un cutter, qu'elle a envoyé ses chaloupes à terre pour faire des vivres. Ce rapport est conforme aux quatorze bâtimens de guerre qu'on a vus, le 10, devant Alexandrie. Il est à présumer que cette escadre est retournée sur ses pas, puisque plusieurs bâtimens venus de Chypre n'en ont aucune connaissance, à moins que les Anglais n'aient été aux Dardanelles pour engager le Grand-Seigneur à réunir ses forces aux leurs. Le temps nous apprendra quelle route ils ont prise. En attendant, je suis prêt à les recevoir.

J'attends de vos nouvelles avec bien de l'impatience, mes vœux vous accompagnent partout, et, s'ils sont exaucés, tous vos pas seront marqués par des succès.

L'ordonnateur de l'escadre est depuis trois jours à

Rosette. Il est bien à désirer qu'il nous porte quelque chose de satisfaisant sur les subsistances; car, quoique dans l'inaction, nous n'en manquons pas moins, et bientôt je serai forcé de réduire la ration.

Je m'occupe de faire prendre à l'escadre une position formidable, dans le cas où je serais forcé de combattre à l'ancre; ce travail se fait lentement à cause des vents du nord qui soufflent avec force.

J'ai demandé deux mortiers à Alexandrie, pour les placer sur l'écueil, où j'ai appuyé la tête de la ligne; mais j'ai bien moins à craindre pour cette partie que pour la queue, sur laquelle les ennemis porteront vraisemblablement tous leurs efforts. Cette rade est trop ouverte pour qu'une escadre puisse y prendre une position militaire contre l'attaque d'un ennemi supérieur.

Nos sondeurs au port vieux espèrent avoir trouvé une passe, dans laquelle il n'y aura pas moins de cinq brasses et demie, ce qui fait vingt-sept pieds six pouces. Si cela est, nos vaisseaux pourraient entrer avec un vent favorable et une belle mer; mais il y aura toujours la sortie, qui sera pénible et dangereuse.

J'envoie chaque jour un canot de service au fort d'Aboukir et à Rosette, lorsque le vent n'est pas trop fort. Il serait bien utile d'avoir quelques djermes au service de l'escadre pour faire son eau, dont elle a grand besoin, ainsi que du bois à brûler.

Les garnisons de nos vaisseaux sont très-faibles et composées de soldats valétudinaires, jeunes et insubordonnés. Il semble qu'on ait fait un choix dans votre armée, pour nous donner ce qu'il y avait de plus mauvais.

Demain, nous célébrerons le 14 juillet. BRUEYS.

Corfou, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

En exécution de vos ordres, citoyen général, je vous expédie les deux bâtimens chargés de bois que je vous ai annoncés; ils partent sous l'escorte du chebeck *le Fortunatus* et du brick *le Rivoli*, que vous m'avez demandés pour me renvoyer des nouvelles.

Leur départ a été retardé jusqu'aujourd'hui par la difficulté qu'il y a eu à se procurer tous les agrès nécessaires pour armer le bâtiment de transport *le Fanari*, qui est une prise que nous avons faite, et qui manquait de tout.

C'est le citoyen Frangouly, négociant de cette ville, qui nous a fourni ce bois; c'est également lui qui nous a fait subsister ici jusqu'à présent, en sorte que nous lui devons beaucoup d'obligations et beaucoup d'argent. L'amiral Brueys, à qui il a rendu de grands services quand son escadre était ici, vous en aura sûrement parlé avantageusement.

Vous savez combien nous sommes arriérés dans cette division, pour la solde et les subsistances; permettez-moi de vous réitérer les demandes que je vous ai faites de secours; il vous serait peut-être possible de nous renvoyer les bâtimens qui portent du bois, chargés de grains, qui, dit-on, est abondant en Egypte. On dit également qu'il y a beaucoup de charbon de terre, nous en avons ici un besoin extrême pour les ateliers du génie et de l'artillerie, je vous invite à nous en faire part, s'il est possible. CHABOT.

En rade de Chebriketti, e 25 messidor an 6
(13 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

D'après les ordres que vous m'aviez donnés, général, ainsi qu'au chef de division Perrée, nous nous sommes portés avec la flotille entre les villages de Miniet-el-Salem et de Chebriketti pour inquiéter le flanc de l'ennemi. Les trois chaloupes canonnières qui avaient été en reconnaissance, s'étaient arrêtées, après le coucher du soleil, à la hauteur de Chebriketti, et les djermes avaient mouillé auprès.

Dès que nous avons aperçu l'avant-garde au village de Miniet-Salamé, nous avons ordonné de faire feu de tous les bâtimens de la flotille. L'ennemi, rassemblé en force au village de Chebriketti, et ayant poussé son avant-garde du côté de Miniet-Salamé, a fait un feu vif et soutenu de canon et de mousqueterie contre les chebeks, les djermes et les chaloupes canonnières. Cinq djermes ont été coulées bas. Tous les détachemens embarqués sur la flotille ont descendu à terre, et j'ai envoyé l'ordre au général Zaiouchek de former un bataillon carré, ouvert du côté du Nil. Mon intention était de couvrir la flottille et de faire face aux nombreux détachemens d'infanterie et de cavalerie qui se montraient dans la plaine, sur la rive droite, où nous nous trouvions. Dans cette position, nous étions pris en flanc et de revers par les batteries de la rive gauche et en face du village qui est vis-à-vis Chebriketti et auquel l'ennemi ap-

puyait sa gauche. J'ai fait faire un mouvement sur ce village, en conservant toujours le même ordre de bataille, et je l'aurais attaqué sur-le-champ, si je n'avais craint de découvrir la flottille, avant que les mouvemens de la droite de l'armée eussent paru décisifs.

Quoique les troupes à mes ordres fussent un assemblage incohérent de détachemens de divers corps et de diverses administrations et mal armés, la présence de beaucoup d'officiers distingués et qui ont été infiniment utiles, a fait naître, dans cette troupe, une confiance qui lui a fait envisager sans crainte le désavantage de sa position et de sa composition, et les mameloucks en face d'eux et prêts à les charger.

Nous étions assez près du village et nous brûlions d'y pénétrer. Dès que je me fus aperçu que le village était dépassé, j'ai fait entourer le village par deux colonnes et j'ai pénétré par le centre, ayant eu soin de laisser une réserve formée en équerre, l'angle sur un mamelon; un des côtés couvrait toujours la flottille, et l'autre côté faisait face à l'ennemi.

Les trois colonnes se sont rejointes en avant du village, où j'ai fait prendre une position en demi-cercle, et j'ai ordonné à la réserve de se rapprocher.

Il y a eu quelques tués et quelques blessés, mais je n'en sais pas encore le nombre.

Toute la troupe a montré beaucoup d'assurance, et chacun a fait son devoir. Le général Zaiouchek a bien servi. Les officiers qui se sont le plus distingués et auxquels j'ai des obligations particulières, sont : le chef de bataillon du génie, Sauson et les chefs de bataillon

du génie Detroyes et Lazowski ; les citoyens Doguereau, aide-de-camp du général Dommartin, et Guérin, mon aide-de-camp, se sont bien montrés. Le chef de division Perrée a été blessé au bras, d'un coup de boulet qui n'a fait qu'effleurer ; l'éloge de sa bravoure est le moindre que je pourrais faire des qualités de cet excellent officier. Les troupes de marine se sont parfaitement battues. Les citoyens Poulain et Guichard, lieutenans de vaisseau, ont montré autant d'activité que d'intelligence. Le citoyen Fauvi, adjudant du génie, a été blessé au visage.

Les ennemis ont perdu une chaloupe canonnière, qui a été incendiée. Nous attendrons de nouveaux ordres.

ANDREOSSI.

A bord de l'Orient, le (sans date).

L'amiral Brueys, commandant les forces navales de la république, dans la Méditerranée.

La position où se trouve l'armée pouvant nécessiter de combattre à l'ancre, m'oblige d'ajouter quelques signaux suplémentaires à ceux dont nous nous servons.

La ligne de bataille, dans l'ordre naturel, commencera par *le Guerrier*, le plus près de l'écueil dans le No, et finira au *Timoléon ;* de sorte que si je veux faire exécuter un mouvement aux quatre premiers vaisseaux, je l'exprimerai par le signal de la seconde escadre ; aux cinq du centre, par le signal de la première eseadre ; et enfin, si je m'adresse aux quatre derniers, je mettrai le signal de troisième escadre.

Chaque vaisseau exécutera l'ordre qui sera donné à l'escadre dont il fait partie dans la nouvelle ligne que nous venons de former. (Cette disposition n'aura lieu qu'en présence de l'ennemi.)

Les vaisseaux à l'ancre étant obligés de faire une guerre défensive, chaque vaisseau se tiendra prêt à repousser l'abordage, et tâchera de le prévenir en faisant sauter son monde dans le vaisseau qui voudrait l'aborder.

Les armes à feu et tranchantes seront distribuées en paquets le long des batteries, sur les gaillards et dans les hunes, afin que chacun soit à portée de s'en saisir au même instant, soit pour attaquer, soit pour se défendre.

Lorsque l'ennemi sera près, on fera usage de tous les objets incendiaires qui sont à bord, tels que boulets, obus, grenades, etc.

Chaque vaisseau se tiendra prêt à arrêter les progrès de l'incendie, et s'il se manifestait d'une manière violente, il coupera ses câbles sous le vent de la ligne. L'armée lui enverra sur-le-champ tous les secours possibles.

On aura soin, dans le rôle du combat, de désigner ceux qui doivent quitter leur poste pour éteindre le feu, afin d'éviter la confusion, et que les batteries continuent à jouer comme à l'ordinaire.

A Rosette, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Par votre lettre du 19 à l'amiral, vous lui prescrivez de m'envoyer à Rosette voir s'il y a des moyens de

procurer à l'armée navale le riz nécessaire pour un mois, afin de suppléer au pain, s'il venait à manquer. Vous ajoutez que je vous écrirai, et que vous donnerez les ordres en conséquence.

Voici les renseignemens que, de concert avec la commission de Trois, j'ai pris de deux négocians établis depuis long-temps ici.

Rosette et son territoire produisent annuellement quatre cent mille quintaux de riz.

Dans ce moment, on trouverait à en acheter à Rosette, dépouillé et prêt à cuire cinq mille quintaux appartenant à vingt ou trente particuliers : le prix ira environ à 16 fr. le quintal. Le fisc n'en possède pas. La consommation de l'armée navale pendant un mois, à la place de pain, n'ira qu'à quatorze cents quintaux.

L'armée navale manquera de bois ; le douanier a déclaré en avoir onze mille quintaux appartenant au fisc ; il n'en faudrait que trois mille pour completter à l'armée navale l'approvisionnement d'un mois. L'amiral vous a écrit à ce sujet.

On trouverait facilement seize cents quintaux de tabacs en feuilles dans Rosette. Nos marins en manquent, et c'est pour eux une grande privation ; cent quintaux les rendraient heureux. Il coûterait dix sous la livre.

Sans parler des tables d'état-major, qui manquent de viandes, nos malades n'ont plus de mouton; il en faudrait au moins deux cents. D'après les informations que j'ai prises, on en trouverait plus de deux mille dans les environs ; ils coûtaient, avant notre arrivée, douze ou quatorze francs : mais ces objets, ainsi que tous ceux

de menu détail, renchérissent dans les grands mouvemens.

Le riz, quand on en mange constamment à bord, engendre des maladies; il est bon qu'il soit sucré ou fortement épicé. Il est douteux qu'à Rosette on trouve suffisamment de poivre ou de piment, on en trouvera à Alexandrie si vous autorisez l'amiral à en demander.

Je n'ai pas pensé qu'il fût tellement utile d'attendre ici vos ordres, que je dusse me dispenser de retourner à la flotte. Si vous jugez à propos d'écrire à l'amiral en même temps que vous donnerez vos ordres à Rosette, l'amiral accélérera sûrement les moyens de transport; mois je serai prêt à me porter là où il sera nécessaire.

Je vous fais part d'une observation que j'ai recueillie ici, c'est que lorsqu'on se propose de passer le Bogaz, on descend le Nil pendant la nuit, pour se trouver le matin de bonne heure sur la barre où la mer ne commence à être agitée que vers les dix heures.

JAUBERT.

Cadix, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798).

Au Directoire exécutif.

Le général Baraguey d'Hilliers, fait prisonnier de guerre par les Anglais dans sa traversée de Malte à Toulon, est arrivé à l'escadre de l'amiral Jervis qui bloque constamment le port de cette ville : ce général vient de me faire passer la lettre à votre adresse que

j'ai l'honneur de vous envoyer sous le couvert du ministre des relations extérieures.

J'ai été sur le point, citoyens directeurs, de vous faire porter cette lettre intéressante ; mais ayant réfléchi que vous devez être déjà instruits de la prise de l'île et de la ville de Malte, par la voie de l'Italie, j'ai cru à propos d'épargner les frais d'un courrier.

J'ai l'honneur de vous remettre également, citoyens directeurs, le rapport de l'agent secret dont je ne puis vous assurer l'authenticité; mais tous les renseignemens que j'ai recueillis, me portent à croire qu'il n'est pas dénué de fondement. ROQUEFANTE.

Copie d'une lettre jointe à la précédente.

Cadix, le 23 messidor an 6 (12 juillet 1798).

Le général Baraguey d'Hilliers au Directoire exécutif.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après la conquête de l'île et de la ville de Malte, effectuée le 24 prairial, le général en chef Bonaparte ayant jugé utile de m'envoyer vers vous, je m'étais embarqué avec mes aides-de-camp, en conséquence de ses ordres, sur *la Sensible*, le 1er. de ce mois, pour me rendre à Toulon; mais cette frégate ayant été rencontrée aux atterrages de Sicile par la frégate anglaise *le Cheval marin*, est tombée au pouvoir de l'ennemi, le 9 du courant.

Le capitaine anglais m'a conduit à l'escadre qui bloque Cadix, commandée par le lord Saint-Vincent, et celui-ci

a ordonné que je fusse conduit en Angleterre, pour y être détenu comme prisonnier de guerre.

J'ose réclamer de votre justice, citoyens directeurs, mon échange et celui de mes aides-de-camp, tous deux lieutenans, dans le plus bref délai.

BARAGUEY D'HILLIERS.

Rapport joint à la lettre du consul Roquefante, fait par un agent secret, qui est allé le 21 messidor an 6, à bord de l'escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Jervis.

L'agent secret embarqué à bord de l'amiral Jervis, rend compte à notre agent des faits suivans tels qu'il les a recueillis.

Le 16 messidor, à neuf heures du soir, est arrivée à l'escadre de Jervis une frégate anglaise venant de la Méditerranée, dont le commandant portait des dépêches expédiées à Jervis, qui ont annoncé que l'escadre du commodore Nelson avait joint entre Malte et le cap Pasaro, l'escadre française aux ordres du vice-amiral Brueys, qu'un combat très-opiniâtre avait eu lieu entre les deux escadres, que l'escadre anglaise avait été battue, qu'elle avait été forcée de se retirer dans le port de Naples pour se réparer, et que la nôtre continuait sa route sans qu'il ait paru qu'elle ait beaucoup souffert.

L'objet de la frégate anglaise arrivée à l'escadre de Jervis, était de demander des secours que Nelson paraît réclamer, ce que Jervis ne s'est pas cru autorisé d'accorder; mais ce qui est positif, c'est que son com-

mandant en second est parti pour Lisbonne avec des ordres : ce qui porte à croire que cet officier a été chercher dans ce port le secours que Nelson demande.

Il est à observer que depuis l'arrivée de la frégate venant de la Méditerranée à l'escadre de Jervis, il a été envoyé des ordres à Gibraltar, desquels il résulte que l'on embarque pour la Méditerranée, des mâtures, des agrès et apparaux.

L'on tient chaque jour à bord de l'escadre de Jervis, divers conseils de guerre ; le nombre des marins mis aux fers augmente chaque jour, et celui de ceux exécutés depuis douze ou quinze jours s'élève, quant à présent, à vingt-deux.

Ce que l'on rapportera venant de Cadix à l'égard de cet événement, sera probablement augmenté ou diminué ; mais il ne doit être ajouté foi qu'au présent rapport, puisqu'il est tel qu'on me l'a transmis, et qu'il ne peut y en avoir de plus fidèle. ROQUEFANTE.

Au quartier-général de Corfou, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous rends compte, citoyen général, qu'il m'est arrivé ici, le 23 du courant, le premier bataillon de la soixante-dix-neuvième demi-brigade, dont la force est d'environ 700 hommes, ainsi que les huitième et neuvième compagnies de canonniers sédentaires.

Je vais de suite envoyer 400 hommes dans les départemens d'Ithaque et de la mer Égée, afin de renforcer tous mes postes, et les mettre à l'abri des insultes de la part des Turcs.

Ces troupes sont arrivées ici dans le plus grand dénûment, et nous nous trouvons dans l'impossibilité absolue de pourvoir à leurs besoins. Elles sont venues sur le vaisseau de la république *le Stengel*, qui repart de suite pour Ancône, sans même avoir communiqué, conformément aux instructions qu'avait reçues le capitaine. Il paraît, d'après ce que m'a dit ce dernier, que l'on s'occupe de réparer les deux autres vaisseaux *la Harpe* et *le Béraud*, qui se trouvent également à Ancône.

L'adjudant-général Roze que j'avais envoyé à Janina, pour y porter les nouvelles de la prise de Malte, ainsi qu'une lettre du ministre de la marine, est de retour depuis quelques jours. Il a été accueilli, on ne peut plus favorablement par les fils d'Ali-Pacha, qui ont paru très-disposés à nous donner tous les secours dont nous pourrions avoir besoin; il y a même lieu de croire qu'aussitôt que leur père aura été informé de votre arrivée dans ces contrées, il quittera l'armée et se rendra à Janina.

CHABOT.

A bord de l'Orient, le 26 messidor an 6 (14 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le bateau corse *l'Égalité* a été expédié de Toulon, pour me porter les lettres dont je vous envoie copie,

il y en a aussi pour vous que je m'empresse de vous envoyer. Ce bateau est tout ce qu'il faut pour porter vos dépêches en France, je vais le tenir prêt à partir au premier que vous m'enverrez. J'espère qu'il pourra porter la nouvelle de votre entrée au Caire. Il pourra relâcher à Malte pour faire réarmer les cinq chaloupes canonnières que vous serez sans doute bien aise d'avoir dans le Nil.

J'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin, et je me dépêche de vous envoyer les lettres que je viens de recevoir.

J'aurais bien besoin de quelques djermes pour faire l'eau de l'escadre : ce sont les bâtimens les plus propres à passer le Bogaz sans danger.

J'attends du riz avec impatience pour épargner le peu de biscuit qui me reste. Brueys.

Au quartier-général à Alexandrie, le 26 messidor an 6 (14 juillet 1798).

Au général en chef.

Deux Arabes que le schérif m'avait donnés, citoyen général, pour vous être dépêchés dans la nuit du 20, sont entrés hier ne vous ayant pas trouvé à Damanhour ; ils n'ont plus osé poursuivre leur route, d'autant plus qu'ils avaient déja été maltraités par les bédouins, avant d'arriver à cette ville : cela est-il vrai ? je l'ignore ; mais, également incertain sur le sort des autres lettres, je vous envoie duplicata de toutes celles que je vous

ai écrites depuis votre départ. Je les fais passer à Rosette par une tartane, en priant le général Menou de vous les faire parvenir par la voie du Nil. Vous concevez mon impatience de recevoir de vos nouvelles, surtout d'après celles qui se répandent ici, que vous avez fait prisonniers plusieurs beys et deux mille mameloucks. Puissiez-vous nous confirmer la vérité de cet événement!

Nous avons eu hier une alerte : un Français, canonnier marin, a été assassiné dans le moment même où, d'un autre côté, le domestique d'un officier du génie était jeté dans la mer. On crie aux armes : Français et Arabes courent çà et là dans les rues, les uns pour se rendre à leurs postes, les autres pour se renfermer chez eux. Le tumulte était à son comble ; le canonnier, frappé d'un coup de sabre fort grave et de huit coups de stylet, est porté dans la maison que j'occupe. Je fais battre la générale, j'envoie chercher le schérif; il est à bord d'une des caravelles : pendant ce temps, on prend les armes, les officiers d'état-major font eux-mêmes les patrouilles, le général Dumuy monte à cheval; cent rapports plus alarmans les uns que les autres me sont faits par les Francs effrayés; je rassure tout le monde et convoque les chefs musulmans. Le schérif, de retour de la caravelle, paraît enfin. Je me plains de l'attentat qui vient de se commettre, je fais apporter sur un brancard le canonnier mourant, je leur rappelle leurs sermens, je demande justice et vengeance. Je leur mets sous les yeux les forces qui les environnent, je leur déclare ma résolution d'abîmer leur ville, dussé-je m'enterrer sous ses ruines, pour punir la moindre violence

exercée sur un Français. Quand Mourad-Bey serait à vos portes, leur ai-je dit, une marine formidable ne serait-elle pas là pour réduire vos maisons en cendre? Je termine en ordonnant que les coupables soient recherchés et punis dans toute la rigueur des lois du pays, et qu'on remette entre mes mains huit otages à mon choix. Parmi ceux que j'avais exigés, se trouvait le frère du schérif, qui, paraissant au désespoir, s'offre lui-même à sa place. Il veut se rendre auprès de vous au Caire: je refuse, en lui disant que je le crois utile dans ses fonctions, et que je ne consentirai pas à son départ sans un ordre de vous. Il me représente que, pendant qu'il s'occupe des soins pénibles de l'administration, son frère est tout entier à ceux de sa maison; que son éloignement l'exposerait au danger de perdre sa fortune. Je le laisse maître alors de me désigner un de ses parens.

Voici les noms et les qualités des différens otages:

Ab-Delfeta Mahymoun, cousin du schérif Abrahim Turqui, fils du scheick Hamet-Turqui; Ibrahim el Bourgi, fils d'un scheick; Soliman Egomeid, *idem*; Mohamed el Messiré, *idem*; Soliman Hallaf, *idem*; un marchand barbaresque; un marchand candiote.

Le scheick Mohamed el Messiré, l'un des notables de la ville, m'a engagé à exiger en sus un otage de chaque quartier de la ville, pour leur servir à eux-mêmes de caution de la tranquillité des habitans. J'y consentis sans peine. Je vous prie de croire, citoyen général, que les affaires se sont traitées diplomatiquement plutôt que militairement, par convention plutôt que par me-

nace. La séance a duré cinq heures; tous, en me quittant, m'ont serré la main.

Je vous l'écrivis hier, mon général, le commandant de la place est au-dessous de ses fonctions, et la demi-brigade que vous avez laissée ici, est mal commandée et dans un état de désordre affligeant. Tout cela ne serait rien, si je pouvais marcher et agir au gré de mon impatience. Comme je pense qu'il n'entre pas dans vos intentions de me laisser dans cette place, il est de mon devoir de vous faire connaître l'état des choses, afin de faire servir ces observations au choix que vous ferez de mon successeur.

J'ai parcouru hier soir les retranchemens des trois hauteurs; il ne peut pas y avoir une grande liaison dans la défense, mais ils suffiront sans doute contre l'espèce d'ennemi que nous avons à combattre. Je vais faire diriger quelques ouvrages contre la ville. D'après tous les rapports et toutes les circonstances qui ont précédé ou accompagné l'événement dont je vous ai rendu compte, on serait tenté de croire que c'est une sédition manquée; j'ose espérer qu'elles manqueront toutes.

Après avoir réfléchi, j'ai cru que les détails que vous pourrez désirer sur cette affaire, vous seraient plus facilement donnés de vive voix; en conséquence, je dépêche vers vous un de mes aides-de-camp.

KLEBER.

Au quartier-général à Alexandrie, le 26 messidor an 6
(14 juillet 1798).

Kléber, général de division, à la garnison d'Alexandrie.

Soldats ! un de vos frères d'armes a été assassiné hier : il a reçu huit coups de stylet et un coup de sabre. Un autre a été jeté à la mer ; j'en ai demandé vengeance, je l'obtiendrai, ou il sera impossible de découvrir les coupables.

Soldats ! vous serez exposés à de pareils événemens, tant que vous ne vous conformerez pas aux ordres du général en chef, c'est-à-dire, tant que vous ne respecterez pas les propriétés des habitans, leurs usages, leur culte. Chargé de les protéger, ainsi que je le suis de veiller à votre sûreté, j'ai cru, en calculant les suites de vos excès et de vos désordres, devoir ordonner ce qui suit :

SAVOIR :

Art. 1er. Celui qui s'introduirait dans le harem d'un musulman sera regardé comme provocateur de trouble et de meurtre, et puni de mort.

2. Celui qui escaladerait le mur de la maison d'un musulman ou de tout autre, sous quelque prétexte que ce puisse être, sera regardé comme voleur, et puni de mort.

3. Celui qui, chassant dans l'intérieur de la ville, tirerait des coups de fusil sur des pigeons, au risque de tuer ou de blesser les habitans, ainsi que cela est arrivé, sera regardé comme assassin, et puni de mort.

4. Celui qui troublerait les musulmans, soit dans l'exercice de leur culte dans les mosquées, soit dans les bâtimens des bains où ils font leurs ablutions, sera regardé comme provocateur de trouble et de meurtre, et puni de mort.

5. Le présent ordre sera lu pendant trois jours aux trois appels de toutes les troupes de la garnison, afin que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance.

6. Il sera pareillement lu, pendant trois jours de suite, la proclamation du général en chef, concernant le viol et le pillage, en date du..... KLÉBER.

A bord de l'Orient, le 26 messidor an 6 (14 juillet 1798).

L'amiral Brueys, commandant les forces navales de la république dans la Méditerranée, à ses compagnons d'armes.

Camarades! nous avons les nouvelles les plus satisfaisantes de l'armée. Les villes d'Alexandrie, Rosette, Damanhour et Rhamanieh sont en notre pouvoir, et nos troupes marchent à grands pas sur le Caire, capitale de l'Égypte. Partout où les beys se sont présentés avec la cavalerie des mamelouks, ils ont été culbutés; les obus et la mitraille les font fuir au grand galop. La victoire précède les pas du général en chef et lui promet des succès aussi rapides qu'en Italie.

Tandis que nos braves compagnons d'armes combattent journellement et volent de conquêtes en con-

quêtes, en supportant avec courage des chaleurs excessives et toutes les privations de la vie, nous sommes ici à attendre avec impatience le moment où nous pourrons à notre tour combattre nos ennemis, donner des preuves de notre courage et supporter les mêmes privations sur la nourriture, si cela devient nécessaire, pour arriver à la fin de nos succès, et attendre que, maîtres de l'Égypte, nous puissions avoir part aux riches productions de son sol.

Enfin, mes camarades, qu'aucun sacrifice ne nous coûte pour nous montrer les émules de la brave armée d'Italie et du général Bonaparte, si digne de nous commander.

Courage, résignation, patriotisme, et nous viendrons à bout de tout.

Vive la République!

P. S. J'ai entendu avec surprise des plaintes sur l'insubordination de quelques volontaires formant garnison à bord des vaisseaux. J'ordonne à tout capitaine, officier, sous-officier, d'employer tous les moyens pour faire rentrer le soldat dans le devoir, et de me désigner les plus mutins, afin que je les renvoie au général en chef, avec une note sur leur conduite.

Alexandrie, le 26 messidor an 6 (14 juillet 1798).

La commission des subsistances militaires, au général Kléber.

La commission des subsistances s'est assemblée ce matin, citoyen général, et, d'après les renseignemens

qu'elle s'est procurés, le service se trouve dans un état de dénûment tellement absolu, qu'elle a recours à vous pour le faire cesser : voici le service qui exige le plus grand secours.

La viande, au moyen des fonds mis à la disposition de l'agent en chef des subsistances, se trouve assurée pour huit jours; mais les 6,000 fr. mis à la disposition du commissaire des guerres sont totalement épuisés. Il serait à propos d'en donner d'autres pour faire de nouveaux achats, avant que ceux-ci fussent consommés. Le service, sans cette mesure, est exposé à manquer; la commission a fait reconnaître un moulin à vent qui existe en cette ville; ce moulin se trouve en état, et peut donner dix à douze quintaux de farine, toutes les vingt-quatre heures, en supposant du vent; on peut se procurer dans la ville quatre ou cinq moulins, qui produiraient huit à dix quintaux. Ces deux quantités réunies ne forment pas un approvisionnement suffisant pour la garnison; il est donc essentiel de faire construire le plus promptement possible deux moulins à vent, mais il faut encore des fonds pour cet objet; on présentera demain au général l'aperçu des dépenses nécessaires.

Un employé des subsistances va se rendre à Rosette; le commissaire des guerres est chargé de lui donner toutes les instructions nécessaires. La commission prie le général de vouloir bien lui donner des lettres pressantes, soit pour le commandant à Rosette, soit pour les autorités constituées de cette place.

Il serait même bien important qu'il eût quelques fonds à sa disposition pour faire les achats de première nécessité.

La commission vous prie, général, de prendre en considération les demandes qu'elle vous fait : elles sont de la plus haute importance.

AGNÉ, MAGALLON, COLASSE, BRINAUD, DUROSOY et BOYER.

Avis du général Kléber sur l'objet de la lettre précédente.

L'agence des domaines nationaux et celle de la douane font leurs versements dans la caisse du payeur de l'armée.

Les dépenses extraordinaires et imprévues pourraient être prises chez le payeur, sur les fonds provenant de ces domaines.

Ces fonds ne sont affectés à aucun service particulier. Je prie le général en chef d'autoriser la commission des subsistances, sous la responsabilité du commissaire des guerres de la place, et d'après le mode qu'il voudra bien déterminer, à prendre de ces fonds ce qui lui est nécessaire pour les objets les plus urgens à la garnison et au service des hôpitaux. KLÉBER.

Tunis, le 27 messidor an 6 (15 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 27 prairial dernier. J'en ai donné officiellement communication au bey. Ce prince a appris, avec autant d'intérêt que de satisfaction, la nouvelle et im-

portante conquête que vous venez de faire à la république. Je n'ai eu qu'un mot à lui dire : «Les Maltais sont devenus sujets de la France » : à l'instant les fers de soixante-six esclaves maltais ou étrangers, pris sous le pavillon de cette nation, sont tombés, malgré tous les ressorts qu'ont fait jouer les ennemis de la république pour faire échouer cette négociation. Un bâtiment est déjà frêté : ils seront bientôt rendus à leurs foyers, dont plusieurs étaient séparés depuis quinze à vingt ans. Ils y béniront sans doute le régime libérateur sous lequel ils vont avoir le bonheur de vivre.

L'embarquement des Turcs à bord des vaisseaux de la flotte a inspiré quelque doute au bey sur leur renvoi à Tunis. Il ne trouvait plus le moyen d'échange que je lui annonçais ; mais ce doute s'est dissipé à la lecture que je lui ai faite de l'article 3 de votre proclamation du 28 prairial. Je lui ai témoigné que vous n'ignoriez pas que ces Turcs, recrutés dans le Levant et conduits à Tunis à ses frais, devaient être rendus au pavillon sous lequel ils avaient été pris, et j'ai cru pouvoir l'assurer que vous ne céderiez pas aux instances que ces soldats pourraient vous faire, de les débarquer dans les états du grand-seigneur. DEVOIZE.

Au quartier-général de Malte, le 27 messidor an 6 (15 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Lanusse et le citoyen Tallien se rendant à l'armée, vous remettront le détail de notre situation.

Nos approvisionnemens éprouvent des difficultés par une suite de la bonne volonté de la puissance napolitaine et des Siciliens.

La quarantaine est établie en Sicile, sans raison, par rapport aux Maltais ; nos navigateurs y sont très-mal reçus. Les lettres n'ayant pas opéré tout ce que nous en attendions, nous avons pris le parti de députer au vice-roi de Sicile. Peut-être cette entrevue ramènera-t-elle la liberté du commerce. Je désirerais, pour amener les Siciliens à des réflexions utiles, que nos communications s'ouvrissent avec la Barbarie, et en adressant de nouvelles lettres aux beys, je suis persuadé que les choses prendraient une tournure plus favorable. Je les stimule autant que je le puis. J'ai reçu une lettre très-amicale du pacha de Tripoli ; j'attends les réponses des autres.

Quoique les Maltais semblent se rapprocher de nous journellement ; quoique, dans une charmante fête du 14 juillet, leur attachement ait éclaté, ils ne sont pas plus empressés d'acheter des biens nationaux. Cette ressource que vous nous avez indiquée, sera peut-être encore nulle pendant bien du temps. Je serais on ne peut pas plus fâché que l'argent nous manquât pour remplir toutes vos vues, et mon chagrin s'accroîtrait encore si la solde éprouvait du retard.

Je n'ai pas lieu d'être content des militaires, et, malgré tous mes soins, ils témoignent de l'impatience. Ils ont sans doute éprouvé des privations pendant qu'on travaillait aux fournitures des casernes ; mais on s'en est occupé aussitôt que possible, et les travaux se continuent.

Je suis, j'ose l'assurer, généralement aimé dans l'île, et je vois avec douleur que mes frères d'armes, dont j'adoucis le sort autant qu'il est en mon pouvoir, en agissent mal à mon égard. Je ne vous dissimule pas, général, que j'aimerais mieux des corps entiers et disciplinés que des démembremens de plusieurs. Les choses iront cependant de mieux en mieux si l'argent ne manque pas; mais si par hasard il y avait interruption d'une décade dans le paiement de la solde, nous verrions le soldat se porter à des excès, j'en suis certain. Nous pouvons aller jusqu'en fructidor, mais à cette époque il nous faut de nouveaux fonds.

La commission du gouvernement, les municipalités vont très-bien; ce peuple est vraiment attachant par sa douceur et sa bonté. Je l'observe de très-près, et j'ai lieu de croire qu'il n'y aura pas de machinations.

Des frégates anglaises au nombre de trois, connues, sont presque continuellement en vue. Elles nous gênent prodigieusement pour nos approvisionnemens. Nous sommes très-assurés aussi que des corsaires anglais arment à Messine. Leur projet est de nous affamer, et les Siciliens secondent leurs vues de leur mieux.

Tout va assez d'accord ici; nous sommes cependant un peu en contradiction avec Regnaud sur un seul point. Je crois qu'il a tort, car il est seul de son avis, et s'il persiste, c'est affaire d'amour-propre. L'objet est de grande conséquence, car il est question de l'administration de l'université. Il voudrait mettre à la tête un homme contre lequel il y a beaucoup à dire. Tous les capitalistes en meurent de peur. Une adminis-

tration qui assure la subsistance de l'île et des troupes, qui tient dans ses mains la fortune de tant de particuliers, qui est en déficit, mais dont il est facile de remonter le crédit, et qui éprouvera des secousses extrêmement dangereuses si la confiance est alarmée, tout cela est du plus grand intérêt. Mais nous ne nous brouillerons pas, j'espère, et tout ira bien.

Regnaud (1) a des moyens, mais il est un peu impérieux et un peu vain; je ne lui opposerai que mon amour pour le bien public, et malgré la petite différence de façon de penser, l'harmonie entre nous ne sera pas détruite.

Quand j'ai la conviction du bien, je ne saurais céder, malgré le reproche qu'on me fait d'être trop bon.

VAUBOIS.

Malte, le 29 messidor an 6 (17 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je prends la liberté de vous informer que la commission que vous avez nommée pour organiser le nouveau gouvernement, poursuit avec beaucoup de zèle et d'activité ses travaux, auxquels d'ailleurs elle se livre avec d'autant plus d'empressement, qu'outre les motifs de répondre à la confiance que vous lui avez témoignée, elle y trouve encore la satisfaction d'apercevoir dans le peuple maltais, les plus heureuses dispositions pour se plier aux nouvelles institutions, surtout parmi les

(1) C'est Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) dont il est ici question.

habitans de la ville, qui les goûtent d'autant plus, qu'ayant plus de lumières que le peuple de la campagne, ils étaient plus exposés aux vexations des ci-devant chevaliers, qu'ils ont vus partir en général avec une extrême joie. Ils paraissent s'affectionner beaucoup aux Français que vous avez laissés dans cette île, pour la garder, et la belle fête qui a été célébrée ici le 26 messidor, et dont je laisse à l'éloquent Regnaud le soin de vous faire la description, en a fourni des preuves bien touchantes; car, d'après la grande allégresse qu'on y a manifestée, et la parfaite harmonie qui a régné entre les Maltais et les Français, on aurait jugé qu'il n'y avait à Malte, ce jour-là, qu'une seule nation.

En général, le Maltais, quoiqu'il soit plongé dans l'ignorance et la superstition plus qu'aucun autre peuple, sera, j'espère, un de ceux qui, à raison de sa bonté naturelle et de sa docilité, adoptera plus vite et observera plus exactement la constitution française. Il est enchanté de l'affabilité et de la bonté du général Vaubois, qui est vraiment un excellent homme et le plus propre à remplir l'objet auquel vous l'avez destiné. Sa conduite franche et loyale lui gagne tous les cœurs, et la commission de gouvernement, surtout, s'en loue infiniment; car il se prête toujours avec zèle et de la meilleure grâce à tout ce qui peut faciliter nos opérations. Ainsi, grâces vous soient rendues, citoyen général, de nous avoir donné un si brave homme, qui par toutes ses bonnes qualités, influe si efficacement sur l'esprit du Maltais, qu'il ne contribuera pas peu à accélérer l'époque de la soumission de ce bon peuple aux

nouvelles lois. J'espère donc qu'à votre retour, vous serez content de Malte, parce que ses habitans sauront apprécier, comme ils le doivent, le bienfait inestimable de la liberté que vous leur avez donnée.

BOSREDON RAUSIJAT (1).

Gênes.

Au général Bonaparte.

Voici la troisième fois, mon général, que je vous adresse les journaux. Les inquiétudes qu'avait données l'entrée de la flotte anglaise dans la Méditerranée, ont été dissipées par la nouvelle de la prise de Malte. Cette conquête a produit tout l'effet que vous deviez en attendre, et nous espérons avoir bientôt la certitude de votre arrivée, sans avoir été obligé de combattre l'amiral Nelson qui vous suit.

Cinq jours après vous avoir quitté, *la Sensible* a été enlevée par la frégate anglaise *le Cheval marin*. Arnaud, Colot sont ici. Le capitaine Bourdé et tout son équipage sont renvoyés sur leur parole d'honneur. Le général Baraguay d'Hilliers et ses deux aides-de-camp sont emmenés à Gibraltar. Les Anglais les ont traités avec beaucoup d'égards, et on ne leur a rien pris de ce qui leur appartenait. Tout ce que l'ennemi ne devait pas voir a été jeté à la mer.

(1) C'était un commandeur de l'ordre de Malte, qui avait puissamment contribué à livrer cette île aux Français, et que Bonaparte avait placé à la tête de l'administration.

Toute communication avec votre armée, mon général, est interrompue pour long-temps. Je n'ai aucun moyen d'entretenir le dépôt de Gênes; on a débarqué l'artillerie et les munitions qui étaient sur les quatre bâtimens que j'ai reçu l'ordre de licencier.

Tout était prêt depuis long-temps, et je n'attendais que l'ordre que vous m'aviez promis, mais ce serait exposer aujourd'hui les transports à être inévitablement enlevés. La mer est couverte de bâtimens anglais.

On craint pour la Corse, les émigrés y sont retournés; Paoli a fait une proclamation; la Toscane facilite tous les moyens d'insurrection, et l'Anglais y commande en maître.

Mais ce qui nous rassure, c'est que l'Irlande est tout insurgée; les troupes royales sont battues partout. Cet événement doit nécessairement produire la perte de Pitt, et peut-être la ruine de l'Angleterre.

Le pape fait le malade à la Chartreuse, près Florence, pour ne pas aller à Cagliari. L'ordre est donné.

Le roi de Sardaigne a désiré, pour sa tranquillité, avoir 3,000 républicains à Turin; ils occupent la citadelle depuis quinze jours.

Les journaux vous diront que rien ne finit à Rastadt.

Les révolutions de Hollande et de Suisse vous présenteront des changemens dont nous attendons les résultats pour juger des motifs.

Gênes est dans un état d'agitation qui doit finir avec éclat. Sotin a été rappelé, et je suis resté chargé d'affaires dans un moment très-difficile. Je calme, autant qu'il

m'est possible, la fureur des partis; mais il est nécessaire qu'il se fasse un changement. Je demande inutilement des ordres pour le diriger, on ne me répond pas.

BELLEVILLE.

Au quartier-général à Alexandrie, le 29 messidor an 6 (17 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

L'événement dont je vous ai rendu compte, citoyen général, a électrisé tout le monde; j'en ai profité pour mettre à la raison nos frères arabes, et pour établir l'ordre et la discipline parmi la troupe, et pour exiger des chefs plus d'activité et de surveillance. Le camp, sur la place d'Alexandrie, ressemblait à une halte de Cosaques; il est aujourd'hui aligné, et dans son développement et dans sa profondeur; le coup d'œil, la salubrité et la défense y ont également gagné.

Les scheicks ayant osé me répondre, lorsque je leur demandai justice de l'assassinat, qu'ils me livreraient le coupable si le peuple y consentait, je leur ai déclaré que je regarderai la réunion des musulmans à cet effet et à tout autre comme une sédition, et que, si, dans l'intervalle de cinq jours, le meurtrier n'était pas puni, je ferais pendre l'un des otages au bout d'une vergue. Il est loin de ma pensée de mettre à exécution une pareille menace, mais elle était nécessaire pour obtenir d'eux qu'ils fissent un exemple. La procédure est commencée.

J'ai traité avec le muphti pour qu'il me fût aban-

donné quelques mosquées, en m'engageant à faire respecter toutes les autres; cela m'a été accordé, et j'ai fait distribuer de suite aux chefs musulmans des imprimés ordonnant, sous peine de mort, respect à leur culte et à leurs usages, pour être affichés à la porte de leurs mosquées et maisons de bains. Ils ont été très-satisfaits de cette mesure.

Après l'argent, ce dont nous manquons le plus, c'est le bois de chauffage : aussi les soldats se portent-ils à des excès difficiles à réprimer. Ils ont volé jusqu'aux roues à chapelets des citernes.

D'après ces privations et d'autres encore, ne soyez pas étonné, citoyen général, si, sans vos ordres, je dispose de quelques fonds. Vous en approuverez l'emploi, si vous vous donnez la peine de l'examiner; cela se réduit d'ailleurs à peu de chose.

Les habitans d'Alexandrie me manifestent leurs craintes sur l'épuisement des citernes, j'ai en conséquence invité la marine à venir à notre secours : il vaut mieux en pareil cas pêcher par surcroît de précaution.

Il est mort un homme de la peste il y a trois jours, c'était un juif. La commission sanitaire ne peut prendre les précautions réquises sans qu'on lui accorde quelques fonds. L'ordonnateur Leroi lui a ouvert un crédit de 1000 fr. : cela ne suffit pas, parce qu'elle est assaillie par tous les besoins à la fois. Elle a fait ses représentations, l'ordonnateur a dit ne pouvoir donner davantage; elle s'est adressée à moi, et je lui ai fait délivrer 1000 fr. encore.

Un individu à la suite de l'armée a été condamné,

à deux années de fers pour vol. Je vais le faire envoyer à l'une des galères.

Deux soldats sont en ce moment en jugement. Leur cas est plus grave, il y a vol avec effraction.

Cette lettre, citoyen général, vous trouvera sans doute au Caire; si j'ai le regret de n'avoir pu vous suivre, et de n'avoir pas contribué à vos succès, j'ai du moins l'espérance de vous rejoindre bientôt. J'attends vos ordres à cet égard. Le citoyen Cretin fait travailler avec une très-grand activité; lui-même, malgré sa mauvaise santé, est infatigable. Le citoyen Faultrier, comme le sage, se traite lentement. Le citoyen Conté fait aujourd'hui l'essai d'un télégraphe d'Aboukir à Alexandrie; dans quinze jours cet établissement sera fort avancé, on pourrait alors l'étendre jusqu'au Caire. On s'occupe aussi à lever le plan d'Alexandrie. Que de grandes, que de belles choses il y aurait à faire ici!

KLÉBER.

P. S. Il y a trois jours que le commandant du port me prévint que les caravelles turques et candiotes avaient détapé leurs canons. Aujourd'hui, à l'instant que je fermais cette lettre, le patriarche grec, dont la probité et la candeur m'ont été particulièrement recommandées, etant seul avec moi et mon aide-de-camp qui parle un peu italien, me dit qu'un Grec de sa connaissance lui avait confessé que ces Turcs et ces Candiotes avaient fait le serment de brûler et massacrer tout ce qui se trouverait de Francs dans le port, à la première nouvelle qui se trouverait défavorable du côté du Caire, et qu'ils

donneraient le signal aux habitans d'Alexandrie pour exterminer la garnison. Ce patriarche, en m'assurant la certitude du fait et l'importance que je devais mettre à cette déclaration, a fini par me dire que je devais me méfier de l'homme à qui je semblais donner le plus ma confiance : il voulait parler du schérif.

Toutes ces choses sont plutôt caractéristiques qu'alarmantes, et je crois avoir pris les précautions nécessaires pour attendre les événemens.

Au quartier-général d'Alexandrie le 1er. thermidor an 6 (19 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Il y a deux ou trois jours, citoyen général, qu'un employé de l'armée fit courir le bruit et répandit partout qu'il y avait eu un mouvement à Paris dans le sens contraire du 18 fructidor; que Lamarque, Sieyes, et plusieurs autres avaient été déportés; que Talleyrand-Périgord était ambassadeur à Vienne, Bernadotte ministre de la guerre; enfin que vous étiez rappelé.

Comme cette dernière assertion a fait une grande sensation, j'ai fait arrêter le nouvelliste pour être interrogé. Ce qui pourtant m'a fait penser qu'il pouvait y avoir du vrai en tout ceci, c'est le courrier qui vous vint de Toulon, il y a quelques jours, et qui prit un air fort mystérieux. Veuillez me faire connaître ce qu'il en est. J'ai résolu, mon général, de vous suivre par-

tout, je vous suivrai également en France; je n'obéirai jamais plus à d'autres qu'à vous, et je ne commanderai pas, parce que je ne veux pas être en contact immédiat avec le gouvernement. Je n'ai jamais été si avide de nouvelles et sur Paris et sur les événemens du Caire.

KLÉBER.

Au quartier-général d'Alexandrie, le 1er. thermidor an 6 (19 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

L'assassin du canonnier, comme vous pouviez le prévoir, citoyen général, a disparu; cependant, les principaux du pays ont procédé contre lui dans les formes ordinaires de la justice, et, après audition des témoins, l'ont condamné à la peine du talion, et ont ordonné la démolition de sa maison.

Pour ne laisser aucun prétexte de mécontentement aux Musulmans et leur prouver tous les jours que nous ne sommes venus qu'avec des intentions pacifiques, j'ai provoqué, de la part du canonnier blessé, la demande d'annuler la sentence qui portait que la maison serait rasée. Je n'ose pourtant attendre un grand succès de cet acte de clémence. Ces gens-là prennent toutes les marques de bonté que je leur donne pour des aveux de faiblesse; tandis que, d'un autre côté, pour peu que je leur montre, je ne dis pas de rigueur, mais de fermeté, ils sont à mes pieds.

Ils se courberont davantage lorsqu'ils apprendront, général, que vous êtes entré au Caire : jusque-là,

comme ils flottent toujours entre la crainte et l'espérance, je ne compte pas beaucoup sur leurs sermens.

Les besoins toujours nouveaux dont nous sommes assaillis m'ont déterminé à demander une avance de 30,000 fr. au commerce de cette ville, sur la perception des douanes. Je ferai verser de suite cette somme dans la caisse du payeur, qui est aux abois.

Tout est tranquille ici, et le commandant de la caravelle a fait au citoyen Dumanoir, qui s'est transporté à son bord, les plus grandes protestations d'amitié.

Le général Dumuy est en course avec sa colonne mobile. KLÉBER.

A bord de l'Orient, le 2 thermidor an 6 (21 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

La frégate *l'Arthémise*, qui avait été escorter le grand-maître jusque sur les îles Méléda, est de retour depuis hier. Son journal n'offre rien d'intéressant: je n'y ai vu que la déposition d'un bâtiment impérial, qui dit avoir rencontré, le 2 messidor, étant dans l'est du phare de Messine, une escadre anglaise, composée de treize vaisseaux, une frégate et un brick. C'est la même qui a paru, le 10 suivant, devant Alexandrie.

J'attends de vos nouvelles avec bien de l'impatience, et je me consume en vœux et en espérances. Je suis chaque jour éveillé par l'idée de votre entrée triomphante au Caire. Je la désire avec d'autant plus d'ardeur, que je me représente les maux que vous devez souffrir, et

que je regarde cette ville comme le port où vous devez trouver un peu de repos.

Je ne jouis pas d'une bonne santé, quoique dans la plus grande inaction. Des coliques, des maux de tête et une espèce de dysenterie, m'ont réduit à une faiblesse extrême, et, quoique je ressente du mieux depuis deux jours, je n'en suis pas entièrement débarrassé.

Les vivres de l'escadre se consomment, et je vois avec peine que, sous peu de jours, il ne restera plus de biscuit, quoique j'aie ordonné de faire à bord de chaque vaisseau le plus de pain possible; mais les fours sont petits et ne peuvent pas suffire pour completter la ration. J'aurais désiré avoir du riz pour habituer par gradation les marins à en manger à la place de pain, car ils répugnent généralement à cette nourriture.

J'ai retranché le tiers de la ration en vin.

Le contre-amiral Décrès a été à Rosette pour hâter l'envoi des comestibles que vous nous destinez.

Je continue à faire entrer dans le Nil tous les avisos qui peuvent franchir le Bogaz, et l'on me fait espérer que sous peu la galère pourra aussi entrer.

Nous avons éprouvé un événement malheureux : le 28 dernier, la frégate *la Junon* s'est échouée en entrant dans la baie, et elle aurait péri sans les prompts secours que nous lui avons donnés. Les fortes secousses qu'elle a éprouvées lui ont occasioné plusieurs voies d'eau, cassé toutes les ferrures du gouvernail, et ébranlé sa mâture. Je m'occupe de la réparer de manière à ce qu'elle puisse se rendre à Alexandrie, pour être virée en quille. Je la ferai escorter par la frégate *la Justice*.

J'ai reçu hier deux mortiers que j'avais demandés pour placer sur l'écueil, où la tête de ma ligne est appuyée.

Demain ils seront placés.

Rien de nouveau dans l'escadre, qui soit digne de vous être transmis. BRUEYS.

Au quartier-général à Alexandrie, le 3 thermidor an 6
(21 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je ne doute pas, citoyen général, que la marine ne vous fasse connaître exactement les mouvemens qui ont lieu dans le port et dans l'escadre. Comme il se pourrait cependant que l'amiral ne pût profiter du courrier que je vous expédie, je vous fais passer le compte qu'on m'en a rendu ce matin.

Le paquet de lettres que vous recevrez par le même courrier, a été apporté par le chebec *le Chasseur*, parti de Toulon, le 29 prairial.

L'impatience que j'ai de recevoir de vos nouvelles ne peut être égalée que par celle que j'éprouve de vous rejoindre et de me mettre à la tête de ma division.

KLÉBER.

Rapport annexé à la lettre précédente.

A bord de l'Orient, le 2 thermidor an 6
(20 juillet 1798).

A six heures du soir, j'ai eu connaissance de deux bâtimens de guerre venant de la partie de l'ouest. Les vents étaient dans lapartie du N. N. O. bon frais.

Le brick *l'Alerte* était en découverte à deux lieues de l'armée.

Ces bâtimens paraissaient faire route pour venir au mouillage; ils avaient toutes voiles dehors, bas bord amures; leurs vergues de perrroquets volans étaient croisées.

Je ne voyais pas leur bois; mais, par la disproportion des voiles, je jugeai qu'il y avait un vaisseau et une frégate.

J'attendais un vaisseau et une frégate pris sur les Maltais, que j'avais laissés en armement dans le port de Malte.

Deux des vaisseaux vénitiens que j'avais laissés à Toulon, m'étaient annoncés.

Je pouvais croire que c'était une de ces deux divisions; cependant la coupe des voiles, le gréement et l'envergure, annonçaient qu'ils étaient anglais.

Le plus gros hissa deux pavillons, l'un au mât de misaine, et l'autre au mât d'artimont.

Je regardai dans les signaux de reconnaissances, anciens et nouveaux, et je n'y trouvai aucun rapport.

L'armée n'avait point de couleur.

L'Alerte met le pavillon et la flamme nationale.

Je fis signal de rappeler les chaloupes et canots à leur bord respectif; celui au *Guillaume-Tell*, au *Généreux*, à *la Diane* et à *la Justice*, de se préparer à mettre sous voile, celui du branle-bas de combat.

La nuit se faisait et ces bâtimens mirent pavillon national.

La frégate en ajouta un second sous les français, que

je ne pus pas distinguer, mais qu'on m'assura être un yack anglais.

Je ne répondis par aucun signe. *L'Alerte* me signala que les voiles aperçues étaient suspectes.

A sept heures environ, ces deux bâtimens virèrent de bord, et tinrent le plus près tribord amures. Ils me restaient au N. N. O. et je ne voyais pas leur bois.

Le brick *l'Alerte* vint au mouillage. Le capitaine Demay m'assura que ces deux bâtimens étaient anglais; qu'il y avait un vaisseau, les deux batteries peintes en jaune, et une frégate. Je lui ordonnai d'appareiller avant le jour, et si ces bâtimens paraissaient encore, ou même en plus grand nombre, de les approcher à la petite portée de canon, de se faire chasser, et de diriger sa route sur les hauts fonds, afin d'y faire échouer les chasseurs.

La nuit a été claire et le vent bon frais au N. N. O.

Je fis des dispositions qui pussent m'assurer l'avantage, au cas que l'ennemi parût.

Le 3, au jour, je ne voyais rien du haut des mâts, que deux djermes dans le N. O.

A six heures, *le Guillaume-Tell* me signala neuf voiles au N. N. O. *L'Alerte* mit à la voile.

A neuf heures, un transport est arrivé d'Alexandrie, et a dit que hier ces deux bâtimens avaient paru devant le port et avaient arboré le pavillon national, et l'yack anglais dessous.

Il est une heure après midi, rien ne paraît, et il est bien probable que ces deux bâtimens sont les éclaireurs de l'armée anglaise. BRUEYS.

Au quartier-général à Alexandrie, le 3 thermidor an 6 (21 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Un établissement au milieu d'un peuple nouveau est quelquefois accompagné de circonstances dont les moindres détails offrent de l'intérêt. Je ne crains donc pas, citoyen général, de vous fatiguer par ceux que je vous présente sans cesse.

Les besoins multipliés que nous éprouvons, m'ont mis dans la nécessité d'ouvrir, comme je vous l'ai écrit, un emprunt de 30,000 fr., à remplir par le commerce de cette ville, qui devait en être remboursé sur les premières rentrées de la douane. J'en parlai au schérif qui, comme toujours, feignit d'entrer dans mes vues, et dit même qu'il trouvait ce moyen aussi convenable qu'il était juste et doux. Les députés du commerce devaient en conséquence se rendre chez moi le premier de ce mois, à sept heures du matin. Les Francs et les neutres furent exacts au rendez-vous. Quoique leurs moyens fussent, à l'égard de ceux des Turcs, dans la proportion d'un à vingt-cinq, ils avaient été taxés à payer la moitié de la sommes et ne réclamaient pas.

A huit heures, le schérif et les musulmans n'étaient pas encore assemblés; j'envoyai chez le premier : on le trouva environné des siens. Malgré mon invitation, ce ne fut qu'à neuf heures qu'il parut, suivi de ceux de sa nation. Je dis et fis interpréter d'une manière circonstanciée que ce n'était point une contribution que

j'exigeais; que je me bornais à demander, comme emprunt, une somme de 30,000 fr., qui pouvait être remboursée dans la quinzaine. Ensuite, pour déterminer un délai, j'invitai les négocians à les compter avant midi. J'étais à peine sorti de la salle de délibération, que le schérif demanda impérieusement que deux juifs, qu'il désigna, fussent réunis aux marchands musulmans. Ne voyez-vous pas, dirent au citoyen Borde, ces hommes effrayés, que le schérif, en nous joignant à ceux de sa nation, veut d'abord nous taxer à payer les 15,000 fr., ensuite à faire l'avance du reste? Sur la plainte que m'en fit, en leur nom, le citoyen Borde, indigné, je rentre dans la salle : je dis au schérif que ces négocians étant déjà compris dans une classe qui s'était chargée de la moitié de l'emprunt, je les y maintenais, et que les musulmans seuls avanceraient l'autre moitié. Le schérif, blessé de ce refus, apostropha d'une manière injurieuse le citoyen Arnaud, français qui me servait d'interprète, et que je fus obligé d'empêcher de sortir de la salle.

Je commandai le silence et dis au schérif que ces mouvemens de colère n'étaient pas convenables dans un homme revêtu de l'emploi qu'il occupait; que, toute difficulté cessant, je me contenterais, à titre d'emprunt, des 15,000 fr. offerts par les marchands francs et neutres, mais que, pour ce qui regardait les musulmans, qui n'apprécient ni la clémence ni la générosité de la nation française, je les taxais à une contribution militaire de 100,000 fr., payables dans les vingt-quatre heures; que quatre des principaux négocians, là présens, resteraient à cet effet en mon pouvoir. Je me retirai : on voulut me

parler, je fis répondre que je n'écouterais rien jusqu'à ce que l'argent fût versé dans la caisse du payeur. On se sépara.

Ce n'était pas de ce moment, citoyen général, que, sans me laisser influencer par la haine des Francs et même des Musulmans pour le schérif, je m'étais aperçu de ses menées sourdes. Tout en affectant le plus grand zèle pour la nation française, il travaillait en secret à entraver nos opérations, à aliéner de nous l'esprit des naturels du pays. Je me proposais cependant de dissimuler encore quelque temps, lorsque le bruit se répandit dans la ville que les Bédouins et les habitans de Damanhour avaient cerné le corps de troupes du général Dumuy qui, le lendemain matin, nous confirma la nouvelle qu'il avait été attaqué. L'instant de cette affaire et celui où le bruit en vint jusqu'à nous, coïncidaient assez pour que je visse clairement qu'avis avait été donné de la marche du détachement. Il me paraissait alors évident que le schérif cherchait, en nous trahissant, à justifier auprès du gouvernement du Caire, ses premières démarches en notre faveur; et un homme de son caractère devenant dangereux dès qu'il cessait de nous servir, je devais m'en débarrasser: en conséquence, je le fis conduire à bord du vaisseau *le Dubois*, pour être de là transféré sur un des bâtimens de l'escadre devant Aboukir.

Cela fait, je rassemble chez moi les cheicks; je mets sous leurs yeux en opposition, la conduite ouverte et généreuse des Français, et le peu de loyauté de celle du schérif; je les invite à me désigner un homme propre

à remplir les fonctions de ce dernier, et ils m'indiquent Mohamed-Tchorbagy el-Guriani, me promettant d'assister ce nouveau commandant de leurs conseils et d'user de leur crédit sur leur nation pour l'affermir et le consolider dans son emploi.

Mohamed el-Guriani, avant d'accepter, me dit que le peuple d'Alexandrie, fort différent des autres habitans de l'Egypte, était inquiet, séditieux, difficile à gouverner, et me fait diverses représentations sur son administration. Un homme, lui répondis-je, qui prévoit et sent les difficultés d'un emploi, saura les surmonter, et je le détermine.

Restait à fixer les émolumens attachés à sa charge. Comme je ne voulais pas laisser subsister les différens droits vexatoires que percevait l'ancien schérif, je crus convenable de lui assigner une somme de 36 fr. par jour, non compris le modique salaire de trois chaoux attachés à son service. Il n'est pas inutile de vous observer qu'il est l'ennemi irréconciliable des beys qui l'ont dépouillé de tous ses biens. Les choses ainsi organisées, je revêtis le cheich el-Messiri et le nouveau commandant d'un benich, signe ordinaire de leur dignité et présent d'usage. Je leur dis que la première marque d'obéissance que j'attendisse, était la prompte rentrée des 100,000 fr.: ils me prièrent de me relâcher sur la somme, je leur répondis que je consentais à faire rembourser 15,000 fr. par la douane; que pour le reste j'en référerais à vous, citoyen général; mais qu'en attendant, il fallait obéir. Le peuple est fort content du

nouveau choix, et je me promets la plus grande tranquillité.

Le schérif m'a écrit du vaisseau *le Dubois*, une lettre où l'on a remarqué son trouble, et où il tente de justifier sa conduite. Vous trouverez ci-joint copie de ma réponse et de la lettre que j'ai écrite à l'amiral Brueys, pour l'inviter à le recevoir à bord de *l'Orient*.

Si vous n'étiez pas, citoyen général, suffisamment pénétré des motifs qui m'ont dirigé, un présent et quelques marques de distinction vous regagneraient facilement le schérif; mais sa rentrée à Alexandrie ferait un fort mauvais effet, même parmi ceux de sa nation qui ne l'aiment ni ne l'estiment. KLÉBER.

Copie de la lettre du général Kléber à Sidy-Mohamed el-Coraim.

Alexandrie, le 2 thermidor an 6 (20 juillet 1798).

Lorsque deux hommes en place se trouvent ensemble chargés des mêmes intérêts dans une circonstance aussi délicate que celle où nous nous trouvons, il faut, seigneur, que le plus parfait accord règne entre eux, et que leur confiance mutuelle ne soit troublée par aucun nuage.

En vous invitant à passer à bord d'un vaisseau français, je n'ai eu d'autre projet que de vous fournir les moyens de rejoindre le général en chef. Je vais, en conséquence, vous faire conduire à l'escadre où l'on vous offrira bientôt les facilités convenables pour, en remontant le Nil, vous rendre auprès de lui. Lorsque vous

lui aurez prouvé que vous n'avez pas cessé de mériter son estime, je vous prie de croire que vous avez également droit à la mienne. En attendant votre départ, je vous invite à me demander tout ce qui peut vous être agréable ; je ne permettrai pas que rien de ce que vous désirerez vous soit refusé, et je vous ferai traiter avec la considération qui convient à votre rang, à votre dignité et à votre caractère. KLÉBER.

Copie de la lettre du général Kléber à l'amiral Brueys.

Alexandrie, le 2 thermidor an 6 (20 juillet 1798).

Des raisons de sûreté m'ont déterminé, citoyen général, à m'emparer de la personne du schérif qui commandait la ville d'Alexandrie, et de le faire transférer à bord du vaisseau *le Dubois*. Mais comme le parti de cet homme conserverait quelque espérance, tant qu'il le saurait à la proximité de la ville, j'ai pensé que pour le leur enlever totalement, je ne pouvais mieux faire que de vous prier de le recevoir à bord de *l'Orient*. Comme le général en chef lui avait accordé une grande confiance, dans l'espoir de s'en servir utilement ; comme il m'avait commandé de le traiter avec une grande déférence ; comme il serait même possible que n'étant point suffisamment pénétré des motifs de ma conduite dans cette affaire, il n'approuvât pas entièrement la mesure de rigueur dont j'use envers lui, je vous prie de vouloir bien le traiter avec la considération due au rang

qu'il occupait : il ne serait pas inutile de lui faire rendre les honneurs militaires.

J'envoie les détails au général en chef, qui le rappellera près de lui, soit comme ôtage, soit à dessein de s'en servir. Jusqu'à ce moment veuillez le garder à votre bord.

Si j'étais assez heureux, citoyen général, pour qu'il se présentât une occasion de vous être utile, je vous prie de compter sur mon empressement et mon zèle.

KLÉBER.

Au quartier-général à Alexandrie, le 3 thermidor an 6 (21 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous adresse, ci-joint, citoyen général, le rapport officiel du général Dumuy sur sa marche à Damanhour, l'attaque qu'il a été obligé de soutenir, et sa retraite sur Alexandrie.

Vous serez peut-être étonné de voir que cette colonne mobile n'a pas été organisée d'après vos intentions ; mais nos troupes se livrant avec une extrême répugnance aux travaux des fortifications, quoiqu'on leur payât d'assez fortes journées, le commandant du génie et moi, nous avons pensé que les Maltais y seraient infiniment plus propres, parce qu'ils sont plus faits aux grandes chaleurs que les Français qui s'en trouvent accablés. Au reste, le général Dumuy n'a fait qu'y gagner, et ce qu'il n'a pu faire avec le détachement que je lui avais donné, il l'eût fait bien moins encore avec les Maltais.

Au reste, dans cette première sortie, il n'a eu pour objet que de faire une reconnaissance exacte des lieux où, d'après votre instruction, il aurait dû par la suite avoir des établissemens. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas mieux réussi.

Il me semble que l'insurrection des habitans de Damanhour devra être punie, mais je n'ose charger le général Dumuy de cette correction ; je crains d'ailleurs d'agir contradictoirement au plan que vous avez pu vous proposer. J'attendrai vos ordres à ce sujet.

KLÉBER.

Nota. Le rapport du général Dumuy sur l'affaire de Damanhour, annoncé par le général Kléber, se trouve à sa date, du 29 messidor an VI.

Alexandrie, le (sans date).

Au général Bonaparte.

J'ai été chargé, de votre part et de celle de Brueys, de lever le plan et les sondes du port vieux. Je suis entré le 19 messidor dans la rade de ce port, et j'ai commencé mes opérations, qui ont duré jusqu'au 24 dudit mois, où j'adressai le rapport du résultat de mon ouvrage au général Brueys, et au commandant de division Dumanoir, qui, approuvant les dispositions que j'avais prises pour faire entrer l'escadre, en fit part officiellement à l'amiral, lequel me répondit le 2 thermidor : je joins copie de sa lettre à mon rapport.

Rapport fait par le capitaine de frégate Barré, commandant la frégate de la république l'Alceste, *au général Brueys, commandant les forces navales de la république dans la Méditerranée, sur les moyens d'entrer dans le port vieux, à Alexandrie.*

Alexandrie, le 25 messidor an 6 (12 août 1798).

Les trois passes d'Alexandrie sont susceptibles, général, d'obtenir de la profondeur, en faisant briser quelques rochers qui se trouvent dans le milieu et sur les côtes, ce qui pourrait se faire aisément, ces roches étant très-friables; d'ailleurs il n'existe dans la grande passe qu'un seul endroit où il serait nécessaire d'employer ce moyen, le rocher se trouvant dans le milieu de la passe, quoiqu'il y ait un passage de six brasses tribord et babord et assez large pour passer des vaisseaux de ligne du premier rang.

La passe du Marabou est large de trois cents toises et longue de cinq cents, et est très-difficultueuse à raison de l'inégalité de ces fonds, qui ne donnent que quatre brasses, quatre brasses et demie. Mais celle du milieu, qui est la meilleure, est celle où il y a le plus d'eau, a deux cents toises de large dans l'endroit le plus étroit, sur six cent soixante de long, et donne, dans toute son étendue, six et sept brasses, excepté à l'entrée, où il n'y en a que cinq, et dans le milieu cinq et demie; et je dois observer qu'il y a passage de chaque côté de ces hauts fonds, et qu'alors il n'y a plus que le milieu qui n'offre que cinq brasses et demie à basse mer, les marées don-

nant tous les jours deux pieds et demi, et davantage dans les pleines lunes, et surtout dans le débordement du Nil.

Il y a louvoyage dans les deux passes en portant la bordée dans la passe du Marabou, et dans l'ouest du banc où s'est perdu *le Patriote*; et comme l'on rencontre alors la grande passe, on se trouve au large de tout danger, et l'on doit prendre pour remarque à terre, lorsque l'on sort, le château par la pointe de l'île du Phare bien effacé : alors on est en dehors de tout, la sonde rapportant dix et douze brasses.

Ces passes m'étant connues, j'ai mouillé des bariques goudronnées et bien étalinguées dans les deux principales passes, sur lesquelles bariques j'ai mis des pavillons rouges à tribord en entrant et des jaunes à babord. Il est essentiel, comme il y a plus d'eau sur tribord, de ranger la première bouée rouge, le fond donnant six brasses, et de continuer à gouverner à l'air du vent indiqué dans le plan, conservant toujours le milieu des bouées, et alors venir en arrondissant pour éviter le banc qui est au sud-ouest des récifs. D'ailleurs, on peut approcher la terre d'Alexandrie, le fond étant, jusque par le travers des Figuiers, de neuf et dix brasses.

La troisième passe à l'est de la pointe des Figuiers peut recevoir des bâtimens du commerce, ayant trois et quatre brasses dans toute la longueur de cette passe, et même dans un cas pressé, de fortes corvettes ou de petites frégates.

Le port est sain partout, ainsi qu'il est aisé de le vérifier dans le plan que je vous adresse, et, s'il était nettoyé, il pourrait recevoir des bâtimens encore plus

forts; cependant toutes les sondes rapportent neuf, dix et onze brasses.

Je pense aussi qu'on pourrait pratiquer une passe du port vieux au port neuf; ce qui faciliterait beaucoup l'entrée et la sortie de ces deux ports : mais elle ne peut encore avoir lieu ; ainsi il n'y faut plus penser.

Je dois encore vous faire observer qu'il serait essentiel que vous donnassiez l'ordre qu'on fabriquât des plateaux en fer pour établir des balises que rien ne puisse déranger, les bouées ayant l'inconvénient de chasser lorsqu'il y a beaucoup de mer.

Je désire, général, avoir rempli vos intentions ainsi que celles du général en chef, et mon avis en dernière analyse est que les vaisseaux peuvent passer avec les précautions d'usage que vous connaissez mieux que moi.

BARRÉ.

*Copie de la lettre de l'amiral Brueys au citoyen Barré, commandant l'*Alceste, *en date du 2 thermidor.*

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 30 messidor, et je ne peux que donner des éloges aux soins et aux peines que vous vous êtes donnés pour trouver une passe au milieu des récifs qui ferment l'entrée du port vieux, et qui puisse permettre aux vaisseaux de guerre d'y aller mouiller sans courir aucun danger. Ce que vous me dites ne me paraît pas encore assez satisfaisant, puisqu'on est obligé de passer sur un fond de vingt-cinq pieds, et que nos vaisseaux de 74 en tirent au moins vingt-deux;

qu'il faudrait par conséquent un vent fait exprès et une mer calme, pour hasarder d'y passer sans courir les plus grands risques d'y perdre un vaisseau, d'autant que le passage est étroit et que l'effet du gouvernail est moins prompt lorsqu'il y a peu d'eau sous la quille.

Peut-être vos recherches vous feront-elles trouver quelque chose de plus avantageux, et je vous engage à ne les abandonner qu'après vous être assuré que l'espace compris entre la tour du Marabou et la côte de l'est n'offre rien de mieux que l'endroit que vous avez fait baliser. Soyez persuadé que je ne négligerai pas de faire valoir la nouvelle preuve de zèle que vous aurez donnée dans cette occasion ; ce qui, ajouté aux services distingués que vous avez déjà rendus, doit vous être un sûr garant des éloges et des récompenses que vous recevrez du gouvernement.

Lorsque votre travail sera fini, il sera nécessaire que vous en fassiez part au général en chef, et, en lui envoyant un plan exact de vos sondes, vous lui ferez part de votre façon de penser sur la qualité des vaisseaux qu'on peut se permettre de faire entrer dans le port vieux avec la certitude de ne pas les risquer.

BRUEYS.

LIVRE TROISIÈME.

ÉGYPTE.

Depuis l'entrée de l'armée au Caire jusqu'après la bataille navale d'Aboukir et le combat de Salehieh.

Giza, le 4 thermidor an 6 (22 juillet 1798).

Au pacha d'Égypte.

Je suis très-fâché de la violence que vous a faite Ibrahim, en vous forçant à quitter le Caire pour le suivre. Si vous en êtes le maître, revenez dans cette ville; vous y jouirez de la considération et du rang dus au représentant de notre ami le sultan.

Je vous ai écrit d'Alexandrie la lettre ci-jointe (en date du ......), et j'ai chargé le commandant de la caravelle de vous la faire remettre, et je suis assuré que vous ne l'avez pas reçue. Par la grâce de Dieu, de qui tout dépend, les mameloucks ont été détruits. Soyez assuré que les mêmes armes que nous avons rendues victorieuses, seront toujours à la disposition du sultan. Que le ciel comble ses désirs contre ses ennemis !

BONAPARTE.

Au quartier-général de Giza, le 4 thermidor an 6 (22 juillet 1798).

Aux scheicks et notables du Caire.

Vous verrez, par la proclamation ci-jointe, les sentimens qui m'animent.

Hier, les mameloucks ont été pour la plupart tués ou faits prisonniers, et je suis à la poursuite du peu qui reste encore.

Faites passer de mon côté les bateaux qui sont sur votre rive, envoyez-moi une députation pour faire connaître votre soumission.

Faites préparer du pain, de la viande, de la paille et de l'orge pour mon armée, et soyez sans inquiétude, car personne ne désire plus contribuer à votre bonheur que moi. BONAPARTE.

Giza, le 4 thermidor an 6 (22 juillet 1798).

Proclamation jointe à la précédente.

Peuple du Caire, je suis content de votre conduite: vous avez bien fait de ne pas prendre parti contre moi; je suis venu pour détruire la race des mameloucks, protéger le commerce et les naturels du pays. Que tous ceux qui ont peur se tranquillisent; que ceux qui se sont éloignés rentrent dans leurs maisons; que la prière ait lieu comme à l'ordinaire, comme je veux qu'elle continue toujours. Ne craignez rien pour vos familles, vos mai-

sons, vos propriétés et surtout pour la religion du prophète, que j'aime. Comme il est urgent qu'il y ait des hommes chargés de la police, afin que la tranquillité ne soit point troublée, il y aura un divan composé de sept personnes qui se réuniront à la mosquée de Ver. Il y en aura toujours deux près du commandant de la place, et quatre seront occupées à maintenir la tranquillité publique et veiller à la police. BONAPARTE.

Giza, le 4 thermidor an 6 (22 juillet 1798.)

Au général Desaix.

L'état-major a dû vous donner l'ordre, citoyen général, de vous porter avec votre division à deux lieues en avant de Giza, en suivant les bords du Nil. Vous emploierez la journée de demain 6 thermidor à choisir un emplacement qui ne soit pas, lors de la crue du Nil, inondé, et qui cependant soit près du Nil.

Mon intention est que ce point soit retranché par trois redoutes formant le triangle, et se flanquant entre elles.

Chacune de ces redoutes devra pouvoir être défendue par 90 hommes, deux canonniers, et deux petites pièces de canon.

Lorsque ces redoutes seront achevées, elles seront réunies entre elles par trois bons fossés, qui formeront les courtines, et de manière à ce que ce triangle puisse contenir toute votre division et lui servir de camp retranché.

Le général du génie a ordre d'envoyer un officier supérieur du génie pour tracer ces ouvrages, et vous laisserez un officier du génie de votre division et tous vos sapeurs, et vous prendrez même à la journée le plus de paysans que vous pourrez pour pousser vivement la confection desdits travaux.

Le général d'artillerie a ordre d'y envoyer six pièces de canon pour les trois redoutes, et deux pièces de 24 pour faire une batterie qui domine la navigation du Nil.

Vous donnerez l'ordre au général Belliard d'envoyer des espions, et de pousser souvent des reconnaissances au loin pour connaître ce que font les mameloucks, et d'envoyer des lettres jusqu'à cinq et six lieues en remontant le Nil, en répandant des proclamations, et en exigeant que les villages envoyent des députés pour prêter le serment d'obéissance.

Le 8 à la pointe du jour, si toutes ces opérations sont finies, vous vous en retournerez avec le reste de votre division à Giza, où vous recevrez de nouveaux ordres.

Vous ferez connaître au général Belliard que, dès l'instant que les trois redoutes seront susceptibles de quelque défense, et qu'il croira suffisant d'y laisser un bataillon, il vous en fera part et je lui enverrai l'ordre de rejoindre sa division.

Vous ordonnerez à l'autre officier du génie de votre division de faire un croquis à la main, de tout le pays depuis Giza jusqu'à la position que vous chosirez, et aux Pyramides, où est l'avant-garde du général Dugua. Il aura soin de bien placer les villages, et de spécifier particulièrement ceux qui sont habités par les Arabes.

BONAPARTE.

Au quartier-général de Giza, le 5 thermidor an 6 (23 juillet 1798).

Au pacha du Caire.

L'intention de la république française en occupant l'Égypte a été d'en chasser les mameloucks, qui étaient à la fois rebelles à la Porte et ennemis du gouvernement français.

Aujourd'hui qu'elle s'en trouve maîtresse par la victoire signalée que son armée a remportée, son intention est de conserver au pacha du grand-seigneur ses revenus et son existence.

Je vous prie donc d'assurer la Porte qu'elle n'éprouvera aucune espèce de perte, et que je veillerai à ce qu'elle continue à percevoir le même tribut qui lui était ci-devant payé. BONAPARTE.

Giza, le 5 thermidor an 6 (23 juillet 1798).

Au général du génie.

Vous voudrez bien, citoyen général, envoyer un officier supérieur du génie avec l'avant-garde de la division du général Dugua, qui part demain pour se rendre aux Pyramides, et un autre avec la division du général Desaix, qui part ce soir pour prendre position à deux lieues, en remontant le Nil.

Ils seront chargés de tracer des ouvrages dans la position qu'occupe le général Desaix, trois redoutes ou

bastions retranchés se flanquant entre eux, et capables d'être défendus chacun par 90 hommes, deux pièces de canon et dix canonniers.

Ces trois redoutes se lieront par un grand fossé, ce qui formera un retranchement, dans lequel la division du général Desaix devra pouvoir se camper.

Le profil de ces redoutes doit être respectable, elles doivent surtout avoir un fossé très-profond, et sur toutes les parties les plus faibles, vous pouvez ordonner que l'on fasse une grande quantité de trous de loup.

L'officier du génie qui ira aux Pyramides devra tracer un fort à étoile, ou redoute brisée, capable de contenir 250 à 300 hommes, et pouvant être défendue par 100 hommes et deux pièces de canon : le but de cette redoute est de contenir les Arabes.

L'un et l'autre de ces deux ouvrages doivent être à l'abri de l'inondation du Nil. Celui que vous ferez établir à la position du général Desaix, aura une batterie de deux pièces de 24, qui doivent être placées de manière à être maîtres de la navigation du Nil.

BONAPARTE.

Giza, le 5 thermidor an 6 (23 juillet 1798).

Au général Dugua.

Vous voudrez bien, général, faire partir demain, à la pointe du jour, votre avant-garde avec une pièce de 3, et 30 hommes à cheval, le tout commandé par le général Verdier; elle se rendra aux Pyramides. Il fera con-

naître par une circulaire à tous les Arabes qui sont établis dans les environs, qu'ils seront responsables si les Arabes continuent à assassiner les Français et à nous faire la guerre ; que je leur donne quarante-huit heures pour prévenir leurs compatriotes desdites dispositions : après quoi, si l'on continue, je sévirai contre eux.

Vous enverrez également avec cette avant-garde tous vos sapeurs et un officier du génie.

Le général du génie a ordre d'y envoyer un officier supérieur de cette arme, lequel se concertera avec le général Verdier pour y tracer une redoute à étoile capable de contenir 100 hommes et deux pièces de canon, et de la mettre à l'abri de toute attaque de la part des Arabes. Vous ordonnerez au général Verdier de fournir des sapeurs travailleurs de la demi-brigade pour aider les sapeurs, et de prendre des paysans pour travailler.

Dès l'instant que cette redoute sera achevée, le général Verdier m'en préviendra et je lui donnerai l'ordre de rejoindre sa division.

Le général d'artillerie a ordre de fournir deux pièces de canon pour ladite redoute.

Vous ordonnerez à cette division de nettoyer demain ses armes, pour pouvoir après demain occuper la position qui lui sera désignée de l'autre côté du Nil.

Cherchez à vous procurer le plus de bateaux que vous pourrez, afin de passer promptement. J'ai ordonné qu'on vous en envoyât du Caire le plus que l'on pourra.

BONAPARTE.

Au Caire, le 7 thermidor an 6 (25 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. Le Caire sera gouverné par un divan composé de neuf personnes, savoir : Le scheick El-Sadat ; le scheick El-Cherkaouï ; le scheick El-Sahouï ; le scheik El-Bekri ; le scheick El-Fayoumiy ; le scheick Chiarichi ; le scheick Mussa-Lirssi ; le scheick Nakib-el-Ascheraf Seid-Omar ; le scheick Mohamed-el-Emir. Ils se rendront ce soir à cinq heures dans la maison de...., ils composeront le divan, et nommeront un d'entre eux pour président ; ils choisiront un secrétaire pris hors de leur sein, et deux secrétaires interprètes, sachant le français et l'arabe.

Ils nommeront deux agas, pour la police, une commission de trois, pour surveiller les marchés et la propreté de la ville, et une autre également de trois qui sera chargée de faire enterrer les morts qui se trouveraient au Caire, ou à deux lieues aux environs.

2. Le divan sera assemblé tous les jours à midi, et il y aura perpétuellement trois membres qui seront en permanence.

3. Il y aura à la porte du divan, une garde française et une garde turque.

4. Le général Berthier et le commandant de la place se rendront le soir au divan, à cinq heures, pour les installer et leur faire prêter le serment de ne rien faire contre les intérêts de l'armée.

Bonaparte.

Noms des familles les plus anciennes.

La maison des Beckris.
La maison El-Sadat.
La maison du nakib el-Aschraf.
La maison du scheick Ynani.

Au Caire, le 8 thermidor an 6 (26 juillet 1798).

Au général Vial.

Vous devez avoir reçu, citoyen général, l'ordre de l'état-major pour votre départ à Damiette.

Le général Zayonseck est à Menouf.

Vous trouverez, ci-joint, une trentaine de proclamation que vous répandrez sur la route; vous vous arrêterez dans les plus grands endroits pour faire prêter le serment aux scheicks et rassurer les habitans; vous ferez mettre, par les scheicks, les scellés sur les biens des mameloucks, et vous veillerez à ce que rien ne soit volé.

Arrivé à Damiette, vous préviendrez le citoyen Blanc, directeur-général de la santé à Alexandrie, pour qu'il y fasse établir sur-le-champ un lazaret. Vous ne laisserez rien sortir du port.

Vous ordonnerez que les douanes et toutes les impositions directes et indirectes soient prises comme à l'ordinaire. Vous ferez faire l'inventaire de tous les effets appartenans aux mameloucks.

Vous ferez réparer les forts situés à l'embouchure du Nil, de manière à les mettre à l'abri d'un coup de main.

Vous ferez désarmer tout le pays.

Vous aurez soin de vous faire instruire de ce qui se passe à Acre et en Syrie et de m'en prévenir.

Vous vous mettrez en correspondance avec la frégate qui croise à l'embouchure du Nil, ainsi qu'avec les bombardes, afin de vous en servir et de les faire avancer jusqu'au Caire, à mesure que le Nil s'accroîtra.

Votre commandement s'étendra non-seulement dans toute la province de Damiette, mais encore dans celle de Mansoura.

Vous trouverez, ci-joint, l'organisation donnée à ce pays.

Vous nommerez un divan pour la province de Damiette, et un pour celle de Mansoura, ainsi qu'un aga des janissaires.

Vous vous empresserez également de nommer les deux compagnies.

Je fais nommer l'intendant de chacune des provinces, et l'administration des finances nommera l'agent français.

Pour faire l'inventaire des magasins, meubles et maisons des mameloucks, vous nommerez une commission de trois personnes ; vous pouvez les prendre parmi les négocians français établis à Damiette, tant pour la province de Damiette, que pour celle de Mansoura.

Votre premier soin sera de prendre toutes les mesures, et de requérir des chevaux pour monter cent hommes de cavalerie. Vous pouvez demander à Rosette deux pièces de canon de campagne, et vous trouverez dans le pays les moyens de les atteler.

BONAPARTE.

Au Caire, le 9 thermidor an 6 (27 juillet 1798).

Le général en chef Bonaparte, considérant que les femmes des beys et des mameloucks, errantes aux environs de la ville, deviennent la proie des Arabes, et mû par la compassion, premier sentiment qui doit animer l'homme, autorise toutes les femmes des beys et des mameloucks à rentrer en ville dans les maisons qui sont leur propriété, et leur promet sûreté.

Elles seront tenues dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, de se faire connaître au citoyen Magallon, et de déclarer leur demeure. BONAPARTE.

Au Caire, le 9 thermidor an 6 (27 juillet 1798).

A l'amiral Brueys.

Après des marches fatigantes et quelques combats, nous sommes enfin arrivés au Caire.

J'ai été spécialement content du chef de division Perrée, et je l'ai nommé contre-amiral.

Je suis instruit d'Alexandrie qu'enfin vous avez trouvé une passe telle qu'on pouvait la désirer, et qu'à l'heure qu'il est vous êtes dans le port avec votre escadre.

Vous ne devez avoir aucune inquiétude sur les vivres nécessaires à votre armée.

J'imagine que demain, ou après, je recevrai de vos nouvelles et des nouvelles de France, je n'en ai point reçu depuis mon départ.

Dès que j'aurai reçu une lettre de vous, qui me fasse

connaître ce que vous aurez fait et la position où vous êtes, je vous ferai passer des ordres sur ce que nous aurons encore à faire. L'état-major vous aura sans doute envoyé le détail de notre affaire des Pyramides.

Je pense que vous avez une frégate sur Damiette : comme j'envoie prendre possession de cette ville, je vous prie de dire à l'officier qui commande cette frégate de s'approcher le plus possible et d'entrer en communication avec nos troupes qui y seront lorsque vous aurez reçu cette lettre.

Faites partir le courrier que je vous envoie pour prendre terre à l'endroit qui vous paraîtra le plus convenable, selon les nouvelles que vous avez des ennemis, et selon les vents qui règnent dans cette saison.

Je désire que vous puissiez envoyer une frégate qui aurait ordre de partir quarante-huit heures après son arrivée, dans les ports, soit de Malte, soit d'Ancône, en lui recommandant de nous apporter les gazettes et nouvelles qu'elle recevrait des agens français.

J'ai fait filer sur Alexandrie une grande quantité de denrées, pour solder le nolis des bâtimens de transport.

Mille choses à Ganteaume et à Casa-Bianca.

Faites bien garder Coraïm ; c'est un coquin qui nous a trompés : s'il ne nous donne pas les cent mille écus que je lui ai demandés, je lui ferai couper la tête.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au commissaire ordonnateur.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ordonnateur, différentes impositions que je viens de frapper sur Rosette, Alexandrie et Damiette. Le tiers de ces imposition sera affecté au service de ces places; donnez vos ordres aux commissaires des guerres pour leur répartition; le deuxième tiers sera affecté à la solde des troupes, et enfin l'autre tiers à l'ordonnateur Leroi.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au citoyen Leroi.

Je donne l'ordre au général Kléber de percevoir différentes contributions à Alexandrie, montant à 600,000 fr.

Le tiers sera à votre disposition pour le service de la marine, le deuxième tiers est destiné à la solde de l'armée, et le troisième tiers est à la disposition de l'ordonnateur en chef pour les frais d'administration d'armée.

Je donne ordre au général Vial de percevoir à Damiette une contribution de 150,000 fr., dont le tiers sera également à votre disposition.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

A l'amiral Brueys.

D'après tous les relevés, il me paraît que l'escadre anglaise a passé le détroit le 12 prairial, est arrivée devant Toulon le 23, devant Naples le 29, devant Alexandrie le 9 messidor. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au général Kléber.

Je vous prie, citoyen général, d'organiser la place d'Alexandrie : dès l'instant que tous les officiers seront organisés et que vos blessures seront cicatrisées, vous pourrez rejoindre l'armée.

Vous sentez que votre présence est encore nécessaire dans cette place une quinzaine de jours.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au général Kléber.

Je viens de recevoir tout à la fois, vos lettres depuis le 22 messidor, jusqu'au 3 thermidor. La conduite que vous avez tenue est celle qu'il fallait tenir.

Je vous ai envoyé, avant-hier, l'ordre pour l'organisation de la province d'Alexandrie : ainsi nommez

pour composer le divan, l'aga et les commissaires, les hommes que vous croyez les plus attachés aux Français et les plus ennemis des beys. Non-seulement j'approuve l'arrestation de Coraïm, mais vous verrez par l'ordre ci-joint que j'ordonne encore celle de plusieurs autres individus.

La chose que nous avions le plus à craindre, c'était d'être précédés par la terreur qui n'existait déjà que trop et qui nous aurait exposés dans chaque bicoque, à des scènes pareilles à celles d'Alexandrie. Tous ces gens-ci pouvaient penser que nous venions dans le même esprit que saint Louis, et qu'ils portent eux-mêmes lorsqu'ils entrent dans les états chrétiens; mais aujourd'hui les circonstances sont tout opposées. Ce n'est plus ce que nous ferons à Alexandrie qui fixera notre réputation, mais ce que nous ferons au Caire: d'ailleurs répandus sur tous les points, nous sommes parfaitement connus.

Il paraît que vous êtes peu satisfait de la soixante-neuvième demi-brigade: faites connaître au chef que si sa demi-brigade ne va pas mieux, on le destituera.

Vous trouverez, ci-joint, différens ordres; vous les ferez publier l'un après l'autre, et vous veillerez surtout à leur exécution. Ce n'est que par ces moyens-là que nous avons pu trouver quelque chose au Caire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

A l'amiral Brueys.

Je reçois à l'instant et tout à la fois vos lettres depuis le 25 messidor jusqu'au 8 thermidor. Les nouvelles que je reçois d'Alexandrie sur le succès des sondes me font espérer qu'à l'heure qu'il est, vous serez entré dans le port. Je pense aussi que *le Causse* et *le Dubois* sont aussi armés en guerre de manière à pouvoir se trouver en ligne, si vous étiez attaqué ; car enfin deux vaisseaux de plus ne sont point à négliger.

Le contre-amiral Perrée sera pour long-temps nécessaire sur le Nil, qu'il commence à connaître. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous donniez le commandement de son vaisseau au citoyen ..... Faites là-dessus ce qu'il convient.

Je vous ai écrit le 9, je vous ai envoyé copie de tous les ordres que j'ai donnés pour l'approvisionnement de l'escadre ; j'imagine qu'à l'heure qu'il est, les cinquante bateaux chargés de vivres sont arrivés. Nous avons ici une besogne immense ; c'est un chaos à débrouiller et à organiser, qui n'eut jamais d'égal. Nous avons du blé, du riz, des légumes en abondance. Nous cherchons et nous commençons à trouver de l'argent ; mais tout cela est environné de travail, de peines et de difficultés.

Vous trouverez ci-joint un ordre pour Damiette, envoyez-le par un aviso, qui, avant d'entrer, s'informera si nos troupes y sont. Elles sont parties pour s'y rendre il y a trois jours, en barques sur le Nil : ainsi elles se-

ront arrivées lorsque vous recevrez cette lettre; envoyez-y un des sous-commissaires de l'escadre pour surveiller l'exécution de l'ordre.

Je vais encore faire partir une trentaine de bâtimens chargés de blé pour votre escadre.

Toute la conduite des Anglais porte à croire qu'ils sont inférieurs en nombre, et qu'ils se contentent de bloquer Malte et d'empêcher les subsistances d'y arriver. Quoi qu'il en soit, il faut bien vite entrer dans le port d'Alexandrie; ou vous approvisionner promptement de riz, de blé, que je vous envoie, et vous transporter dans le port de Corfou; car il est indispensable que jusqu'à ce que tout ceci se décide, vous vous trouviez dans une position à portée d'en imposer à la Porte. Dans le second cas, vous aurez soin que tous les vaisseaux, frégates vénitiennes et françaises qui peuvent nous servir, restent à Alexandrie. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au commissaire ordonnateur en chef.

Les pailles arrivent continuellement au Caire lors de l'inondation du Nil, parce qu'alors le transport devient très-facile.

Les provinces les plus riches de l'Egypte sont dans ce moment occupées par nos troupes; je crois que vous avez un commissaire dans la province de Menoufié où commande le général Zayonseck. Envoyez-en un dans la province de Kélioubeh où commande le général Mu-

rat, un dans la province de Giza où commande le général Belliard, et un dans la province de Mansoura et Damiette, où commande le général Vial, et un dans la province de Bahhiré, où commande le général Dumuy.

Dans chacune de ces provinces, il y a un commandant français, une commission administrative du pays ou divan, un intendant cophte, un agent français près l'intendant, et enfin une commission, pour faire dans chaque province, l'inventaire des biens des mamelouks. En envoyant des commissaires de guerre dans ces différentes provinces, il vous sera facile de faire venir au Caire les approvisionnemens du pays.

Vous trouverez ci-joint copie des ordres que j'ai donnés, soit pour les approvisionnemens, soit pour l'organisation du pays. J'ai aussi ordonné à l'état-major général de vous envoyer une carte avec les divisions des différentes provinces. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ayant des preuves de la trahison de Sidi-Mohamed-el-Coraïm qu'il avait comblé de bienfaits, ordonne:

ART. 1[er]. Sidi Mohamed-el-Coraïm paiera une contribution de 300,000 fr.

2. A défaut par lui d'acquitter ladite contribution cinq jours après la publication du présent ordre, il aura la tête tranchée. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au général Menou.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, un ordre pour lever une contribution de 100,000 fr. sur les habitans de Rosette. Le tiers de cette contribution sera destiné à l'ordonnateur en chef, pour les dépenses de l'administration, et les deux autres tiers à la solde des troupes. BONAPARTE.

Au Caire, le 12 thermidor an 6 (30 juillet 1798).

Au général Zayonseck.

Je donne ordre, citoyen général, pour qu'on établisse à Menouf un hôpital de cinquante lits, et qu'on y construise deux fours. Voyez à faire tout ce qui sera possible pour activer cette opération.

Vous avez dû recevoir hier les ordres pour l'organisation de votre province. Il faut que vous traitiez les Turcs avec la plus grande sévérité; tous les jours, ici, je fais couper trois têtes, et les promener dans le Caire: c'est le seul moyen de venir à bout de ces gens-ci.

Veillez surtout à l'entier désarmement du pays.

Faites-moi faire, par un officier du génie ou de l'état-major, un croquis de toutes les provinces, avec la situation de tous les villages, et des renseignemens généraux sur leur population, et ce que produisaient le miri, le seddan et autres impositions.

Prenez tous les moyens pour monter votre cavalerie;

avec les chevaux, prenez les selles, et faites faire par vos commissions un inventaire exact et prompt de tous les biens appartenans aux mameloucks.

Faites-moi connaître quelles sont les ressources pécuniaires que nous offre votre province.

Vous trouverez ci-joint une grande quantité de proclamations que vous répandrez dans la province; je désire que vous vous mettiez en correspondance avec le général Murat, qui commande la province de Kelioubeh.

Il me serait facile de vous procurer deux pièces de canon, si vous trouviez dans le pays des moyens de les atteler. Je vous les enverrais sur des bateaux jusqu'au point de débarquement, où vous les feriez prendre.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798).

Bonaparte général en chef ordonne :

ART. 1er. Tous les propriétaires de l'Égypte sont confirmés dans leurs propriétés.

2. Les fondations pieuses affectées aux mosquées et spécialement à celles de Médine et de la Mecque, sont confirmées comme par le passé.

3. Toutes les transactions civiles continueront à avoir lieu comme par le passé.

4. La justice civile sera administrée comme par le passé.

BONAPARTE.

Au Caire, le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798).

Au général Menou.

Votre présence est encore nécessaire, citoyen général, à Rosette pendant quelques jours, pour l'organisation de cette province; les Turcs ne peuvent se conduire que par la plus grande sévérité; tous les jours je fais couper cinq ou six têtes dans les rues du Caire. Nous avons dû les ménager jusqu'à présent pour détruire cette réputation de terreur qui nous précédait : aujourd'hui, au contraire, il faut prendre le ton qui convient pour que ces peuples obéissent; et obéir, pour eux, c'est craindre.

Je vous ai envoyé, par mon dernier courrier, des ordres pour l'organisation du divan, de l'aga, d'une compagnie de 60 hommes turcs pour la police.

Il serait nécessaire que la commission chargée de faire l'inventaire des biens des mameloucks envoyât ses états à l'ordonnateur.

Faites-nous passer avec la plus grande promptitude des nouvelles de l'amiral et de l'escadre.

Ordonnez au commandant d'artillerie d'envoyer prendre à Alexandrie deux ou trois grosses pièces d'artillerie, pour les placer à l'embouchure du Nil, et empêcher les chaloupes anglaises de nous insulter.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

Bonaparte général en chef ordonne :

ART. 1er. Tous les effets et esclaves appartenans à

la femme de Mourad-Bey et aux femmes des mameloucks qui composaient sa maison, leur seront laissés en pleine propriété.

2. La femme de Mourad-Bey versera dans la caisse du payeur de l'armée 600,000 fr., dont 100,000 fr. demain, et le restant 50,000 fr. par jour.

3. A défaut d'effectuer lesdits paiemens, tous les esclaves et biens appartenant aux femmes des mameloucks de la maison de Mourad-Bey seront regardés comme propriétés nationales ; il sera seulement laissé à la femme de Mourad-Bey les meubles de l'appartement qu'elle occupe et six esclaves pour la servir.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

Au citoyen Rosetti.

Vous vous rendrez secrètement, citoyen, auprès de Mourad-Bey : vous lui direz que vous m'avez présenté l'homme qu'il avait envoyé ; que cet homme, par des paroles indiscrètes, des discours verbeux et faux, n'était parvenu qu'à m'indisposer davantage contre lui ; mais que j'ai compris que le moment pouvait venir où il fût de mon intérêt de me servir de Mourad-Bey comme de mon bras droit, et que je consentais à ce qu'il conservât la province de Girgé, dans laquelle il devrait se retirer dans l'espace de cinq jours, et que, de mon côté, je n'y ferais point entrer de troupes ; vous lui direz que, ce premier arrangement fait, il sera possible, en le connaissant mieux, que je lui fasse de plus grands

avantages, et vous signerez de suite un traité en français et en arabe, conçu à peu près en ces termes :

Art. 1er. Mourad-Bey conservera avec lui 5 ou 600 hommes à cheval, avec lesquels il gouvernera la province de Girgé, depuis les Cataractes jusqu'à une demi-lieue plus bas que Girgé, et la maintiendra à l'abri des Arabes.

2. Il se reconnaîtra, dans le gouvernement de ladite province, dépendant de la France. Il paiera à l'administration de l'armée le miri que cette province payait.

3. Le général s'engage de son côté à ne faire entrer aucune troupe dans la province de Girgé, et à en laisser le gouvernement à Mourad-Bey.

4. Mourad-Bey sera rendu au-delà de Girgé, dans l'espace de cinq jours. Aucun de ses gens n'en pourra sortir pour entrer dans les limites d'une autre province sans une permission du général. Bonaparte.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

Pouvoirs au citoyen Rosetti.

Le général en chef, mu par les sentimens d'humanité qui l'ont toujours animé, donne au citoyen Rosetti les pleins pouvoirs pour négocier avec Mourad-Bey, conclure et signer avec lui une convention qui mette fin aux hostilités. Bonaparte.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

Au général Kléber.

Ceux qui m'ont donné des preuves de la trahison de Coraïm, m'ont assuré que son argent est dans une citerne; qu'il a un registre particulier où est le détail de toutes ses affaires; qu'il y a plusieurs de ses domestiques qui sont au fait de tout.

J'ordonne en conséquence à l'amiral Brueys de faire arrêter tous les domestiques qu'il a avec lui et de vous les envoyer; faites également arrêter tous ceux qu'il a dans sa maison, et faites-y mettre les scellés par la commission, ainsi que sur tous ses biens.

Faites interroger séparément avec de fortes menaces ses domestiques.

S'il paye dans les huit jours les 300,000 fr., mon intention est, qu'on le retienne comme prisonnier à bord d'un des bâtimens de l'escadre, de manière qu'il ne puisse s'échapper, désirant le faire passer en France par une occasion sûre. S'il n'a pas, dans les cinq jours, payé au moins le tiers de la contribution à laquelle il est imposé, vous donnerez l'ordre qu'on le fasse fusiller.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris à l'amiral Brueys. BONAPARTE.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

A l'amiral Brueys.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai acquis de nouvelles preuves de la trahison de Coraïm: vous voudrez bien

le faire mettre aux fers, et prendre toutes les précautions pour qu'il ne vous échappe pas.

Vous ferez arrêter tous les domestiques et autres individus qu'il aurait avec lui, que vous enverrez sous bonne escorte à Alexandrie, à la disposition du général Kléber.

BONAPARTE.

Au Caire, le 14 thermidor an 6 (1er. août 1798).

Bonaparte, général en chef.

Voyant avec déplaisir que le versement d'argent que doivent faire les Cophtes et les négocians de café et de Damas, ne s'effectue qu'avec la plus grande lenteur, charge le citoyen Magallon de leur déclarer que les 60,000 talaris que doivent payer les Cophtes, seront livrés dans six jours, à raison de 10,000 talaris par jour.

Les 130,000 talaris que doivent les négocians de café, seront payés à raison de 22,000 par jour; les 35,275 que doivent les négocians de Damas, seront également payés en six jours, à raison de 5,878 par jour.

BONAPARTE.

Au Caire, le 15 thermidor an 6 (2 août 1798).

A l'ordonnateur en chef.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ordonnateur, un ordre pour la poste.

Les individus de l'armée paieront leurs ports de lettres conformément à l'usage établi en France; mais

le directeur de la poste versera, toutes les décades, l'état des sommes qu'il aura reçues ; nous en serons responsables, s'il est nécessaire, à l'administration des postes, et cela sera un revenu pour l'armée.

Vous aurez soin, pour ce moment, de commencer par organiser les bureaux du Caire, d'Alexandrie, de Rosette et de Damiette.

Dès que ceux-là seront établis, vous formerez les quatre autres. Cependant, comme il est indispensable que nous communiquions avec Menouf, lorsque le bateau qui va à Rosette sera arrivé au village de Genid, il y mettra le paquet qui sera pour Menouf. Il y aura à ce village un détachement qui sera chargé de le porter à Menouf.

BONAPARTE.

Au Caire, le 15 thermidor an 6 (2 août 1798).

Bonaparte général en chef ordonne :

ART. 1er. Les citoyens Berthollet, Monge et le général du génie se concerteront pour choisir une maison dans laquelle on puisse établir une imprimerie française et arabe, un laboratoire de chimie, un cabinet de physique, et, s'il est possible, un observatoire.

Il y aura une salle pour l'Institut.

2. Ils me présenteront un projet pour l'organisation de ladite maison avec un état de dépenses.

3. Je désirerais que cette maison fût située sur la place Elbekieh ou le plus près possible.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au général Chabot, gouverneur de Corfou et des îles de la mer Ionienne.

C'est avec le plus grand plaisir, citoyen général, que j'ai appris de vos nouvelles; on nous avait beaucoup alarmés sur votre sûreté.

L'état-major vous aura fait part des événemens militaires qui ont eu lieu ici. Nous sommes enfin au grand Caire et maîtres de toute l'Égypte.

Il est indispensable que vous nous fassiez passer, par tous les moyens possibles, la plus grande quantité de vins, eau-de-vie, raisins secs et bois. Ce sont des objets dont vous savez que l'Égypte manque entièrement; les négocians porteront en retour, du café, du sucre, de l'indigo, du blé, du riz et toutes espèces de marchandises des Indes.

Tenez-moi instruit de toutes les nouvelles que vous avez des affaires des Turcs, et surtout de Passwan-Oglou.

Le premier bataillon de la soixante-neuvième demi-brigade a reçu un ordre positif de partir lorsque je quittai Toulon; je ne doute donc pas qu'en ce moment il ne soit arrivé.

Dès l'instant que ce pays-ci sera organisé et les impositions assises, je vous enverrai 300,000 fr. qui paraissent nécessaires pour votre solde; mais comme il me sera beaucoup plus facile de vous envoyer des blés, du riz, etc., je vous prie de former une compagnie de dix

ou douze négocians des plus riches; qu'ils chargent plusieurs bâtimens, qu'ils m'expédient des bois, du vin, des eaux-de-vie, etc., ils seront payés en échange avec des marchandises du pays. Ils enverront un commissaire avec une lettre de vous, et je leur donnerai en surplus pour 3 ou 400,000 fr. de marchandises qu'ils vous solderont.

Vous trouverez ci-joint un ordre qu'il est bien essentiel d'exécuter ponctuellement pour l'approvisionnement de l'escadre. Comme ici nous manquons de bois, je désire que vous fassiez beaucoup de biscuit à Corfou, afin que nous ayons toujours un point où nous puissions puiser et ravitailler notre escadre toutes les fois que nous en aurons besoin : je compte sur votre zèle. Vous pouvez tirer, pour la confection, pour 50,000 francs de lettres de change sur le payeur au Caire. Elles seront soldées soit en marchandises, soit en argent, comme le négociant le désirera. Incessamment je vous enverrai, par la première occasion, du blé et du riz pour votre approvisionnement. BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au citoyen Rhulières, commissaire du Directoire exécutif français à Corfou et dans les îles Ioniennes.

J'ai reçu à Paris les différentes lettres que vous m'avez écrites à votre arrivée à Zante. Je viens d'en recevoir une, en date du 13 messidor, de Corfou. L'état-major vous aura instruit des différentes batailles que nous

avons livrées aux mameloucks et des succès complets qu'à obtenus l'armée de la république. A la bataille des Pyramides, nous leur avons pris soixante ou quatre-vingt pièces de canon, et tué plus de 10,000 hommes de cavalerie d'élite; nous sommes au Caire depuis une douzaine de jours et en possession de presque toute l'Egypte. Il nous manque ici trois choses, le vin, l'eau-de-vie et le bois à brûler. Faites faire, avec la plus grande quantité que vous aurez de raisins secs, de l'eau-de-vie; les négocians porteront en retour le blé, le sucre, l'indigo, le riz, les marchandises des Indes et le café. C'est un vrai service à rendre à la république, que d'employer l'influence que vous avez par votre place, à activer le commerce de Zante avec l'Egypte. Continuez à bien mériter de ces peuples par votre conduite sage et philantropique, et croyez au désir vrai que j'ai de vous donner des preuves de l'estime et de l'amitié que vous savez que je vous porte. Soit en Egypte, soit en France, soit ailleurs, vous pouvez compter sur moi.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

A l'amiral Brueys.

Vous trouverez ci-joint, citoyen amiral, la lettre que je reçois de Corfou; je vous prie de me faire connaître quand le bâtiment chargé de bois sera arrivé.

Peut-être jugez-vous également nécessaire d'envoyer deux ou trois bâtimens de transport pour continuer

lesdits chargemens de bois, tant pour la flotte que pour Alexandrie.

Le général Chabot me mande que *le Fortunatus* escorte plusieurs bâtimens chargés de bois ; moyennant cela, vous serez dans le cas de ne pas prendre les quinze cents quintaux de bois que je vous ai accordés à Rosette et dont nous avons le plus grand besoin au Caire.

Vous trouverez ci-joint un nouvel ordre pour l'approvisionnement de l'escadre. BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

A l'administration centrale de Corcyre (Corfou.)

Tous les renseignemens qui me sont donnés sur la conduite de votre département, font l'éloge de ses administrateurs.

Les nouveaux établissemens de la France doivent d'autant plus accroître votre commerce, et vous ouvrir une nouvelle source de richesse et de prospérité.

Faites connaître aux négocians qu'ils trouveront ici des blés, du riz, du café, des marchandises des Indes, du sucre en abondance, et que je désire qu'en échange ils portent à Alexandrie du bois à brûler, des bois de construction, des vins, des eaux-de-vie : ce sont les principales choses qui manquent à ce beau pays.

Croyez au désir que j'ai de vous donner des preuves du vif intérêt que je prends à votre tranquillité.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

A Georgio Gioari, intendant général de l'Egypte.

Vos fonctions doivent se borner à l'organisation des revenus de l'Egypte, à une correspondance suivie avec les intendans particuliers des provinces, avec le général en chef, et l'ordonnateur en chef de l'armée. Vous vous ferez aider dans ces travaux par le moalleim Fretaou. Ainsi donc vous chargerez, de ma part, les moalleims Malati, Anfourni, Hanin et Faudus, de la recette de la somme que j'ai demandée à la nation cophte. Je vois avec déplaisir qu'il reste encore en arrière 50,000 talaris, je veux qu'ils soient rentrés, dans cinq jours, dans la caisse du payeur de l'armée. Vous pouvez assurer les Cophtes que je les placerai d'une manière convenable lorsque les circonstances le permettront.

Bonaparte.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. L'or ou l'argent monnoyé, tous les objets d'or et d'argent, tous les lingots, les schals de valeur, les tapis brodés en or qui se trouvent dans les magasins généraux, seront enfermés dans des caisses sur lesquelles seront apposés les scellés du payeur de l'armée, de l'état-major général et de la commission chargée de l'inventaire. Lesdites caisses seront transportées dans le logement du payeur de l'armée, l'inventaire sera remis à l'ordonnateur en chef et à l'administrateur des finances.

2. Tous les objets nécessaires à la subsistance de l'armée seront remis de suite à la disposition de l'ordonnateur en chef; la commission tirera un reçu du garde-magasin auquel elle remettra lesdites denrées.

3. Tous les cinq jours, l'ordonnateur en chef, assisté d'un officier de l'état-major, de l'administrateur des finances ou d'un membre de la commission provisoire, et des agens en chef de chaque service, feront une tournée dans les magasins généraux et affecteront aux hôpitaux, aux transports, à l'habillement, tout ce qui peut leur être utile; mais les garde-magasins des magasins généraux ne livreront rien qu'après avoir dressé un inventaire circonstancié, et tiré un reçu des garde-magasins d'administration auxquels ils livreront lesdits objets.

4. Il sera formé une compagnie de commerce, à laquelle seront vendus tous les effets qui se trouveraient dans les magasins généraux, et qui ne seraient pas essentiels au service de l'armée.

L'ordonnateur en chef me remettra un réglement sur la manière de former cette compagnie et de procéder avec elle.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au commandant de la place du Caire.

Vous requerrez, citoyen général, deux moines de Terre-Sainte pour être toujours de planton à l'hôpital, afin de servir d'interprètes et de soigner les malades.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Aux généraux de l'artillerie et du génie.

Je vous prie, citoyen général, de vouloir bien me faire connaître combien de temps il vous faudrait pour faire abattre toutes les portes qui barricadent les différens quartiers de la ville et en faire transporter le bois pour le service de votre arme; vous pourriez partager la besogne avec le génie, l'artillerie; je désirerais qu'on pût commencer dès demain : j'en donnerai l'ordre aussitôt que j'aurai reçu votre réponse. BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

A l'ordonnateur en chef.

L'hôpital du grand Caire manque d'eau, d'eau-de-vie, et de toute espèce de médicamens. Je vous prie de vouloir bien me rendre compte si le pharmacien en chef a trouvé au Caire de quoi l'approvisionner.

Je vous prie d'ordonner que les officiers soient mis dans des chambres séparées, et qu'il leur soit fourni tout ce qui leur est nécessaire. Vous sentez que cela est d'autant plus essentiel dans un pays où tout homme malade est obligé d'aller à l'hôpital.

BONAPARTE.

Au Caire, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au général Berthier.

Je vous prie, citoyen général, de vouloir bien faire vérifier en présence d'un officier de l'état-major, combien un chameau porte d'eau dans les outres ordinaires.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 thermidor an 6 (4 août 1798).

Au consul de la république à Tripoli.

Je profite du passage de la caravanne pour vous faire part du succès de la république à la bataille des Pyramides, où nous avons tué plus de 2,000 mamelouks. Je désire que vous fassiez connaître au bey de cette régence, que la république française continuera à vivre en bonne intelligence avec lui, comme elle l'a fait par le passé. Tous les sujets du bey seront également protégés en Egypte; j'espère que de son côté, il se comportera envers la république avec tous les égards qui lui sont dus. Faites-moi part de toutes les nouvelles que vous pourriez avoir dans la Méditerranée.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 thermidor an 6 (4 août 1798).

Au général Zaionscheck.

Vous avez bien fait, citoyen général, de faire fusiller 5 hommes des villages qui s'étaient révoltés: je

désire fort apprendre que vous avez monté notre cavalerie. Le moyen le plus court, je crois, est celui-ci : ordonnez que chaque village vous fournisse deux bons chevaux. Il ne faut pas en recevoir de mauvais, et les villages qui, cinq jours après la proclamation de votre ordre, ne les auront pas fournis, seront condamnés à payer mille talaris d'amende. C'est un moyen infaillible, expéditif d'avoir les 600 chevaux qui vous seront nécessaires. En requérant les chevaux, requérez les brides et selles, afin d'avoir tout de suite un corps de cavalerie à votre disposition : c'est le seul moyen d'être maître de ce pays.

Vous pouvez garder sans inconvéniens, le chef de bataillon du génie Lazowski qui vous est nécessaire.

Le général Fugières, avec un bataillon de la dix-huitième, part demain ou ce soir pour Mehal-el-Kebir; il passe par Kélioubé, et il se rendra à Menouf, où il arrivera probablement le 21 : j'ai donné l'ordre qu'on embarquât sur une djerme, du pain pour ce bataillon pour quatre ou cinq jours ; il se rendra jusqu'à....., d'où l'officier qui escorte ces djermes, fera partir ce pain à Menouf. Cependant si vos fours sont achevés, il serait essentiel que vous fissiez préparer du pain pour ce bataillon. J'ai donné ordre à ce bataillon de séjourner deux jours à Menouf. Vous en profiterez pour opérer le désarmement et tous les actes difficiles.

A mesure que vous aurez des chevaux, donnez-les aux différens détachemens de dragons qui sont sous vos ordres, en tirant des reçus des officiers.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 thermidor an 6 (4 août 1798).

Au général Dupuis.

Je viens d'écrire au divan pour qu'il fasse faire une distribution de blé pour les pauvres de la grande mosquée.

Il faudra se servir des magasins qui sont à Boulac et à Gizeh, appartenant à....., attendu qu'un seul magasin ne suffirait pas pour contenir tous les effets provenant des maisons des mamelouks. J'ai ordonné qu'un magasin servirait à deux commissions, tout comme une commission doit faire la visite dans deux arrondissemens.

Une grande vigilance est plus nécessaire pour la tranquillité de la place, qu'une grande dissémination de troupes : quelques officiers de service qui courent la ville, quelques sergens de planton qui se croisent sur des ânes, quelques adjudans-majors qui visitent les endroits les plus essentiels, quelques Francs qui se faufilent dans les marchés et les différens quartiers, et quelques compagnies de réserve pour pouvoir envoyer dans les endroits où il y aurait quelque trouble, sont plus utiles et fatiguent moins que des gardes fixées sur des places et dans les carrefours. Si ce n'était la surveillance à exercer sur les maisons de mamelouks, 400 hommes d'infanterie et 50 de cavalerie suffiraient pour le service de la place : en mettant 300 hommes pour le service des mamelouks, cela exige 1500 hommes. Je pense que 2000 hommes de garnison sont suffisans ici ; faites-moi remettre l'état des postes que vous occupez, et de tout le service en détail.

BONAPARTE.

Au Caire, le 17 thermidor an 6 (4 août 1798).

Au commissaire ordonnateur en chef.

Il m'a été présenté plusieurs états signés par des commissaires des guerres, où ils paraissent légaliser des abus évidens et des prétentions peu fondées.

Je vous prie de leur écrire pour leur faire sentir combien ils sont coupables, lorsqu'ils s'éloignent de ce que la loi prescrit. J'ai vu un état où le commissaire des guerres demande une indemnité pour non fourniture de vin.

Je vous prie de faire un réglement pour ce qui est accordé par mois aux demi-brigades et aux régimens, pour leur entretien.

Les corps doivent toucher les sommes qui leur reviennent pour l'entretien pendant le temps qu'ils ont été embarqués.

Les corps de cavalerie qui n'ont qu'un cinquième des hommes montés, doivent-ils toucher une somme qui est jugée nécessaire pour un régiment de 800 chevaux ? BONAPARTE.

Au Caire, le 13 thermidor an 6 (5 août 1798).

Au général Reynier.

Vous partirez, citoyen général, avec le restant de votre division pour vous rendre au village de El-Hanka, où se trouve déjà le général Leclerc.

L'état-major a dû vous donner l'ordre de partir avec

six jours de vivres, mais ils ne seront probablement pas prêts, et, si vous les attendez, ils retarderaient considérablement votre marche. Laissez votre commissaire des guerres et le troisième bataillon de la neuvième, afin qu'ils vous conduisent des vivres dès l'instant qu'ils seront livrés. Ne partez pas au moins avant que la division n'ait son pain pour la journée de demain.

Le général Leclerc a déjà fait construire un four, faites-en construire deux autres.

Les villages environnans, qui sont extrêmement riches, vous fourniront de la farine, de la viande et des légumes pour votre division; indépendamment de cela, j'ordonne qu'on vous complette vos six jours de vivres et qu'on vous en fasse passer une plus grande quantité.

Plusieurs scheicks sont réunis à Belbeis, avec Ibrahim-Bey, et l'on pense que demain la caravane y sera arrivée; c'est ce qui m'a fait juger votre présence nécessaire à El-Hanka, où, selon le rapport que l'on m'a fait, vous vous trouverez juste à un chemin du Caire à Belbeis.

Le général Leclerc a mené avec lui une certaine quantité de chameaux pour porter des vivres. Il est indispensable qu'il les renvoie, ainsi que tous ceux qui vous porteront des vivres, afin de pouvoir continuer.

Vous vous trouverez à El-Hanka au milieu de plusieurs tribus d'Arabes. Faites ce qu'il vous sera possible pour leur faire entendre qu'ils n'ont rien à gagner à nous faire la guerre, pour qu'ils nous envoient des députations, et pour qu'ils vivent tranquilles sans

nous attaquer ; vous leur enverrez de mes proclamations.

Vous vous tiendrez en garde contre les attaques que vous pourrait faire Ibrahim-Bey. Vous vous retrancherez dans le village de manière à être à l'abri de toute insulte, et une heure avant le jour, vous ferez faire des reconnaissances, afin d'être prévenu et de pouvoir me prévenir aussi avant que la cavalerie ne soit sur vous.

Vous interrogerez en détail tous les hommes qui viendraient de Belbeis ou de Syrie, et vous m'enverrez leurs rapports. Si la caravane se présentait pour venir, vous l'accueillerez de votre mieux ; mais vous ne dissimulerez pas au bey qui l'escorte, s'il y était encore, que mon intention est, comme je le lui ai fait écrire, qu'arrivés à la Coubé, les mamelouks livrent leurs armes et leurs chevaux, excepté lui et les siens.

Je n'attends, pour me mettre en marche et me porter à Belbeis, que la construction de vos trois fours, et l'établissement d'une boulangerie à El-Hanka ; je vous recommande de veiller spécialement à la formation de vos magasins de subsistances à El-Hanka, d'y faire réunir le plus de légumes, blé et riz, qu'il vous sera possible.

Je désire aussi que vous employiez les deux ou trois jours que vous resterez à El-Hanka, à vous retrancher en crenelant quelques maisons, en creusant quelques fossés. Mon intention est de faire occuper toujours ce village par un bataillon. BONAPARTE.

Au Caire, le 18 thermidor an 6 (5 août 1798).

Au général Dugua.

Le général Murat me mande de Médié, qu'il a entendu quelque canonnade à une lieue en avant de lui, et qu'il est parti avec le bataillon qu'il commande pour connaître ce que c'était.

Je désire que vous me fassiez partir un bataillon de la soixante-quinzième, qui se rendra avec une pièce de canon jusqu'à Kélioubeh, où est le général Murat. Si, en route, il apprenait que le général Murat est rentré à son poste, et qu'il n'y a rien de nouveau, il rentrera au camp; s'il n'apprend rien en route, il se rendra à Kélioubeh, où il restera pendant la journée, et reviendra le lendemain matin, à moins que le général Murat ne croie avoir des raisons pour le retenir.

Si le bataillon apprenait en route que le général Murat est aux mains avec l'ennemi, il me renverrait l'officier des guides porteur de la présente pour me faire part des renseignemens qu'il aurait recueillis.

Faites commander cette reconnaissance par un homme intelligent. En partant exactement à deux heures après minuit, elle arrivera à cinq heures à Kélioubeh.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 thermidor an 6 (7 août 1798).

Au général Kléber.

Le kyaya du pacha d'Egypte expédie à Constanti-

nople un exprès : je vous prie, citoyen général, de lui donner toutes les facilités nécessaires pour son passage.

BONAPARTE.

Au Caire, le 20 thermidor an 6 (7 août 1798).

A l'ordonnateur en chef.

Je vais partir, citoyen ordonnateur, pour me porter à vingt-cinq lieues d'ici vers la Syrie.

Moyennant les différens envois de farine que je vous ai demandés, et ceux que l'état-major ordonne, nous serons en mesure pour les subsistances ; mais je vous prie de veiller à ce qu'on nous fasse les envois demain, comme je le demande, de cinquante quintaux de riz, et autant après demain, ainsi que de dix-huit cents rations de pain.

La police de la ville exigerait que le blé y fût maintenu à un bon prix. Un moyen nécessaire serait que vous fissiez vendre tous les jours une certaine quantité de blé au tarif. Cela nous procurerait de l'argent et ferait un grand bien à la ville.

Je vous recommande, pendant mon absence, d'avoir en magasin la plus grande quantité de farine que vous pourrez, et de faire faire, tant à Boulac qu'au Caire et au vieux Caire, la plus grande quantité possible de biscuit : les mameloucks en faisaient faire dans la ville de fort beau. Je désirerais que vous pussiez passer un marché avec les boulangers de la ville, car il serait essentiel que vous eussiez, d'ici à dix jours, trois cents

mille rations de biscuit. C'est le seul moyen d'assurer les subsistances dans nos routes et de ne pas mourir de faim dans nos opérations. BONAPARTE.

Au Caire, le 20 thermidor an 6 (7 août 1798).

Au général Desaix.

Je vais m'absenter, citoyen général, pour quelques jours de la ville du Caire.

Je donne ordre au général commandant de vous instruire de tous les mouvemens qui provoqueraient des mesures extraordinaires. Votre division dans la position où elle se trouve a le double but : 1°. de garantir la province de Gizeh; 2°. de former une réserve pour le Caire.

La commission provisoire, composée des citoyens Monge, Berthollet et Magallon, s'adressera à vous pour avoir tous les sauf-conduits qu'elle jugera à propos d'accorder aux femmes des mameloucks, et moyennant les traités particuliers qu'elle conclura avec elles.

Vous nommerez quatre officiers pour suivre les quatre commissions chargées de faire les inventaires et de dépouiller les maisons des beys. Ces officiers me rendront compte tous les jours de la manière dont s'est faite l'opération; ils doivent d'ailleurs laisser faire entièrement les commissaires. S'ils apercevaient des abus, ils vous les dénonceraient et vous y apporteriez remède.

Le citoyen Beauvoisin a ordre de vous rendre compte tous les jours de la séance du divan.

Je donne ordre au commandant de la place de faire partir tous les jours 50 ou 60 hommes avec un officier pour me porter de vos dépêches, les siennes, celles de la commission, de l'ordonnateur, et de l'adjudant-général qui reste à l'état-major.

Par ce moyen, vous vous trouverez instruit de la position des esprits au Caire, et vous ferez faire à votre division et à la garnison tous les mouvemens que les circonstances exigeront.

Si un courrier de France arrivait, il faudrait avoir soin de ne me l'expédier que fortement escorté.

BONAPARTE.

Le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

Au général Leclerc.

Je vous prie, citoyen général, de vouloir bien témoigner au septième de hussards, vingt-deuxième de chasseurs, troisième et cinquième de dragons ma satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue dans la charge glorieuse qu'ils ont faite sur l'arrière-garde des mameloucks (1), auxquels ils ont tué et blessé beaucoup de monde, entre autres leur chef Aly-Bey, et pris deux pièces de canon.

Je donne ordre à l'état-major pour qu'on fasse reconnaître comme chef de brigade le citoyen d'Estrées, comme chef d'escadron le capitaine Renaud, comme capitaine le citoyen Leclerc, lieutenant du septième de hussards, et comme lieutenant le sous-lieutenant des guides, Dallemagne.

(1) Il est question du combat de Salehieh.

Je vous prie de me faire passer dans la journée la liste des officiers et des soldats des quatre corps qui se sont distingués et qui méritent un avancement particulier.

BONAPARTE.

Le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

Au citoyen Leturq.

Le général Leclerc m'a rendu compte, citoyen, de la bravoure que vous avez montrée et de la conduite que vous avez tenue dans la journée d'hier. Vous vous êtes souvent distingué dans la campagne d'Italie, et je vous donnerai incessamment l'avancement que vous méritez.

BONAPARTE.

Le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

A la commission de commerce.

Je vous autorise, citoyens, à conclure définitivement et à signer les arrangemens que vous ferez avec les différentes femmes des beys et des autres mameloucks pour le rachat de leurs effets : vous délivrerez des sauf-conduits à celles qui consentiront à un accommodement

BONAPARTE.

Le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général du génie.

Mon intention est, citoyen général, de réunir à Saleh-hieh des magasins de bouche et de guerre suffisans pour

pourvoir aux besoins d'une armée de 30,000 hommes pendant un mois.

Vous sentez qu'il est indispensable que des magasins aussi précieux soient contenus dans une forteresse qui les mette à l'abri d'être enlevés par une attaque de vive force, et qui fasse que les 7 ou 800 hommes de garnison obligent l'ennemi à un siége d'autant plus pénible, qu'il ne peut charrier son artillerie qu'après un passage de neuf jours dans le désert.

Une fois cette forteresse construite, on pourra, si on le juge nécessaire, y appuyer un camp retranché, soit pour tenir pendant long-temps les corps de l'ennemi éloignés, soit pour pouvoir protéger un corps d'armée inférieur, mais trop considérable pour y tenir garnison.

Il serait essentiel que vous dirigeassiez vos travaux de manière à ce que, d'ici à quatre ou cinq décades, cette forteresse eût déjà l'avantage d'un fort poste de campagne, et qu'avec une garnison plus nombreuse que celle que l'on sera obligé d'y tenir, lorsquelle sera achevée, les magasins pussent déjà être à l'abri d'une attaque de vive force.

Vous laisserez à Salehieh assez d'ingénieurs pour confectionner lesdits travaux avec promptitude et pour pouvoir suffire aux reconnaissances qui serviront à déterminer la position précise de Salehieh par rapport à la mer, à Mansoura, à Damiette, à l'inondation du Nil, et aux canaux du Nil qui peuvent porter bateau.

Vous trouverez l'ordre ci-joint au payeur du quartier-général qui est à Salehieh, de verser 10,000 francs à

la disposition de l'officier supérieur du génie que vous laisserez à Salehieh pour le commencement desdits travaux. BONAPARTE.

Le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général de l'artillerie.

Mon intention, citoyen général, est d'établir une forteresse à Salehieh qui puisse mettre à l'abri de toute insulte les magasins de bouche et de guerre que j'ai l'intention d'y réunir : vous vous concerterez avec le général du génie pour tous les établissemens d'artillerie, indépendamment des magasins nécessaires à l'approvisionnement pour trois ou quatre pièces de campagne et cinq ou six cent mille cartouches.

Vous trouverez ci-joint une ordonnance de 2,000 francs que vous laisserez à la disposition de l'officier d'artillerie que vous chargerez dudit établissement, pour commencer à travailler de suite. BONAPARTE.

Le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général Reynier.

Mon intention est, citoyen général, que le génie et l'artillerie travaillent à la construction d'une forteresse qui mette les magasins que j'ai l'intention de réunir à Salehieh à l'abri d'une attaque de vive force, et dans le cas d'être gardée par moins de mille hommes,

Jusqu'alors vous sentez qu'il est indispensable que vous occupiez en force le point désigné, et que vous envoyiez des espions en Syrie pour vous tenir au fait de tous les mouvemens que l'on pourrait faire de ce côté-là.

Vous vous mettrez en correspondance suivie avec Damiette, qui est plus à même d'en recevoir par mer, et vous reconnaîtrez bien la position de Salehieh par rapport à la mer et aux différens canaux du Nil.

Le général Dugua, avec sa division, va à Mansoura, et le général Vial va à Damiette. Quand vous aurez reconnu la route qui de la mer conduit à Salehieh, on pourra ordonner à une frégate et à un ou plusieurs avisos de se tenir toujours à portée de ce point, et l'on pourra par là vous faire passer du vin, du canon, des outils, que nous avons à Alexandrie, ainsi que les bagages de votre division.

Vous répandrez, soit dans votre province, soit en Syrie, le plus de mes proclamations que vous pourrez, et vous prendrez des mesures pour que tous les voyageurs qui arrivent de Syrie vous soient amenés, afin que vous puissiez les interroger.

Indépendamment de ces fonctions militaires, vous en aurez encore d'administratives à remplir, en organisant la province de Salehieh dont le chef-lieu est à Belbeis.

Il faut commencer par vous mettre en correspondance avec toutes les tribus arabes, afin de connaître les camps qu'ils occupent, les champs qu'ils cultivent, et dès lors le mal que vous pourrez leur faire lorsqu'ils désobéiront à vos ordres.

Cela fait, il faudra remplir deux buts; le premier,

de leur ôter le plus de chevaux possible; le second, de les désarmer.

Vous ne leur laisserez entrevoir l'intention de leur ôter leurs chevaux que peu à peu, en en demandant d'abord une certaine quantité pour remonter notre cavalerie, et, cela obtenu, il sera possible de prendre d'autres mesures; mais auparavant il faut que vous vous occupiez de connaître les intérêts qui les lient à nous; ce qui seul vous fera connaître les menaces et le mal que vous pouvez leur faire.

Vous trouverez ci-joint une ordonnance de 2,000 fr. pour pouvoir subvenir aux dépenses extraordinaires d'espions à envoyer en Syrie. BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Dupuy.

Vous voudrez bien, citoyen général, prendre de nouvelles précautions pour vous assurer que Coraïm ne vous échappera pas: après quoi, vous lui ferez subir un interrogatoire, dans lequel vous lui demanderez qu'il réponde positivement: 1°. a-t-il écrit à Mourad-Bey depuis qu'il nous a juré fidélité? 2°. à quels mameloucks a-t-il écrit depuis qu'il nous a juré fidélité? 3°. quelle espèce de correspondance a-t-il eue avec les Arabes de Bahiré? BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Dupuy.

Je vous prie, citoyen général, de me faire connaître ce qu'a produit le désarmement.

Je désirerais également connaître les mesures efficaces que vous pensez qu'on pourrait prendre pour se procurer des chevaux : vous pourrez faire prendre tous les chevaux, armes et chameaux qui pourraient se trouver dans les maisons des femmes avec lesquelles nous avons traité. Ces trois objets sont objets de guerre.

BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Gauteaume.

Le tableau de la situation dans laquelle vous vous êtes trouvé, citoyen général, est horrible. Quand vous n'avez point péri dans cette circonstance, c'est que le sort vous destine à venger un jour notre marine et nos amis; recevez-en mes félicitations : c'est le seul sentiment agréable que j'aie éprouvé depuis avant-hier. J'ai reçu, à mon avant-garde, à trente lieues du Caire, votre rapport, qui m'a été apporté par l'aide-de-camp du général Kléber.

BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au contre-amiral Ganteaume.

Vous prendrez, citoyen général, le commandement de tout ce qui reste de notre marine, et vous vous concerterez avec l'ordonnateur Leroy pour l'armement et l'approvisionnement des frégates *l'Alceste, la Junon, la Carrère*, *la Muiron*, les vaisseaux *le Dubois* et *le Causse*, et toutes les autres frégates, brick ou avisos qui nous restent.

Vous nommerez tous les commandans; vous ferez tout ce qu'il vous sera possible pour retirer de la rade d'Aboukir les débris qui peuvent y rester.

Vous ferez partir de suite sur un aviso, pour Corfou et de là pour Ancône, les dépêches que porte le courrier que j'ai expédié il y a quinze jours du Caire, et que l'on m'assure être encore à Rosette. Vous adresserez au ministre de la marine une relation de l'affaire, telle qu'elle a eu lieu.

Je brûle du désir de conférer avec vous; mais, avant de vous donner l'ordre de venir au Caire, j'attendrai quelques jours, mon intention étant, s'il est possible, de me porter moi-même à Alexandrie.

Envoyez-moi l'état des officiers, des matelots et des bâtimens qui nous restent.

Vous sentez qu'il est essentiel que vous fassiez prévenir de suite Malte et Corfou de ce qu'aura fait le général Villeneuve, afin que ces îles se tiennent en surveillance et à l'abri d'une surprise.

Je pense bien qu'à l'heure qu'il est, les Anglais se seront retirés avec leur proie. BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au citoyen Leroy.

Je vous envoie par une chaloupe canonnière 100,000 fr. pour servir aux travaux les plus pressans de la marine. Il est indispensable que vous vous concertiez avec le contre-amiral Ganteaume pour armer en guerre *le Dubois*, *le Causse*, *la Carrère*, *la Muiron*; il faudra doubler en cuivre les deux dernières, qui doivent avoir le doublage. Le contre-amiral Ganteaume nommera au commandement de ces différens bâtimens. Vous ne devez pas être embarrassé d'en organiser les équipages avec les débris de l'escadre.

J'imagine que *l'Alceste* n'a besoin de rien. Vous aurez déjà sans doute fait travailler à *la Junon*. Dès l'instant que vous aurez des nouvelles de la route qu'aura tenue le contre-amiral Villeneuve, vous me la ferez connaître. Envoyez-moi aussi l'état de tous les bâtimens et de tous les matelots échappés, soit de l'escadre, soit des convois qui se trouvent à Rosette.

Indépendamment des sommes que le général Kléber vous fera remettre des contributions d'Alexandrie et de celles qui nous reviendront de la contribution frappée à Damiette, je vous ferai toucher toutes les décades 100,000 fr. Il est arrivé à Rosette cinquante djermes

chargées de blé et de légumes, que, dès mon arrivée au Caire, j'avais envoyées à l'amiral Brueys pour approvisionner l'escadre; je donne ordre au général Menou de les tenir à votre disposition, et de faire tout ce qu'il pourra pour les faire passer à Alexandrie. Faites de votre côté tout ce qu'il sera possible pour favoriser ce passage, afin que vous ayez à Alexandrie les approvisionnemens nécessaires pour cette grande quantité d'hommes. BONAPARTE.

Le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Kléber.

Vous devez sans doute, à l'heure qu'il est, avoir reçu la reponse à toutes vos lettres, et vous aurez vu mon aide-de-camp Jullien, qui est parti d'ici, il y a douze jours.

J'ai appris la journée du 14, avant-hier 26, par votre aide-de-camp, qui m'a trouvé à Salehieh, à trente-trois lieues du Caire. Je n'ai pas perdu un instant pour m'y rendre.

Je vous ai écrit souvent, et comme la plupart de vos lettres me sont parvenues toutes à la fois, j'espère qu'il en aura été de même des miennes.

J'ai envoyé l'adjudant-général Brives à Rahmanieh avec un bataillon.

Vous devez avoir reçu grande quantité de monde aujourd'hui à Alexandrie.

J'envoie 100,000 fr. à l'ordonnateur Leroy pour les premiers besoins de l'armement.

J'ordonne que l'on vous fasse passer de Rosette tous les vivres que l'on y avait envoyés pour l'approvisionnement de l'escadre.

Après cinq ou six marches, nous avons poussé Ibrahim-Bey dans les déserts de Syrie; nous avons dégagé une partie de la caravane qu'il avait retenue, et lui-même avec tous ses trésors et ses femmes a failli tomber en notre pouvoir.

Il nous reste encore à détruire Mourad-Bey, qui occupe la Haute-Egypte, et à soumettre l'intérieur du Delta, où plusieurs partisans des beys se trouvent encore les armes à la main.

L'argent est extrêmement rare dans ce pays, et j'ai ordonné à l'ordonnateur Leroy et au contre-amiral Ganteaume de pousser le plus vivement qu'ils pourront l'armement des vaisseaux *le Dubois* et *le Causse*, et celui des avisos, bricks ou frégates qui nous restent encore.

L'adjudant-général Brives et sa colonne sont à vos ordres : si les Anglais laissent des forces dans ces parages et interceptent nos communications avec Rosette, il devient indispensable d'occuper les villages d'Aboukir en force, afin que vous puissiez communiquer avec Rosette par terre.

Le général Manscourt se rend à Alexandrie : c'est un général d'artillerie qui pourra vous servir pour l'armement de la côte; il pourra d'ailleurs prendre des renseignemens sur le pays, pour vous remplacer lorsque les circonstances permettront que vous nous rejoigniez.

Je ferai filer des troupes dès l'instant que cela sera

possible, du côté de Rosette, pour pouvoir vous seconder; mais vous devez d'ici, à plusieurs jours, ne pas y compter : ainsi tirez parti de vos propres forces.

Je n'ai point reçu de vos lettres depuis celles que m'a remises votre aide-de-camp : ainsi j'ignore jusqu'à quel point les Anglais ont été maltraités, et quelle est la quantité de troupes et d'équipages qui s'est réfugiée à Alexandrie.

J'ai écrit à Ganteaume d'instruire Malte et Corfou de tous les détails de cette affaire, afin que ces îles restent en surveillance. L'on m'apprend que le courrier que j'ai expédié d'ici, il y a quinze jours, est encore à Rosette. Je lui ai écrit de l'expédier le plus tôt possible pour Corfou, d'où il passera en Italie. Coraïm est arrivé ici, je l'ai fait enfermer. Vous ne devez pas avoir eu de difficulté à avoir les 300,000 fr. auxquels j'ai imposé Alexandrie; il faudra cependant soustraire de cette somme 100,000 fr. que vous avez déjà touchés.

Les choses dans ce pays ne sont pas encore assises, et chaque jour y porte une amélioration considérable. Je suis fondé à penser que, quelques jours encore, nous commencerons à être maîtres du pays.

L'expédition que nous avons entreprise, exige du courage de plus d'un genre. Le général de brigade Vial occupe Damiette.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Menou.

Vous ferez partir, citoyen général, pour Alexandrie tous les blés et autres approvisionnemens qui étaient

chargés sur les djermes, et qui étaient destinés pour l'escadre.

Vous devez avoir reçu plusieurs de mes lettres par mon aide-de-camp Jullien, qui est parti, il y a quinze jours, d'ici.

Dans une, je vous disais de percevoir une contribution de 100,000 fr. sur le commerce de Rosette pour subvenir à nos besoins.

La djerme de poste vient d'arriver et ne porte aucune de vos lettres : veillez, je vous prie, à ce qu'aucun courrier ne parte de Rosette sans aller vous demander vos ordres, et qu'il y ait toujours un billet de vous ou d'un officier de votre état-major.

L'aide-de-camp du général Kléber ne m'a appris que le 26 à Salehieh où je me trouvais, la nouvelle de la journée du 14.

Je ne fais que d'arriver au Caire; j'espère cette nuit recevoir de vos lettres qui m'instruisent de la perte réelle des Anglais.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au contre-amiral Ganteaume.

Je vous préviens, citoyen général, que j'ai donné ordre de vous envoyer 15,000 fr., qui sont partis aujourd'hui dans la même caisse que les 100,000 fr. de l'ordonnateur Leroy.

Vous vous servirez de ces 15,000 fr. pour distribuer aux officiers de l'armée navale qui auraient le plus de besoins. Vous garderez 3000 fr. pour vos besoins particuliers.

BONAPARTE.

Au Caire, le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Menou.

Je donne ordre au payeur de vous envoyer 15,000 fr. pour distribuer aux individus de l'escadre qui auraient le plus de besoins et qui se seraient réfugiés à Rosette, et pour activer l'arrivée au Caire de tous les objets nécessaires à l'armée, et à Alexandrie, de tous les objets nécessaires à son approvisionnement. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 thermidor an 6 (16 août 1798).

Au général Zayonscheck.

J'ai reçu, citoyen général, à mon retour de Salehieh, votre lettre. J'espère qu'après les avantages que nous avons remportés sur Ibrahim-Bey, que nous avons poussé à plus de quarante lieues, et obligé de passer le désert de Syrie, après l'avoir blessé et après avoir tué Aly-Bey, les habitans de votre province deviendront plus traitables.

Le général Dugua, qui doit être arrivé à Mansoura, se rendra lui-même à Mehal-el-Kebir pour soumettre la province de Garbié. Le général Fugières s'y rendra dès l'instant qu'il saura que le général Dugua est en marche; cela nécessitera quelques jours encore sa présence à Menouf.

Je n'ai pas vu avec plaisir la manière avec laquelle vous vous êtes conduit envers le Cophte : mon intention est qu'on ménage ces gens-là et qu'on ait des égards

pour eux. Prononcez les sujets de plainte que vous avez contre lui, je le ferai remplacer.

Je n'approuve pas non plus que vous ayez fait arrêter le Divan sans avoir approfondi s'il était coupable ou non, et de l'avoir relâché douze heures après : ce n'est pas le moyen de se concilier un parti. Étudiez les peuples chez lesquels vous êtes, distinguez ceux qui sont les plus susceptibles d'être employés ; faites quelquefois des exemples justes et sévères, mais jamais rien qui approche du caprice et de la légèreté. Je sens que votre position est souvent embarrassante, et je suis plein de confiance dans votre bonne volonté et votre connaissance du cœur humain ; croyez que je vous rends la justice qui vous est due. BONAPARTE.

Au Caire, le 24 thermidor an 6 (11 août 1798).

A Ibrahim Bey.

La supériorité des forces que je commande ne peut plus être contestée : vous voilà hors de l'Egypte et obligé de passer le désert.

Vous pouvez trouver dans ma générosité la fortune et le bonheur que le sort vient de vous ôter.

Faites-moi de suite connaître votre intention.

Le pacha du grand-seigneur est avec vous, envoyez-le moi porteur de votre réponse ; je l'accepte volontiers comme médiateur. BONAPARTE.

Au Caire, le 29 thermidor an 6 (16 août 1798).

Au général Rampon.

Je vous envoie, citoyen général, des souliers et du biscuit ; on vous a envoyé des cartouches.

Le général Desaix, avec sa division, s'embarque dans la nuit de demain pour se rendre à Benecouef : par-là vous vous trouverez couvert, et reprendrez sans inconvénient la position d'Alfieli, et punirez le scheick de la conduite perfide qu'il a tenue.

Je connais trop l'esprit qui anime les trois bataillons que vous commandez pour douter qu'ils ne fussent fâchés que je donnasse à d'autres, le soin de les venger de la trahison infâme des habitans d'Alfieli.

BONAPARTE.

Au Caire, le 30 thermidor an 6 (17 août 1798).

Au général Chabot.

Je reçois, citoyen général, votre lettre du 25 messidor : j'y vois que *le Fortunatus* est arrivé avec deux bâtimens chargés de bois, je vous prie de continuer à nous en envoyer.

Le contre-amiral Villeneuve, avec une partie de l'escadre, est arrivé à Corfou.

Je ne doute pas que vous ne lui accordiez tous les secours et approvisionnemens qu'il doit attendre. Dans ce cas, félicitez-le, de ma part, sur le service qu'il a rendu dans cette circonstance, en conservant à la république un aussi bon officier et d'aussi bons bâtimens.

Vous lui direz que je désire qu'il fasse armer le plus tôt possible le bâtiment de guerre qui est à Corfou, et qu'il envoie l'ordre à Ancône pour que les trois bâtimens de guerre et les frégates qui y sont, se rendent également à Corfou, afin de pouvoir ainsi commencer à réorganiser une escadre.

Nous faisons armer les vaisseaux et les frégates qui se trouvent dans le port d'Alexandrie. Plusieurs vaisseaux de guerre et frégates partis de Toulon, vont arriver à Malte, où il y a également quelques vaisseaux de guerre et frégates : mon intention est de réunir tous ces vaisseaux à Corfou.

Ecrivez, de ma part, au général Brune, pour qu'il fasse mettre, sur nos vaisseaux d'Ancône, de bonnes garnisons de troupes, et mettez-en vous-même sur ceux qu'a amenés le contre-amiral Villeneuve. Je ne lui écris pas à lui-même, parce que je ne suis pas assuré qu'il se trouve à Corfou ; mais s'il s'y trouve, cette lettre lui sera commune. Tout ici va parfaitement bien, et commence même à s'organiser : notre conquête se consolide tous les jours.

Faites-moi connaître, le plus souvent que vous pourrez, ce qui se passe en Turquie, et surtout du côté de Passwan-Oglou. En général, quand vous m'écrirez, envoyez-moi les journaux que vous aurez, et une note de ce que vous aurez appris, car ici nous sommes très-souvent sans nouvelles de France.

J'ai vu, avec plaisir, que les choses vont bien dans votre division. Les troupes qui vous sont arrivées, sont un renfort bien précieux dans ce moment-ci.

Faites faire la plus grande quantité de biscuit que vous pourrez ; je vous enverrai des blés le plus tôt qu'il me sera possible ; d'ailleurs, je vois par votre état de situation, que vous en avez sept cents quintaux, en approvisionnement de siége. BONAPARTE

Au Caire, le 1er. fructidor an 6 (18 août 1798).

Au général Marmont.

Vous vous rendrez, citoyen général, le plus tôt possible à Rosette.

En passant à Rahmanieh, vous vous aboucherez avec l'adjudant-général Brives, afin d'avoir des nouvelles, soit d'Alexandrie, soit de la province de Damanhour.

Si l'expédition que j'ai ordonnée sur le Damanhour n'avait pas réussi, vous débarquerez à Rahmanieh, et vous prendrez le commandement de toutes les colonnes mobiles ; vous dissiperiez les attroupemens de toute la province de Damanhour, et puniriez les habitans de cette ville pour la manière dont ils se sont conduits avec le général Dumuy.

Si, comme je dois le présumer, il n'y a rien de nouveau à Rahmanieh, et que l'adjudant-géuéral Brives soit à Damanhour ou à Rahmanieh, vous lui donnerez de vos nouvelles en l'instruisant que le but de votre mission est d'entretenir la communication du canal de Rahmanieh à Alexandrie, afin que les eaux y coulent ; ainsi que la communication de Rosette à Alexandrie.

Arrivé à Rosette, votre premier soin sera de visi-

ter la barre du Nil, et de vous assurer si l'on y a placé les batteries et chaloupes nécessaires pour le mettre à l'abri des corsaires et chaloupes anglaises.

Vous vous trouverez sous les ordres du général Menou pour les opérations qu'il jugera à propos de faire, soit pour la sûreté de la ville, soit pour celle des villages environnans : de là vous vous rendrez à Aboukir ; vous verrez s'il y a quelque chose à faire pour perfectionner les retranchemens du fort, et rendre plus commode la rade d'Aboukir à Rosette.

De là vous vous rendrez à Alexandrie, vous vous trouverez sous les ordres du général Kléber, pendant votre séjour dans cette ville, soit pour les mesures qu'il voudrait prendre dans la ville, soit pour quelque opération contre les Arabes, soit pour quelque opération le long du canal qui va à Rahmanieh. Mon intention est que de retour à Aboukir et à Rosette, vous restiez dans cette dernière ville, jusqu'à ce que l'escadre anglaise ait disparu, et que la communication par mer soit à peu près rétablie.

Ainsi le but de votre opération est de former une colonne mobile propre à observer les mouvemens de l'escadre anglaise, et à assurer la bouche du Nil de la branche de Rosette, d'empêcher toute communication entre les Anglais et les Arabes par Aboukir, de rendre facile la communication de Rosette à Aboukir, d'offrir une réserve pour dissiper les rassemblemens qui se formeraient dans la province de Bahireh, de punir la ville de Damanhour, et enfin protéger

l'écoulement des eaux le long du canal, le seul qui procure de l'eau à Alexandrie.

Vous m'enverrez, de Rahmanieh, un mémoire sur le temps où les eaux entrent dans ce canal, sur les obstacles que les Arabes pourraient mettre à l'écoulement des eaux, et sur la situation de la province de Rahmanieh.

J'ai déjà ordonné plusieurs fois que tous les magasins qui se trouvent à Rahmanich filassent sur Rosette et sur Alexandrie. Vous me ferez connaître spécialement si le canal qui va de Rahmanieh à Alexandrie peut porter des djermes.

Je vous ordonne à votre retour à Alexandrie de rester à Rosette de preférence, afin que si cela était nécessaire, vous pussiez vous porter entre les deux branches du Nil, et vous opposer aux incursions que pourraient faire les Anglais pour tenter de s'approvisionner de Rosette, d'Aboukir et d'Alexandrie.

Vous m'écrirez, dans le plus grand détail, pour me faire connaître la situation des Anglais, et la manière dont notre escadre s'est comportée dans le combat.

En parlant, soit aux généraux, soit aux marins, soit aux soldats, vous aurez soin de dire et de faire tout ce qui peut encourager.

Ayez soin surtout de voir et de conférer avec le contre-amiral Ganteaume, et vous me ferez connaître ce qu'il pense que feront les Anglais, ce qu'il pense qu'a fait Villeneuve, ce qu'il pense de la conduite de notre escadre et de celle des Anglais. Témoignez-lui l'estime que j'ai pour lui et le plaisir que j'ai eu à apprendre qu'il était sauvé.

Vous direz à Brives de faire entrer le plus de vivres

qu'il pourra à Damanhour et à Rosette, soit en envoyant du blé, soit de la viande.

Je m'en rapporte à votre zèle et à vos talens pour la conduite que vous tiendrez. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er. fructidor an 6 (18 août 1798).

Au général Perrée.

Vous partirez, citoyen général, cette nuit, avec deux bâtimens armés, et la quantité de djermes nécessaires pour porter la colonne du général Marmont.

Arrivé à Rosette, vous me rendrez compte si les batteries que l'on y a établies, sont suffisantes pour empêcher les avisos et chaloupes anglaises de venir nous troubler.

Vous prendrez, des officiers et matelots qui sont à Rosette, tous les détails sur le combat de l'escadre, et vous me les ferez connaître; vous irez à Aboukir avec le général Marmont, afin de prendre une connaissance exacte sur la position qu'occupe l'escadre anglaise, des vaisseaux qui sont brûlés, et de ceux qui restent, et enfin de tout ce qu'ils ont fait ou de ce qu'ils ont l'air de faire.

Vous ferez partir de Rosette *la Cisalpine*, que vous enverrez en Italie porter un de mes courriers. Vous direz au capitaine, que s'il me rapporte la réponse de Paris à ce courrier, je lui donnerai mille louis.

Vous lui tracerez une instruction sur le chemin qu'il doit tenir.

Vous resterez, jusqu'à nouvel ordre, à Rosette, afin de faciliter, autant qu'il sera possible, la communication, par mer, d'Alexandrie à Rosette, celle de Rosette au Caire, et me faire parvenir promptement les nouvelles intéressantes qu'il pourrait y avoir.

BONAPARTE.

Au Caire, le 1er. fructidor an 6 (18 août 1798).

Au général Menou.

Ce soir, le général de brigade Marmont, avec la quatrième demi-brigade, part pour se rendre à Rosette et y observer les mouvemens des Anglais.

Le contre-amiral Perrée se rend à Rosette avec deux avisos; j'espère que dans l'instant que le général Marmont sera arrivé à Rosette, on pourra empêcher les Anglais d'avoir aucune communication avec les Arabes.

J'ai appris, par voie indirecte, qu'un de mes derniers courriers avait été arrêté par les Anglais, et qu'il n'avait pas eu l'esprit de jeter ses paquets à la mer. J'ai appris également indirectement que 200 hommes étaient arrivés d'Alexandrie à Rosette. Je vous veux un peu de mal de ce que ce n'est pas vous ou votre état-major qui m'avez fait part de ces nouvelles. Vous sentez combien, dans ces circonstances, les moindres choses sont essentielles.

L'adjudant-général Jullien et l'aide-de-camp du général Kléber, avec une caisse de 130,000 fr., dont la majeure partie est destinée pour le citoyen Leroy,

ordonnateur de la marine, sont partis, avant-hier, sur un aviso; ils doivent être arrivés à l'heure qu'il est.

Ecrivez-moi, je vous prie, citoyen général, souvent et longuement; faites passer, à Alexandrie, la plus grande quantité de riz qu'il vous sera possible.

Je n'ai pas encore reçu le plan que j'avais tant recommandé qu'on m'envoyât promptement, de Rosette à la mer.

Tout ici va parfaitement bien. La fête que l'on y a célébrée pour l'ouverture du canal du Nil, a paru faire plaisir aux habitans. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er. fructidor an 6 (18 août 1796).

Au général Reynier.

Je reçois votre lettre du 26, par laquelle vous m'annoncez qu'Ibrahim-Bey était, le 27, à plusieurs journées de Salehieh.

Je vous ai envoyé du riz, de la farine et quatre mille rations de bon biscuit; j'imagine qu'à l'heure qu'il est, vos fours sont faits, et que vous ne manquez point de pain.

Le parti que vous avez pris de retrancher la mosquée est extrêmement sage; vous avez dû recevoir six pièces de canon turques qui vous serviront à cet objet.

Ne gardez pas de chameaux qui vous soient inutiles, parce que cela vous priverait des moyens de vous approvisionner. BONAPARTE.

Au Caire, le 1er. fructidor an 6 (18 août 1798).

Au consul français à Tripoli.

J'ai reçu, citoyen consul, votre lettre du 13 messidor : depuis la prise de Malte, nous avons pris Alexandrie, battu les mamelouks, pris le Caire, et nous nous sommes emparés de toute l'Egypte.

Les Anglais ayant battu notre escadre, ont, dans ce moment, la supériorité dans ces mers, ce qui m'engage à vous prier d'expédier un courrier pour se rendre soit à Malte, soit à Civita-Vecchia, soit à Cagliari, d'où il regagnera facilement Toulon.

Je vous envoie une copie de la lettre à faire partir ; vous direz que l'armée de terre est victorieuse et bien établie en Egypte, sans maladies et sans perte de monde, que je me porte bien, et qu'on n'ajoute pas foi en France aux bruits que l'on fait courir. Expédiez-moi de Tripoli un courrier pour me faire parvenir les nouvelles que vous aurez de France, et écrivez à Malte pour qu'on vous envoie toutes les gazettes que l'on y reçoit et que vous me ferez parvenir.

Il est indispensable que vous nous expédiez, au moins une fois toutes les décades, un courrier qui ira par mer jusqu'à Derne, et de là traversera le désert. Je vous ferai rembourser tous les frais que cela vous occasionera. Je n'ose aventurer de l'argent au travers du désert ; mais si vous trouvez un négociant de Tripoli qui ait besoin d'avoir 6000 fr. au Caire, vous pouvez les prendre et tirer une lettre de change sur moi. D'ail-

leurs, je paierai bien tous les courriers qui m'apporteront des nouvelles intéressantes.

Faites connaître au bey que demain nous célébrons la fête du prophète avec la plus grande pompe. La caravane de Tripoli part également demain, je l'ai protégée, et elle a eu à se louer de nous.

Engagez le bey à envoyer beaucoup de vivres à Malte, et des moutons à Alexandrie, et à faire savoir aux fidèles que les caravanes sont protégées par nous, et que l'Emir-Aga est nommé. BONAPARTE.

Au Caire, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798).

A la citoyenne Brueys.

Votre mari a été tué d'un coup de canon, en combattant à son bord. Il est mort sans souffrir, et de la mort la plus douce, la plus enviée par les militaires.

Je sens vivement votre douleur. Le moment qui nous sépare de l'objet que nous aimons est terrible ; il nous isole de la terre ; il fait éprouver au corps les convulsions de l'agonie. Les facultés de l'ame sont anéanties, elle ne conserve de relation avec l'univers, qu'au travers d'un cauchemar qui altère tout. Les hommes paraissent plus froids, plus égoïstes qu'ils ne le sont réellement. L'on sent dans cette situation que si rien ne nous obligeait à la vie, il vaudrait beaucoup mieux mourir ; mais lorsqu'après cette première pensée, l'on presse ses enfans sur son cœur, des larmes, des sentimens tendres raniment la nature, et l'on vit pour ses enfans : oui,

madame, voyez dès ce premier moment qu'ils ouvrent votre cœur à la mélancolie : vous pleurerez avec eux, vous éleverez leur enfance, cultiverez leur jeunesse; vous leur parlerez de leur père, de votre douleur, de la perte qu'eux et la république ont faite. Après avoir rattaché votre ame au monde par l'amour filial et l'amour maternel, appréciez pour quelque chose l'amitié et le vif intérêt que je prendrai toujours à la femme de mon ami. Persuadez-vous qu'il est des hommes, en petit nombre, qui méritent d'être l'espoir de la douleur, parce qu'ils sentent avec chaleur les peines de l'ame.

BONAPARTE.

Au Caire, le 3 fructidor an 6 (20 août 1798).

Au général Vial.

Vous avez mal fait de laisser cent hommes à Mansoura, c'était évidemment les compromettre.

La division du général Dugua aura sans doute dissipé les attroupemens et puni sévèrement les chefs d'attroupemens.

Je donne ordre à l'artillerie de vous faire passer six pièces de gros calibre et deux mortiers pour placer à l'embouchure du Nil. Organisez votre province le plus tôt possible; tenez toujours vos troupes réunies; vous pouvez laisser libre le commerce de Damiette à la Syrie, mais ayant soin qu'on n'y transporte pas les riz qui sont nécessaires à l'armée. Écrivez à Djezzar-Pacha et au pacha de Tripoli, que je vous ai chargé de leur annoncer que nous ne leur en voulons pas, encore moins aux mu-

sulmans et vrais croyans, qu'ils peuvent se tranquilliser et vivre en repos, et que j'espère qu'ils protégeront le commerce d'Egypte en Syrie, comme mon intention est de le protéger de mon côté : envoyez-leur ces lettres par des occasions sûres.

J'imagine que vous aurez eu soin que l'on célèbre avec plus de pompe encore la fête du prophète, qui est dans quatre ou cinq jours. La fête du Nil a été très-belle ici, celle du prophète le sera encore davantage.

BONAPARTE.

Au Caire, le 3 fructidor an 6 (20 août 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Les citoyens Monge, Berthollet, Caffarelli et Geoffroy sont membres de l'institut national, ainsi que les citoyens Desgenettes et Andréossi. Ils se réuniront demain dans la salle de l'institut pour arrêter un réglement pour l'organisation de l'institut du Caire et désigner les personnes qui doivent le composer.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au contre-amiral Villeneuve à Malte.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que vous m'avez écrite en mer, à . . . . . lieues du cap de Celidonia. Si l'on pouvait vous faire un reproche, ce serait de n'avoir pas mis à la voile immédiatement après que *l'Orient* a sauté, puisque depuis trois heures la posi-

tion que l'amiral avait prise, avait été forcée et entourée de tous côtés par l'ennemi.

Vous avez rendu dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, un service essentiel à la république en sauvant une partie de l'escadre.

Les contre-amiraux Ganteaume et Duchayla sont à Alexandrie, ainsi que tous les matelots, canonniers, soldats de l'escadre, soit blessés, soit bien portans, tous les prisonniers ayant été rendus.

Les deux vaisseaux *le Causse* et *le Dubois* sont armés, ainsi que les frégates *l'Alceste, la Junon, la Muiron, la Carrere*, et les autres frégates vénitiennes.

Vous trouverez à Malte deux vaisseaux et une frégate, vous y attendrez l'arrivée de trois bâtimens de guerre vénitiens et de deux frégates, qui doivent venir de Toulon avec le convoi; vous ferez tous vos efforts et tout ce que vous croyez nécessaire pour nous le faire passer.

Mon projet est de réunir trois vaisseaux neufs que nous avons à Ancône, celui que nous avons à Corfou, et les deux que nous avons à Alexandrie dans le port, afin de pouvoir contenir, à tout événement, l'escadre turque, de chercher ensuite à les joindre avec les sept vaisseaux que vous vous trouverez avoir alors sous vos ordres, et dont la principale destination est dans ce moment de favoriser le passage des convois qui nous arrivent de France.

Je donne ordre au général Vaubois de vous fournir 100 Français par vaisseau de guerre de plus, afin de pouvoir avec ce renfort mieux contenir votre équipage,

que vous completterez de tous les matelots maltais qui vous trouverez. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Vaubois.

Il est indispensable, citoyen général, que vous fournissiez à l'amiral Villeneuve tout ce qui lui sera nécessaire, soit en approvisionnemens, soit en garnisons, soit en matelots pour pouvoir ravitailler sa division.

Les communications sont extrêmement difficiles. Je n'ai point reçu de lettres de vous et fort peu de France; mais je compte assez sur votre zèle, pour ne pas douter que la place de Malte se trouve dans le meilleur état, et que vous employez tous vos moyens à captiver le peuple et à nous faire passer toutes les nouvelles qui pourront vous arriver de France. BONAPARTE.

Au Caire, le 3 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Ganteaume.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, une lettre pour le contre-amiral Villeneuve, qui m'a écrit, à la hauteur du cap de Celidonia, qu'il se rendait à Malte. Je vous prie de la lui faire passer. Je vous prie de me faire connaître dans quel port *la Marguerite* a eu ordre de relâcher, et si vous pensez qu'elle soit arrivée.

Le citoyen Leroy ne m'envoie aucun état, de sorte que j'ignore absolument le nombre des matelots qui

se trouvent dans le port d'Alexandrie. Les uns disent que les Anglais ont rendu tous les prisonniers de guerre: dès-lors, il devrait y avoir 5 ou 6,000 personnes de l'escadre à Alexandrie; je vous prie de me rendre un compte très-détaillé de l'événement qui a eu lieu, afin que je puisse en instruire le gouvernement. De tout ce que j'ai reçu jusqu'à présent, je n'ai pas de quoi faire la moindre relation. Quelle était la force des Anglais? avaient-ils des vaisseaux à trois ponts? combien de quatre-vingt? combien de soixante-quatorze? A l'heure qu'il est, j'imagine qu'ils sont partis. Combien et quels sont les vaisseaux qu'ils ont emmenés ou brûlés? qui sont ceux de nos principaux officiers qui se sont sauvés, qui sont tués ou qui sont prisonniers? Pourquoi *le Franklin* s'est-il rendu presque sans se battre?

Le Généreux, que le contre-amiral a emmené avec lui, est-il un bon vaisseau? Un vaisseau de quatre-vingt peut-il décidément entrer dans le port d'Alexandrie? L'amiral m'écrivait, le 11, qu'il croyait qu'il pouvait y entrer.

J'ai envoyé le citoyen Perrée à Rosette pour observer la position des Anglais et me rendre compte de son côté de ce qu'il verra.

Lorsque les Anglais auront quitté ces parages, s'ils n'y laissent pas une forte croisière, comme je pense qu'ils ne pourront le faire, ayant besoin de leur monde pour emmener tous nos vaisseaux, j'enverrai 3 à 400 matelots à Ancône pour augmenter l'équipage des trois vaisseaux vénitiens qui s'y trouvent, et les conduire à Corfou et ensuite à Alexandrie. Vous les fe-

rez accompagner d'un officier intelligent, et vous lui donnerez une instruction sur la route qu'il devra suivre.

Nous avons un vaisseau à Corfou, envoyez-y une trentaine de matelots pour augmenter les équipages, et donnez-lui des ordres pour, s'il y a possibilité, le faire réunir aux trois autres et le faire venir ici.

J'ai écrit au général Villeneuve de tâcher de réunir à Malte les trois vaisseaux vénitiens et les deux frégates que nous avons à Toulon, ce qui, joint aux deux vaisseaux, à la frégate maltaise, et à ce qu'il a avec lui, fera cinq vaisseaux de guerre et cinq frégates. Nos forces de la Méditerranée étant dans ces deux masses, nous verrons, dans le courant de l'hiver, ce qu'il nous sera possible de faire pour leur réunion et pour seconder l'opération ultérieure de l'armée. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

A l'ordonnateur Leroy.

Je suis extrêmement mécontent, citoyen ordonnateur, de votre correspondance; deux ou trois lettres que je reçois de vous ne m'apprennent rien. Vous ne m'envoyez ni l'état approximatif des blessés, des morts, ni celui des prisonniers que nous ont rendus les Anglais; j'ignore absolument le nombre d'hommes réfugiés de notre escadre qui se trouvent dans ce moment à Alexandrie.

J'ignore également ce qui a été fait pour l'armement des deux bâtimens vénitiens, pour l'armement des deux frégates, et dans quelle situation se trouve le convoi.

Je vous prie de vouloir bien m'envoyer tous ces états dans le plus court délai. BONAPARTE.

An Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au contre-amiral Ganteaume.

Dès l'instant que vous aurez, citoyen général, expédié les ordres pour Corfou, et que vous aurez pris les états de situation du personnel et du matériel dans les ports d'Alexandrie, vous vous rendrez au Caire avant de partir; conférez avec le citoyen Dumanoir.

Vous aurez soin d'écrire par toutes les occasions en France, et de rendre compte au directoire du combat naval qui a eu lieu. Notre position au Caire est extrêmement satisfaisante puisque nous avons perdu peu de monde, et que nos prisonniers nous sont tous rendus. Cet échec, si considérable qu'il soit, se réparera. Croyez à l'estime et à l'amitié que j'ai pour vous.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Ganteaume.

Vous ferez partir, citoyen, aussitôt que cela sera possible, d'Alexandrie sept à huit avisos dans le genre du *Cerf*, du *Pluvier*, pour remonter le Nil à Rosette et se rendre au Caire; vous y ferez embarquer 200 matelots de surplus, pour pouvoir armer quelques bricks qui se trouvent ici. BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Menou.

Ni moi ni l'état-major, nous ne recevons aucun compte de vous; vous ne nous dites rien de ce qui se passe à Aboukir et à Rosette : cela en mérite pourtant bien la peine; et je ne suis instruit que par les ouï-dires.

Je vous prie de vouloir bien envoyer à l'état-major un état de situation des corps qui composent la garnison, les hôpitaux; de m'instruire des mouvemens que feraient l'escadre à Aboukir ou les bâtimens anglais au Bogaz. Je n'ai aucun détail sur la communication de Rosette à Aboukir, quoique je sache d'un autre côté qu'elle est ouverte.

Je vous prie également de me faire connaître ce que sont devenues les lettres à l'amiral Brueys que vous avez dû avoir dans les mains, et qui ne sont arrivées à Rosette que lorsque l'amiral n'y était plus.

Le citoyen Croizier a porté des lettres pour le général Kléber : ont-elles été remises au courrier? Ce courrier avait aussi des lettres à l'amiral Brueys, les a-t-il emportées avec lui?

J'aurais dû être instruit dans le plus grand détail de tout ce qui se disait et se faisait d'essentiel. Dès l'instant que les Anglais seront partis d'Aboukir, ce qui ne peut tarder, si cela n'est pas déjà fait, favorisez autant qu'il vous sera possible l'arrivée de quelques pièces de 24 pour les mettre au Bogaz. Rosette est le seul point de l'armée sur lequel je n'aie aucune espèce de détails.

Vous pouvez faire partir pour le Caire tous les meubles de la commission des arts. Je ne vous enverrai des ordres pour quitter Rosette, que lorsque la province sera organisée et que l'embouchure du Nil pourra ne pas craindre d'insulte de quelque corsaire.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Dommartin.

Je crois nécessaire, citoyen général, que vous partiez ce soir pour vous rendre à Rosette et de là à Alexandrie. Vous profiterez du moment où les Anglais laisseront libre la communication de Rosette à Alexandrie, pour faire passer une pièce de gros calibre et quatre mortiers à établir à l'embouchure de cette rivière, et enfin faire passer, indépendamment de ce que vous avez, du Caire à Damiette huit autres pièces de gros calibre et quatre mortiers; pour faire également armer le fort d'Aboukir avec une très-bonne batterie de côté, et enfin augmenter et inspecter les fortifications et batteries d'Alexandrie, en ayant soin qu'on occupe le poste de l'île de Marabou. Votre présence sera d'ailleurs utile pour détruire beaucoup de faux bruits que l'on fait courir sur l'armée et sa position, et pour ranimer, autant qu'il vous sera possible, les espérances et le courage de ceux qui en auront besoin.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

A l'ordonnateur de la marine à Toulon.

L'amiral Ganteaume vous aura sans doute instruit, citoyen ordonnateur, de l'événement arrivé à l'escadre. Le général Villeneuve est allé, avec tout ce qu'il a sauvé, à Malte. L'ordonnateur Leroy vous rendra sans doute un compte détaillé du nombre des blessés et morts, et vous enverra l'état des marins qui sont à Alexandrie.

Vous trouverez ci-joint une lettre pour madame Brueys : je vous prie de la lui remettre avec tous les ménagemens possibles. L'armée de terre est dans la plus brillante position, nous sommes maîtres de toute l'Egypte, et dès l'instant que nous aurons reçu le convoi que vous devez nous envoyer, il ne nous restera plus rien à désirer. J'ordonne au général Villeneuve de réunir dans le port de Malte et sous son commandement les deux vaisseaux maltais, les trois vaisseaux vénitiens et les frégates que nous avons à Toulon.

Je réunirai les vaisseaux vénitiens que nous avons à Ancône et celui que nous avons à Corfou, ainsi que les deux vaisseaux et les six frégates qui sont dans le port d'Alexandrie. Il n'y a eu que fort peu de blessés : ceux-ci ne montent qu'à huit cents. Tous les équipages qui ont été pris par les Anglais, sont presque tous rendus et existans à Alexandrie. Les 30 ou 40 ouvriers que vous avez envoyés sont arrivés également.

Soyez assez aimable, je vous prie, pour faire connaître à ma femme, dans quelque lieu qu'elle se trouve,

et à ma mère en Corse, que je me porte fort bien. J'imagine bien que l'on m'aura dit, en Europe, tué une douzaine de fois.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au citoyen Menars, commissaire de la marine à Malte.

Je vois avec plaisir, citoyen commissaire, par votre lettre du 5 thermidor, que *le Dego* et *la Carthaginoise* sont prêts à partir. A l'heure qu'il est le contre-amiral Villeneuve aura mouillé dans le port de Malte avec son escadre. J'espère aussi que vous travaillerez avec la plus grande activité à l'armement du troisième vaisseau, et qu'avant un mois il pourra augmenter l'escadre de l'amiral Villeneuve. Je vous prie de mettre dans cette circonstance plus de zèle et d'activité que dans toutes les autres J'ai écrit en France pour qu'on vous fit passer 600,000 fr. et j'écris au général Vaubois pour qu'il vous aide de tous ses moyens. J'espère que vous serez bientôt joint par le reste de nos vaisseaux qui sont à Toulon.

Faites-nous parvenir par toutes les occasions des nouvelles de France; les petits bateaux qui côtoient la côte d'Afrique doivent pouvoir arriver sans difficultés.

BONAPARTE.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Kléber.

Je vous remercie, citoyen général, de votre sollicitude sur ma santé : elle n'a jamais, je vous assure, été

meilleure. Les affaires ici vont parfaitement bien, et le pays commence à se soumettre.

J'ai appris la nouvelle de l'escadre onze jours après l'événement, et dès-lors ma présence n'y pouvait plus rien. Quant à Alexandrie, je n'ai jamais eu la moindre inquiétude ; il n'y aurait personne que les Anglais n'y entreraient pas. Il ont bien assez à faire de garder leurs vaisseaux, et sont trop empressés à profiter de la bonne saison pour regagner Gibraltar.

J'ai reçu des lettres du contre-amiral Villeneuve à six lieues du cap de Celidonia : il va à Malte. J'ai reçu des lettres de cette île. Les deux bâtimens et la frégate sont prêts; les trois bâtimens sont aussi prêts à Toulon : ainsi j'espère que, dans le courant de septembre, nous auront sept bâtimens de guerre et cinq frégates équipés à Malte, tout comme nous aurons six, sept à huit frégates à Alexandrie. J'espère que les quatre d'Ancône nous y joindront.

Je n'ai pas encore reçu la revue, au moins approximative, des matelots qui se trouvent à Alexandrie. Je voudrais qu'au lieu de trois, vous y gardassiez pour six mois de riz. Ne vous sachant pas si bien pourvu, j'avais ordonné que l'on en achetât cinq mille quintaux à Damiette et cinq mille à Rosette, pour faire passer à Alexandrie.

J'ai envoyé le général Marmont avec la quatrième demi-brigade d'infanterie légère et deux pièces de canon pour soumettre la province de Bahiré, maintenir libre la communication de Rosette à Alexandrie, et

rester sur la côte pour empêcher la communication de l'escadre avec la terre.

Je ferai partir cette nuit le général Dommartin pour profiter du moment favorable et accélérer le départ de l'artillerie de campagne pour l'armée : avec six pièces de 24 à boulets rouges et deux mortiers, toutes les escadres de la terre n'approcheraient pas. Il faut, dans ce cas, recommander qu'on tire lentement et très-peu ; il faut avoir quelques gargousses de parchemin bien faites. Il faut le plus promptement possible mettre en état le fort d'Aboukir et occuper la tour de Marabou, où nous avons descendu : occupez-la avec un poste et quelques pièces de canon.

Le turc Passwan-Oglou est plus fort que jamais, et les Turcs y penseront à deux fois, avant de faire un mouvement contre nous : au reste, ils trouveront à s'en repentir. Tous les mois, tous les jours, notre position s'améliore par les établissemens propres à nourrir l'armée, par les fortifications que nous établissons sur différens points ; et dès l'instant que nos approvisionnemens de campagne qui sont à Alexandrie, seront en état d'être transportés au Caire, je vous assure que je ne crains pas 100,000 Turcs.

Si les Anglais relèvent cette escadre-ci par une autre et continuent à inonder la Méditerranée, ils nous obligeront peut-être à faire de plus grandes choses que nous n'en voulions faire. Au milieu de ce tracas, je vois avec plaisir que votre santé se rétablit, que votre blessure est guérie. Vous sentez que votre présence est encore nécessaire dans le poste où vous êtes ; vous voyez que

la blessure que vous avez reçue a tourné à bien pour l'armée. Faites-moi passer de suite tous les hommes qui viendraient de Malte ou de France, quand même ils n'auraient pas de dépêches. Vous me ferez connaître quels sont les bâtimens que vous m'envoyez. Je vous fais passer l'ordre pour le commerce; il faut cependant prendre garde qu'aucun négociant d'Alexandrie ne profite de cette liberté de commerce pour faire transporter ses richesses, et de ne le mettre à exécution que lorsque la plus grande partie de l'escadre anglaise sera partie.

Encouragez, autant qu'il vous sera possible, les barques de Tripoli qui transportent des moutons à Alexandrie. J'ai écrit à ce bey et au consul français, par le désert; écrivez-lui de votre côte par mer et surtout au bey de Bengazé. Quant aux bâtimens de guerre turcs, il faut nous tenir dans la position où nous sommes jusqu'aux nouvelles de Constantinople, afin qu'aux premières hostilités du capitan Pacha, nous puissions nous en emparer; ils équivaudront toujours dans nos mains à une de leurs caravelles.

J'imagine qu'à l'heure qu'il est la masse de l'escadre anglaise sera partie. Aujourd'hui que les chemins sont ouverts, écrivez-moi souvent et faites-moi envoyer exactement les états de situation. J'espère que l'arrêté du conseil pour couler les soixante bâtimens de transport n'aura pas eu lieu. Avec six pièces de 24, deux grils à boulets rouges et quarante canonniers, j'ai lutté pendant quatre jours contre l'escadre anglaise et espagnole au siége de Toulon, et après lui avoir brûlé une frégate et plusieurs bombardes, je l'ai forcée à prendre

le large. Si le génie de l'armée voulait qu'ils tentassent de se frotter contre notre port, ils pourraient, par ce qui leur arriverait, nous consoler un peu de l'événement arrivé à notre flotte. Le parti que vous avez pris de renforcer la batterie des Figuiers et du fort triangulaire est extrêmement sage.

J'ai envoyé, par votre aide-de-camp, une assez forte somme à l'ordonnateur Leroy. Faites-moi connaître ce que l'opinion dit sur la conduite *du Franklin:* il paraît qu'il ne s'est pas battu.

Faites-moi connaître la date de toutes les lettres que vous avez reçues de moi, afin que je vous envoie copie de toutes celles qui ne vous seraient point parvenues.

BONAPARTE.

Rosette, le 5 thermidor an 6 (23 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Depuis que nous sommes à Rosette, nous n'avons pas eu de nouvelles de l'armée et nous n'avons pu vous en faire parvenir des nôtres. Nous présumons que tous vos courriers et les nôtres ont été interceptés : ce qui le confirme, c'est qu'une chaloupe armée et un aviso, envoyés depuis, ont été attaqués et forcés de revenir; néanmoins, les bruits que répandent les habitans de Rosette nous tranquillisent. Nous croyons aux nouvelles favorables qu'on débite, parce que, s'il y en avait de mauvaises, par mille causes et mille moyens nous en serions informés. En attendant que le chemin pour vous

rejoindre soit ouvert, je recueille des renseignemens ici, sur les produits, les ressources et les diverses contributions de l'Egypte. Je médite sur les moyens de simplifier les droits et les impôts, de les répartir plus également et d'en rendre la perception plus facile.

Je suis convaincu que le meilleur mode de contribution en Egypte, c'est celui en nature, qu'il faudra affermer, un tiers payable d'avance en argent par les fermiers ou par les villages, un second tiers payable en nature et en six mois, et le dernier tiers en argent à l'expiration de l'année.

Je n'ai encore aucune donnée sur le blé, qui forme la principale production de l'Egypte; on me dit que l'impôt, à raison d'un cinquantième, produirait plus de vingt-quatre millions. Si vous le fixez au vingtième, il donnera soixante millions. Le riz est peu de chose; l'Egypte n'en produit qu'environ dix-huit cent mille quintaux : la contribution du vingtième ferait environ quinze cent mille livres. Toutes les douanes réunies, savoir : le Caire, Alexandrie, Damiette et Rosette n'ont pas donné, dans les plus fortes années, plus d'un million et demi de France.

Les droits indirects, tels que le contrôle, l'enregistrement, les légalisations et les autres actes civils, sont perçus par les muphtis au profit des prêtres et des juges. Nous ne saurons jamais ce que cela vaut. Au reste, ce ne peut pas être grand'chose dans un pays où l'on ne sait pas écrire et où il y a très-peu de transactions. Il y a beaucoup d'autres impôts indirects sur les consommations : ils sont très-variés et par conséquent dif-

ficiles à saisir; j'espère cependant que nous en viendront à bout. Tous ces petits impôts alimenteront une foule de dépenses courantes et surtout les frais d'administration; mais la ressource principale, la plus réelle, c'est l'impôt territorial ou foncier. C'est sur celui-là seulement que vous devez compter.

L'escadre manque de vivres, elle en demande à grands cris: il n'y a ici personne de l'administration qui devrait y pourvoir; d'un autre côté, les habitans ne veulent rien fournir sans être payés comptant, et nous n'avons pas d'argent : il faut donc nécessairement employer les réquisitions. J'ai proposé au général Menou de les faire porter d'abord sur les magasins des négocians de Rosette qui se sont enfuis à notre arrivée et qui ne sont pas revenus depuis; mais ce moyen ne sera suffisant que pour le riz et le bois de chauffage: quant aux bestiaux, il faudra une réquisition ordinaire, et il sera difficile de la réaliser sans causer un peu de fermentation.

Les demandes de l'escadre sont: 1°. deux mille cinq cent quintaux de riz; 2°. trois mille quintaux de bois; 3°. quatre-vingt bœufs et cent cinquante moutons: nous ne pouvons en obtenir et en fournir qu'une partie.

Le général Kléber demande aussi du bois de chauffage: il y en a ici environ trente mille quintaux qui étaient destinés au Caire : nous n'en enverrons que le moins possible à Alexandrie et à l'escadre, parce que vous en aurez grand besoin, et qu'il sera plus aisé au commerce d'en apporter à Alexandrie qu'au Caire.

Il a été indispendable de porter à 8,000 fr. le crédit

ouvert au général Menou, pour commencer l'établissement de l'hôpital et la construction des fours, et pourvoir à une multitude de petits frais qu'il faut faire et payer à l'instant. Cette somme va être épuisée, et je prévois qu'il faudra encore prendre 2 ou 3,000 fr. pour aller jusqu'à ce que nous recevions vos ordres et que nous connaissions vos dispositions sur cet article.

Le général a ordonné, par une proclamation du 3 de ce mois, que les relations de Rosette avec Alexandrie reprendraient leur cours.

J'ai en conséquence fait rouvrir la douane; mais ce serait une très-faible ressource, surtout à présent que presque tous les négocians et marchands de Rosette sont absens.

Lorsque nous aurons pris les magasins de riz des absens, pour satisfaire aux besoins de l'escadre, le général Menou ordonnera à tous les absens de rentrer dans un délai de quelques jours, sous peine d'être traités comme émigrés, et de voir leurs biens séquestrés.

Je brûle d'impatience, général, de vous rejoindre au Caire : c'est-là, et ce n'est que là qu'il sera possible de faire un bon travail. POUSSIELGUE.

A Larnaca en Chypre, le 6 thermidor an 6
(23 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

La nouvelle de l'arrivée de la flotte de la république française en Egypte et celle de la prise d'Alexandrie,

ont jeté les habitans de cette île dans les plus grandes inquiétudes; des courriers ont aussitôt été expédiés par la voie de la Caramanie, pour informer la Porte, et, en attendant ses réponses, le gouvernement s'est cru dans la nécessité de songer aux faibles moyens de défense qui lui restent. Tous les Turcs se sont armés dans les villes et les campagnes; il y a eu des murmures contre les Français, et même des menaces contre tous ceux qui sont établis ici; il n'a fallu rien moins que la grande considération dont jouit ici l'agent de la république, pour porter le gouvernement à donner les ordres les plus rigoureux, afin d'empêcher qu'aucun individu ne fût molesté. Ces ordres ont été renouvelés plusieurs fois depuis quinze jours, et personne n'a eu jusqu'à présent des motifs de se plaindre.

Cependant, citoyen général, les circonstances sont si sérieuses, que tous les nationaux établis ici sont dans une perplexité cruelle, et la crainte que l'attaque de l'Egypte n'amène une rupture avec la Porte, fait que chaque individu songe aux moyens de fuir, si on lui en laisse la liberté, ou qu'il puisse, au premier avis, tromper ceux dont nous sommes surveillés. Nous savons que la moindre chose qui puisse nous arriver en cas de guerre, c'est d'être saisis et traînés en esclavage.

Ce qui nous tranquillise un peu, citoyen général, c'est la proximité des forces de la république, la faiblesse des habitans turcs de cette île, et la crainte où ils sont d'être attaqués.

Deux ou trois jours encore suffiront pour que le gouvernement reçoive les réponses de Constantinople. Si

elles étaient hostiles contre les Français, j'ose espérer qu'on usera de quelque ménagement à notre égard; mais, dans tous les cas, citoyen général, s'il vous est possible de me faire parvenir quelque avis, je dois vous prévenir qu'il délivrera les nationaux des inquiétudes cruelles où ils se trouvent, et, en cas de rupture avec la Porte, il nous servirait toujours à nous faire prendre le parti de nous éloigner de ce pays. Je ne doute pas que le Directoire exécutif n'approuve tout ce que vous aurez bien voulu faire pour nous à cet égard.

MURE, *consul.*

A bord de l'Orient, le 8 thermidor an 6 (26 juillet 1798).

Au général Bonaparte [1].

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, mon général, est du 2. Depuis ce temps, la communication avec Rosette ayant été interrompue, à cause du Bogaz, qui effrayait le marin le plus intrépide, m'a empêché de vous rendre aucun compte.

Nous ne recevons point de vos nouvelles, et nous sommes toujours flottans entre la crainte et l'espérance. Puissent nos vœux être bientôt exaucés, en vous faisant entrer triomphant dans le Caire! et puisse la Providence continuer à vous être favorable, en vous préservant de tout danger et de toute maladie au milieu de toutes vos victoires! Je vous ai fait part, dans ma dernière lettre, de l'apparition d'un vaisseau et d'une

[1] Cette lettre n'est parvenue qu'après la mort de l'amiral Brueys.

frégate anglaise. Ils se présentèrent à l'entrée de la nuit et se tinrent à trois lieues au vent, virèrent de bord et évitèrent par cette manœuvre la chasse que je me préparais à leur faire donner par deux vaisseaux et deux frégates. Je n'ai d'autre nouvelle de l'escadre anglaise que le rapport du bâtiment turc arrivé à Alexandrie le 2, et qui dit avoir rencontré, le 16 juillet (28 messidor), une escadre anglaise forte de quatorze vaisseaux de ligne et point de frégates, à trente lieues dans l'ouest de l'île du Goze, en Candie ; qu'un d'eux le visita, et qu'il fut visité encore par deux frégates et la corvette. De là, quelques jours après, étant à quinze lieues dans le S. E. de la même île du Goze, il dit que la frégate à laquelle il parla manquait depuis peu de Naples. La manœuvre des Anglais paraît assez extraordinaire, et je ne peux l'attribuer qu'au défaut de vivres, qui les a forcés de retourner, sans combattre une escadre, que sans doute ils avaient ordre de chercher.

Je n'ai encore reçu aucun objet de remplacement, et je me trouve dans ce moment hors d'état de rien entreprendre sans avoir reçu quelques approvisionnemens. Le général Menou m'en a promis, et j'ai, à l'entrée du Bogaz, trois transports pour charger ce qu'on voudra leur donner. J'ai employé pour le service un canot par vaisseau, pour faire le trajet de Rosette à bord des bâtimens, et j'espère sous peu de jours recevoir des subsistances.

L'eau se fait ici avec la plus grande difficulté : il n'y a qu'un seul puits au bord de la mer, qui ne fournit pas à la moitié de ma consommation. Le 4, plusieurs Arabes

à cheval attaquèrent subitement les gens qui étaient à l'aiguade, ils massacrèrent onze hommes, et en blessèrent quatre, qui, heureusement, eurent le temps de se sauver dans les chaloupes. Cette leçon a rendu nos gens plus alertes et leur a appris à ne pas négliger les armes que je leur donne pour se défendre.

Depuis ce moment, les Arabes ont paru presque tous les jours sans oser s'approcher. Il me faudrait absolument quelques djermes : sans quoi, je me trouverai à la fin de mon eau, n'ayant pas le moyen de remplacer celle que je consomme : car, en outre de l'éloignement, nos chaloupes portent peu, et sont quelquefois plusieurs jours sans pouvoir franchir le Bogaz.

Je fus voir le fort d'Aboukir, et je le trouvai presque sans défense. Une seule pièce de canon de 36 me parut en bon état ; mais elle était, ainsi que toutes les autres, sans affût. J'y ai envoyé un affût de vaisseau et deux canons de 8, avec leur attirail, et vingt coups à tirer à boulet rond et autant à mitraille. Ces deux pièces ont été placées pour battre la campage, et défendre l'entrée de la porte.

Les deux mortiers ont été placés sur l'écueil, et quatre pièces de canon de 6 en défendent l'approche. Il faudrait enlever le tout lorsque vous donnerez l'ordre de partir. Du reste, cette rade est entièrement ouverte et n'est pas susceptible de protéger les vaisseaux contre un ennemi supérieur : on doit y être fort mal l'hiver.

Les officiers que j'avais chargés de sonder le port vieux m'annoncent que leur travail est fini, et qu'ils vont m'envoyer le plan : dès que je le recevrai, je m'empres-

serai de vous le faire parvenir, afin que vous décidiez sur les vaisseaux que vous voudrez y faire entrer.

Le 5, j'ai fait partir *la Junon* pour Alexandrie, où on sera obligé de la virer en quille pour boucher ses voies d'eau et raccommoder son gouvernail; je l'ai fait accompagner par *la Justice*, qui a été de retour le 7. Les avisos ne pouvant pas entrer dans le Nil à cause de leur tirant d'eau, j'avais envoyé *le Chien de chasse* sur la côte de la Caramanie auprès des îles de Chypre et de Rhodes, pour s'informer près des agens s'ils avaient eu connaissance de l'escadre anglaise, quelles étaient les forces navales des Turcs, et s'ils faisaient des mouvemens; enfin, j'invitais les agens à me dépêcher des bateaux aussitôt qu'ils auraient quelques nouvelles intéressantes à m'apprendre. Je leur disais de me faire part des ressources qu'offrait leur pays en munitions navales et en comestibles, et le moyen qu'il y aurait de se les procurer: tous ces détails me paraissaient intéressans à savoir. Malheureusement l'aviso a cassé son mât à moitié chemin, et il est rentré ce matin sans avoir touché à aucune terre. Si j'avais des vivres, j'y aurais détaché deux bonnes frégates, qui auraient parfaitement rempli la mission; j'aurais en outre une division de mes bons marcheurs toujours à la voile, et j'empêcherais les curieux de venir sur les côtes, à moins qu'ils ne soient en bon nombre; mais sans subsistances, ni moyens de remplacement en gréement, on reste paralysé; et cette inaction rend malade.

Il y a trois jours que le général Kléber m'a envoyé le schérif d'Alexandrie; je lui ai destiné un grand local

pour lui et ses gens; enfin, je le traite avec égard et distinction, croyant par-là remplir vos intentions, en attendant que vous ayez prononcé sur son sort. Il paraît fort content et ne cesse de donner des bénédictions au général Bonaparte et au Capitan-Pacha : car c'est ainsi qu'il me nomme.

Le général Kléber me dit vous avoir rendu compte des motifs qui l'ont déterminé à l'éloigner d'Alexandrie et à l'envoyer à mon bord.

Permettez-moi de vous offrir les vœux particuliers que je fais pour la conservation de votre santé.

BRUEYS.

Le conseil des scheicks de la ville du Caire au peuple égyptien.

O vous, musulmans, habitans des villes et des places frontières; ô vous habitans des villages, fellahs et Arabes, sachez que Ibrahim-Bey et Mourad-Bey ont répandu dans toute l'Égypte des écrits tendant à exciter le peuple à la révolte, et qu'ils ont fait entendre frauduleusement et malignement que ces écrits venaient de sa majesté impériale et de quelques-uns de ses visirs.

Si vous cherchez la raison de ces mensonges politiques, vous la trouverez dans leur esprit de rage contre les ulémas et les sujets qui n'ont pas voulu les suivre et qui n'ont pas abandonné leur patrie et leurs familles. Ils se sont proposé par là de jeter des semences de méfiance et de désordre parmi le peuple et l'armée française, afin d'avoir la satisfaction de voir détruire ce pays et tous ses habitans : tant est profonde la douleur qu'ils

ont de voir leur puissance détruite en Égypte. En effet, s'il était vrai que ces écrits vinssent de la part de sa majesté impériale, le sultan des sultans, nous les aurions vu apporter authentiquement par ses agas.

Vous n'ignorez pas que les Français ont été de tout temps, parmi toutes les nations européennes, les seuls amis des musulmans et de l'islamisme, et les ennemis des idolâtres et de leurs superstitions. Ils sont les fidèles et zélés alliés de notre seigneur le sultan, toujours prêts à lui donner des témoignages de leur affection et à venir à son secours ; ils aiment ceux qui l'aiment, et sont les ennemis de ses ennemis : ce qui est la cause de la haine qui existe entre eux et les Russes, ces irréconciliables ennemis des adorateurs du vrai Dieu, ces perfides Russes qui méditent la prise de Constantinople, et emploient tous les moyens que la ruse et l'astuce peuvent leur fournir pour envahir les pays de l'islamisme. Mais l'attachement des Français pour la Sublime Porte, et les puissans secours qu'ils lui donnent, confondront leurs mauvais desseins.

Les Russes désireraient de s'emparer de Sainte-Sophie et des autres temples dédiés au culte du vrai Dieu, pour en faire des églises consacrées aux exercices de leur perverse croyance ; mais, s'il plaît au ciel, les Français aideront le sultan à se rendre maître de leur pays et à en exterminer la race.

Nous vous exhortons, habitans de l'Égypte, à ne point vous livrer à des projets de désordre, de sédition, de révolte ; ne cherchez pas à nuire aux troupes françaises : le résultat d'une conduite contraire à nos con-

seils attirerait sur vous les malheurs, la mort et la destruction.

N'écoutez pas les discours des méchans et les insinuations perfides de ces gens turbulens et factieux qui se plaisent dans les excès et dans les crimes, vous auriez trop lieu de vous en repentir.

N'oubliez pas qu'il est de votre devoir de payer les droits et les impositions que vous devez au gouvernement et aux propriétaires des terres, afin que vous jouissiez, au milieu de votre famille et dans le sein de votre patrie, du repos et de la sécurité. Le général en chef Bonaparte nous a promis de ne jamais inquiéter personne dans l'exercice de l'islamisme, et de ne rien faire de contraire à ses saintes lois. Il nous a également promis d'alléger les charges du peuple, de diminuer les impositions, et d'abolir les droits arbitraires que la tyrannie avait inventés.

Cessez enfin de fonder vos espérances sur Ibrahim et Mourad, et mettez toute votre confiance en celui qui dispense à son gré les empires et qui a créé les humains. Le plus glorieux des prophètes a dit : La sédition est endormie, maudit soit celui qui la réveillera !

Salut. *Suivent les signatures.*

Messine, le 9 thermidor an 6 (27 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je m'empresse de vous rendre un compte exact de la conduite qu'a tenue le gouvernement sicilien après la

prise de Malte. Le vice-roi, dès qu'il sut que vos talens avaient forcé les habits rouges de Malte à céder l'île à la république, donna des ordres à tous les gouverneurs des villes maritimes, pour que rien ne fût embarqué pour Malte, et pour qu'il ne fût pas même expédié des patentes de santé aux bâtimens maltais.

Ces ordres hostiles m'ont mis dans la plus grande inquiétude, et je cherchais par tous les moyens à envoyer des vivres à nos frères d'armes; enfin, tous les ordres de Naples ne m'ont pas empêché de charger sur sept petits bâtimens sept cents quintaux de bon biscuit, que j'ai adressés au général Vaubois. Je n'ai pas encore eu de ses nouvelles; mais j'ai été instruit que le tout était arrivé à sa destination. J'ai offert à ce général tous les services que je pourrais lui rendre, et je lui communique un plan propre à assurer l'approvisionnement des îles qu'il commande. J'ai reçu avant-hier une lettre du consul de Palerme, qui m'annonce qu'il avait reçu l'ordre qui permet le libre embarquement des vivres pour Malte. Cet ordre n'est point encore parvenu ici, et quand bien même il y parviendrait, il ne serait d'aucun avantage pour cette île, puisque le même ordre astreint à quarantaine de vingt-un jours tous les bâtimens qui en arrivent. Ne croyez pas que cette condition soit dictée par des raisons de salut public; elle n'est que l'effet du désir que l'on a d'interrompre toute communication entre Malte et la Sicile.

Le sénat de Syracuse a accueilli l'escadre anglaise, l'a invitée à entrer dans le port, et a fourni aux quatorze vaisseaux qui la composent, de l'eau, de la viande,

des légumes frais, etc. . . . J'en ai écrit au gouverneur de cette ville, qui m'a répondu qu'en semblable circonstance on en avait usé de même à l'égard des Français.

Cependant les gouverneurs, loin de tenir une pareille conduite avec nos bâtimens de guerre, veillent soigneusement à ce qu'ils n'embarquent que le seul journalier et rien de plus, et celui de Messine m'a fait prévenir, au moment, qu'il se trouvait en ce port quatre de nos bâtimens de guerre, qu'à l'avenir il n'en entrerait plus qu'un seul à la fois, aux termes du traité convenu entre les deux puissances.

Tous les gens instruits de cette île désirent la liberté de Bonaparte.

Le jour que l'escadre anglaise passa par le canal, il y eut un mouvement populaire. RIBBAUD.

P. S. Je viens d'apprendre l'arrivée de trois frégates anglaises dans la rade dite Paradiso, à un mille de Messine : il y a seize jours qu'elles manquent de Candie, où elles s'étaient rendues pour rejoindre leur escadre. Le gouverneur de cette ville a permis de leur fournir du bœuf, du vin et autres provisions ; on leur a même prêté des chaloupes pour faire de l'eau : elles partirent le 15 pour le Levant.

Le club anglican établi en cette ville, chez l'apothicaire Pappalordo, travaille à toutes forces pour me faire assassiner, ainsi que tous les Français habitans et ceux qui sont de passage. Le 12 du courant, des soldats du roi de Naples, des matelots des bâtimens de guerre napolitains et messinois ont chargé à coups de pierre plu-

sieurs officiers et matelots du corsaire français *le Vigilant :* j'en ai porté des plaintes énergiques au gouverneur, vieillard assez bon homme, mais faible et peureux.

Le 18 thermidor an 6 (5 août 1798).

Les ordres pour embarquer des vivres pour Malte ne sont point encore arrivés ici. Voyez, général, de quelle manière on se joue des Français. A Palerme, comme je vous l'ai dit plus haut, les ordres sont donnés, et dans les quatre autres villes on les ignore encore. On m'a écrit de Catana que deux bâtimens maltais seront obligés de s'en retourner à vide, si je ne fais pas envoyer les ordres nécessaires au sénat de ladite ville : je vais faire des démarches pour que lesdits ordres soient donnés dans toutes les villes de la Sicile.

Le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

Le brick *le Lodi* est parti sans prendre ma dépêche, ce qui me laisse le temps de vous rendre compte que, le 16 courant, il est entré dans le port de Naples quatre vaisseaux et un brick portugais, et un vaisseau et deux frégates anglaises, qui, après qu'ils auront embarqué des vivres, mettront à la voile pour rejoindre l'escadre anglaise. On dit aussi qu'à Gibraltar il y avait encore dix bâtimens de guerre également destinés pour l'escadre.

RIBBAUD.

Au Caire, le 9 thermidor an 6 (27 juillet 1798).

Réponses du divan général d'Égypte à des questions qui lui ont été adressées par le général en chef [1].

Les députés d'Alexandrie, Damiette et Rosette nommeront trois personnes de chacune de leur députation respective, pour être du divan général établi au Caire, et les autres s'en retourneront dans leurs foyers après leur arrivée. Il sera convoqué dans chacune de ces trois villes une assemblée de gens de loi, des schérifs, des négocians et des notables de toutes les autres classes, qui choisiront entre eux douze ou quinze personnes, lesquelles formeront le divan de la ville. On aura soin de faire un choix qui puisse être agréable à la république française et aux habitans. Aussitôt après leur nomination, l'assemblée fera une liste des membres élus, qu'elle adressera au divan du Caire, qui la présentera au général en chef pour avoir sa confirmation.

Cette assemblée fera aussi connaître son intention au sujet des trois membres restés au Caire pour être du divan général. Elle confirmera leur choix, ou bien elle en enverra trois autres pour les remplacer.

Quant aux autres provinces d'Égypte, voici ce que l'assemblée générale a trouvé à propos de proposer. Dans chaque grande province, on formera quatre divans, qui

[1] Le général en chef avait adressé au divan ou assemblée générale des notables députés d'Egypte, trois questions : la première sur la formation, composition et le mode d'appointemens des divans provinciaux ; la seconde, sur les successions ; et la troisième, sur la manière de rendre la justice.

se tiendront dans les villes principales, et dont la nomination des membres se fera par assemblée générale de chaque province.

Pour chacun de ces divans, il sera nommé douze membres à la connaissance du général commandant la province et de tous les habitans. On fera connaître au grand divan du Caire les membres qui composent chacun de ces divans, et celui-ci en fera approuver et confirmer le choix par le général en chef.

Dans les provinces d'une moindre étendue, il n'y a que trois divans, et dans les petites, deux, formés de la même manière que ceux des grandes provinces. Chacun de ces divans aura trois députés dans le divan général du Caire, comme ceux d'Alexandrie, Damiette et Rosette.

Quant aux appointemens à accorder aux membres des divans des provinces, chacun de ceux qui composeront les divans d'Alexandrie, de Damiette et Rosette aura cent vingt paras par jour; le président de chacun de ces divans recevra un double salaire.

Dans les divans de toutes les autres provinces indistinctement, chaque membre recevra 90 paras par jour, et le président aura la paye de deux membres, c'est-à-dire 180 paras par jour.

Au Caire, le général en chef réglera les appointemens de chaque membre du divan général et du divan particulier, des présidens, des députés d'Alexandrie, de Damiette et de Rosette et des autres provinces, de la manière qu'il jugera à propos.

L'assemblée générale a décidé que le plus grand bien du pays veut que l'on confirme toutes les lois qui sub-

sistent au Caire au sujet des successions, lois qui ont été suivies jusqu'ici. Lorsqu'un homme meurt et laisse une succession, on commence à prélever sur ce qu'il laisse les frais de son suaire et de son enterrement, et les dépenses qu'exigent les prières qu'on fait pour lui, les festins mortuaires et les lectures périodiques du Coran; ensuite, tous ces frais payés, s'il reste quelque chose, on le répartit entre les créanciers. Les dettes acquittées, l'héritier légitime se saisit du restant, s'il y en a.

Si le mort ne laisse ni dette ni héritier, la succession est recueillie par un intendant du fisc, préposé par le commandant, pour servir à de bonnes œuvres, telles que celles d'entretenir les pauvres, de faire ensevelir ceux qui n'en ont pas le moyen, et autres choses semblables.

Ce sont là les lois de l'islamisme, à l'observation desquelles doit présider un homme de loi instruit dans la science des successions et mis en place par le cadi du pays.

Le cadi perçoit de quinze à vingt paras sur chaque mille paras, et cela pour l'ordre qu'il met dans le partage de la succession et pour les écritures, afin d'éviter les procès entre les héritiers.

Ces réglemens sont ceux qui ont été observés jusqu'ici en Égypte, tant sous le règne des sultans équitables que sous celui des tyrans, et aucun d'eux ne les a jamais transgressés. Le fisc n'hérite point des chrétiens qui meurent sans laisser d'héritiers : ils ont un khatt-i-schérif du sultan de Constantinople, qui les met à l'abri de cette juridiction.

Les héritiers sont les maîtres de partager la succession sans faire intervenir le tribunal de justice.

L'assemblée a décidé qu'il n'y avait rien à changer ni à innover sur la manière de rendre la justice en Égypte. Les plaideurs sont libres de choisir leur tribunal; mais la signature des pièces juridiques appartient de droit à notre seigneur le Cadiasker-Effendi, qui réside au Caire.

Après que les pièces juridiques et les contrats auront été revêtus de sa signature, il n'y aurait nul inconvénient à les faire enregistrer dans tel lieu que le général en chef voudrait désigner pour cet objet. Dans toutes les villes et dans tous les ports de mer, à l'exception du Caire, un seul tribunal suffit, et ce tribunal existe partout où il est nécessaire. Lorsqu'un des plaignans a quelques inquiétudes sur l'intelligence ou l'équité du cadi, il a recours à la consultation des gens de la loi, qui lui apprennent ce que prononce la justice sur le cas qu'il expose; car le droit est un: il n'y a pas deux manières de l'envisager, et personne ne peut aller contre son évidence.

Il serait bien nécessaire de faire un réglement qui fixât d'une manière bien évidente les droits que le cadi et ses subalternes pourront retirer d'un procès, d'après les arrangemens qui existent entre eux, on prendrait ces droits des deux parties en proportion de l'importance de la cause, sans s'écarter cependant des usages reçus dans chaque lieu, et sans vexation ni tyrannie.

Il serait aussi à propos que le choix des cadis des provinces fût laissé au divan de ces mêmes provinces qui doit mieux connaître ceux qui sont les plus propres

à cette place, comme aussi les lieux où ils doivent être établis.

Il convient d'envoyer dans chaque province un commandant français avec des forces suffisantes pour y maintenir le bon ordre; mais il serait bon aussi que le général en chef mît auprès de ce commandant un ancien officier des milices du Caire, en qualité de conseiller, et un commissaire entendu dans la perception des impôts de l'Égypte.

Le commandant, l'officier musulman et le commissaire-percepteur résideraient ensemble dans la capitale de la province, qui, de tout temps, a été le siége du gouverneur.

Le commandant de la province, selon les anciens usages, doit percevoir les droits dits *kéchoufié* et les impositions territoriales que doivent payer les villages. C'est à lui ensuite à s'acquitter vis-à-vis du gouvernement, à payer ce qui revient aux milices, les salaires des employés, les pensions assignées sur le miri de sa province, les sommes assignées à celui qui est chargé de porter des provisions et des rafraîchissemens à la caravane des pélerins à son retour de la Meque. Sur les revenus que le commandant percevait, il prélevait les dépenses nécessaires pour ses besoins particuliers, pour ses troupes et sa maison.

Si le général en chef trouve à propos de faire régir les provinces pour le compte de la république, et de faire payer de la caisse du trésor public tous les objets ci-dessus désignés, il fera faire la perception d'après les usages anciens, en supprimant les vexations mises successive-

ment sous le gouvernement tyrannique des mameloucks. Les sujets le conjurent de vouloir bien alléger leurs charges pour le bonheur et la prospérité du gouvernement, car ce sont ces vexations accumulées qui ont ruiné les villages, qui ont écrasé la fortune des pauvres sujets, et qui ont occasioné la ruine des tyrans et l'extrême misère des cultivateurs.

Il faut, pour la levée des impôts, envoyer dans chaque village ou un officier musulman des anciennes milices, en qualité de lieutenant, ou bien un commissaire temporaire, qui sera accompagné d'un écrivain cophte, ou d'un exacteur nommé par l'intendant-général du Caire. Ces préposés leveront les impositions dans le temps propre et fixé par les anciens usages, sans employer des moyens tyranniques. Les villages qui paieront ce qu'ils doivent seront protégés ; mais, quant à ceux qui s'y refuseront, le lieutenant en donnera avis au conseiller et à l'intendant qui seront auprès du commandant de la province, et ceux-ci demanderont au commandant les troupes nécessaires pour faire rentrer dans le devoir le village rebelle. Lorsque les Arabes et les voleurs de grands chemins infesteront les routes dans une partie de la province, le lieutenant musulman le fera incontinent savoir au commandant et au conseiller de gouvernement, qui enverront les troupes nécessaires pour faire cesser le désordre, et, s'il le faut, le commandant lui-même se metra à la tête de l'armée pour punir les malfaiteurs selon leurs crimes ; ce qui procurera la prospérité du pays, la tranquillité des habitans et la facilité de la perception des impôts.

Il est convenable que les commandans des provinces envoient des lettres de sauf-conduit aux Arabes de leurs gouvernemens respectifs, pour les engager à se présenter et à se fixer dans leur domicile ordinaire; on exigera d'eux des ôtages, qui assureront leur obéissance. Ceux qui ne se rendront pas à cette invitation seront déclarés rebelles, et le commandant et le conseiller du gouvernement prendront des mesures pour les faire repentir de leur rébellion, en employant tous les moyens autorisés par les anciens usages.

Quant aux moyens d'assurer les propriétés des sujets, voici l'avis des commissaires nommés par le président; et l'assemblée générale l'a adopté à l'unanimité.

Par un ordre émané du gouvernement, on exige que toute personne qui a une propriété en Égypte représente son titre, et que, sur le prix de l'acquisition, elle soit tenue de payer deux pour cent. Mais on doit observer que l'exhibition et la lecture des contrats exige beaucoup de peines et de temps de la part des préposés, et met dans l'embarras les propriétaires; car, pour déchiffrer tous les contrats du Caire, plusieurs années ne suffiraient qu'à peine, et cependant on ne donne que trente jours pour cette opération : il y a donc impossibilité physique, qui ne peut être surmontée que par un espace de temps considérable. L'assemblée générale est donc convenue que, s'il est nécessaire de procurer des fonds pour la paye de l'armée, il vaut infiniment mieux mettre une taxe fixe, proportionnée à l'importance des propriétés et au local où elles sont situées. Ces propriétés dans la ville du Caire consistent en ocquelles, bains,

maisons, appartemens, pressoirs, moulins à huile, moulins à moudre, enclos, boutiques et cafés; la taxe des ocquelles serait établie sur leur capacité et leur achalandage, et celle des autres propriétés sur de pareils motifs, de la manière qui suit :

Les ocquelles paieront 12 et 6 talaris; bains et étuves, 10 et 5; maisons et appartemens, 4, 3 et 2; pressoirs, 6 et 3; moulins à huile, 4 et 2; moulins à moudre, 2 et 1; enclos, 2 et 1; boutiques, 1 $\frac{1}{2}$; cafés, 2 et 1; plâtrières, 1 talari $\frac{1}{2}$.

Ces même propriétés ne paieront que cette demi-taxe à Alexandrie, Rosette et Damiette; mais les autres villes et villages de l'Égypte n'y seront point assujettis, attendu qu'ils payent des impositions territoriales qui sont au-dessus même de leurs forces.

A Alexandrie, le 9 thermidor an 6 (27 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

L'affaire du général Dumuy à Damanhour donna une telle insolence aux Arabes Bédouins, que, quelques jours après sa rentrée à Alexandrie, ils osèrent se montrer même en assez grand nombre autour de la ville; ils tuèrent même un soldat maltais à la colonne de Pompée et en blessèrent un autre. J'ordonnai l'établissement de quelques postes sur les différentes hauteurs, pour protéger les petites excursions dans la plaine, de 50 dragons à cheval commandés par le citoyen Rabasse, chef d'escadron du troisième régiment. Les deux premiers jours, cette mesure

ne produisit d'autre effet que de tenir un peu plus loin les Arabes et de les rendre moins entreprenans. Ce jeune commandant, ayant remarqué que les Bédouins rafraîchissaient leurs chevaux sous un petit bois de palmiers hors la portée de la porte de Rosette, et qu'alors ils se bornaient à établir des gardes à pied, conçut le dessein de les surprendre. En effet, il partit vers le soir, divisa sa troupe en deux pelotons, et, pendant que le premier, tournant une hauteur vers la gauche, s'éparpillait en tirailleurs pour amuser les Arabes et fixer leur attention, il les attaqua par sa droite en personne, à la tête du second peloton. Les Arabes abandonnèrent les tirailleurs, se réunirent eux-mêmes en peloton et marchèrent au-devant de la cavalerie : à environ quinze pas, ils firent une décharge générale que les dragons essuyèrent sans quitter leurs rangs; mais alors fondant sur eux ils en hachèrent 43, qui restèrent sur le carreau. Ceux des Arabes qui étaient dans le bois étaient plus occupés à détacher leurs chevaux pour s'enfuir, qu'à venir au secours des leurs. Les dragons, après les avoir poursuivis quelque temps, revinrent sur leurs pas, et prirent aux morts et aux mourans les armes et les effets dont ils étaient chargés, et parmi lesquels il s'en trouve qui avaient été enlevés aux Français tués à Damanhour. Le lendemain, avant le jour, les Arabes vinrent enterrer une partie des leurs et entre autres leur chef, auquel ils élevèrent un petit monument de pierres brutes; mais on ne le leur laissa pas achever : on leur donna de nouveau la chasse; ils n'ont pas reparu depuis.

Le citoyen Rabasse est non-seulement recommandable

par sa valeur, mais aussi par son zèle, sa bonne conduite et son intelligence : je désirerais, citoyen général, qu'il pût fixer un jour votre attention. Il m'a rendu un compte très-avantageux de la bravoure et du sang-froid du citoyen Moyen, maréchal-des-logis du quatorzième régiment.

Nous avons eu dans cette affaire 3 dragons tués et 8 chevaux blessés. KLÉBER.

A Com-el-as-far, le 10 thermidor an 6
(28 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous rends compte, mon général, qu'après avoir cherché pendant deux jours entiers un emplacement pour le petit fort que vous désirez avoir aux environs des Pyramides, j'ai rencontré, aux environs de ces mêmes Pyramides, un reste de vieille digue d'environ douze toises de largeur, et plus longue qu'il ne faut, et assez élevée pour être à l'abri de l'inondation du Nil. J'ai choisi ce lieu pour y placer l'ouvrage ; j'y ai de suite fait mettre la main : mais vu les difficultés qu'on éprouve à faire travailler le soldat, je ne pense pas qu'il sera prêt à recevoir du canon avant le 18 ou le 20.

Les paysans que je me suis procurés font très-peu de chose, et il me faut la moitié de ma troupe pour les garder.

Pendant que j'étais hier en reconnaissance sur les villages de Kardacé, el-Menchyé et Bekari pour avoir des

paysans et des outils, un événement malheureux s'est passé à la gauche de mon camp au village d'El-Bothoun.

Quelques volontaires et sous-officiers s'étant portés à ce village pour y moudre un peu de grain et faire du pain, y ont été assaillis par une vingtaine d'Arabes, qui en ont massacré quinze et blessé quatre dangereusement. Comme nos soldats ont ordre de ne sortir aucune arme du camp, ils n'ont pu opposer de la résistance.

Au premier coup de fusil qu'on entendit tirer, on fit marcher une compagnie de carabiniers pour dégager ces malheureux; elle arriva trop tard pour les sauver tous, mais cependant assez tôt pour en sauver plusieurs.

Un carabinier nommé Maillard a montré le plus grand courage, et a exposé généreusement sa vie pour sauver celle de ses camarades. Il courut en avant de sa compagnie, se présenta au milieu du village chassant devant lui tous les Arabes, qui, sans ce mouvement digne d'éloges, auraient eu le temps de faire de nouvelles victimes. L'aspect de ce brave homme leur a fait lâcher leur proie : une pareille action mérite d'être connue.

La troupe que je commande n'a point encore reçu de pain : elle ne manque ni de viande ni de riz. L'eau qu'elle boit est abominable, c'est de l'eau de citerne qui tire à sa fin, et la seule qu'on trouve aux environs : il faudrait faire une lieue pour en trouver d'autre.

VERDIER.

A Gênes, le 10 thermidor an 6 (28 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

La Sensible a été prise par une autre frégate anglaise; l'équipage a été envoyé ici.

Les dépôts de Civita-Vecchia et de Gênes sont passés à Toulouse pour y attendre l'ordre du départ; j'ai reçu celui de licencier les transports que j'avais nolisés. L'artillerie a été déposée à Gênes; les vivres et une portion des munitions ont été envoyés en Corse.

On craint que les mouvemens qui se sont manifestés dans l'île ne soient mis à profit par les Anglais. On attend de vos nouvelles avec impatience depuis le 3 messidor; nous savons seulement que l'Anglais vous poursuit; les porteurs de cette lettre vous donneront des nouvelles de vos parens et de notre patrie.

BELLEVILLE, *consul général.*

A bord de l'Orient, le 11 thermidor an 6 (29 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Nous avons appris hier votre victoire sur les mamelouks et l'entrée triomphante de nos troupes au Caire. Quoique chacun de nous s'attendît à votre succès, notre joie n'en a pas été moins grande en apprenant la déconfiture des beys. La prise de la capitale de l'Égypte, qui garantit la possession de tout le reste, nous assure que

vous pourrez enfin prendre un peu de repos, dont vous devez avoir si grand besoin. L'armée navale célèbre aujourd'hui, par des jeux nautiques et un prix donné aux plus adroits, une fête en réjouissance des nouveaux succès des armes de la république.

Le chebec *la Fortune* et un brick sont arrivés hier de Corfou, escortant deux bâtimens de bois à brûler. Ils n'ont rien dit de nouveau. *Le Rivoli* est resté à Alexandrie, ayant besoin de carener pour boucher une voie d'eau.

L'aviso *l'Indépendant*, parti de Toulon le 16 messidor, a relâché à Malte le 29, d'où il est parti le 30, et il est arrivé le 10 thermidor à Alexandrie. Le brick *le Mondovi*, en station à Zante, fut destiné par le général Lasalcette à porter des troupes à Cérigo. Il fut chassé par la frégate anglaise *la Flore*, il eut le bonheur d'atteindre un mouillage dans cette île, dans lequel il aurait pu employer des moyens pour se défendre: il y a apparence qu'il les a négligés, puisque deux jours après il fut enlevé à l'abordage pendant la nuit par les embarcations de la frégate.

Le bateau *le Corse* est prêt à partir pour porter vos dépêches en France. Si vous désirez y envoyer d'autres bâtimens, veuillez bien me les désigner.

Il m'arrive aujourd'hui de Rosette dix djermes chargées : ce qui est fort à propos, car nous touchons à la fin de tout. Le vaisseau *le Dégo* et la frégate *la Carthaginoise* sont prêts à partir, mais ils ne peuvent parvenir à former leurs équipages, faute d'argent.

Quant au vaisseau *le Sandos* et à la frégate *le La-*

nato, que j'avais laissées à Corfou, le premier a besoin de carène et le second a été condamné.

Les trois vaisseaux qui sont à Ancône ont besoin de beaucoup de choses pour pouvoir prendre la mer ; on est parvenu cependant à faire naviguer *le Stengel*, qui a été à Corfou porter le soixante-dix-neuvième. Il n'a que 160 hommes d'équipage, dont les deux tiers de soldats.

Le schérif d'Alexandrie, détenu à mon bord, a le plus grand désir d'aller vous joindre: j'attends vos ordres.

BRUEYS.

Malte, le 11 thermidor an 6 (29 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Vous devez être informé, général, qu'une escadre anglaise, forte, à ce qu'on m'a rapporté, de quatorze vaisseaux et quelques frégates, a passé par le phare de Messine, quatre jours après votre départ, pour vous suivre : depuis quelques jours cette escadre est rentrée à Syracuse, et en est repartie le 7 du courant, sans que nous sachions de quel côté elle fait voile. Nous avertissons à Toulon de sa présence dans ces mers.

Une frégate de la même nation, *l'Eglé*, qui leur apportait des ordres, a naufragé sur la côte de Tunis; c'est une nouvelle sûre: nous avons ici six matelots de cette escadre, recueillis en mer par un bâtiment maltais. La Sicile nous tient toujours rigueur; les Maltais y sont fort mal reçus, et il ne nous vient rien. Nous manquons même de quelques objets, tels que charbon et bois. Le vin devient bien rare.

La garnison se tranquillise. Le casernement, l'habillement, les souliers, vont leur train; mais nous avons le plus grand besoin de chemises et d'argent.

Le changement de gouvernement va laisser quantité de gens sans emploi, sans secours; peut-être aurait-on pu employer plus de ménagement dans les réformes, et réemployer un plus grand nombre de déplacés. J'avoue que la chaleur de Regnault m'ôte le temps de réfléchir.

Le Maltais est doux, sensible aux bons traitemens et facile à mener; le raisonnement a sur lui de l'empire, et, avec le temps et l'instruction, ses préjugés pourront se déraciner. Si on le brusquait, on échaufferait les têtes et on provoquerait des mouvemens.

En jetant de l'argent dans ce pays, qui peut devenir un très-intéressant entrepôt, on sera bientôt dédommagé des premiers sacrifices; mais il faut semer pour recueillir.

On vient, dans un nouvel écrit, d'inviter la troupe et les habitans à se défaire de moi, qu'on taxe d'être un tyran et d'être la cause de ce que la solde est arriérée.

Je me flatte que ma lettre vous trouvera en Égypte au milieu de vos triomphes, et que cette belle expédition sera presque terminée quand elle vous arrivera.

VAUBOIS.

Au Caire, le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Pour seconder vos vues, général, pour l'approvisionnement de l'armée, voici le plan que j'ai adopté :

Demain matin on formera, conjointement avec l'intendant-général, un arrondissement dans les provinces pour l'approvisionnement des places d'Alexandrie, Rosette et Damiette et autres cantonnemens; le reste du territoire sera destiné à l'approvisionnement de l'armée, dont je suppose que la plus forte partie sera au Caire et dans les environs. Les intendans des provinces sauront ce qu'ils doivent envoyer par mois et même par décade sur les points respectifs où se trouvera l'armée. Partout où je pourrai envoyer des adjoints aux commissaires des guerres, ils suivront les opérations et correspondront directement avec les commissaires des places.

Les généraux commandant les provinces, et les commissaires civils qui s'y trouvent, auront communication de mes dispositions pour en assurer l'exécution chacun en ce qui leur appartient. Dès demain je vais demander à l'intendant général le départ, dans le jour, des intendans de province qui n'auraient pas rejoint. Je vous engage à nommer et à faire partir le reste des commissaires civils. Il me paraît nécessaire qu'il y ait près d'eux un interprète qui puisse servir pour tous les agens qui se trouveraient réunis.

Extrêmement souffrant et fatigué, permettez, mon général, que je vous demande deux jours de repos.

SUCY.

Alexandrie, le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798.)

Au général Bonaparte.

Depuis qu'Abdel-Koraïm est à bord de *l'Orient*, citoyen général, nous jouissons, dans l'intérieur d'Alexandrie, de la plus grande tranquillité : on n'entend plus de propos incendiaires; il ne se manifeste plus de ces terreurs paniques qui prouvaient l'inquiétude et l'irrésolution des habitans. Chacun d'eux vaque maintenant à ses affaires, et se livre avec sécurité à son industrie. Je n'ai reçu de vous, général, aucune nouvelle encore, et votre belle victoire du Caire ne m'est parvenue que par le général Menou; nous l'avons célébrée hier avec toute la pompe dont Alexandrie est susceptible : décharges d'artillerie le matin et le soir, tant sur terre que dans les deux ports, où tous les bâtimens étaient pavoisés.

J'ai reçu la visite des corps diplomatiques et des négocians de toutes les nations, ainsi que celle des principaux musulmans de la ville. Tous ont protesté de leur dévouement et de leur fidélité à la nation française : je leur ai répondu que je ne me réjouirais nullement de cette victoire, si je n'étais persuadé qu'elle dût contribuer efficacement au bonheur et au bien-être de tous; ils m'ont dit en être également convaincus.

Pendant la nuit les marchés, les boutiques, les maisons ont été illuminées et ouvertes. Les chefs musulmans se tenaient dans une grande salle, où les Français et les Turcs entraient également; je m'y suis rendu

un instant, et j'ai vu qu'on y distribuait, largement et gratis, des rafraîchissemens à qui voulait en accepter. On y voyait quelques femmes d'officiers et de négocians français, qui, pour la première fois de leur vie, se présentaient en ce lieu. En général l'allégresse était commune et paraissait sincère.

Ce matin j'ai appris que huit Arabes, partis du Caire et porteurs de dépêches tant de vous que du pacha, ont été arrêtés par les Bédouins, qui ont gardé le paquet. Cette circonstance, ainsi qu'un autre accident arrivé à la pointe du jour, m'ont déterminé à convoquer les chefs du pays pour les engager à entreprendre sérieusement cette œuvre de pacification avec les hordes qui infestent les environs et le désert. On est convenu des moyens, et on s'occupe en ce moment de l'exécution.

Quant à l'accident dont il est question, le voici : deux hommes, du poste établi à la colonne de Pompée, poursuivaient un chien ; à deux cents toises dans la plaine, deux Arabes à cheval sortirent d'une embuscade, tuèrent l'un d'un coup de pistolet au travers du corps, et blessèrent l'autre mortellement. Telle sera toujours la punition de l'incorrigible imprudence de nos soldats !

Permettez à présent, général, que je vous fasse observer qu'il est instant de faire protéger l'arrivage de l'eau du Nil à Alexandrie, ce qui, même du temps des beys, ne pouvait se faire qu'en surveillant le calide avec quelque cavalerie et quelques pièces de canon. Il sera donc indispensable de mettre, à Damanhour et à Kerium, une bonne garnison d'infanterie et de cavalerie avec

quelques pièces d'artillerie légère, qui, en parcourant assez souvent le canal dans sa longueur, empêchent les Arabes d'y faire des saignées particulières, ainsi qu'ils en avaient l'habitude.

Nous sommes trop près du débordement du Nil pour pouvoir entreprendre quelques améliorations cette année sur cet objet.

Ce serait en vain, citoyen général, que vous vous promettriez le plus léger succès à cet égard, au moyen de la colonne mobile commandée par le général Dumuy. Pour purger le pays dans le triangle de la mer, du Nil et du canal; pour assurer la communication par terre à travers le Bahiré, il ne faudra peut-être rien moins qu'une division de trois demi-brigades et de trois escadrons: encore aura-t-elle bien à faire vers le mois d'octobre et de novembre, où les Arabes, dit-on, se réunissent en un nombre prodigieux. Vous êtes entouré, général, de gens qui connaissent parfaitement le pays et qui vous donneront les détails dont je me dispense de vous entretenir.

KLÉBER.

Malte, le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798).

Au général Bonaparte.

Depuis votre départ, général, la commission n'a jamais perdu de vue que les îles de Malte et du Goze vous doivent leur liberté, que vous nous avez laissé, dans le commandant en chef Vaubois, un général citoyen qui a su se concilier à la fois, et la confiance du soldat et l'amour du peuple maltais.

Que le commissaire du gouvernement français, ami zélé des grands principes autant que de votre gloire, est le flambeau qui guide et dirige nos pas dans la nouvelle mais consolante carrière où vous nous avez placés.

Que si nous avons fait quelque bien, nous le devons, d'un côté à l'appui et à la confiance du général Vaubois, et, de l'autre, au zèle infatigable du commissaire Regnault (de Saint-Jean d'Angely.)

Qu'enfin c'est l'espérance de l'heureux succès de votre expédition d'Égypte et le désir de vous revoir incessamment, non-seulement couvert de nouveaux lauriers dans l'Orient, si le perfide Anglais ose vous y suivre, mais vainqueur dans nos parages, s'il avait la témérité de vous y attendre, qui nous animent et nous encouragent à remplir nos devoirs. Les douze municipalités que vous avez instituées sont en pleine activité et nous secondent de tous leurs efforts.

Les juges de paix sont en plein exercice, et leur ministère, plus utile que celui des prêtres, et qui était attendu avec empressement, va rendre la sécurité aux laborieux habitans des campagnes. Les mesures sont prises pour activer et surveiller leurs fonctions de manière à ce que le peuple en retire le double avantage, de détester l'esprit de chicane, de bénir la république et Bonaparte, qui l'en auront délivré.

Les tribunaux civils et criminels viennent d'être mis en activité.

La garde civique, établie selon vos ordres, fait régulièrement son service, tant à la place pour la réserve, qu'auprès des principales autorités constituées.

Les couvens, trop multipliés, sont réduits à un de chaque ordre ; les juridictions abusives et antisociales de l'évêque et de l'inquisiteur sont abolies, et la partie essentielle de leurs archives va se fondre dans les archives nationales.

Les fournitures pour le casernement des troupes et le logement des officiers, de même que la répartition de la taxe patriotique pour y subvenir, sont sur le point d'être terminées.

Une nouvelle administration de l'université, chargée de l'approvisionnement des grains, basée sur des principes régénérateurs, va à la fois, et tranquilliser la capitale un moment alarmée, et assurer l'approvisionnement de cette place, de manière à ce que la république ne puisse avoir rien à craindre de la part du cupide et corrupteur anglais.

Un tribunal de commerce va être établi sous le nom de tribunal consulaire, et les négocians sont tous convoqués pour élire, sous la direction du gouvernement, les cinq juges dont il doit être composé.

Un journal, rédigé dans le meilleur esprit, va paraître pour remplir le double but de célébrer dignement vos ultérieures et glorieuses entreprises, et d'éclairer le peuple maltais sur les avantages de sa réunion à la France.

BOSREDON RANSIJAT,

Président de l'administration de Malte.

Au quartier-général à Alexandrie, le 15 thermidor an 6
(2 août 1798).

Au général Bonaparte.

Hier soir, citoyen général, vers une heure et demie après midi, on vint m'annoncer que l'on avait signalé quatorze vaisseaux anglais : je montai sur la terrasse, d'où je pus les distinguer. Ils venaient vent arrière et toutes voiles dehors ; de manière que, lorsque j'arrivai au fort du Phare, deux de ces vaisseaux se trouvaient déjà en travers à l'entrée du port vieux, mais cependant hors de portée. Après en avoir examiné l'état, ils continuèrent leur route pour Aboukir : ils y arrivèrent sur les six heures et demie, et engagèrent aussitôt le combat : il fut terrible. Vers neuf heures, le feu prit à un bâtiment, qui sauta une heure après. Cet événement suspendit l'action pendant quinze minutes, après quoi elle recommença avec moins de vigueur qu'auparavant, et cependant dura jusqu'à trois heures du matin : le feu alors cessa totalement. A quatre heures, je me rendis sur la hauteur de l'observatoire avec le citoyen Dumanoir et le citoyen Nouet astronome, qui y porta sa lunette. Nous vîmes assez distinctement les deux flottes ; l'une et l'autre étaient en désordre. Vers cinq heures et demie, la canonnade recommença, et vers sept heures un autre bâtiment sauta : le feu cesse encore. On présume que l'on se répare de part et d'autre pour recommencer sur nouveaux frais ; jamais il n'y aura eu un combat plus opiniâtre. Il semble être chez les Anglais

l'effet du désespoir. Je ne puis vous donner d'autres éclaircissemens : dès que je saurai quelque chose de positif, je ferai partir un de mes aides-de-camp.

Le citoyen Dumanoir a envoyé, pendant la nuit, environ 1,100 matelots de renfort à l'escadre : 500 s'y sont rendus par terre et je leur ai fourni une escorte de 30 chevaux et 100 hommes d'infanterie, sous les ordres du commandant de place lui-même; ils étaient arrivés ce matin avec le jour, et nous avons vu des bateaux allant les chercher de bord à terre. On travaille aux batteries incendiaires à la pointe des Figuiers et au fort du Phare, pour protéger le port, au cas que l'ennemi voulût entreprendre quelque chose à son retour.

La marine ne néglige rien non plus pour le bien recevoir.

KLÉBER.

Au fort d'Aboukir, le 15 thermidor an 6
(2 août 1798).

Au général Kléber.

C'est avec la plus vive douleur, général, que je vous annonce la presque destruction de notre malheureuse escadre. Le vaisseau *l'Orient* fut brûlé hier soir; ce matin, le feu a pris à la *Diane*. Plusieurs vaisseaux sont totalement démâtés et pris, de manière qu'il nous reste encore, je crois, cinq à six vaisseaux ou frégates, qui bientôt seront au pouvoir de l'ennemi ou brûlés. Tous les matelots sont découragés et fuyaient à terre; ceux que nous avons conduits ne voulaient pas s'embarquer : il m'a fallu employer la force pour les y contraindre.

Les Anglais ont coupé la ligne à notre escadre, et se sont mis cinq contre un, de manière que l'un après l'autre tous ont été battus en détail. L'ennemi a aussi éprouvé quelques dommages; mais je vois notre escadre détruite. Je vous porterai des renseignemens ultérieurs, si je puis m'en procurer.

Il faut prendre des précautions pour que les Anglais ne viennent pas mettre le feu au convoi qui est dans le port d'Alexandrie; car c'est, dit-on, leur projet.

Ce fort n'a aucun moyen de défense : point de canonniers pour servir les pièces, point de vivres et presque point d'artillerie; d'ailleurs, sa situation ne sert pas de grande garantie à la rade, puisque tous les vaisseaux sont hors de portée. Il n'y a de bon dans ce fort qu'une pièce de 24 et deux de 8, point de bons affûts, beaucoup de poudre et peu de boulets de calibre.

Voilà, général, le rapport succinct que je puis vous faire. Je vous expédie une djerme pour vous apprendre nos malheurs. Je compte repartir ce soir pour retourner à Alexandrie conformément à votre ordre.

Recco, *colonel.*

Alexandrie, le 15 thermidor an 6 (2 août 1798).

Au général Bonaparte.

Mon aide-de-camp vous rendra compte du malheur qu'éprouva notre escadre. Votre présence me semble être nécessaire ici dans une telle circonstance, vous ne sauriez y être remplacé.

Je vous transmets le rapport sur les événemens des journées des 14 et 15 thermidor, dans l'armée navale, qui m'a été envoyé par le contre-amiral Ganteaume.

KLÉBER.

Rapport sur les événemens des journées des 14 et 15 thermidor dans l'armée navale.

Du 14 au 15 à deux heures et demie du soir, le vaisseau *l'Heureux* signala douze voiles au O. N. O.; nos vigies les aperçurent en même temps et en comptèrent successivement jusqu'à seize. On ne tarda pas à reconnaître ces bâtimens pour une escadre ennemie, composée de quatorze vaisseaux de ligne et deux briks.

Cette escadre s'avança sous toutes voiles vers le mouillage de l'armée, et, après avoir donné un grand tour aux brisans qui bordent l'île, elle avait tenu le vent, diminué de voiles et annoncé le dessein d'attaquer l'armée.

Les signaux préparatoires pour le combat avaient eu lieu, et les frégates ou corvettes et les avisos avaient eu ordre de verser leurs équipages à bord des vaisseaux.

A cinq heures trois quarts, la galiote *l'Hercule* et la batterie de l'île commencèrent à jeter des bombes sur les vaisseaux avancés de l'escadre ennemie.

A six heures, les deux avant-gardes se canonnaient.

Une partie des vaisseaux anglais sous petite voilure doubla la tête de notre ligne, et vint prendre une position de mouillage et d'embossage de terre à nos vaisseaux, tandis que les autres mouillaient à une portée de pistolet de l'autre bord. Par cette manœuvre, toute notre avant-

garde et le centre jusqu'au tournant se trouvèrent enveloppés.

Deux vaisseaux ennemis, en exécutant ce mouvement, avaient échoué. On se battait des deux bords avec la plus grande opiniâtreté.

L'amiral, au commencement de l'action, était sur la dunette avec tous les officiers de la majorité, l'ordonnateur de l'armée et une vingtaine de personnes faisant la fusillade : c'était tout ce que nous avions pu rassembler pour la mousqueterie. Les personnes destinées à être sur le gaillard avaient été envoyées par l'amiral dans la batterie de douze, où il manquait plus de la moitié de son armement.

Après une heure d'action, le général fut blessé sur la dunette par deux fois à la figure et à la main, et peu de temps après il fut renversé et tué par un boulet, ou les grands éclats qui couvraient tout le gaillard; le feu des batteries de vingt-quatre et trente-six continuait cependant avec la plus grande ardeur; mais, obligés à nous battre des deux bords, on avait abandonné celle de douze.

Le Franklin et *le Tonnant*, nos deux matelots d'avant et d'arrière, étaient dans la même position que nous, pris des deux bords par la tranche et le bossoir.

Déjà le vaisseau ennemi qui était par notre travers à stribord, avait cessé son feu, et ne tirait que quelques coups à de longs intervalles; mais, obligés à nous défendre contre deux qui nous combattaient par la tranche de bas-bord et le bossoir de stribord, je venais de prendre une meilleure position, en filant du câble

et rappelant sur le croupia, afin que les canons fussent dirigés sur ceux qui nous inquiétaient le plus, quand j'aperçus tout à coup une explosion et le feu sur la dunette.

Le capitaine de vaisseau Casabianca, son capitaine de frégate, étaient depuis quelque temps au poste, étant l'un et l'autre dangereusement blessés.

J'ordonnai alors de cesser le feu des batteries, de faire monter tout le monde sur le pont pour éteindre celui de la dunette; mais les pompes étaient brisées par les balles, et les seaux renversés et couverts de débris: dans le tumulte, mon ordre ne s'exécuta qu'en partie. Peu de monde monta sur le pont; l'incendie fit en peu de temps des progrès désespérans, et nous avions peu de moyens à lui opposer. Nos mâts venaient de tomber, et bientôt je ne vis plus de salut pour le vaisseau, le feu ayant gagné tout le gaillard et la batterie de douze; celle de trente-six, malgré mes ordres, continuait à tirer avec beaucoup de vivacité.

Dans cette cruelle position, je renouvelai l'ordre de cesser entièrement le feu, et celui au maître calfat d'ouvrir les robinets pour noyer les poudres. Tout l'équipage alors se jeta épars dans l'eau par les sabords, sur les débris dont la mer était couverte. Ayant voulu pour la dernière fois remonter sur le pont, je trouvai le feu dans la batterie de vingt-quatre et tout le haut embrasé.

La batterie de trente-six était déserte, et tout le monde était dans l'eau. Etant alors venu au sabord de retraite, je trouvai moyen de me jeter sur un grand débris de la galerie au-dessous des flammes, et je parvins à saisir

un canot, où étaient trente et quelques hommes qui ne pouvaient se dégager du vaisseau : après quelques efforts, nous parvînmes cependant à isoler ce canot, et nous allâmes au gré de la lame. Il me fut impossible, ainsi que j'en eus le dessein, de me réfugier à bord *du Tonnant*, notre matelot d'arrière.

L'Orient, embrasé dans tous ses quartiers, sauta en l'air à dix heures et demie, environ une demi-heure après que nous l'avions quitté.

Les armées se battirent toute la nuit, et n'avaient cessé un instant, au moment de l'explosion, que pour reprendre après.

Nous étant dégagés des débris dont le canot était couvert, nous parvînmes à armer des avirons, et, au jour, nous nous trouvâmes sous le vent aux deux armées sans pouvoir joindre aucun vaisseau.

C'est alors que je pus juger clairement du résultat de cette fatale affaire. Les six vaisseaux de tête jusqu'à *l'Orient* étaient démâtés et rendus à l'ennemi. Ces vaisseaux étaient *le Guerrier*, *le Conquérant*, *le Spartiate*, *l'Aquilon*, *le Peuple Souverain* et *le Franklin*; ce dernier et *le Spartiate* conservaient leur mât de misaine.

L'Heureux et *le Mercure* étaient échoués, et ils ne paraissaient pas avoir souffert; ils avaient leur pavillon haut, et leur mâture paraissait intacte.

Le Guillaume-Tell, *le Généreux* et *le Timoléon* étaient également en bon état avec leur pavillon.

Quelques vaisseaux ennemis ayant pris une position avantageuse pour combattre par l'arrière les deux vaisseaux échoués, les forcèrent d'amener.

Des quatre frégates que nous avions dans l'armée, deux, *la Diane* et *la Justice*, étaient réunies au général Villeneuve, elles me paraissaient en bon état; *le Tonnant*, démâté de tous mâts, était auprès de cette division.

La Sérieuse et *l'Arthémise* étaient échouées: à deux heures, *l'Arthémise* brûlait; les équipages des deux étaient à bord des vaisseaux, et ce qui leur restait est à terre, à l'exception du capitaine de *la Sérieuse*, qui est prisonnier de guerre.

Les ennemis avaient deux vaisseaux démâtés, un qui n'avait que son mât de misaine, un échoué, et tous étaient endommagés. Je tentai pendant la matinée, mais en vain, de joindre un des bâtimens de la division; et, la mer étant grosse, ce ne fut qu'avec peine que je pus réussir à joindre le brick *le Salamine*, mouillé auprès du fort d'Aboukir.

Il était alors midi et demi ou une heure. J'ordonnai de suite au capitaine de ce bâtiment de me conduire à bord du vaisseau *le Guillaume-Tell*; mais le général Villeneuve, appareillant en même temps avec *le Généreux*, *la Diane* et *la Justice*, et poussant au large sous toutes voiles, je perdis l'espoir de le joindre.

Le Timoléon, ne suivant point ce général, avait échoué volontairement avec de la voile. Au moment où j'écris, j'apprends que le capitaine de ce vaisseau, après avoir fait sauver tout son équipage, même les blessés, a incendié le vaisseau. Le sort du *Tonnant* m'est inconnu, je l'ai laissé à flot démâté de tous mâts.

Plusieurs ennemis qui, pendant la matinée, avaient canonné notre division, redoublèrent leur feu à son

appareillage. Un seul vaisseau était sous voile. Je voulus arrêter les nôtres dans leur marche et donner le temps à deux autres, qui mettaient en même temps sous voile, de la joindre; mais après une canonnade très-vive et dans laquelle ce vaisseau me parut avoir beaucoup souffert, il prit le bord à contre, et revint au mouillage: les deux autres se bornèrent à leur appareillage, ils ne poursuivirent pas notre division. Sur le soir, ils étaient au mouillage, quand les nôtres étaient hors de vûe de terre.

Alexandrie, le 15 thermidor an 6.

GANTEAUME.

A bord du Franklin, le 15 thermidor an 6 (2 août 1798).

Procès verbal du combat du 14 thermidor, soutenu par le vaisseau le Franklin, *commandé par le contre-amiral Blanquet, commandant la deuxième escadre, faisant partie de l'armée aux ordres de l'amiral Brueys, mouillée dans la rade du Bequiers.*

A trois heures de l'après-midi, l'amiral signala l'armée ennemie, composée de quatorze vaisseaux; quelque temps après, il fit le signal que son intention était que l'ennemi combattît à l'ancre.

L'armée française, composée de treize vaisseaux ci-après dénommés :

Le Guerrier, le Conquérant, le Spartiate, l'Aquilon, le Peuple Souverain, le Franklin, l'Orient, le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Guillaume-

Tell, *le Généreux*, *le Timoléon*, était mouillée en ligne de bataille dans l'ordre indiqué par les numéros au S. E., île des Bequiers, dite l'Ecueil, et affourchée N. N. O. et S. S. E.

D'après le signal de l'amiral, que l'armée combattrait à l'ancre, elle s'embossa et forma une ligne N. O. et S. E., les vents étant alors à la partie du N. N. O.

L'amiral fit alors le signal de mouiller une seconde grosse ancre. A cinq heures, l'armée anglaise manœuvra pour couper la tête de notre ligne : aussitôt la batterie qui avait été établie sur l'Ecueil pour défendre la tête de l'armée française, lança quelques bombes infructueuses.

Cinq vaisseaux anglais passèrent à la gauche de la tête de notre escadre, tandis que le reste attaquait la droite : ils avaient une ancre à jet à la trame, qui leur donnait la facilité de se tenir cinq à six vaisseaux sur un des nôtres.

A six heures, un feu très-vif s'engagea : à six heures et demie *le Franklin* commença le sien ; à sept heures, il fut attaqué par la joue de babord par trois des cinq vaisseaux qui avaient doublé la tête de la ligne, et par la joue de stribord par deux vaisseaux qui la prolongeaient.

A la même heure, le vaisseau amiral commença son feu par stribord ; à huit heures, le général Blanquet fut blessé dangereusement et porté au poste.

Vers les huit heures et demie, *le Francklin* fut démâté de tous mâts et dériva sous le vent ayant eu ses câbles coupés. Alors les trois vaisseaux qui nous attaquaient par

la joue de babord, s'approchèrent de nous à portée de pistolet, tandis que les deux autres de stribord faisaient la même manœuvre. Un sixième vaisseau prit la place de notre matelot d'avant, et, s'étant embossé, nous envoyait la bordée de l'avant en arrière. A neuf heures, le feu prit à bord de notre matelot d'arrière (*l'Orient*): alors le vaisseau qui était embossé, passa par l'abord pour s'embosser sur notre arrière, où il fit un feu très-vif.

A neuf heures et demie, le citoyen Gillet, capitaine de vaisseau, fut dangereusement blessé et porté au poste: le capitaine de frégate Martinet prit alors le commandement.

A dix heures, nous fûmes dématés du grand mât et du mât d'artimon, et la deuxième batterie fut démontée: tout le monde descendit alors à la batterie de trente-six.

A dix heures et demie, les grenades et les boulets inflammables de l'ennemi mirent le feu dans le coffre d'armes, qui était plein de cartouches, dans la chambre du capitaine de frégate et sur la dunette: nous eûmes le bonheur de l'éteindre, et cet accident ne ralentit pas l'ardeur des canonniers.

A onze heures, le vaisseau amiral sauta et mit le feu sur notre gaillard d'arrière: nous l'éteignîmes avec le même bonheur.

A onze heures et demie, n'ayant plus dans tout le vaisseau que trois canons susceptibles de faire feu, les deux tiers de l'équipage tués ou hors de combat, et les six vaisseaux anglais mouillés à portée de pistolet, continuant le feu très-vif qu'ils avaient toujours fait sur nous, nous amenâmes pavillon. *Signé*, etc.

Au Caire, le 17 thermidor an 6 (4 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai consulté le citoyen Magallon sur la formation de la compagnie d'achats que vous m'avez chargé d'organiser ; il a cru que ce projet serait d'une exécution difficile dans ce moment, à cause de la rareté du numéraire et de la stagnation des affaires. Effectivement, les maisons françaises à qui je me suis adressé, ainsi que les négocians de Damas et d'Alep, n'ont pas voulu s'en entendre. La maison Pini, vénitienne, est la seule qui ait consenti à se charger des opérations ; mais elle m'a répondu que ses moyens personnels et son crédit ne lui fourniraient peut-être pas dans ce moment tout le numéraire qui serait nécessaire, si les achats allaient à des sommes considérables ; que dans ce cas, elle souhaitait pouvoir donner concurremment en paiement des marchandises nécessaires au service de l'armée, qu'elle se procurerait de confiance chez les autres négocians : elle demande aussi quelques avantages dans la vente, vu que les débouchés sont difficiles.

Voici mes idées sur la manière de traiter. Toutes les marchandises qui n'auraient point été usées ou qui seraient en pièces, pourraient être données avec un rabais au taux de la place ; ce qui serait établi par certificat de courtage : ce rabais pourrait aller de cinq à dix pour cent, et serait un sujet de discussion avec la maison Pini.

Quant aux objets qui ne seraient pas neufs, ils

seraient livrés d'après une expertise contradictoire ; moi, ou tout autre, prononcerais, si les experts n'étaient pas d'accord.

Je pense comme vous, général, qu'il convient de vider les magasins et faire argent promptement. Je désirerais que vous vissiez vous-même les chefs de la maison Pini, qui me paraît une des plus considérables de la place. SUCY.

A bord du Guillaume-Tell, à dix lieues sud du cap Celidonia, le 20 thermidor an 6 (7 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le brick *le Salamine* vient de me rallier ; je l'ai expédié à Alexandrie pour vous informer de ma position. Je n'entrerai pas dans le détail du désastre de l'escadre. Le capitaine Trullet, commandant *le Timoléon*, et d'autres officiers, ont été à portée de gagner la terre, et vous en auront rendu compte ; je suis trop pressé et pas assez préparé pour vous faire un récit aussi douloureux. Je me bornerai donc à vous dire, pour le moment, que le 15 à .... heures du matin, me voyant seul, avec *le Généreux*, les frégates *la Diane* et *la Justice*, en état de combattre et de faire voile, étant canonné par les vaisseaux auxquels je ne pouvais riposter, et qui auraient fini par me réduire à la nécessité de faire côte, j'ai préféré mettre sous voiles, et essayer de sauver les débris de l'escadre en combattant sous voiles. Les ennemis ont détaché trois vaisseaux pour me poursuivre, mais ils ont bientôt reviré dans leur escadre ; un seul nous a

donné et reçu notre bordée, et je suis sorti de la baie suivi *du Généreux, la Diane* et *la Justice*. Je vais tâcher de gagner le port de Malte, où je désirerais que vous voulussiez bien m'envoyer vos ordres. Je n'ai pas renvoyé *la Diane* et *la Justice* à Alexandrie, d'abord, dans la crainte de compromettre deux bâtimens aussi précieux dans la circonstance actuelle, et ensuite, dans l'espoir qu'ils vous seront plus utiles dans cette partie, pouvant escorter les convois que vous attendez, et le port de Toulon étant entièrement démuni de bâtimens de guerre. Je désire que cette détermination de ma part ait votre approbation. *Le Guillaume Tell* et *le Généreux* ont peu souffert dans le combat, les efforts de l'ennemi s'étant portés sur la tête notre ligne et sur le centre. Je vous adresserai de Malte un extrait de mon journal, et vous jugerez de la nécessité absolue du parti que j'ai pris; néanmoins mon cœur est navré de chagrin et de tristesse.

J'apprends, avec un bien sensible plaisir, que le général Ganteaume a échappé à l'incendie de son vaisseau.

VILLENEUVE, *contre-amiral.*

Alexandrie, le 23 thermidor an 6 (10 août 1798).

Au général Bonaparte.

On m'assure, citoyen général, qu'un aide-de-camp que vous m'aviez envoyé a été pris par les Anglais dans une djerme. Je ne sais où celle-ci vous trouvera, et je suis encore à recevoir une lettre de vous depuis votre

départ; ma position, cependant, est extrêmement délicate: je ne connais ni votre secret, ni vos vues, et je dois agir comme si j'en étais instruit.

Les Anglais viendront nous bombarder dans nos ports, et ils entreront sans hésiter dans ces passes que notre marine trouvait dangereuses et impraticables. Nous avons, à la vérité, des batteries pour les défendre; mais ces moyens sont bornés, en comparaison de ceux que développera l'ennemi, qui paraît avoir l'ordre de nous détruire, dût-il sacrifier toute sa flotte. Dans tous les cas, rien ne sera négligé de notre part.

Un autre point beaucoup plus embarrassant, c'est de savoir si l'embargo peut être levé, et notamment pour les bâtimens turcs. Comme vous ne m'avez adressé aucun ordre relativement à cet objet, et comme, après la prise du Caire, le général Berthier a encore écrit d'une manière très-divagante au capitaine de la caravelle, je laisserai les choses dans l'état actuel.

Enfin, citoyen général, il est instant que vous songiez à établir une communication solide par terre: car, indépendamment de la correspondance, il faut encore protéger l'arrivage des eaux, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander. La colonne mobile du général Dumuy est aussi insignifiante qu'insuffisante pour remplir cet objet.

Nous avons ici une grande quantité de matelots; je vais en former une légion sous votre approbation: c'est le seul moyen d'amener ces hommes à la discipline et à l'esprit d'ordre; c'est encore, du côté de la solde, diminuer beaucoup la dépense. Je destinerai particulière-

ment cette légion à la traversée du lac entre Rosette et Aboukir : cela ne pourra se faire avant quinze jours.

J'ai recours, citoyen général, à tous les expédiens imaginables pour me procurer de l'argent. Je fais actuellement vendre du riz, afin de subvenir aux dépenses du mois prochain : nous avons une surabondance de cette denrée, et elle deviendrait un objet de dilapidation par la seule incurie des administrateurs ; j'en garde pourtant assez pour l'approvisionnement de la place pendant trois mois. Il est vrai que si les Anglais canonnent et bombardent le port, cette ressource sera détruite avec les autres ; ils se servent de nos bâtimens pour réparer les leurs, et l'on prétend qu'en ce moment ils en ont déjà vingt, prêts à mettre à la voile. Ils peuvent donc aisément sacrifier neuf ou dix des plus mauvais, pour remplir leur but.

En vous envoyant mon aide-de-camp, citoyen général, j'avais conçu l'espérance que vous vous rendriez ici, et je vous attendais avec l'impatience que devait me causer la position où je me trouve.

D'après le rapport qui m'a été fait hier par le capitaine d'un bâtiment venant de la mer Noire, il paraît que nous allons avoir la guerre avec la Porte.

KLÉBER.

A Damiette, le 23 thermidor an 6 (10 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai oublié de vous dire dans ma première dépêche, général, que je m'étais acquitté de vos ordres relative-

ment à la digue de Taraounié sur le Delta. Il m'a paru que les boisages de la charpente n'ont point été enlevés ; j'ai cependant fait appeler les habitans du village, à qui j'ai fait jurer qu'ils veilleraient à sa conservation. Quand des temps plus tranquilles vous permettront de distraire quelques troupes de points peu importans, il serait à propos d'établir sur la digue ou entre les deux digues, car le canal fermé une fois s'est rouvert plus bas, et il a fallu recommencer l'ouvrage; il serait à propos, dis-je, d'y établir une redoute pour quelque temps. Au bout de deux ou trois années, la rivière, qui a déjà charrié depuis beaucoup de sable, aura définitivement et à jamais fermé cette issue.

A mi-chemin du Caire à Damiette est la ville de Mit-Kamar sur la Terre-Ferme ; elle est bâtie sur un coude de la rivière, et a une maçonnerie ancienne et solide, qui fait l'extrémité de ce coude, et rejette les eaux de l'autre côté. S'il était nécessaire d'avoir, d'ici au Caire, un poste militaire, Mit-Kamar est le lieu qu'il faudrait choisir; en rasant quelques misérables maisons, l'on pourrait élever sur cette vieille maçonnerie une batterie fermée, dont le feu peut prendre le prolongement du haut et du bas Nil.

Vous trouverez ci-joint, général, le plan des environs de Damiette ; avec 1200 hommes et une dépense de 100 louis, l'on peut rendre la presqu'île inabordable entre le village d'Adly et le lac Menzaleh ou de Tennys. Elle est très-susceptible de défense en ce moment à cause des risières, mais il me faudrait un peu plus de monde ; car il faut surveiller la ville et les bords

du Nil, et avoir du monde à l'embouchure de Damiette, à l'embouchure du Nil : il y a environ deux lieues. Tous les ans la crue du Nil charrie une si grande quantité de limon et de sable, qu'il se forme, à l'embouchure, une barre qui en interdit l'entrée aux navires un peu gros, jusqu'au moment où le fleuve étant dans toute sa force, le banc est emporté souvent en moins de vingt-quatre heures. L'entrée ordinaire pour les navires est sur la rive gauche, qui s'avance dans la mer beaucoup moins que l'autre. L'entrée du fleuve n'est défendue que par une tour ronde, située sur la rive gauche, à environ cent toises, au milieu des sables. Cette tour est d'une maçonnerie assez épaisse, mais la voûte supérieure me paraît peu solide et je doute qu'elle puisse résister à l'effet du canon. Les murs sont hauts de trente pieds environ. Il y a un magasin à poudre, et du logement pour la troupe. Au pied de la tour est une batterie ronde, qui lui est adossée ; elle est en très-mauvais état.

Une seconde tour est à la rive droite, à plus de douze cents toises de la première ; elle est isolée au milieu des eaux de la mer, qui a gagné de ce côté, et entièrement ruinée. L'on voit au-dessus de cette tour, sur la rive droite, une batterie rasante ; mais elle n'est plus reconnaissable que par quatre pièces d'artillerie hors de service, qui y sont. Il existe en tout dix-huit pièces d'artillerie, je doute qu'elles puissent servir.

J'ai donné l'ordre à l'officier du génie de faire réparer le plus tôt possible la tour de la rive gauche, et d'établir une batterie sur la rive droite. VIAL.

Damiette, le 24 thermidor an 6 (11 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le divan et la compagnie des janissaires sont organisés ici, ainsi qu'à Mansoura; les Turcs sont fort tranquilles dans l'une et l'autre ville, mais dans celle-ci il y a eu plusieurs fois de la fermentation, et Mansoura a été plusieurs fois agitée par les Arabes. Il y a à Mansoura 60 dragons pour la réquisition des chevaux, et une compagnie d'infanterie. Ces jours derniers, les Arabes y attaquèrent un de nos avant-postes: tandis que la garde se repliait, un dragon fut tué d'un coup de pierre jetée par une fenêtre; il fut reconnu que c'étaient quelques Arabes qui s'étaient introduits dans la ville, qui avaient atteint ce dragon. Le divan se conduisit fort bien dans cette circonstance, ainsi que les habitans; plusieurs personnes ont pourtant été arrêtées. Ce petit événement, joint à la lenteur que l'on apporte à l'exécution de la réquisition des chevaux, me décida avant-hier à embarquer sur deux djermes une compagnie d'infanterie pour se rendre à Mansoura; elle était à mi-chemin quand quelques Arabes à cheval parurent sur la rive droite. Bientôt après, un plus grand nombre se réunirent à eux, et ils firent feu sur les deux djermes, qui se jetèrent sur la rive gauche. Les Arabes s'embarquèrent alors dans des bateaux, passèrent l'eau au-dessous de nos troupes, qui débarquèrent aussitôt sur le Delta, où bientôt les habitans de deux ou trois villages furent armés de fusils, de lances et de fourches, et vinrent atta-

quer nos 50 hommes, qui, après leur avoir résisté quelque temps et avoir épuisé presque toutes leurs cartouches, firent leur retraite vers Damiette. Je leur envoyai plusieurs bateaux, et ils sont entrés dans la ville comme ils en étaient sortis, et sans être aperçus des habitans; ils n'ont perdu qu'un seul homme; il y en a eu cinq de blessés, dont un officier, sous-lieutenant.

J'ai expédié hier un exprès au commandant de Mansoura et j'aurai aujourd'hui sa réponse. Dès que 25 ou 30 hommes seront montés, je ferai venir ici les troupes de Mansoura, je désarmerai la ville, ce qui n'a pas été possible jusqu'à présent; je requerrai encore quelques chevaux, et j'enverrai désarmer les villages qui se sont soulevés; j'y ferai prendre des ôtages et tous les chevaux de selle qui s'y trouveront.

J'ai mis dans nos intérêts, moyennant quelques marques d'attention et quelques présens, le chef d'un village nommé Chouara, qui est sur l'isthme formé par le Nil et le lac Menzaleh. Ce village, que j'occuperai dès que j'aurai assez de troupes, est sur la grande route; et c'est le seul endroit par où l'on puisse passer pour venir sur la presque île de Damiette, les risières qui le flanquent de l'un et l'autre côté s'étendant jusqu'au lac et jusqu'au Nil.

J'ai encore envoyé chercher ce fameux chef des Arabes nommé Haçan Toubar, qui habite la ville de Menzaleh. Les personnes qui le connaissent particulièrement m'ont assuré qu'il se rendrait à mon invitation. Si ce scheick, que Mourad-Bey a toujours redouté, peut être dans nos intérêts, je suis sûr que toute incursion d'Arabes va

cesser, et que nous jouirons de la plus grande tranquillité quant aux gens du pays.

Le bruit se répandit hier que notre marine à Alexandrie avait combattu contre les Anglais, j'envoie à Rosette pour avoir des renseignemens.

J'ai trouvé ici un fort beau chebec sur le chantier; on le construisait pour Mourad-Bey. Il y reste très-peu de chose à faire pour être mis à l'eau, et nous avons en magasin le bois pour les mâtures, et les cordages pour les agrès. J'ai encore trouvé dans cette rade un chebec portant douze pièces de canon de petit calibre. Comme il y avait, dans les premiers momens, beaucoup de fermentation dans la ville, je crus devoir m'assurer de ce bâtiment autant pour m'en servir, s'il en était besoin, que pour prévenir qu'on ne s'en servît contre nous; j'y envoyai donc un détachement de troupe d'artillerie et le commandant de la canonnière. Il a été reconnu que les pièces sont très-mauvaises, quoique pouvant encore servir. On y a trouvé un peu de poudre, environ quatre-vingt boulets et douze à quinze fusils. J'ai appris que le bâtiment appartenait à Djezzar-Pacha, et, réfléchissant à l'importance que cette démarche pourrait avoir autant relativement aux habitans du pays, qui en concluraient que nous sommes en guerre, que vis-à-vis le pacha, contre lequel vous ne voulez peut-être pas vous prononcer ouvertement, j'ai cru devoir faire enlever dans la nuit la poudre et les boulets, faire démantibuler les fusils et restituer le bâtiment : ce que j'ai fait. J'ai dit au capitaine que j'ignorais que le bâtiment appartînt à Djezzar-Pacha, avec lequel nous étions très-

bons amis, et qu'on m'avait dit qu'il était chargé de poudre pour Mourad-Bey ; ce que j'avais voulu vérifier : puis, comme il est impossible que ce bâtiment puisse sortir du Nil avant un mois, à cause des vases, des bancs de sable que la crue des eaux a formés à l'embouchure, j'ai assuré à ce capitaine que, quand il voudrait partir, je le faciliterais par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. Cette espèce de restitution a fait un très-bon effet sur les négocians du pays, qui font leur plus grand commerce avec la Syrie, et qui, pouvant croire que nous étions en guerre avec le pacha, n'auraient pu rien expédier. Cependant, veuillez bien me donner vos ordres à ce sujet : dois-je retenir ce bâtiment, ou dois-je le laisser partir?

J'ai envoyé chercher à Rosette les deux pièces d'artillerie.

J'ai fait établir ici un hôpital, où il y a déjà trente à quarante malades. Il y en entre tous les jours ; la dyssenterie nous menace, hier un capitaine en est mort.

J'ai fait répandre votre proclamation.

J'ai nommé une commission pour la recherche des biens des mameloucks. Ils ne seront pas, je crois, très-considérables.

J'ai encore trouvé ici le gouverneur de la ville, qui est un vieux mamelouck ; on m'a assuré qu'il s'était toujours bien conduit. Je lui ai retiré ses armes et je lui ai permis de rester chez lui jusqu'à nouvel ordre. Cet homme sera d'ailleurs nécessaire, car il était aussi douanier, et il a rendu compte des sommes qu'il a reçues. Le second commandant, aussi mamelouck, est resté. Il s'est rendu

très-utile pour les besoins de la troupe; je me suis contenté de le faire désarmer.

J'ai écrit au citoyen Blanc à Alexandrie pour l'établissement d'un lazaret; mais comme nous sommes un peu loin, j'ai déjà choisi un local propre à cet établissement, et j'en ai donné la direction à un médecin piémontais qui habite la Turquie depuis plusieurs années, et Damiette depuis quatre mois. Cet homme nous est fort utile pour l'hôpital.

J'ai fait reconnaître le nouveau douanier, et j'ai ordonné que toutes les impositions directes et indirectes fussent perçues comme à l'ordinaire; mais si vous voulez que la douane puisse rendre quelque chose, vous devez me retirer l'ordre de ne rien laisser sortir.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire que, dans la Syrie et la Caramanie, les esprits étaient fort agités; je m'en rapporte d'ailleurs pour cela aux lettres que je vous ai envoyées par le bateau chargé de vin. L'on n'a encore aperçu vers l'embouchure du Nil aucun de nos bâtimens de guerre.

VIAL.

Damiette, le 24 thermidor an 6 (11 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'avais déjà fermé un paquet quand j'ai reçu la réponse du scheick des Arabes; vous la trouverez ci-jointe. Il m'a envoyé dire de vive voix qu'Ibrahim-Bey était à Bechemont avec 1000 hommes, et que sa femme était à Koraïm; qu'Ibrahim-Bey était parti il y a cinq ou six

jours pour se rendre vers le Caire, mais qu'il était retourné bientôt après; que les uns disaient qu'il avait été intimidé par la rencontre des troupes françaises : d'autres, qu'il avait craint pour sa femme et ses trésors, qu'il avait laissés sous la garde de mille hommes, ayant appris qu'il y avait un mouvement parmi les Arabes, sur lesquels il a effectivement fait prendre quelques ôtages; qu'il (le scheick) m'offrait de se rendre auprès de moi si je l'exigeais, mais il pensait qu'il pourrait m'être plus utile dans la circonstance en restant là-bas. Je lui ai répondu : « J'ai reçu votre lettre, de laquelle je suis très-« satisfait, votre porteur m'a fait part du reste; songez « que la parole d'un Français est sacrée, et que quand « je vous offre l'amitié des Français vous pouvez y comp-« ter. Notre cause est commune; nous devons travailler « de concert à chasser les tyrans de l'Égypte, et contri-« buer au bonheur du peuple autant que cela dépendra « de nous. Restez chez vous tant que vous le jugerez à « propos et avantageux; instruisez-moi de tout ce qui « se passe et venez me voir dès que vous le pourrez. »

VIAL.

Alexandrie, le 24 thermidor an 6 (11 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai sur votre santé, citoyen général, sur votre existence des inquiétudes que beaucoup de personnes partagent. Comment se peut-il en effet que, depuis trente-cinq jours, je n'aie pas reçu un mot de vous? La moitié de mes lettres s'est perdue sans doute; mais vous en

avez au moins reçu une partie. Donnez-moi, je vous en conjure, quelque signe de vie.

Il court sur l'armée différens bruits que je cherche à détruire, et qui cependant font quelque impression; un mot de votre part rassurererait tout le monde, et votre présence, malgré nos malheurs, nous comblerait de joie.

Je me sers, pour vous faire passer celle-ci, de la communication par terre : le général Dumuy est à Aboukir; le capitaine de vaisseau Trullé, échappé de Timolcou, l'assiste dans l'établissement des embarcations nécessaires à la traversée du lac; car il faut renoncer à correspondre désormais par mer. Je ne conçois pas comment le payeur a pu exposer des fonds par cette voie, sans profiter de la nuit et être sûr de son capitaine de scherme. Il aurait mieux fait de suivre l'avis que je lui avais donné dans le temps, de se rendre à Alexandrie, ce qu'il aurait fait sans obstacle ne pouvant aller au Caire. Son obstination à n'envoyer aucun fonds, m'a obligé d'entamer de fort mauvaises affaires; mais c'est, en ce moment, le moindre de nos maux.

J'ai rassemblé ce soir un conseil pour décider quel parti l'on doit prendre relativement à la caravelle et aux autres bâtimens neutres, réduits par l'embargo à un état de misère affreux, et notamment ceux dont les chargemens ont été frappés de réquisition sans que la valeur en ait été payée; encore une fois, citoyen général, en vous rendant ici, vous ferez cesser toutes ces lamentations.

Il est arrivé hier aux Anglais un renfort de trois

frégates; ils auront donc incessamment vingt-six voiles, non compris les deux bricks. Une lettre d'un chef arabe de Damanhour, que j'avais fait demander ici, m'apprend que beaucoup de troupes descendent le Nil.

KLÉBER.

Alexandrie, le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

Au général Bonaparte.

L'état dans lequel je me trouve me permet à peine de décrire l'affreux désastre du 14 thermidor; cependant éprouvant, autant que possible, le sentiment douloureux qu'il imprime, je crois ne pouvoir me dispenser de vous rendre compte de tout ce qui en est parvenu à ma connaissance.

Le parti en était pris, nous devions attendre l'ennemi au mouillage; toutes les mesures prises pour la défense de l'armée navale avaient assis les esprits dans un tel état d'assurance, que l'opinion était généralement propagée, ou que l'ennemi n'oserait nous attaquer, ou que, s'il arrivait jusqu'à ce point, il serait vigoureusement repoussé. Fatale sécurité, qui étouffait en nous le sentiment de l'énergie des autres. Si vous eussiez été plus près de nous, mon général, toutes les incertitudes qui nous assiégeaient, soit par le manque de vivres et d'eau, soit par l'insuffisance de nos moyens offensifs et défensifs en hommes exercés à vaincre, eussent cessé. L'amiral, dont la fin a été aussi honorable que touchante, aurait pu se décider, comme si l'ennemi eût été près de nous; mais ce qui l'enchaînait était le respect reli-

gieux qu'il portait à vos intentions, qui, mieux interprétées sans doute, quoique ne recevant pas de vos nouvelles, devaient le porter à quitter ces bords, où la ruine de l'armée navale ne pouvait manquer d'être consommée par le peu d'abri qu'ils lui offraient, soit contre les attaques d'un ennemi supérieur, soit contre les atteintes de la prochaine saison.

Enfin, mon général, le 14 thermidor, à trois heures de l'après-midi, un des vaisseaux de l'escadre signala l'enemi au nombre de quinze bâtimens, dont quatorze vaisseaux et un brick : l'amiral fit aussitôt le signal que son intention était de combattre à l'ancre; l'armée française, embossée sur une ligne N. O., et S. E., ayant sa tête au S. E., et à une demi-lieue au moins de l'île des Béquiers, était rangée dans l'ordre ci-après :

le Guerrier, le Conquérant, le Spartiate, l'Aquilon, le Peuple Souverain, le Franklin, l'Orient, le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Guillaume Tell, le Généreux et *le Timoléon.*

Les vents étaient dans la partie du N. N. O., et l'amiral, qui, d'abord avait fait gréer les vergues de perroquet, fit le signal, en voyant approcher l'armée anglaise, de mouiller une seconde grosse ancre.

A cinq heures, l'ennemi manœuvra visiblement pour passer en avant du premier vaissseau de notre ligne : aussitôt la batterie de deux mortiers qui avait été établie sur l'éceuil, lança quelques bombes, mais sans succès.

Cinq vaisseaux anglais passèrent à la gauche de la tête de l'armée française, tandis que le reste dirigeait

son attaque sur la droite; ils avaient une ancre à jet en remorque, qui leur donnait la facilité de porter le feu de plusieurs de leurs vaisseaux sur un des nôtres.

A six heures, un feu très-vif s'engagea de part et d'autre à portée de pistolet; à six heures et demie, *le Franklin* commença le sien, et, malgré l'attaque supérieure dont il fut assailli, par la faculté que les Anglais s'étaient réservée de manœuvrer, je dois à la vérité de déclarer que tous les officiers sous mes ordres, et l'équipage qu'ils dirigeaient, remplirent avec succès les intentions de leur chef. Jusqu'à huit heures, je puis certifier que le feu d'aucun vaisseau ne pouvait être mieux dirigé ni plus nourri que celui du *Franklin*; tout y concourait avec énergie, et c'est alors qu'on eût pu dire qu'il était bien malheureux qu'avec de tels avantages, en outre de ses qualités personnelles, ce vaisseau ne fût pas à la voile pour donner essor à quelques-unes des facultés qu'on célèbre si souvent parmi nos ennemis.

C'est à cette heure que je dois m'arrêter pour des comptes à rendre. Le sort m'avait jusqu'alors épargné malgré la chaleur et la vivacité du feu d'artillerie de toute espèce et de la mousqueterie de l'ennemi; mais je fus atteint au milieu de la figure, et je tombai sans connaissance; je fus porté au poste des blessés, et là, ayant repris un peu mes esprits, ma douleur se dirigeait toute entière vers le sort qu'allait éprouver l'armée française; j'étais dans un tel état, que ne je pouvais plus espérer de rendre utile à mon pays les facultés qui me sont communes avec tous les hommes; je réclamais à chaque instant la connaissance des moindres circons-

tances qui nous environnaient. J'encourageais à la défense; mais les résultats ont prouvé que je n'avais pas besoin d'encourager ceux qui m'avaient remplacé au commandement du vaisseau.

A neuf heures et demie, le citoyen Gillet, mon capitaine de pavillon, fut blessé grièvement dans plusieurs parties du corps; le citoyen Martinet le remplaça, et vit terminer, étant lui-même blessé, cette lutte à laquelle, vu le systême arrêté, il n'y avait à opposer que courage et dévoûment. Pendant cet intervalle, qui fut marqué par le combat le plus acharné et le plus désavantageux pour nous, *le Peuple Souverain* ayant ces câbles coupés, tomba sur la gauche de la ligne, et par là laissa à un vaisseau anglais la faculté de s'entraverser sous le beaupré du *Franklin* : il était alors huit heures et demie.

Pendant tout ce temps, le feu avait été trois fois à bord du *Franklin*, et trois fois il avait été éteint. A neuf heures, il prit à bord de *l'Orient*, et ne fut éteint qu'à onze heures par la ruine de ce vaisseau. L'explosion mit une quatrième fois le feu à bord du *Franklin*, qui, à dix heures, avait été démâté de son grand mât et du mât d'artimon, et, quoique l'équipage fût presque anéanti par un aussi long combat, et que l'ennemi ne cessât de tirer sur *le Franklin*, le feu fut heureusement éteint par les soins bien dirigés du citoyen Martinet.

Je me représentais dans ce moment, faiblement sans doute, l'horreur d'une telle situation; j'encourageais à conserver le dépôt sacré qui nous avait été confié, l'honneur du pavillon français; mais nos moyens de défense,

contre six vaisseaux postés à l'entour du *Franklin*, étaient insuffisans pour résister plus long-temps, et ce ne fut qu'après plusieurs blessures que le citoyen Martinet reçut, et après les instances consignées dans le procès-verbal que j'ai l'honneur de vous adresser, que cet officier, aussi ardent que brave, crut devoir rendre le vaisseau à l'ennemi.

Tel est, mon général, le tableau que j'ai pu esquisser dans l'état où je me trouve. Ce que j'ai vu, la lecture du procès-verbal et les comptes qui m'ont éte rendus par les officiers sous mes ordres, à qui je dois des éloges, sont les sources où j'ai puisé pour remplir auprès de vous la tâche qui m'est imposée.

L'état malheureux des choses, la profonde douleur qu'il imprime, m'ôtent la faculté de porter sévèrement mes regards en arrière. Les pourquoi qui se succéderaient rapidement, ne remédieraient à rien, et la marine perdue ne ressuscitera jamais de l'examen sévère que l'on pourrait faire aujourd'hui.

L'amiral anglais, blessé lui-même très-dangereusement, m'a fait offrir ses services et ses moyens pour m'obliger particulièrement. Mon état douloureux de surdité et de cécité, qui n'a duré que deux jours, ne me permit que de lui demander de me rendre à ma patrie, ou de m'en approcher le plus tôt qu'il pourrait, et en même temps je lui donnai une liste des personnes pour lesquelles mon vif intérêt me faisait désirer le même sort; mais, dans les arrangemens qu'il avait arrêtés, et qu'on me communiqua en même temps, l'amiral anglais renvoyait tous les blessés à Alexandrie et laissait espérer

que tous les autres prisonniers y seraient aussi envoyés. Il me fut, peu de temps après, communiqué qu'il me serait accordé pour avoir la même destination que moi, c'est-à-dire, être portés par l'armée anglaise, mis sur la côte d'Italie, et renvoyés sur parole, mon capitaine de pavillon, mes deux officiers-majors, mon chirurgien-major et mon secrétaire, avec les gens à mon service, et qu'en attendant, je pourrais aller à Alexandrie travailler à mon rétablissement.

En effet, j'ai été transporté ici le 20, par un des bâtimens parlementaires, disposés pour recevoir les blessés, et j'y ai obtenu de l'amélioration à mon état.

Mon passage pour la côte d'Italie a été décidé pour moi, mon capitaine de pavillon, mon chirurgien-major et mon secrétaire, à bord de *l'Alexander*, et pour les autres personnes qui ont obtenu la même destination, à bord d'un des autres vaisseaux qui naviguera après ce premier.

J'attends le retour du citoyen Barré, envoyé près de l'amiral anglais comme chargé de traiter ce qui est relatif aux prisonniers et aux blessés, pour partir d'ici, et me rendre sur le vaisseau *l'Alexander*.

J'emporte avec moi, mon général, la conviction que je ne pouvais mieux agir que je ne l'ai fait, selon vos intentions qui me sont bien connues; j'avais été placé en avant de *l'Orient*, tant parce que l'amitié de son chef m'y avait appelé, que parce que la force du *Franklin* était digne d'entourer le pavillon amiral. Je scrute ma conscience, et j'y trouve des droits à votre estime: c'est une consolation qui ne contribuera pas peu à mon rétablissement. Je regrette seulement de ne pouvoir

vous convaincre de vive voix de tous les sentimens que je vous ai voués, et des vœux que je ne cesse de faire pour votre bonheur et la gloire de la république.

Le contre-amiral Blanquet Duchayla.

Nota. Le procès-verbal dont il est fait mention dans cette lettre, est à sa date du 15 thermidor. Je crois devoir m'abstenir de tout détail sur les autres vaisseaux de l'escadre. J'ai resté trop long-temps sans pouvoir faire usage de mes facultés, pour ne pas craindre que mon jugement, à cet égard, ne fût hasardé. Interprétez, je vous prie, mon silence favorablement, et veuillez ne le taxer que d'une discrétion aussi juste, qu'elle m'est commandée surtout par la délicatesse.

Au Caire, le 25 thermidor an 6 (12 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Rampon a donné de ses nouvelles, du camp de Thébain, en avant de Torra. Les Arabes sont toujours en vue de lui; ils le laissent tranquille, et il ne s'est rien passé de nouveau dans la journée d'hier, date de sa lettre. Il a reçu aujourd'hui le premier bataillon de la soixante-unième, avec deux pièces de canon, des vivres et des munitions. Il doit se porter en avant, longeant le Nil, et agir selon les circonstances sans se compromettre.

Le scheick de la tribu des Arabes de Haouat, habitant les environs de Kelioub, doivent venir ici, après

demain, pour se soumettre et prêter serment d'obéissance. Suivant le dire de l'Arabe qui est venu chercher les passeports, une partie de ceux de la province d'Alfieh dépendent de cette tribu : on pourra se servir de l'influence de ces scheiks pour faire rentrer ces Arabes; le citoyen Magallon vous aura sûrement écrit à ce sujet. Les commis du citoyen Rosetti ont reçu indirectement de ses nouvelles par les habitans qui sont venus au devant de leurs parens, qui étaient allés en pélerinage à la Meque; ils ont rapporté qu'il avait été parfaitement bien reçu par Mourad-Bey, et qu'il devait bientôt revenir avec le ministre de ce chef; le bey est à Miniet avec ses mameloucks : ils n'ont donné aucun autre renseignement.

L'intendant-général a reçu avis que les habitans de plusieurs villages devaient se réunir, aujourd'hui ou demain, pour rompre la digue qui ferme le canal de Faraouni dans la province de Menoufié : des ordres ont été donnés au général commandant de cette province, de l'empêcher et de prévenir les rassemblemens.

Mourad-Bey fit fermer ce canal, parce qu'il enlevait la plus grande partie de l'eau de la branche de Damiette, le courant se portant, par ce canal, dans celle de Rosette, et laissant beaucoup de terrain en souffrance.

D'après des rapports postérieurs que le général Menou vous transmet sans doute plus positivement, les Anglais se sont occupés avec activité à remâter et regréer les vaisseaux, et ensuite sont partis au nombre de dix-huit voiles; d'autres disent plus. J'apprends que l'adjoint Croisier arrive à Rosette : il vous portera, à ce

que je présume, les dépêches. Des munitions de guerre, et l'artillerie qui venait d'Alexandrie, n'ont pu passer la barre pour venir à Rosette : deux pièces de 8 ont été seulement débarquées ; le surplus, ainsi que les munitions, ont été au Becquier, parce que la mer n'était pas tenable; ce fut avant le combat. On assure que ces munitions ont été déchargées sous la protection du fort, et qu'il y avait 1,200,000 cartouches d'infanterie.

On m'a prévenu que Sidy-Mohamed d'Alexandrie a un magasin énorme de bois à brûler à Rosette : on ne tardera pas à en manquer ici.

Donzelot, *pour le général* Desaix.

Damiette, le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai eu l'honneur de vous écrire avant-hier, et de vous informer, entre autres objets, de l'insurrection de deux ou trois villages sur la rive gauche d'ici à Mansoura. J'attendais, pour en avoir raison, la rentrée à Damiette de 120 hommes qui étaient à Mansoura pour la levée des chevaux, et j'ai reçu hier, de la part du divan de Mansoura, une lettre par laquelle il m'apprend que les Arabes, au nombre de plusieurs mille, se sont portés sur Mansoura, ont tombé sur nos gens, dont quelques-uns ont été tués, et sur les habitans de la ville, dont ils ont tué 118; que la troupe française s'est retirée sur la route du Caire, et que les Arabes sont à sa poursuite. Je ne croyais pas d'abord à ce rapport; mais deux personnes que j'ai envoyées secrè-

tement, m'ont appris que 60 ou 70 Arabes à cheval s'étaient présentés devant Mansoura; que les femmes de la ville avaient aussitôt monté sur leurs terrasses, poussant des hurlemens affreux; que bientôt une partie des habitans s'était réunie aux Arabes, et qu'ensemble ils avaient attaqué les Français, retranchés dans une maison; que ceux-ci ayant déjà perdu quelques hommes, et en ayant tué une centaine aux assiégeans, étaient enfin sortis la baïonnette en avant; qu'ils s'étaient embarqués sur un bateau que le courant avait rejeté sur la même rive; qu'ils avaient alors débarqué et avaient pris la route du Caire.

Je me serais de suite déterminé à partir avec toutes mes forces; mais il y avait déjà trente-six heures depuis l'événement, quand j'en ai été instruit par le divan; il y en avait soixante-dix, quand j'ai pu avoir des renseignemens justes. Nos gens, d'après les deux rapports, avaient pris la route du Caire et devaient se retirer avec précipitation : quel moyen de les joindre ? et pour aller moi-même pour un but, dont le succès était très-incertain, me jeter dans un pays insurgé ou qui l'aurait été sur-le-champ, et abandonner Damiette, où cela aurait pu faire un effet très-défavorable. Je me suis décidé à rester ici.

J'ai agi politiquement avec le divan de Mansoura, en affectant de croire entièrement à son rapport, et je lui ai envoyé une lettre pour le commandant des troupes françaises qui étaient à Mansoura, le priant de prendre tous les moyens possibles pour la lui faire parvenir où il sera. J'écris à ce commandant de tâcher, s'il n'est pas

fort avancé dans sa marche, de passer la rivière et de venir me joindre par le Delta.

Je ne sais ce qui a pu décider nos troupes à se retirer par la route du Caire. Les officiers n'ignorent pas qu'ils ont plusieurs jours de marche à faire, et dans un pays qui doit s'insurger à leur passage, s'ils sont réellement poursuivis par des Arabes; tandis qu'en une seule marche forcée, ils pourraient se rendre près de moi. Cette ville-ci, quoique en fermentation, est assez sage jusqu'à présent; la nouvelle de Mansoura y a fait impression. Je tâchai de l'affaiblir, et je l'adoucis par la nouvelle que vous aviez battu Ibrahim-Bey à Belbeis, et que 6,000 hommes s'avançaient de ce côté-ci.

Je n'ai point encore eu de nouvelles de notre détachement. Un officier de l'état-major, ingénieur-géographe, que le général Berthier a envoyé ici, est venu avec un conducteur d'artillerie et quelques charretiers: il m'a dit avoir été assailli à coups de fusil par plusieurs villages aux environs de Mansoura. Ici, plusieurs bateaux ont également été attaqués; mais, au milieu de tout cela, je ne suis inquiet que des troupes de Mansoura, et aucunement de ma position. Le fort du Bogaz est à l'abri d'un coup de main, et l'artillerie, quoique fort mauvaise, peut toujours être utile. Je manque de poudre, à la vérité; mais j'ai requis le divan de me faire remettre dans le jour tout ce qui existe dans la ville: je ne sais encore ce que cela produira. J'ai fait mettre en position près de la rade une des pièces que j'ai retirées du fort: elle est très-avantageusement placée, et elle défend l'approche d'une espèce de camp retranché sur le bord du Nil. Je

n'ai que 404 hommes, officiers compris, en état d'agir : il en entre chaque jour quelques-uns à l'hôpital, et il faut absolument assurer nos communications et la libre communication du Nil. Si vous pouviez m'envoyer le reste de la treizième, nous aurions bientôt désarmé le pays, puni les coupables et tout fait rentrer dans l'ordre. Il me faudrait encore, au moins, une pièce de canon ; je ne sais jusqu'à quel point je peux compter sur celles de Rosette. Quand notre opération serait faite, je vous enverrais les troupes inutiles.

Tous ces pays sont d'autant plus coupables, qu'on s'est conduit avec la plus grande douceur. On n'a demandé jusqu'à présent que les besoins journaliers et les chevaux, dont on n'a pas fourni un seul VIAL.

Damiette, le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général Bonaparte.

Hassan-Toubar, ce chef des Arabes, habitant Menzaleh, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler précédemment, m'apprend que vous avez réellement repoussé Ibrahim-Bey sur les frontières de Syrie. Comme vous n'êtes plus au Caire, je vous fais passer cette lettre par le canal d'Hassan-Toubar, afin qu'elle vous parvienne plus vite.

Dois-je laisser libre la sortie du Nil ? Les négocians du pays le demandent à grands cris, et nous y avons maintenant intérêt depuis le rétablissement de la douane.

Il nous est encore arrivé plusieurs bâtimens de la côte de Syrie : ils viennent ici avec grande confiance.

VIAL.

Menouf, le 26 thermidor an 6 (13 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je partis hier matin de Menouf pour me rendre à ma destination, et j'étais proche le village de Memerich, lorsque j'en aperçus les habitans, armés de fusils, border le revêtement de terrasse dont ils étaient entourés : toutes leurs portes étaient fermées. Cette contenance hostile me détermina à faire demander à parler au scheick et aux principaux habitans; on me répondit qu'ils ne voulaient ni me parler ni me voir.

Je les sommai d'ouvrir leurs portes : ils refusèrent, disant qu'ils étaient les maîtres chez eux, et que nous n'y entrerions point; je les sommai également de mettre bas les armes, et cette sommation fut reçue comme la première.

L'insolence de cette conduite me fit prendre le parti de fermer et de garder par des pelotons de distance en distance les issues de ce village, en attendant l'arrivée du général Zayonschek que j'avais fait prévenir; il ne tarda pas. Il me conseilla de faire une fausse attaque de mon côté, pendant que du sien il tenterait l'assaut avec ses grenadiers.

Le chef de brigade Lefebvre se met à leur tête; fait enfoncer une des portes par les sapeurs, et pénètre dans le village; mais les nôtres trouvent la plus vigoureuse résistance. Hommes et femmes, tous les habitans, armés de fusils et de piques, se battent avec un acharnement qui tient de la rage : de tous les côtés on pénètre dans

le village, et l'on se bat toujours avec la même fureur. Il ne fallait rien moins que le nombre et la résolution de nos troupes pour terminer cette affaire à notre avantage; enfin la mort de 4 à 500 habitans ayant effrayé les autres, ils prirent la fuite de tous côtés, et se sauvèrent dans les villages voisins, surtout dans celui de Tetar, dont les habitans avaient déjà tiré sur nos troupes: toutes se sont très-bien comportées. Le citoyen Chenest, de la dix-huitième demi-brigade de bataille, s'y est particulièrement distingué; il s'est battu long-temps à coups de pierre contre plusieurs hommes armés, dont il essuyait le feu : il a escaladé le premier le revêtement qui lui était opposé, a sabré trois rebelles et pris leur étendart.

Le chef de brigade Lefebvre, dont la conduite est digne d'éloges, a été atteint d'une tuile qui l'a blessé à l'épaule. La dix-huitième a eu 7 hommes blessés, dont un lieutenant.

Cet obstacle, auquel je ne m'étais pas attendu, ayant épuisé toutes nos munitions de guerre, j'ai cru devoir rétrograder sur Menouf, surtout pour y procurer des secours aux blessés. J'ai jugé imprudent de s'engager dans un pays insoumis et très-peuplé, avec aussi peu de monde et de moyens. Pendant que nous nous battions, nous avons remarqué en avant de plusieurs villages plusieurs groupes de leurs habitans, ayant l'air de former leurs avant-postes.

Je ne vous le dissimulerai pas, général, je crois qu'un autre bataillon avec deux pièces d'artillerie me serait nécessaire pour soumettre et tenir dans l'obéissance

une province aussi peuplée et aussi tumultueuse qu'on assure être celle de Garbieh.

Je vous fais observer aussi, général, que les eaux commencent à déborder partout dans le Delta, et qu'elles pourront mettre obstacle à notre marche. Je me suis déterminé à attendre ici vos ordres et des munitions, que je vous prie de me faire passer. FUGIERES.

Menouf, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Fugières, s'étant mis en marche pour sa province, rencontra sur sa route, à une lieue environ, le village de Remerich, dont les habitans étaient sous les armes au haut des murs, les portes de leur village fermées. Le général, étonné de ces dispositions, fait halte, mande aux habitans qu'ils aient à déposer leurs armes et à ouvrir leurs portes. D'après leur refus, le général Fugieres m'invita à venir le joindre à la tête de quelques troupes. Je me mis en route aussitôt avec une compagnie de grenadiers, 4 sapeurs, 100 dragons du vingtième et 6 dragons du quinzième à cheval. Pendant ce temps, un autre village contigu, nommé Tetar, se réunit au premier, et fit feu sur le bataillon de la dix-neuvième, de sorte qu'aussitôt mon arrivée, nous résolûmes, le général Fugières et moi, d'attaquer sur-le-champ les deux villages.

N'ayant point d'artillerie pour enfoncer les portes, nous fîmes escalader les murs sous le feu des villages, dont les

murs étaient crénelés en partie. Au bout d'un quart d'heure, les villages furent emportés; mais les habitans, toujours décidés à la résistance, continuèrent à se battre dans les rues et dans leurs enclos : on fut obligé de les forcer partout et de passer par les armes tout ce que l'on rencontra. A peine pûmes-nous faire sortir les femmes et les enfans pour les sauver; quelques-unes de ces femmes se jetaient au cou des soldats pour les étrangler; on fut obligé d'en tuer. On peut estimer à 4 ou 500 le nombre des paysans restés sur le carreau. Nous avons amené 30 prisonniers que je vais faire questionner, parce que de fortes raisons me font présumer que la ville de Menouf est pour quelque chose dans cette affaire. Un sapeur de la dix-neuvième a été tué.

Trois grenadiers du même corps, deux dragons du vingtième, six volontaires de la dix-huitième et un officier sont blessés grièvement.

J'ai mis en arrestation le divan de Menouf, auquel j'avais ordonné de nommer un de ses membres pour accompagner le général Fugières et la colonne jusqu'aux frontières de la province, ce qu'il ne fit point: nos soldats d'ailleurs ont reconnu des habitans de Menouf; j'ai fait même arrêter le cophte Georgio, intendant de cette province et membre du divan: depuis son arrivée, j'ai éprouvé partout beaucoup plus de résistance qu'auparavant. Le divan et lui n'ayant que des subterfuges à me donner, j'ai pris le parti d'en composer un nouveau. Tous les villages ont à peu près le même esprit, et tous plus ou moins de moyens d'opposition; il faudrait aller de village en village faire exécuter soi-même les

ordres nécessaires au service de l'armée et des détachemens en particulier. Il faudrait pouvoir les désarmer tous, leur ôter leurs portes, et abattre une partie de leurs murs d'enceinte; mais dans ce moment le Nil est débordé, et bientôt l'on ne pourra communiquer qu'en bateau. Nous n'avons pas encore les deux pièces de canon que vous nous avez promises; j'ai fait fusiller sept des personnes que nous avons amenées: les enfans et les vieillards ont été renvoyés.

Je n'ai rien pu découvrir sur le divan de Menouf, et je lui ai rendu la liberté.

Abou-Cheir, auquel j'avais envoyé un pardon pour l'engager à se rendre à Menouf, n'y est point venu; je vais employer tous les moyens secrets pour le prendre.

ZAYONSCHEK.

A Salahié, le 27 thermidor an 6 (14 août 1798).

Au général Bonaparte.

Des paysans de la Haute-Égypte, qui arrivent de la Syrie, et qui m'ont été conduits ce matin, disent que les mameloucks avaient dépassé Katieh, et doivent être actuellement à El-Arich. Ils ne les ont pas rencontrés parce qu'ils ont passé par Varradeh, qu'ils appellent Ramanieh, au lieu de suivre la grande route. J'ai engagé un de ces hommes, qui est une espèce de santon, et un paysan de Salehieh, à retourner en Syrie; ils reviendront dans dix jours.

Sur dix mille rations de pain qui me sont arrivées ce matin, il n'y en avait que trois mille cinq cents de

bonnes: ainsi la troupe est très-misérable. Je n'ai pu réussir à trouver des bestiaux; tous les villages, jusqu'à trois lieues d'ici, en sont dépourvus, et les paysans, voyant qu'on a besoin de viande, n'osent rentrer avec leurs bestiaux et leurs chevaux: je leur ai fait parler; mais ils ont encore peur, et, tant que nous manquerons de viande et que nous serons forcés de l'enlever de force, nous ne pourrons les faire rentrer. Ils sont dans les déserts à quelques lieues d'ici. Comme il me faut absolument trouver de la viande, je vais envoyer cette nuit un détachement de cavalerie pour ramener les bestiaux de l'une de ces tribus.

En attendant qu'on commence de plus grands travaux, je fais retrancher la mosquée où est l'hôpital, et où l'on va construire des fours et établir provisoirement des magasins. REYNIER.

Au bivouac près le canal de Califf, le 28 thermidor an 6 (15 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis arrivé hier au soir, après douze heures de marche, au bord du canal Califf, près du village de Bel-Beïdé, dans une plaine qui n'offre pas un brin de bois gros comme le doigt: ce canal s'est rempli depuis huit jours; il a neuf pieds d'eau et dix-huit toises de large. Je l'ai fait suivre à droite et à gauche, pour trouver des bateaux; mais mes recherches ont été inutiles. Je fais, dans l'instant même, construire un radeau avec quelques poutres et les portes trouvées dans le vil-

lage, de sorte qu'il m'est impossible de vous dire à quelle heure j'aurai effectué mon passage, et j'ai l'inquiétude d'éprouver encore la même difficulté sur un second canal, qui se trouve à deux lieues d'ici, et que l'on m'annonce être à peu près de la même étendue que celui qui est devant moi.

Je suis extrêmement inquiet sur mes subsistances; je ne trouve point de légumes autour de moi; les habitans ont fui et emmené leurs bestiaux; je vais faire mon possible pour les rassurer, afin d'avoir des vivres ce soir, parce que je ne puis espérer d'arriver à Mansoura que demain. DUGUA.

Alexandrie, le 29 thermidor an 6 (16 août 1798).

Au général Bonaparte.

Enfin, citoyen général, je reçois une de vos letrres; elle est datée du Caire et du jour si fatal à la marine française. Aussitôt que je l'ai reçue, j'ai fait arrêter parens, domestiques et esclaves d'Abdel-Coraïm, et la commission s'occupe à mettre le séquestre sur ses biens meubles et immeubles. On paraît s'y être attendu, car la maison a été entièrement dégarnie, ce qui m'a déterminé à faire une proclamation par laquelle je menace de regarder comme traîtres à la république française et de punir comme tels, tous ceux qui auraient recelé des effets de toute espèce appartenant à Abdel-Coraïm, qui de sa personne est sur le chemin du Caire pour vous aller joindre, l'amiral Brueys ayant cédé à ses instances pour le faire mettre à terre; mais il y arrivera sous

bonne escorte. Vingt-quatre heures de plus et il eût partagé le sort de *l'Orient*. J'ai aussi fait arrêter le juif Valentin, son intendant et son confident le plus intime: c'est de lui probablement que nous apprendrons le secret de la citerne et du registre. Je convoque aujourd'hui un conseil mixte, composé des membres de la commission, de quelques militaires et de quelques musulmans, pour faire subir l'interrogatoire aux détenus. Si j'avais suivi, citoyen général, ma première impulsion, j'aurais devancé vos ordres à cet égard, car je n'ai pas été long-temps en relation avec cet homme sans avoir eu des preuves morales de sa trahison.

J'ai aussi intercepté une lettre arabe qui ne me permet plus de douter qu'Abdallah-Bachi ne se soit trouvé à la bataille du Caire et ne soit enfin avec les débris des mameloucks.

L'embargo que vous avez mis sur les bâtimens de toute nation qui sont dans le port d'Alexandrie, a, par sa durée, mis en souffrance tous les capitaines de ces navires; chaque jour ils me font de nouvelles réclamations pour l'acquittement de leurs cargaisons, et se plaignent d'être eux et leurs équipages réduits à la plus extrême misère: pour subvenir à leurs besoins, je leur fais distribuer du riz jusqu'à la concurrence de la moitié de la somme qui leur est due. J'ai écrit, à ce sujet, à la commission administrative.

Je crois vous avoir déjà mandé que j'avais fait vendre une portion du riz que nous avons en surabondance, pour parer à nos besoins les plus pressans. Cette vente s'est montée à 22,000 fr., et si nous ne découvrons pas

la citerne d'Abdel-Coraïm, je serai obligé de recourir au même expédient; je m'arrangerai cependant de manière à ce que la troupe ne manque pas de cette denrée, jusqu'à ce que les communications avec le Delta soient bien établies.

Il faudrait, citoyen général, 500,000 livres par mois pour satisfaire à tous les services et solder la garnison, qui, d'ailleurs, prétend à un arriéré considérable; car tout est à faire ici, et rien ne se fait qu'avec de l'argent.

La communication, entièrement interrompue et par terre et par mer, met les affaires dans la plus grande stagnation, et la douane, qui était notre ressource unique, ne produit rien. Venez donc à notre secours, citoyen général.

Les Arabes pacifiques ont repris confiance; ils amènent presque journellement des troupeaux à Alexandrie. La première fois qu'ils y vinrent fut un jour de fête pour les habitans de la ville, et il y avait au marché un concours prodigieux. Les chefs de ces tribus se sont présentés chez moi; je leur ai donné des encouragemens en paroles et en espèces, et ils sont partis satisfaits. L'un d'eux va m'amener, au premier jour, une vingtaine de chameaux, dont nous avons un extrême besoin. Je ne sais pas encore comment nous les paierons.

Malgré toutes ces jérémiades, qu'il est de mon devoir de vous faire, il est bon que vous sachiez que tout le monde est plein de courage et de volonté; que la journée du 14 n'a produit, sur la troupe, aucune espèce d'abattement, mais bien le sentiment de l'indignation, et le

désir ardent de la vengeance. La plus grande tranquillité règne parmi les habitans ; ils ont même une sorte de résignation sur l'avenir, dont ils n'ont pas encore conçu aucune idée bien nette.

KLÉBER.

P. S. Veuillez, je vous prie, m'envoyer le plus tôt possible l'ordre de rejoindre ma division.

Le général Dumuy, qui est à Aboukir, en partira demain pour se rendre à Rahmanieh, conformément à vos ordres.

Le premier interrogatoire subi par le frère d'Abdel-Coraïm nous fait entrevoir des ressources en numéraire, pour subvenir à peu près à la dépense du mois : c'est un sujet d'inquiétude de moins. J'aurai, en dépenses extraordinaires, les réparations des citernes, la confection des chapelets et rouages qui y seront employés, la construction des moulins, les changemens à faire dans l'une des maisons d'Abdallah, pour y recevoir la troupe dans la saison des pluies ; car la place n'est pas habitable, et ne forme qu'un cloaque, dont les eaux ne s'écoulent qu'au bout de quatre mois. Sans cet inconvénient, j'aurais fait construire un camp en briques, avec quelque peu de bois de charpente ; mais le remplage de terre nécessaire coûterait déjà beaucoup de peine et encore plus d'argent. Je vous ai déjà mandé, citoyen général, qu'indépendamment des services que vous avez déterminés, j'étais dans le cas de faire des dépenses que vous n'avez pu prévoir. Le payeur de la place en rend compte au payeur général, et ce dernier pourra vous mettre sous les yeux la nature de ces dépenses : je crois que vous

les trouverez toutes marquées au coin de l'utilité et de la nécessité.

J'ai ici quatre-vingt-douze personnes attachées à la commission des sciences et arts, qui ne se nourrissent pas d'esprit; elles demandent à grands cris, et avec justice, qu'il leur soit payé au moins un mois d'appointemens.

KLEBER.

Alexandrie, le 29 thermidor an 6 (16 août 1798).

Au général Bonaparte.

Deux vaisseaux anglais, citoyen général, croisent depuis deux jours devant Alexandrie. Le reste de la flotte est prêt à mettre à la voile, et l'on pense qu'elle ne laissera derrière elle que *le Mercure* et *le Guerrier*, auxquels probablement elle mettra le feu. Si nous devons essuyer le bombardement du fort, ce sera sans doute après-demain au plus tard. Nous sommes assez en mesure de répondre : voici nos moyens à cet égard.

La batterie de la pointe des Figuiers est armée de 8 canons, 2 mortiers; celle du Phare, 4 mortiers; celle intermédiaire, 4 mortiers; celle des Catacombes, 5 canons; celle du pharillon, 3 canons.

Les canons seront servis à boulets rouges, et le citoyen Conté a construit des fourneaux qui en font chauffer jusqu'à 90 et 100 à la fois. Ces établissemens se ressentent en général beaucoup de la précipitation avec laquelle ils ont été formés, et surtout de l'absence d'officiers d'artillerie, propres à diriger de pareils travaux; car, il faut le dire, le citoyen Faultrier n'en avait pas

avec lui un seul qui fût capable d'établir une plate-forme et de comprendre un tracé. Le zèle, en pareille circonstance, ne suffit pas s'il n'est secondé des talens; mais on pourra revenir sur tout cela, et rectifier les défectuosités, dès qu'on sera moins obsédé par l'ennemi. Corriger en ce moment eût eté retarder ce qu'il est instant de finir.

Le contre-amiral Blanquet, qui a le nez totalement emporté, est parti hier matin pour atteindre au large le bâtiment anglais qui doit le prendre à son bord pour le conduire en Italie.

Ma division, citoyen général, est à Boulak. Lorsque vous recevrez celle-ci, le moment critique d'Alexandrie sera passé; permettez-moi d'aller la rejoindre: j'ai besoin de voir la verdure des bords du Nil, pour dissiper les tableaux affligeans que j'ai eus devant les yeux depuis quelque temps. KLÉBER.

P. S. A l'instant je reçois une lettre (1) ci-jointe de Chypre; elle a été apportée par un bâtiment ragusais. J'apprends aussi que tous les effets d'Abdel-Coraïm ont été transportés sur la caravelle avec ceux des Turcs et des Alexandrins. Je pense que, sans blesser la neutralité, on pourrait réclamer les premiers et s'en emparer.

Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, que les Anglais s'étaient emparés d'une djerme portant un courier et différens individus de l'armée, dont l'un avait deux coffres garnis de vaisselle. Je croyais d'abord qu'ils renfermaient des fonds envoyés à Alexandrie par

(1) Cette lettre est à la date du 6 thermidor.

le payeur général ; j'ai appris depuis que cette argenterie, marquée de différentes armoiries, appartenait à un citoyen Delille, employé aux transports militaires, qui dit avoir la permission de retourner en France. Les Anglais voulaient d'abord le faire pendre ; mais il a si bien plaidé sa cause, qu'on lui a non-seulement laissé la vie, mais encore la vaisselle.

Les paquets dont le courrier était porteur ont été jetés à la mer ; mais celui qui était à mon adresse est tombé entre les mains de l'ennemi. Le reis ou maître de djerme est traduit devant un tribunal pour être jugé, parce que tout semble prouver que c'est à dessein qu'il a fait route vers l'escadre anglaise.

Alexandrie, le 29 thermidor an 6 (18 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai adressé, en arrivant dans cette ville, par la voie du général Kléber, mon rapport sur le désastreux événement de l'armée navale, et, seul officier général, en ce lieu, de cette trop malheureuse armée, je me trouve obligé de vous transmettre les derniers détails qui nous sont parvenus sur cette terrible affaire.

L'amiral Nelson, après le combat, nous ayant proposé d'envoyer à terre les blessés et les autres prisonniers français, sous la condition qu'ils restassent prisonniers de guerre, et le général Kléber ayant acquiescé à les recevoir à Alexandrie, nous nous sommes occupés, depuis le 15, de la remise de ces prisonniers. Les bles-

sés qui nous sont parvenus, vont à près de huit mille, et, jusqu'à ce jour, environ deux mille six cents hommes de l'armée sont venus à terre. Par le moyen de cette communication, nous avons eu quelques aperçus de nos pertes dans cette cruelle et fatale nuit;

Le Guerrier, capitaine Trulet aîné ; *le Conquérant*, capitaine Dalbarade, blessé dangereusement; *le Spartiate*, capitaine Emenau, blessé; *l'Aquilon*, capitaine Thévenard, tué; *le Souverain*, capitaine Thévenard-Racord, blessé; *le Franklin*, général Blanquet et capitaine Gilet, blessés; *le Tonnant*, capitaine du Petit-Thouars, tué; *l'Heureux*, capitaine Etienne, blessé; *le Mercure*, capitaine Cambon, blessé, ont été pris.

L'Orient a été incendié après quatre heures de combat contre deux, trois et quatre vaisseaux.

L'amiral, ainsi que je vous en ai déjà rendu compte, avait été tué, et le malheureux Casabianca, blessé grièvement au bras et à la jambe, a péri dans l'incendie.

Le capitaine du *Timoléon*, pendant la matinée du 15, ayant son vaisseau dégréé, et ne pouvant appareiller avec la division du général Villeneuve, fut obligé d'échouer son vaisseau, et de l'incendier après avoir sauvé son équipage, pour empêcher qu'il ne devînt la proie de l'ennemi.

Les vaisseaux *le Guillaume Tell* et *le Généreux*, *la Diane* et *la Justice*, sont, avec la division des frégates d'Alexandrie, les seuls restes échappés à ce désastre. Cette division, quoique démunie de vivres, fait route pour Malte ou pour Corfou, suivant ce que nous avons appris par le brick *le Salamine*, arrivé le 24 à

Alexandrie, et qui l'avait quittée le 20, à quinze lieues de l'île de Rhodes.

L'escadre anglaise, depuis le 15, est restée stationnée aux Bequiers, et n'a cessé de s'occuper de la réparation de ses vaisseaux et des nôtres qu'elle a capturés.

Nous n'avons, sur les pertes intérieures de l'ennemi, que quelques notions vagues, par le soin qu'ont toujours eu les Anglais à les cacher; mais il paraît certain que l'amiral Nelson est dangereusement blessé à la tête, et que l'on assure qu'il restera aveugle; que deux capitaines ont été tués, et on cite enfin *le Majesty* et *le Bellerophon* comme ayant 300 hommes hors de combat. Ce dernier avait amené au vaisseau *l'Orient*. Depuis cette affaire, maîtres de toute la côte, les Anglais ont intercepté toutes nos communications, et ont arrêté le chébec *la Fortune*, que l'amiral avait envoyé croiser sur Damiette. Depuis quelques jours, ils ont reçu un renfort de trois frégates et un brick. Ce dernier leur apporte la nouvelle d'une de leurs frégates sur les côtes de Tunis.

Cette escadre se dispose à quitter cette côte; mais, suivant ce que nous avons appris, une division de trois à quatre vaisseaux et quelques frégates, y restera en croisière.

L'amiral Nelson, jaloux de montrer et de conserver les fruits de sa victoire, a tout mis en œuvre pour remâter, avec des mâts de hune et autres matériaux, nos vaisseaux et ceux des siens avariés; cependant il a été forcé de condamner *le Guerrier*, *l'Heureux* et *le Mercure*: le premier est déjà brûlé, les autres le seront in-

cessamment. Je doute encore qu'il parvienne a emmener bien loin *le Conquérant* et *le Souverain*.

Les prisonniers nous ont dit que les officiers anglais se targuent d'avoir la paix avec l'Espagne, et il paraît, à cet égard, qu'il y a presque certitude que le lord Saint-Vincent est dans la Méditerranée avec une seconde escadre : l'amiral Nelson me le dit positivement dans une de ses lettres.

Arrivant en cette ville, le chef de division Dumanoir, à qui vous avez laissé le commandement de la division d'Alexandrie et du convoi, m'a rendu compte de sa situation et des dispositions militaires qu'il avait faites en cas d'attaque.

L'ennemi étant sur nos côtes, et le port menacé, je me suis concerté avec un officier pour la défense des tristes débris qui restent en ce port, et dont je vous envoie l'état ci-joint. Mais, après avoir été acteur dans un aussi cruel événement, hors d'état de continuer mes services, démuni de tout, il est absolument urgent que je me présente en France, et j'attends, citoyen général vos ordres à cet égard. GANTEAUME.

Liste des bâtimens restant dans le port d'Alexandrie.

Le vaisseau *le Causse*, armé avec la batterie de 18 de la frégate *la Junon*, qui est en carène ; *le Dubois*, armé en flûte; la frégate *l'Alceste*, armée en guerre, 36 pièces de canon; *la Courageuse*, armée en flûte ; *la Léoben*, id. ; *la Carrère*, id. ; *le Montenotte*, id. ; *la Mantoue*, id. ; *la Junon*, en carène et désarmée.

CORVETTES.

Le Salamine, brick; *l'Alceste*, id., a besoin d'être caréné; *le Chasseur*, chébec; *le Rivoli*, brick.

AVISOS.

Le Chien de chasse, *la Foudre*, *la Négresse*, *le Vif*, *l'Indépendant*, *l'Égalité*, bateau corse; *la Victoire*, galère maltaise.

Pour protéger la communication de Rosette aux Bequiers, l'aviso *la Torride* est stationé près du lac Madieh.

GALIOTES A BOMBES.

La Portugaise, *l'Aglaé*, *l'Oranger*.

Salehieh, le 30 thermidor an 6 (17 août 1798).

Au général Bonaparte.

La reconnaissance que j'ai faite, général, m'a persuadé des difficultés des communications avec la mer. Le manque de subsistances pour les chevaux m'a empêché de pousser jusqu'à la mer dans la direction que j'avais prise; j'ai été obligé de m'arrêter à un bras du Nil nommé Mechera, qui a de l'eau toute l'année, et tombe dans la mer à Omm-Faredge, à neuf ou dix lieues de San, qui est l'endroit le plus rapproché de Salehieh, et en est distant de cinq lieues. Cette branche du Nil est navigable toute l'année vers l'intérieur de l'Égypte, son embouchure n'est praticable que lors des crues du Nil : elle commence à l'être; mais je n'ai aperçu aucun bateau dans la partie de cette branche que j'ai parcourue.

San n'est point habité : c'est une montagne de décombres, au milieu desquels on remarque les ruines d'un ancien temple égyptien. Le premier village, en remontant le bras du Nil depuis son embouchure, est Kafi-Seneda, qui est à deux lieues au-dessus de San, et à six lieues de Salehieh.

D'après les renseignemens que les habitans m'ont donnés, les bateaux peuvent aborder à Tineh, où il y a un petit hâvre, mais point d'habitations ni d'eau douce. Tineh est à deux journées de Salehieh : il serait très-difficile de se servir de cette communication ; le bras Mechera paraît être le meilleur moyen de communication par eau, parce que les bateaux viennent à un point plus rapproché de Salehieh ; mais l'inondation va bientôt interrompre cette communication. Le débordement commence, et on est déjà obligé de faire un détour pour aller de Kafi-Seneda à Salehieh ; bientôt cette route et une partie du chemin de San seront impraticables.

On remarque entre Salehieh et San des canaux desséchés, qui paraissent être l'ancienne branche Pélusiaque ; mais ils ne portent plus les eaux à la mer, parce qu'ils sont barrés à l'entrée du désert ; ils sont navigables pendant l'inondation, et les bateaux peuvent venir jusqu'à la mosquée de Salehieh, en suivant des terres basses, qui étaient probablement autrefois des canaux.

Comme l'inondation est prochaine, je pense que c'est la seule navigation qu'on puisse dans ce moment songer à établir, à moins qu'on n'ait promptement des bateaux disponibles pour parcourir le Mechera, qui sort de la branche de Damiette, près d'Omaous. Le général Du-

gua pourrait s'en occuper à Mansoura; ou le général Murat, à Mit-Kamar; ou le général Vial, à Damiette. Dans ce cas, j'enverrais à Kafi-Seneda un détachement pour attendre leurs bateaux.

N'ayant point de bateaux pour passer le Mechera, je n'ai pu envoyer encore de détachemens pour entrer en correspondance avec Damiette.

Les détachemens d'escorte écrasent mon infanterie, qui est presque toute sans souliers.

Si l'inondation très-prochaine ne permet pas d'établir dans ce moment d'autre communication que celle par bateaux; lorsque l'eau sera suffisamment élevée, elle empêchera également les travaux que vous voulez faire exécuter ici. Afin de se procurer de la bonne eau et de ne pas faire les constructions dans le sable, on sera forcé de placer le fort dans les terres cultivées. On n'a pas le temps ni les moyens de faire assez de travaux avant l'inondation, pour se mettre à l'abri des eaux. Les moyens de pousser vivement les constructions, qui sont les bois, les briques, les outils et les vivres, manquent absolument, et ne pourront être apportés par bateaux que pendant l'inondation, et les ouvriers paysans ne pourront y être employés qu'après leur rentrée et l'organisation des provinces.

Les sapeurs qui ont été envoyés ici, n'ont pas cent pioches, et seulement trois pelles, presque point de haches et une seule scie; ils sont mauvais travailleurs et ne suffisent seulement pas pour les petits travaux et la construction qu'on fait actuellement à la mosquée pour la rendre susceptible de défense. Je prends une ving-

taine de paysans pour les aider ; mais il est difficile d'avoir beaucoup de ces derniers, parce que je ne puis parvenir à les faire rentrer chez eux.

Le manque de distributions, et l'esprit de pillage des soldats, ont fait continuer les vexations contre les habitans. Je les arrête autant que je puis ; mais je ne dois point me flatter de les empêcher, tant que je n'aurai pas de bestiaux, et les habitans resteront dans le désert, tant qu'ils verront qu'on ne cesse pas de leur enlever les leurs. Je leur ai fait faire des offres et des menaces pour les engager à rentrer, j'ai même payé les moutons et chèvres pris à des paysans qui rentraient ; mais je vois que tout sera inutile, tant qu'il y aura des troupes ici. J'ai détaché, avant-hier, un bataillon à Coreïd pour assurer la communication et m'envoyer des bestiaux, qui auraient déjà pu arriver hier ; je n'en ai encore reçu aucune nouvelle.

Je manque de pain depuis trois jours, et de viande depuis quatre ; j'ai aujourd'hui pour trois jours des chèvres et des moutons enlevés dans le désert : il me reste trente quintaux de riz, et de la farine pour quatre jours de pain. Le premier des fours pourra être en activité après demain.

J'accélérerai autant que possible, sans moyens ni outils, les légers travaux de la mosquée pour en faire un bon poste susceptible d'être bien défendu par trois ou quatre cents hommes, afin de retirer le reste des troupes vers Belbeis, où il sera possible de les nourrir sans vexer le pays, si, comme je le pense, vous vous déterminez à ne commencer les grands travaux qu'après

l'inondation. Par ce moyen je pourrai organiser le pays, et faire rentrer les habitans, ce qui sera impossible tant que je serai ici.

Je n'ai pas entendu parler de l'intendant cophte que vous avez nommé pour la province de Scharkié ; je ne puis cependant rien faire sans lui. REYNIER.

Kélioubé, le 30 thermidor an 6 (17 août 1798).

Au général Bonaparte.

Les troupes que j'ai sous mes ordres sont arrivées ici ce matin, mon général ; elles ont fait leur route paisiblement, et ont été accueillies dans plusieurs villages de ma province.

Je n'ai pu encore prendre aucune mesure pour réactiver la réquisition des chevaux, l'absence du chef Fuardi m'en a ôté le moyen : ce brave homme était allé au devant de moi avec des rafraîchissemens pour les troupes ; il n'est pas encore de retour.

Des bruits vagues auxquels je ne crois pas, annoncent que le général Reynier a été obligé de rétrograder.

J'ai appris avec surprise que des agens secondaires du chef cophte, avaient été envoyés dans la province de Kélioubé, pour y travailler au recouvrement des impositions, à l'enlèvement des grains : comme je n'avais pas sanctionné ces opérations, ils ont été chassés et méconnus. Je vous prie, mon général, de donner les ordres nécessaires pour qu'à l'avenir aucun agent français ou cophte ne soit envoyé sans que préalable-

ment j'en aie été instruit. Je persiste dans la bonne opinion que j'ai des habitans de cette province ; jusqu'à ce moment ils ont été parfaitement tranquilles, et ils se louent de notre sagesse. MURAT.

Alexandrie, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798).

Au général Bonaparte.

Avant-hier au soir, sur les neuf heures, citoyen général, le scheick El-Messiri, accompagné d'un négociant musulman et du citoyen Arnaud, drogman, vint me trouver. Il me demanda un entretien particulier, et quand j'eus fait retirer tout le monde, il me montra trois lettres cachetées : l'une à son adresse, l'autre à celle du négociant qu'il m'avait présenté, et la troisième à celle d'un musulman qui, se trouvant indirectement compromis dans l'affaire d'Abdel-Coraïm, était alors en arrestation. Ces adresses étaient écrites en arabe.

Le scheick El-Messiri me dit ensuite par interprète, que ces lettres lui avaient été apportées par le reis d'une djerme qui venant d'un village entre Rosette et Aboukir, avec un chargement de pastèques et de fèves, avait été contrainte d'en conduire à l'escadre anglaise ; que là un capitaine lui avait demandé par l'entremise d'un Arabe qui se trouvait à bord du vaisseau, combien il estimait les denrées qui remplissaient sa djerme ; sur l'évaluation de cent cinquante pataques qu'il en fit, l'Anglais lui en promit le double, s'il remettait les trois lettres à leurs adresses, et s'il en apportait la réponse le

lendemain ; lui déclara qu'en attendant il garderait sa djerme, et le renvoya à Alexandrie dans un canot. « Ni moi ni mon compagnon, nous n'avons voulu décacheter ces lettres, ajouta le scheick El-Messiri, et nous les remettons à votre disposition. » Après avoir fait l'éloge de cette conduite, je lui demandai s'il devinait à peu près ce qu'elles pouvaient contenir. Oui sans doute, me répondit-il : ce sont sûrement des propositions, auxquelles je n'accéderais point, lors même que je ne serais pas lié à la nation française par le serment que j'ai fait ; mais si vous attachez, continua-t-il, quelque prix à ma démarche, je vous demande qu'il ne soit attenté en rien contre la liberté ni la vie du reis porteur des lettres. Je le lui promis, en me réservant cependant de le tenir consigné tant que les mesures militaires l'exigeraient ; je les lui donnai à lire et me les fis interpréter. Vous en trouverez la traduction ci-jointe ; vous verrez, dans l'une d'elles, que les Anglais devaient attendre, le lendemain, la réponse à l'entrée du port vieux : en effet, ils y étaient hier et y sont encore aujourd'hui.

Après la lecture faite, je demandai au scheick s'il pensait qu'en accédant aux propositions de ces derniers, cela pût contribuer au bonheur des Alexandrins. Je suis loin de le croire, me répondit-il ; une pareille trahison, au contraire, ne pourrait qu'attirer sur eux une longue suite de maux et de calamités ; il ajouta que je n'avais rien à craindre de semblable d'eux. Pour vous faire connaître, lui répliquai-je, combien le général en chef est occupé de tout ce qui peut assurer votre tranquillité, je vais vous donner communication

d'un arrêté que j'ai reçu il y a deux jours, et que je m'empresserai de mettre à exécution. Je vous observe, citoyen général, que je ne l'ai pas reçu de vous directement, mais que le général Menou m'a fait passer copie de celui qui lui a été envoyé. Le scheick El-Messiri a été comblé de joie, et il s'en est exprimé d'une manière noble et pleine de sens. Je le consultai alors sur les personnes qu'il pensait devoir composer le divan ; je lui dis que je ne croyais pas qu'il dût être formé d'hommes de lois exclusivement, tel était aussi son avis. Il jugea que trois scheicks suffisaient, et que le reste des membres devait être pris parmi les plus notables des musulmans, dont la conduite fût garantie et cautionnée par la fortune. Il me promit de m'envoyer, le lendemain, la liste de ceux qui, par leurs mœurs et leur équité, lui paraissaient les plus dignes de cet emploi, et me la fit remettre en effet.

Quant à l'aga, comme, depuis l'arrestation d'Abdel-Coraïm, j'avais créé un commandant musulman, j'ai prévenu à cet égard vos intentions, et je ne fais que le maintenir dans sa charge. Vous trouverez ci-joint, citoyen général, la proclamation que j'ai publiée à ce sujet : elle fera en quelque sorte contre-poids aux tentatives des Anglais.

La place d'Alexandrie devenant en ce moment de la plus haute importance, et rien ne paraissant plus utile que de nous y former un parti solide parmi les plus gens de bien, nous y réussirons en faisant marcher de front les procédés et le salaire. J'ose vous proposer, citoyen gé-

néral, d'en déterminer un pour chacun des membres du divan, dans la proportion suivante :

Au président, 2,400 fr. par an; à chaque des deux scheicks, 1,800 *idem;* à chacun des quatre négocians, 600 *idem;* à chacun des deux licteurs ou huissiers, 400 *idem.*

Pour ce qui regarde l'aga ou commandant militaire, son traitement avait été fixé dans le temps à 36 fr. par jour, mais sans aucune espèce de droit ou perception attachée à cet emploi sous le précédent commandant. Comme je pense que, pour en imposer à la multitude, cet homme doit tenir un certain état, on pourrait lui laisser cette somme, d'autant plus qu'il s'acquitte de ses fonctions avec un zèle infatigable.

Le scheick El-Messiri m'a aussi prié de vous rappeler qu'il a pris la liberté de vous proposer de salarier les juges, afin qu'ils ne puissent plus commettre les extorsions scandaleuses qui ont eu lieu jusqu'ici.

Une autre question se présente actuellement, celle de savoir si vous laisserez les rayahs en général sous l'administration judiciaire des musulmans. Il semble que les Grecs et les Juifs, ne reconnaissant point de grand prophète Mahomet, devraient être dispensés de suivre ses lois. Ils réclament cette faveur avec instance, et j'attends vos ordres à cet égard.

Nous avons encore un moyen, citoyen général, de nous faire bénir pour le moment des musulmans. Il consiste à leur promettre le remboursement des 100,000 fr. que j'ai exigés d'eux à titre de contribution militaire en punition des difficultés qu'ils ont apportées dans le

temps à remplir l'emprunt de 15,000 fr., pour lequel ils avaient été sollicités. Ces difficultés n'ayant eu lieu qu'à la suggestion d'Abdel-Coraïm, aujourd'hui reconnu traître et déclaré tel, ils croient avoir quelque droit de réclamer cette faveur, et je leur ai promis d'intercéder auprès de vous pour la leur obtenir. Ce remboursement se ferait, par succession de temps, sur les rentrées de la douane.

J'ai remarqué, citoyen général, que toute espèce d'imposition directe répugnait à ces hommes, tandis qu'ils semblent être façonnés aux impôts indirects.

Le parti que vous avez pris relativement à Abdel-Coraïm a produit une joie générale à Alexandrie.

KLÉBER.

Lettre adressée au scheick Mahomed-el-Messiri par le général anglais, jointe à la précédente.

Louange au très-haut et à son prophète, etc.! (*Suivant les titres et complimens d'usage*).

C'est de la part du commandant et du général anglais que nous vous écrivons cette lettre, monseigneur: tous les deux désirent vous connaître, vous parler et être vos amis; ce qui ne peut, s'il plaît à Dieu, manquer d'arriver. Notre connaissance et notre amitié mutuelles ne pourront que produire du bien; elles prolongeront votre vie et elles assureront le bonheur de tous les habitans d'Alexandrie. Si vous, monseigneur, avez besoin ou désirez quelque chose, nous sommes et serons toujours prêts à vous servir et à faire tout ce qui peut contribuer au repos des Alexandrins. Le commandant anglais de-

mande de vous de lui envoyer avec la réponse à la présente lettre, ou une personne qui vous soit particulièrement connue, qui sache tenir le secret et qui aime le bien des habitans d'Alexandrie, qui seront bien, s'il plaît à Dieu, excepté les Français, ou bien de choisir, pour porter la réponse en question, un de ces trois individus, savoir : Hagi-Hassen-Halaf, Reggeb-Hoggis-Ibn-Jesame et Hagy-Hassen-Sebu. Puisqu'il faut vous dire, monseigneur, que le commandant anglais veut s'emparer des vaisseaux français, et que nous n'aimons rien faire sans vous avoir auparavant consulté, vous voudrez bien, monseigneur, nous apprendre la manière dont nous devons nous comporter : c'est une affaire qui doit vous intéresser et dont dépend votre tranquillité. Sachez, monseigneur, que le général donnera aux Alexandrins tous les bâtimens qu'il prendra dans votre port; c'est à vous de voir si la proposition que nous vous faisons peut vous convenir : vous êtes très-sage et très-savant. Nous vous recommandons encore une fois de nous envoyer une personne de votre confiance, avec laquelle nous puissions discuter sur cette affaire; vous ne trouverez pas en nous des Français, mais des hommes qui vous seront dévoués.

(La signature est de la main du général, autre signature de la main du commandant).

Lettre adressée à Hagi-Hassen-Halaf.

Louange au très-haut et à son prophète!

Ce que je vais vous dire n'est que du bien. Notre santé est très-bonne, ainsi que celle de tous nos frères. Que le très-haut vous fasse prospérer tous!

Vous ne pourriez mieux faire que de vous rendre chez le général; il désire de vous parler et de vos affaires particulières, et de celles des Alexandrins. Ainsi, vous êtes attendu ici, et, s'il ne vous est d'aucune manière possible de venir, répondez à cette lettre, un moment plus tôt, de toutes les manières possibles; vous verrez que j'ai écrit une lettre au scheick El-Messiri, etc. Cette même lettre est pour tous ceux qui sont de l'assemblée de la ville.

Vous serez sans doute ceux qui serez les médiateurs entre nous et les Alexandrins, et qui leur assurerez une tranquillité parfaite. MOUHAMED-PHAGIAL.

Lettre adressée au scheick Mouhamed-el-Messiri, Hagy-Hassen-Halaf et à Hagy-Hassen-Ibn.

Louange au très-haut, etc.!

Je me trouve pilote sur l'escadre anglaise; j'ai été assez heureux dans le combat, et actuellement j'en remercie le très-haut. Le commandant vient de me dire d'écrire à quelqu'un de ma connaissance de se rendre auprès de lui pour qu'il puisse lui parler secrètement, afin de savoir de quelle manière les choses se passent, et de pouvoir venir à bout de détruire les vaisseaux français ou de nous en emparer : c'est un point très-intéressant pour nous, frères musulmans, et pour les habitans de la ville où j'ai resté moi-même, pour les Alexandrins. Aussitôt que vous vous empresserez d'y répondre, ou bien que quelqu'un d'entre vous viendra ici pour parler secrètement, le commandant et moi nous paraîtrons vis-à-vis de la ville du côté du port. S'il vous

est de toute impossibilité de vous rendre auprès de nous ou d'y envoyer quelqu'un des vôtres, il faut absolument écrire une réponse à la présente lettre et nous l'envoyer sans délai : la tranquillité de votre ville en dépend.

Ne manquez pas de lire entre vous cette lettre secrètement. Ce sera à vous de battre les Français dans la ville, et nous entrerons dans votre port et brûlerons tous leurs bâtimens. Il ne faut pas en dire davantage, vous savez et connaissez toutes les choses mieux qu'aucun autre. *Signé*, etc.

Proclamation du général Kléber, annoncée dans sa lettre en date du 2 fructidor an 6.

En conséquence de l'arrêté du général en chef Bonaparte, relatif à la formation des divans dans chaque province d'Egypte, le général Kléber ayant le droit de choisir parmi les notables d'Alexandrie les sept membres devant composer le divan, ainsi que l'aga ou commandant militaire : sur les connaissances qu'il a acquises de la haute équité des scheicks Mohamed-el-Messiri, scheick Ibrahim Abou-Chair, scheick Mustapha-el-Sarah, haidji Hassan-Abou-Sif, haidji Ahmed-Adjem-Oglou, haidji Assem-Keresoun, haidji Mohamed-Daab, les a nommés et les nomme membres du divan, dont le scheick El-Messiri sera le président.

En vertu du même pouvoir, il confirme dans son poste de commandant militaire des musulmans, sous la qualification d'aga, Mohamed-Cherbazi el-Gariani.

Le général Kléber se réserve de donner des instruc-

tions à chacun des membres du divan, ainsi qu'à l'aga, sur les fonctions qui leur sont particulièrement attribuées, ainsi que sur le lieu où ils tiendront leurs séances.

Comme les honneurs militaires doivent être rendus tant aux membres du divan qu'à l'aga, il est nécessaire qu'ils soient porteurs d'une marque distinctive. En conséquence, le général Kléber arrête que chaque fois qu'ils se montreront en public, ils seront revêtus et décorés d'une écharpe tricolore.

Fait à Alexandrie, le 1er. fructidor an 6.

KLÉBER.

Gizeh, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798).

Au général Bonaparte.

Conformément à vos ordres, mon général, j'ai installé, le 19 du mois dernier, le divan de la province de Gizeh. Depuis ce temps, on s'est occupé d'organiser la compagnie des janissaires, de faire reconnaître le gouvernement par les chefs des villages, et de prendre des renseignemens sur les biens meubles et immeubles des mameloucks.

Il existe dans la province de Gizeh une troupe d'Arabes à cheval de 80 à 100 hommes, habitans du pays, qui servent, autant que j'ai pu le découvrir avec un mauvais interprète, à défendre le pays contre les incursions des Arabes Bedouins; je vous prie de tâcher d'avoir, au Caire, des données plus certaines sur l'existence et l'utilité de ce corps, et de me marquer ce que vous voulez qu'on en fasse.

Veuillez, si vous le pouvez, me procurer un bon interprète; l'organisation en ira plus vite. Nous en avons un ici qui ne sait ce que c'est qu'un gouvernement, et qui ne peut pas rendre aux habitans ce que nous voulons leur faire dire.

BELLIARD.

Mansoura, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798).

Au général en chef.

Mon avant-garde arriva le 30, à cinq heures après midi, à Mansoura, et j'y fus rendu avec le reste de ma division, le 1er. fructidor, à neuf heures du matin.

J'apprends que le général Vial, qui y était venu le 17, avait nommé un divan et était parti le 18, après avoir laissé 120 hommes de garnison.

D'après le rapport des habitans du pays, les Arabes vinrent attaquer cette ville le 23; ils enlevèrent les bestiaux et tuèrent environ 120 habitans. On les chassa et on les poursuivit jusque dans la campagne: il y a eu, dit-on, 6 ou 7 Français tués.

Le détachement est parti de Mansoura le même jour; il a pris le chemin du Caire, et a emmené avec lui 25 chevaux équipés, qui ont été pris chez les habitans. Ce sont les seuls détails que j'ai pu me procurer sur cet événement, n'ayant avec moi ni chef d'administration, ni interprète capable de me les fournir.

J'ai laissé le divan comme l'avait formé le général Vial: si je crois devoir y faire quelques changemens, je vous en rendrai compte.

La situation dans laquelle je me trouve ici est assez

embarrassante; je n'y ai point trouvé le cophte Sideram-Seemme que vous m'avez dit être l'intendant de la province; je l'ai envoyé chercher, je l'attends aujourd'hui, et l'agent français nommé Leval; la plupart des habitans s'étaient sauvés de l'autre côté du Nil. Les boutiques et les maisons étant fermées, j'ai fait proclamer que les Français accordaient protection aux propriétés et aux individus: depuis, quelques-uns sont rentrés; les marchands commencent à vendre.

Je n'ai encore pu avoir aucun renseignement sur les propriétés des mameloucks : ils n'ont, m'a-t-on dit ici, aucun magasin de grains.

Je suis obligé de faire vivre la troupe par réquisition, avec d'autant plus de difficultés, que je me trouve sans interprète et sans administration d'aucun genre. Je n'ai qu'un adjoint au commissaire de guerre et deux employés aux subsistances, incapables d'être utiles, soit par ignorance, soit par mauvaise volonté.

Je suis cerné, par le débordement du Nil, à ne pas faire dix pas à pied sec en dehors de la ville. Les canaux sont remplis, les terres s'inondent; je vais être forcé à caserner ma troupe dans la ville, où il n'y a pas une place capable de camper 200 hommes.

Je serais fort embarrassé de communiquer avec le général Reynier, si vous me l'ordonniez.

J'ai laissé derrière moi vingt canaux pleins d'eau, et quinze ou vingt à sec, qui commencent sûrement à se remplir.

Il me paraît nécessaire de former ici une marine qui puisse faciliter les communications des troupes de Man-

soura avec celles qui sont dans le Delta; ce qui ne peut se faire sûrement qu'avec dix barques armées.

Mansoura, grand comme Boulak à peu près, peut être bien gardé par un bataillon. En y en laissant deux, un serait toujours disponible pour le haut ou pour le bas Delta; le général Reynier serait plus promptement secouru par les troupes qui partiraient du Caire, que par celles de Mansoura.

Je m'occupe de faire construire des fours; mais ils ne pourront pas rendre ici d'aussi grands services qu'ailleurs, à cause de la pénurie du bois. On ne se sert dans ce pays que de fiente d'animaux ou de ronces séchées au soleil, et il n'y a pas de provisions capables de fournir aux besoins journaliers du soldat, qu'il est très-difficile d'empêcher de commettre des dilapidations pour se procurer du bois; je vous prie d'ordonner qu'il m'en soit envoyé sur-le-champ des magasins de Boulak, où j'ai laissé un approvisionnement suffisant pour la consommation de la division pendant plusieurs mois.

Faites hâter le départ des administrations de ma division, c'est surtout ici que j'en ai besoin; je dois faire chercher toutes mes subsistances dans les villages environnans, avec lesquels il est très-difficile de communiquer, et il faut des détachemens pour chacun.

Mansoura n'est point une ville fermée; elle est entourée d'un canal dans la partie qui n'est point baignée par le Nil, et entre la ville et le canal se trouvent des tas d'immondices, comme ceux que l'on voit à Boulak et au Caire.

DUGUA.

Mansoura, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous ai rendu compte, le 28 thermidor, de ma position et de l'embarras où je me trouvais au bord du canal de Saffra. Le peu d'espoir que j'avais d'exécuter mon passage avec le radeau dont je vous ai parlé, m'avait déterminé à ordonner au citoyen Laugier de remonter ce canal jusqu'à Schaffour, gros village à quatre lieues de là, où l'on m'avait assuré que je trouverais des barques : j'ai été assez heureux pour que cet officier, à force de constance et de fermeté, parvînt à découvrir une barque capable de passer 30 hommes à la fois à deux lieues du point où j'étais, et à me la ramener malgré les efforts des paysans, qui rompaient derrière lui les digues des canaux latéraux, et malgré les inquiétudes de sa troupe, qui craignait que l'introduction des eaux dans ces canaux ne lui coupât le retour; enfin, cette barque m'étant parvenue le 28 à midi, toute la division a été de l'autre côté du canal, le 29 à la même heure.

J'avais fait passer le troisième bataillon de la soixante-quinzième demi-brigade dans l'après-dîner du 28. Aussitôt qu'il fut sur l'autre rive, je donnai ordre au citoyen Laugier, et au citoyen Casal commandant du génie de la division, de partir avec ce bataillon et de se rendre au bord du canal d'Arnout, pour préparer tous les moyens possibles de passage. Ils n'y trouvèrent d'autre ressource que six ou sept radeaux qu'ils firent cons-

truire par les paysans, et qui pouvaient passer chacun deux ou trois hommes à la fois. Cependant, avec si peu de moyens, ces officiers firent passer le bataillon en sept heures de temps.

Il m'aurait fallu plus de soixante heures pour le passage entier de la division, si le hasard ne m'avait pas fait découvrir une communication d'un canal à l'autre, par laquelle j'ai fait venir ma barque en huit heures. Le 30 à midi, toute ma division était sur la rive droite. Le citoyen Toulouse, commandant l'artillerie de la division, a accéléré le passage de l'artillerie par un moyen que vous croirez peut-être utile de faire connaître à l'armée; il a fait passer l'obusier et les pièces à la prolonge, sur leurs affûts leur servant de radeau. Je me croyais délivré des canaux et n'avoir plus qu'à arriver à Mansoura : manquant de subsistances, j'ai ordonné le 30 au général Damas, au général Destaing, au citoyen Laugier, de partir avec la deuxième demi-brigade d'infanterie légère pour se rendre à Mansoura, et prendre tous les moyens de pourvoir aux besoins de la troupe, qui étaient sans nombre. A peine était-elle en marche, que le général Damas m'annonça de nouveaux canaux à passer, qui se remplissaient avec une promptitude effrayante, et que, si je perdais un instant, il me serait peut-être impossible d'arriver à Mansoura. La division était entièrement passée lorsque je reçus cet avis. Je partis sur-le-champ; j'évitai, en prenant sur la gauche, le premier canal, qu'avait passé la deuxième demi-brigade; j'arrivai au second, trois quarts d'heure avant le soleil levé. Il avait, ainsi que ceux de Saffra et d'Ar-

nout, de dix-huit à vingt toises de largeur, et je le passai sur-le-champ à la tête des grenadiers, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine; à neuf heures du soir, tous les équipages étaient sur l'autre rive.

La troisième compagnie de canonniers du premier régiment d'artillerie légère, composée de 64 hommes, à laquelle, ainsi qu'à toute la division, je n'ai pu faire aucune distribution ce jour-là, a non-seulement passé ses pièces à bras, mais, dans la crainte que les chameaux chargés des provisions ne s'abattissent dans la vase et dans l'eau, a formé la chaîne, ouvert les caisses, et passé les munitions de main en main, de manière que rien n'a été avarié. Cette opération a duré trois heures. J'ai donné à cette preuve de zèle les éloges que j'ai cru qu'elle méritait, et j'ai distribué sept louis aux canonniers.

Le 1er, à cinq heures du matin, je me suis mis en marche pour Mansoura, où je suis arrivé à neuf heures, ayant constamment passé entre des champs et des canaux, où je voyais à tout instant croître l'eau.

Il est impossible, général, d'éprouver des inquiétudes plus cruelles que celles que m'ont causées le débordement et le manque de subsistances. Vingt-quatre heures plus tard il m'aurait été impossible d'emmener du pays que j'ai traversé, ni artillerie, ni chevaux, ni chameaux, ni munitions d'aucune espèce : trop heureux si j'en avais retiré les hommes !

Je m'occupe des moyens de faire partir une barque pour le Caire : avant son départ je vous donnerai des détails sur Mansoura et ses environs. DUGUA.

Mansoura, le 3 fructidor an 6 (20 août 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu ce matin, à onze heures, la lettre en date du 29 thermidor, par laquelle le général Berthier m'annonce l'événement malheureux arrivé, le 14 du mois dernier, à notre escadre, et par laquelle il me transmet l'ordre de me rendre à Mehal-el-Kébir, province de Garbié, pour dissiper l'attroupement qui paraît s'y former.

D'après les renseignemens que j'ai recueillis, il est certain qu'il est impossible de voyager par terre avec une troupe dans le Delta. J'ai donné ordre de rassembler toutes les djermes et bateaux qui se trouvent dans la province de Mansoura et à Semenhoud dans le Delta : elles seront réunies dans la journée du 5 ; j'ai ordonné aussi qu'on fît du pain pour le 6 et le 7. J'écris au général Fugières de partir de Menouf le plus tôt qu'il lui sera possible, pour se rendre à l'entreé du canal de Mahal-Kébir, en me faisant prévenir six heures d'avance de son arrivée, parce qu'en trois heures je l'aurais rejóint. D'après ces mesures, je ne puis pas, général, vous fixer l'heure ni le jour de mon départ de Mansoura : ils dépendent des opérations du général Fugières. Par les informations que j'ai prises du cophte Sideram - Seemme, intendant de la province, arrivé hier au moment du départ du citoyen Laugier, j'ai su que l'insurrection était suscitée par Ali (kiaya) c'est-à-dire, lieutenant de Soliman-Bey. Cet Ali n'a

avec lui que 6 à 7 mameloucks et des paysans mal armés et sans artillerie. J'ai su aussi qu'en suivant le canal qui va de la branche du Nil, de Damiette à Mehal-el-Kebir, il communique avec celui qui va de cet endroit à Mehal-el-Leber sur la branche de Rosette, et que les plus gros bateaux peuvent actuellement aller d'une branche à l'autre du Nil par ce passage. Je crois Mehal-el-Leber le même village que celui que le général Berthier m'a désigné sous le nom de Lober.

La ville de Mansoura, général, me paraît un point essentiel à conserver, par la facilité de le défendre avec peu de troupes, tout le temps de l'inondation, et la difficulté qu'il y aurait à y rentrer si l'on y trouvait quelque opposition.

Vous ignorez peut-être, général, que les troupes du général Vial n'y étaient plus lorsque vous m'avez fait donner l'ordre de m'y rendre : je vous propose d'y laisser le deuxième bataillon de la soixante-quinzième demi-brigade, qui, dans tous les cas, pourrait me joindre à Mehal-el-Kebir en six heures de temps. Je crois pouvoir encore recevoir de Mansoura de nouveaux ordres de vous, si, comme on me l'assure, les exprès qui vous portent cette lettre arrivent au Caire en trente heures.

DUGUA.

Alexandrie, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Bonaparte.

L'arrestation des parens et des domestiques d'Abdel-Coraïm, les menaces qu'on leur a faites, n'ont pas pro-

duit, citoyen général, les effets qu'on en attendait, et que je vous ai annoncés dans ma dernière. On a trouvé quelque peu de vaisselle, environ cinq cents talaris en argent monnoyé; le reste est en marchandises, telles que café, huile, bois de construction, hardes et étoffes. En réalisant en numéraire tous les objets qui ne sont point utiles au service de l'armée, on n'en tirera guère plus de 20,000 fr.; quant à la citerne, personne ne veut en avoir connaissance: il vous sera adressé expédition du procès-verbal de l'interrogatoire lorsque la procédure sera close.

Je dois cependant, général, fixer votre attention particulière sur nos affaires de finance. Les Anglais ne laissent ni entrer ni sortir aucun vaisseau; le commerce est en stagnation, et la douane, sur les revenus de laquelle vous comptiez, ne produit absolument rien: il faut donc que vous veniez à notre secours par une somme capable de couvrir les différens services que vous avez ordonnés, ceux que j'ai été contraint d'établir après vous, et enfin les dépenses extraordinaires, telles que réparations des conduits, puisards, machines hydrauliques, et tout ce qui est relatif à l'arrivage des eaux et au remplissage des citernes; ce qui fait un objet très considérable. Indépendamment de ces dépenses, il est nécessaire de caserner nos troupes, lors de la saison des pluies: pour cela il faudra acheter la maison d'Abdallah-Bachy, la seule qui puisse convenir à une caserne.

Pour faire face à tout et payer le courant de la solde des troupes, le payeur de la place demande au payeur-général une somme de 500,000 fr.; ce qui pourra nous

conduire jusqu'à la fin de vendémiaire. Je vous conjure, général, de nous envoyer cette somme le plus tôt possible, car nous sommes dans ce moment dans la plus grande pénurie. J'aurais désiré bien ardemment que vous eussiez pu vous rendre ici, pour déterminer définitivement l'administration de ce pays et trouver les moyens de subvenir aux besoins des troupes que votre intention est d'y laisser.

Je vous ai dit dans ma dernière que j'avais traité avec plusieurs scheicks arabes des tribus pacifiques : ils fourniront les marchés en bestiaux, pourvu qu'on ne les inquiète point, et qu'ils soient toujours assurés d'être payés comptant. Aujourd'hui, j'ai traité avec les scheicks de Damanhour et suis convenu avec eux qu'ils fourniraient, comme par le passé, les chevaux et les hommes nécessaires pour curer le Kalidj, et mouvoir les machines hydrauliques à Alexandrie lorsque les eaux y seraient arrivées. Ils ont tout promis, à condition qu'ils recevraient aussi pour tous ces objets le même salaire que par le passé : à quoi ayant consenti à mon tour, ils sont partis chargés de quelques présens et vêtemens provenant des dépouilles d'Abdel-Coraïm.

Il sera nécessaire, citoyen général, d'envoyer quelques fonds au commandant de Rahmanieh, pour qu'il puisse payer les Arabes qui seront employés aux travaux du canal dans cette partie ; car il est impossible, cette année, de penser à porter aucune innovation dans ces travaux.

Hier, les Anglais ont quitté le mouillage d'Aboukir. Plusieurs vaisseaux ont gagné le large : cinq croisent autour du port, deux frégates sont toujours en vue.

Un bâtiment grec ayant obtenu, après le déchargement de ses denrées, de passer du port vieux au port neuf, a été rencontré par les Anglais; ils ont contraint l'équipage à se rendre à bord de leurs vaisseaux, après quoi ils ont mis le feu au bâtiment, et ont renvoyé à terre, après quelques questions, tous les hommes de l'équipage.

Le citoyen Cretin, commandant le génie, est malade: il est indispensable de lui donner un second, capable de le seconder, et même de le remplacer s'il devait rester dans cet état de dépérissement. Le citoyen Faultrier n'est pas mieux secondé; cependant la place d'Alexandrie va devenir importante; il serait bien nécessaire, il me semble, d'y envoyer des sujets distingués. On construit dans ce moment deux nouvelles batteries: l'une à la petite île entre le port des Figuiers; l'autre un peu plus loin que les bains de Cléopatre, à peu près au tiers du chemin de Marabou, pour défendre la passe. Voici le parti que j'ai pris, avec la surabondance des marins qui se trouvent dans ce port, on complétera les équipages du restant de l'escadre. La soixante-neuvième demi-brigade recrutera 360 hommes, l'artillerie et le génie en prendront ensemble deux à trois cents; le reste des matelots sera réuni en un corps particulier, commandé par le capitaine de frégate Martinet, pour être employé aux opérations nautiques: ce corps pourrait être rendu à la marine, si la circonstance l'exigeait. Si vous approuvez cette mesure, je vous prie de vouloir bien me donner des ordres en conséquence, car la marine ne m'a secondé jusqu'ici qu'avec infiniment de mollesse. Il me semble

que c'est le seul moyen de ramener à la discipline des hommes accoutumés à vivre dans le désordre et familiarisés avec tous les vices. KLÉBER.

Au Caire, le 4 fructidor an 6 (21 août 1798).

Au général Bonaparte.

Le léopard ne change jamais de taches, ni moi de caractère et de principes. Comme un honnête homme, je ne dois qu'à vous la confidence que je vais vous faire.

Je suis instruit qu'il existe en terre, dans la maison du Bey, un trésor et plusieurs effets très-précieux. Ne devant point en profiter sans votre participation, j'abandonne le tout à votre disposition, vous représentant seulement que je suis père et sans fortune; je réclamerai de vous, mon général, d'être présent au dépouillement, afin que rien ne soit dilapidé.

Le général de cavalerie, ALEXANDRE DUMAS.

FIN DU PREMIER VOLUME.